# ÉLOGE

## HISTORIQUE ET FUNEBRE

## DE

# LOUIS XVIe DU NOM,

## ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

---

*O mon fils ! c'est l'excès de ta piété, de ta douceur, de ton humanité, qui t'a perdu et qui nous a perdus avec toi.*

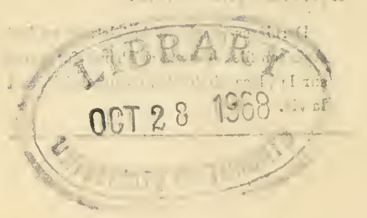
Dernières paroles d'Agésistrate au Roi Agis son fils, lorsque ce Prince fut arrivé sur la place où les bourreaux lui ôtèrent la vie.

---

A NEUCHATEL,

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1796.


LIBRARY
OCT 28 1968

# AVERTISSEMENT
## DES
# ÉDITEURS.

L'OUVRAGE que nous donnons aujourd'hui au public, fut commencé aussitôt après la mort de Louis XVI. Dès les premiers jours de mars 1793, il étoit entièrement composé, et on en avoit déja imprimé les trois premières parties ainsi que la préface et les observations préliminaires qui le précèdent.

Les décrets contre la liberté de la presse, qui, dans ce même mois de mars, émanèrent de la convention que le despote Robespierre commençoit à faire courber sous son joug de fer, effrayèrent l'imprimeur; il interrompit son travail, et l'auteur, qui

ne vouloit pas ni que personne fût compromis à son sujet, ni qu'on le soupçonnât de s'élever contre aucune sorte d'autorité constituée, retira son manuscrit.

Le pouvoir de Robespierre s'affermissant de jour en jour, et ce monstre, comme l'on sait, ne connoissant d'autre manière de régner, d'autre jouissance que de répandre par torrens le sang de ses concitoyens, il étoit naturel que chacun s'empressât de faire disparoître de l'intérieur de sa maison tout ce qui auroit pu donner de l'ombrage à ce farouche et sanguinaire tyran. Les feuilles en conséquence, de cet écrit, déja imprimées, furent brûlées.

L'auteur heureusement avoit conservé son manuscrit; il nous l'a confié, et nous le faisons imprimer aujourd'hui tel qu'il étoit sorti de sa plume en 1793 : il convient donc en le lisant,

de se reporter au tems où il fut composé. Nous croyons indispensable de faire cette observation, d'abord afin qu'on ne soit point étonné de voir agir sur la scène des personnages qui vivoient alors, et qui aujourd'hui sont dans le tombeau; ensuite pour qu'on ne soit point tenté d'appliquer aucune des pensées de l'auteur au gouvernement que nous a donné la constitution de 1795, gouvernement dont, à l'époque où il écrivoit, il ne pouvoit pas même prévoir la naissance.

Quant à nous qui avons pensé ne pas devoir priver le public d'un écrit absolument nécessaire à l'histoire de ces derniers tems, on ne sauroit sans injustice nous objecter que par cela même que nous le publions, nous prouvons notre peu de soumission aux autorités établies par la dernière constitution; c'est une conséquence toute contraire qu'il faut tirer, car

cette publication est une preuve de l'énorme différence que l'on met entre le régime de Robespierre et le régime actuel. La protection de cet exécrable tyran ne tomboit que sur les écrivains qui provoquoient au pillage et au meurtre ; or c'est penser qu'il n'en est pas de même aujourd'hui, que de publier un écrit où tout est décent, où l'on ne prêche que la pratique des vertus sociales, que l'amour de l'ordre et le respect des propriétés. Ce seroit, non honorer, mais véritablement offenser le gouvernement, d'oser croire qu'il pourroit être blessé de la publicité d'un semblable ouvrage. Loin de nous une telle pensée.

L'opinion, il est vrai, de l'auteur sur Louis XVI, peut n'être pas celle de tous ceux qui nous gouvernent, mais aucune loi en France ne nous ordonne d'avoir une même opinion sur les hommes qui ne sont plus ;

leur mort met chacun en possession d'en dire librement son avis. Quand par exemple il plairoit à ceux qui régissent la chose publique, de regarder Cromwel comme un habile politique, il ne leur viendroit sûrement pas à l'esprit de s'offenser contre ceux des gouvernés qui voudroient ne le regarder que comme un hypocrite heureux. Prendre dans ces sortes de controverses l'opinion des gouvernans pour règle, ce ne seroit pas respect, ce seroit basse adulation.

Nous renvoyons au reste à la lecture de l'ouvrage, pour qu'on soit en état de prononcer si le jugement qui y est énoncé sur Louis XVI, est fondé ou ne l'est pas ; c'est une question que les seuls faits et non les assertions de quelques individus doivent décider.

Bien loin donc de penser que personne puisse nous blâmer d'avoir mis

au jour cet éloge de Louis XVI, nous croyons au contraire qu'on nous saura gré d'en avoir enrichi les lettres et notre histoire. L'empressement avec lequel le public a toujours accueilli tous les autres écrits du même auteur, nous fait préjuger d'avance l'heureux succès de cette nouvelle production.

---

# PRÉFACE.

CET écrit présente le tableau fidèle des mœurs, du génie, du caractère, de la politique, des actions de Louis XVI. J'ai dû, pour remplir mon objet, me borner à saisir les principaux traits, et laisser à l'historien de sa vie, les particularités moins remarquables. Cependant dans la quatrième et cinquième partie où je parle des dernières infortunes de ce prince, j'ai cru devoir recueillir les moindres anecdotes, parce qu'à ces terribles momens où Louis s'est vu au comble de l'adversité, la manière dont il a supporté ses revers, répand un grand intérêt sur les détails en apparence les plus minutieux, en même tems qu'elle présente d'importantes instructions à toutes les classes de la société.

Le tems où nous vivons ne me permet pas encore d'indiquer les sources où j'ai puisé les renseignemens qui m'ont servi à la composition de cet ouvrage; je compromettrois la vie de plusieurs personnes,

parmi lesquelles se trouvent les plus fidèles, les meilleurs amis de Louis XVI. Je dois donc attendre des jours moins malheureux pour faire cette révélation; alors on saura qu'en dépit des précautions barbares avec lesquelles ce prince a été épié et gardé dans la prison du Temple, le ciel n'a pas permis que rien de ce qu'il y a dit ou fait fût ignoré de ceux qui se proposoient de solliciter de la postérité la justice qu'une partie de ses contemporains lui a refusée; alors on sera convaincu que j'ai été instruit de toutes ses actions dans tout le cours de sa douloureuse détention, comme si j'eusse été sans cesse à ses côtés.

En attendant que je puisse dire les noms des témoins dont l'état, la position, la véracité connue ne peuvent laisser aucun doute sur les faits qui composent mon récit, je ferai observer à mes lecteurs, qu'en traçant ce tableau du plus grand des malheurs comme du plus honteux des crimes, je n'ai pu être guidé par d'autres motifs que par l'espoir d'être utile aux hommes de tous les tems et de tous les pays, et par le besoin d'épancher toute mon admiration pour les excellentes qualités du meilleur des princes. On conçoit

en effet, que dans l'état actuel des choses, il est impossible qu'il se soit mêlé à ma vénération pour Louis XVI, aucune vue intéressée. Si de son vivant j'avois été honoré de ses bienfaits, on pourroit soupçonner que ma reconnoissance lui survit. Ce sentiment, hélas! seroit trop beau pour que je pusse en rougir; je me ferois gloire de l'avouer hautement; mais je déclare que Louis XVI ne m'a jamais connu ni vu, et que je n'en ai jamais rien reçu. Je prie donc qu'avant de me lire, on se pénètre bien de la vérité, que je n'ai rien à gagner en adoptant, sur le règne et la vie de ce roi, une opinion contraire à celle de ceux qui, après l'avoir longtems persécuté, ont fini par l'égorger.

Sans doute il m'a été infiniment pénible de reposer mon imagination sur des malheurs si épouvantables et si peu mérités; mais j'ai du moins la certitude que ma douloureuse tâche produira quelque bien; j'ai la consolation que ces pages si souvent arrosées de mes larmes, seront du nombre de ces écrits qu'on ne peut lire sans ressentir le desir de n'aimer que la vertu. Les pères, les mères de famille, les instituteurs joindront ce livre à ceux qu'on

met entre les mains de l'enfance, de l'adolescence, car tout est pur, tout est chaste dans la vie de Louis XVI. En scrutant la conduite qu'il a tenue au milieu des grandeurs dont sa naissance l'avoit environné, et dont les passions des hommes le dépouillèrent, je n'ai rencontré aucun trait qui pût le moins du monde allarmer la pudeur la plus austère.

Je fais précéder l'éloge de ce priuce, de quelques observations qu'il est important de lire avant de passer au corps même de l'ouvrage; elles en sont l'introduction nécessaire. L'injustice, la calomnie, la haine ont tellement défiguré tout ce qui est relatif à ce trop malheureux monarque, qu'il m'a fallu me livrer à des détails même étrangers à sa personne, soit pour montrer toute l'horreur du premier ressort qu'on a fait jouer pour le perdre, soit pour dissiper un préjugé ridicule qui n'a pas peu contribué à entraîner le peuple dans des erreurs funestes, soit enfin pour rappeler des vérités importantes trop oubliées, et qui devoient le recommander puissamment à ses sujets.

C'est là ce qui fait la matière de cette introduction; j'aurois pu la lier au corps

même de l'ouvrage, en lui donnant le titre de première partie, mais comme les objets que j'y traite, sont dans le fond étrangers à la vie même de Louis XVI, j'ai cru devoir la présenter isolément sous le titre d'*Avant-propos*. De cette manière j'aurai dit tout ce que j'avois à dire, et je n'aurai point fait attendre mon sujet au lecteur qui auroit pu s'étonner que je l'eusse conduit à la seconde partie avant de lui parler de la naissance de Louis XVI.

Quant à l'éloge même, je ne m'y suis proposé qu'un but, celui de justifier la mémoire d'un prince que les générations qui s'avancent, s'apprêtent, comme je l'entends dire, à juger avec sévérité. J'osai me dire son ami pendant sa vie ; il doit m'être permis d'être son défenseur après sa mort.

Je l'avoue avec franchise, ma vénération pour les vertus de Louis XVI, est sans bornes; elle n'est cependant pas aveugle; elle est réfléchie ; elle a pour base, des faits incontestables.

Je l'avoue encore avec la même franchise; il peut se faire que mon opinion sur le gouvernement de cet excellent

prince, ne soit pas celle du plus grand nombre de mes contemporains; j'oserai demander à ceux qui ne la partagent pas, s'ils n'écoutent pas plus le sentiment de leur propre infortune, que la voix de la justice. Quand le vaisseau fait naufrage, les passagers s'en prennent naturellement au pilote; mais avant de le blàmer, ne seroit-il pas raisonnable qu'ils considérassent si la tempète, si le mauvais état du navire n'ont pas été plus forts que son art? Que seroit-ce si eux-mèmes avoient mis leur présomption à la place de son expérience, si eux-mèmes avoient voulu diriger la manœuvre et l'avoient contraint de leur abandonner le gouvernail? De quel côté seroient les torts?

Au surplus, c'est ici un grand procès porté devant le tribunal de la postérité, entre Louis XVI et les hommes qui l'ont persécuté. Que les défenseurs de ceux-ci s'approchent; qu'ils parlent; j'accepte le défi; c'est autour de la tombe de Louis que j'appelle les générations; c'est-là que je vais plaider sa cause.

# AVANT-PROPOS.

## FASTES DES BOURBONS.

De tous les sentimens qui peuvent entrer dans le cœur humain, il n'en est aucun qui le corrompe plus promptement, ni qui produise au dehors des effets plus déplorables, que celui de la haine. Cette hideuse passion rend ses esclaves aveugles, stupides, féroces; il faut au malheureux qu'elle tient sous son joug, des calamités, des ruines, des cadavres: le sang est le seul élément où il puisse vivre; les larmes de ses semblables sont les seules jouissances qu'il sache goûter; l'imposture est son seul langage; les discours qui sortent de sa bouche, sont des dards qui percent et qui déchirent; c'est une lave impure qui flétrit et dessèche tout ce qu'elle touche; c'est un poison contagieux qui se répand avec une incroyable rapidité, qui, après avoir porté par-tout la mort, attaque les bases mêmes des empires, et dissout les sociétés les plus antiques.

Aussi l'homme sage est-il lent et difficile à croire le mal; il fait sa principale étude de se

préserver de toute affection haineuse ; et lors même que ses yeux voient le crime, il se borne à plaindre le coupable ; il ne sait point le haïr.

Aussi cette religion, dont la morale divine établit parmi ceux qui la pratiquent, l'union qu'on voit régner entre les enfans d'un même père, ne recommande-t-elle rien tant à ses disciples, que de se tenir sans cesse en garde contre la haine. L'innocent, dans les tortures, dans les bras de la mort, perd tout le mérite de son sacrifice, s'il oublie ce précepte ; il lui est ordonné de bénir, d'aimer ses bourreaux ; ce n'est qu'à cette condition qu'il obtient le prix de l'immortalité : tant il est vrai que de toutes les passions, la haine est la plus dangereuse ; et elle l'est, parce qu'elle engendre tous les désordres particuliers et publics ; parce que, quand une fois elle se déborde parmi les hommes, elle engloutit tous les principes de morale, de concorde, d'harmonie, de justice.

Comme nous avons, dans ces derniers tems, méconnu cette salutaire vérité ! Qui pourroit compter les ravages que la haine a faits parmi nous ? Avec quelle opiniâtre fureur les uns l'ont soufflée dans les ames ! Avec quelle déplorable docilité les autres se sont abreuvés de son venin ! La haine d'une nation voisine contre le nom de Bourbon ; la haine des Calvinistes contre la pos-

térité de Louis XIV (1); la haine d'une tourbe de prétendus philosophes, contre les maîtres du monde; la haine d'une secte contre la hiérarchie ecclésiastique, et contre une société savante et courageuse, dont la chûte a été le triomphe des ennemis de l'autel et du trône; la haine du premier Prince du sang contre la Compagne de Louis; la haine du troisième Ordre contre les deux premiers; la haine d'une faction contre une autre faction : voilà ce qui a tout perdu.

Qu'a respecté la haine ? Après avoir brisé le trône, outragé, dispersé les ministres de la religion; après avoir fait couler des fleuves de sang, nous l'avons vue se fixer sur les pas de Louis, prendre toutes les formes pour le perdre, et finir par faire tomber cette tête sacrée.

Cependant j'ouvre l'histoire; je parcours les annales de tous les peuples; et dans ce nombre d'hommes justes que la haine, en différens tems, a immolés, je n'en trouve aucun qui méritât moins que Louis, de tomber sous ses coups. Ceux qui firent boire la cigue à Socrate, l'accusoient de mépriser la religion de son pays. Cette accusation étoit absurde sans doute, mais enfin elle n'étoit pas sans quelque fondement. Les assas-

(1) Cette haine remontoit même à Henri IV, à qui les Calvinistes n'ont jamais pardonné d'avoir abandonné leur secte.

sins de Charles Stuard lui imputoient d'avoir pris les armes contre ses sujets. Cette accusation étoit atroce sans doute ; mais enfin elle avoit un prétexte, puisqu'il combattit en personne les rebelles. Que dis-je ? Lui-même se reprocha, en mourant, d'avoir payé par une sentence injuste, les services et l'attachement du fidèle Strafford. Mais sur quel fondement portoient les accusations intentées contre Louis ? Quel prétexte pouvoit-on trouver aux diverses imputations dont on le frappoit, et dont nous avons entendu retentir la capitale et les provinces ? Quel reproche lui faisoit-on, dont sa conscience ne lui démontrât l'injustice ?

Voyez ensuite comme, après l'avoir rendu odieux, on a cherché à l'avilir aux yeux de la multitude. Les manèges les plus grossiers, comme les plus vils, ont été employés pour y parvenir ; et le peuple, ce peuple frivole, non moins avide de mensonges que de nouveautés, s'y est laissé prendre. Ce n'étoit point assez de lui avoir ravi sa couronne, d'avoir fait disparoître cet appareil, ces marques de grandeur qui, en frappant les yeux, commandent le respect pour la majesté royale ; on a voulu le dépouiller même de l'éclat qu'il tiroit du nom que lui avoient transmis ses aïeux. Ce nom étant trop beau pour que la calomnie pût le souiller, on a imaginé de lui en substituer un autre.

Dans

Dans cette longue suite de siècles que comptoit la monarchie française, on s'est fixé à l'année 987. A cette époque reculée, le prince qui régnoit reçut de ses sujets, comme il s'étoit pratiqué pour la plupart de ses prédécesseurs, et comme il se pratiqua encore à l'égard de quelques-uns de ses successeurs, un surnom qui, dans ces tems de simplicité, ne présentoit aucun sens dont la malignité pût tirer parti; mais qui, dans ces tems modernes, offre, par les changemens qu'ont reçus nos mœurs et notre langage, je ne sais quoi de ridicule ou même de burlesque. Dans toutes les conversations, dans tous les écrits, dans tous les actes publics, on n'appella plus les princes de la maison de Bourbon, que du nom de Capet. Le peuple se paye de mots. Celui de Bourbon lui inspiroit le respect; celui de Capet, par une bizarrerie, fruit de la jalousie, de l'ignorance et de la mauvaise éducation, ne lui inspira que du mépris.

Les membres de la convention, qui avoient imaginé ce pitoyable stratagême, le firent adopter à l'assemblée entière. Des hommes graves en apparence, n'eurent pas honte de faire, à leur tour, usage de cette invention. Un maire de Paris (1) fut le premier qui eut l'insolence de donner à son roi, en lui parlant, le nom de Capet.

(1) Le nommé Chambon, médecin.

Dans d'autres tems, on eût été tenté de rire, en voyant des hommes obscurs, des hommes d'une basse extraction, chercher ainsi à jetter du ridicule sur la plus haute naissance; mais, au tems où l'on étoit, toutes les sotises avoient du succès.

Comme cette arme a malheureusement trop bien secondé les ennemis de Louis, il convient de la leur ôter. Comme ils ont voulu faire oublier, et les héros dont le sang couloit dans ses veines, et les innombrables services qu'ils ont rendus à la France, il importe de rappeler ici, et les uns et les autres. Un mot sur l'auguste naissance de ce prince, et sur les bienfaits que nous tenions des rois de son nom, ne sera pas déplacé à la tête de son éloge funèbre : on en sera alors plus en état de juger jusqu'à quel point il se rendit digne des beaux modèles qu'il avoit sous les yeux.

« On ne voit rien sous le soleil, dit, dans » son style majestueux, l'immortel Bossuet; on » ne voit rien sous le soleil qui égale la gran- » deur de la maison de France; elle est la plus » grande, sans comparaison, de tout l'univers; » et les plus puissantes maisons peuvent bien » lui céder sans envie, puisqu'elles tâchent de » tirer leur gloire de cette source. Déja, du » tems de Childebert, c'est-à-dire, dès le com-

mencement du septième siècle, un pontife que l'histoire a surnommé le Grand, et à qui l'église a élevé des autels, faisoit cet éloge de la couronne de France : « qu'elle étoit autant au-dessus des » autres couronnes du monde, que la dignité » royale surpassoit les fortunes particulières ». S'il pensoit ainsi de la race de Mérovée, qu'eût-il dit du sang de Charlemagne, du sang de saint Louis ?

Qui ne sait que jusqu'au onzième siècle, et long-tems encore après, lorsqu'on prononçoit, en Europe, le mot Roi, sans désigner la souveraineté, on entendoit toujours le roi de France : c'étoit le grand roi, le roi par excellence. Un historien anglais (1) rend hommage, en ces termes, à cette prééminence : *Le roi de France*, dit cet écrivain, *c'est le plus digne et le plus noble de tous les rois ; il est regardé comme le roi des rois, tant à cause de son onction céleste, que par rapport à sa puissance guerrière.*

Je ne veux point m'enfoncer dans des détails généalogiques ; mais ce que tout le monde sait, c'est que Louis seizième du nom descendoit, par une filiation dont personne ne dispute la vérité, de Louis premier, fils aîné de Robert, que nos annales appellent, non Capet, non de Bourbon,

(1) Mathieu. Vie d'Henri III, roi d'Angleterre.

car ce dernier nom ne lui appartenoit point ; mais Robert de France. Il n'étoit pas possible à nos historiens de le désigner autrement. Robert, en effet, comme fils de saint Louis, comme membre de la dynastie régnante, ne pouvoit avoir d'autre nom que celui de la souveraineté du Monarque qui lui avoit donné le jour. Il en a été ainsi, dans tous les tems, des maisons de Lorraine, d'Autriche, de Savoye. Les enfans des princes régnans de ces maisons, ajoutent à leur nom de baptême, celui de la principauté transmise à leur père, par une suite d'aïeux qui se perd dans l'antiquité la plus reculée. Quel nom de famille pourroient-ils prendre, quand ils n'en connoissent point d'autre que celui de cette principauté ? Cette impuissance est elle-même la preuve de la plus haute origine.

Ainsi, comme nous disons Léopold de Lorraine, Joseph d'Autriche, Amédée de Savoye, nos historiens ont dû dire et ont dit Robert de France.

Ce prince épousa Béatrix de Bourgogne, fille de Jean de Bourgogne et d'Agnès de Bourbon. Béatrix hérita de sa mère, de la baronnie de Bourbon ; et sa mère elle-même en avoit hérité d'Archambaud, seigneur de Bourbon. Cette seigneurie de Bourbon, qui n'étoit encore qu'une baronnie, passa dans la branche de nos rois, dont ce même Robert est la tige, par le mariage de ce

prince avec Béatrix. En 1327, Charles IV, surnommé le Bel, l'érigea en duché-pairie (1), en faveur de Louis premier, fils aîné de Robert. Louis transmit à ses descendans le nom du nouveau duché. C'est là l'origine de la branche de Bourbon, qui, trois cents ans après, monta sur le trône en la personne de Henri IV, qui obtint sa couronne, autant par ses armes, que par sa naissance. Et quel prince fut jamais plus digne de régner ?

La famille royale de France étoit donc, dans ces derniers tems, en possession du beau nom de Bourbon, depuis plus de quatre siècles et demi. Or, n'est-il pas également honteux et bizarre, qu'on ait prétendu ôter à Louis un nom que ses ancêtres ont porté dans une durée de plus de quatre cent cinquante années ? La propriété ne lui en étoit-elle pas suffisamment acquise par une aussi longue possession ? Dès qu'on vouloit le dépouiller de ce nom, pourquoi s'arrêter au surnom porté par un seul de nos rois qui régnoit

---

(1) On lit dans les lettres d'érection, ces paroles remarquables, qui, comme l'observe le président Hénault, ont l'air d'une prédiction pour Henri IV, mais prédiction qui, par notre faute, s'est bien mal accomplie dans la personne de Louis XVI. *J'espère*, dit, dans ces lettres, Charles IV, *que les descendans du nouveau duc contribueront, par leur valeur, à maintenir la dignité de la couronne.*

vers la fin du dixième siècle ? Pourquoi ne l'appeloit-on pas l'affable, le juste, le père du peuple ; car c'est ainsi que divers de nos souverains ont été surnommés par leurs sujets ?

O combien la haine rétrécit les ames qui en sont atteintes ! Combien sont vils ceux qui ont eu la lâcheté de recourir à la plus méprisable des ressources ; qui ont cru que du surnom qu'ils donnoient à Louis XVI, il rejailliroit quelque chose d'avilissant sur sa personne ! Comme si la postérité se laisseroit aussi grossièrement tromper que l'hébétée multitude de nos jours !

Eh ! ce prince en étoit-il moins le petit-fils de Louis IX, de ce monarque juste, bon, vaillant, si digne des autels que la religion lui a dressés ; car il fut peut-être le plus parfait des hommes ? Louis XVI en descendoit-il moins de Robert-le-Fort, de ce héros qui a été la tige de la troisième race de nos rois ? Que d'illustration dans cette race ! En est-il au monde une plus auguste ? Elle a rempli et remplit encore aujourd'hui les premiers trônes de l'Europe. Que de rois elle a fournis dans l'espace de huit cents ans ! Elle en a donné trente-cinq à la France, vingt-trois au Portugal, treize à la Sicile, onze à la Navarre, quatre à l'Espagne, autant à la Hongrie, à la Croatie et à l'Esclavonie, deux à la Pologne. On compte parmi ses descendans, sept ou huit empereurs de Cons-

tantinoble ; environ cent ducs de Bourgogne, de Bretagne, d'Anjou, de Lorraine, de Bourbon, de Brabant. Quatre princesses issues de cette race ont porté, dans les maisons de Luxembourg, de Jagellon, d'Arragon et d'Autriche, les sceptres de Hongrie, de Pologne, de Navarre et des Pays-Bas. Que de familles sujettes et vassales de cette noble maison de France, ont régné en Angleterre, en Castille, en Ecosse, en Arménie, en Chypre, à Jérusalem, à Naples !

C'est tout cet éclat que la maison de France répandoit sur l'Europe entière, qui faisoit dire à un historien étranger (1), que le sang de nos rois étoit *le premier sang du monde chrétien* (2). Aussi Charles-Quint, qui se connoissoit si bien en gloire, qui réunissoit à des lumières et à un courage peu communs, tant de fierté, tenoit-il à honneur de descendre, par Marie de Bourgogne, son aïeule, de la maison royale de France. *Je tiens*, disoit cet empereur, *à beaucoup d'honneur d'être sorti, du côté maternel, de ce fleuron, qui porte et soutient la plus célèbre couronne du monde.*

Que de héros, que de sages législateurs, que d'habiles politiques je rencontre parmi ces rois de

---

(1) Hist. Bohem. caput LXIX.

(2) *Primus inter christianos, sanguis.*

la troisième dynastie ! Mais sur-tout que d'institutions sages, que d'établissemens utiles ne leur devoit pas la France (1) ! Que de bienfaits ils ont répandus sur le sol que nous foulons aux pieds ! Il en est tout couvert. Nous en jouissons encore aujourd'hui, de ces bienfaits ; nous vivons par eux et au milieu d'eux ; nous ne pouvons faire un pas, nous ne pouvons ouvrir les yeux sans en rencontrer ; et à peine les appercevons-nous. C'est ainsi que le vulgaire, devenu insensible par une habitude de tous les jours, contemple froidement l'astre bienfaisant qui dispense la lumière, qui donne à la terre sa chaleur et sa fécondité. Mais un bienfait journalier n'en est pas moins un bienfait ; il n'en est que plus digne de la gratitude de ceux qui en jouissent.

J'abandonne les tems éloignés ; je quitte les premières et illustres races de monarques aïeux de Louis XVI : je descends et je me fixe à ceux-là seulement qui ont régné parmi nous sous le nom de Bourbon.

Dans l'espace de deux siècles, que de prodiges

(1) On a trop oublié, dans ces derniers tems, que ce sont les rois de cette troisième dynastie qui affranchirent les serfs, qui établirent les communes des villes, qui mirent un frein à la tyrannie des justices seigneuriales, et étouffèrent l'anarchie féodale : et ce sont de tels rois qu'on a représentés au peuple, comme ennemis de la liberté française !

de munificence, que de merveilles ils ont enfantés pour la gloire et la prospérité de la nation françoise ! Je vois que tous ont été braves, humains, bienfaisans, éclairés ; que tous ont protégé les arts et les sciences : je vois que tous, à l'envi, ont reculé les bornes de la France. C'est sous leur gouvernement qu'elle s'est accrue des comtés de Foix et d'Armagnac ; des provinces de Rouergue, de Périgord, de Bigorre, de la Basse-Navarre, de Béarn, de Bresse, de Roussillon, d'Artois ; d'une partie de la Flandre, du Hainault, du Cambrésis, de Luxembourg, de l'Alsace entière, de la Franche-Comté, de la Lorraine, du Barrois.

Quel contraste entre la France sous le règne des Valois, et la France sous le règne des Bourbons ! Là, c'est une nation pauvre, ignorante, qui n'a ni commerce, ni arts, ni manufactures. Ici, c'est une nation riche, éclairée, douce, aimable, active, appliquée, intrépide dans les combats, ambitionnant, recherchant toutes les occasions d'acquérir de la gloire. A qui devoit-elle cet heureux changement, si ce n'est aux rois Bourbons ? Ce sont eux qui l'ont éclairée, policée, embellie. Ils avoient fait de la France le plus beau pays de l'Europe, et peut-être du monde entier : c'étoit du moins, sans contredit, celui où l'on esiroit le plus de vivre, tant à cause des charmes

inexprimables de la société, que des instructions, et des plaisirs nobles et variés qu'on y trouvoit. Dans quel autre étoit-il plus doux, plus commode de voyager ? Quelle splendeur dans sa capitale ! Quelle activé, quelle population dans ses grandes villes ! Quelle munificence dans ses temples, dans ses palais ! Quelle profusion d'arsenaux, de ports, de forteresses, de canaux, de ponts, de monumens de toute espèce, dignes des beaux siècles de Rome !

Combien sur-tout n'avoit pas contribué à élever la France à ce haut degré de gloire et de bonheur où nous l'avons vue avant nos dernières calamités, ce Prince magnanime, dont on ne peut dire, suivant l'expression de Mézeray, s'il a reconquis son royaume, à force de vaincre ou à force de pardonner ! Qu'il étoit déplorable l'état où il trouva le royaume, lorsqu'il fut appellé à le gouverner ! En peu d'années, il rétablit la subordination, mit l'ordre dans les finances, arrêta le cours des dilapidations, enrichit le domaine de la couronne (1), fit des

(1) Il n'est pas inutile de rappeler aux François de ce tems, qu'aucun de leurs rois n'enrichît plus le domaine de la couronne, que Henri IV, par la seule réunion de son patrimoine, qui comprenoit la Basse-Navarre et le pays des Basques, le Béarn, les comtés de Foix, de Bigorre, d'Armagnac, de Rouergue et de Périgord; le duché d'Albret, le vicomté de

économies considérables, modéra les impôts par une sage répartition, rendit aux lois leur vigueur, aux ministres de la justice, leur dignité; appaisa les troubles, éteignit le feu de toutes les séditions, protégea les arts, encouragea les sciences, conquit au nom français le respect de l'Europe entière, qui le proclama l'arbitre de la chrétienté. Voilà ce qu'un seul homme fit en moins de vingt années; et ce que des assemblées populaires ne feront pas en vingt siècles.

Qui peut dire ce que seroit aujourd'hui la France, si Henri IV n'eût pas régné sur elle? Et vous, Parisiens, que seroit aujourd'hui votre ville, sans sa clémence? Vous le savez; il ne tint qu'à lui de faire éprouver à cette capitale, une subversion totale. Vous avez été impitoyables pour son petit-fils; il ne le fut pas pour vos ancêtres: il les nourrissoit, lorsqu'ils lui disputoient sa couronne. Il répondit à ceux qui s'étonnoient de son indulgence, qui le pressoient de

---

Limoges, le Vendômois, le duché de Beaumont, le vicomté de Châteauneuf; les comtés de Marle et d'Enghien, de Dunkerque et de Gravelines, et plusieurs autres baronnies et fiefs dans les Pays-Bas. Ce riche patrimoine étoit bien au moins l'héritage de la postérité de Henri IV; et cependant on a agi envers les princes issus de ce grand roi, comme s'ils n'avoient rien possédé en propre; comme s'ils avoient tout tenu de la libéralité de ceux qui les ont dépouillés de tout.

prendre Paris d'assaut : *Je suis le vrai père de mon peuple ; je ressemble cette vraie mère dans Salomon. J'aimerois quasi mieux n'avoir point de Paris, que de l'avoir tout ruiné et tout dissipé par la mort de tant de personnes.*

Cette ville ingrate lui dut, non seulement le pardon de sa rebellion ; elle lui est redevable encore d'une grande partie de ses monumens. Par ses ordres et ses soins, plusieurs rues qui n'étoient encore que des routes fangeuses, furent pavées ; par-tout on donna un écoulement nécessaire aux eaux ; le pont-neuf, ce pont admirable par sa solidité, fut construit ; plusieurs autres petits ponts, de nouveaux quartiers s'élevèrent ; des rues trop étroites s'élargirent ; des carrefours s'ouvrirent et furent ornés de fontaines ; huit ou neuf places, parmi lesquelles il faut distinguer celle qu'on appelle royale, sont encore des monumens du bon Henri IV.

C'est à lui que Paris doit la plupart de ses ports, de ses quais, de ses abbreuvoirs ; les galeries du Louvre, la façade de l'hôtel-de-ville, l'hôpital Saint-Louis. Avant lui, le commerce de cette capitale étoit absolument nul. Henri l'y créa. Ses largesses y attirèrent, des pays étrangers, des ouvriers habiles ; et bientôt on y eut des manufactures de tapisseries, de drap, de faïance, de cristal, de cuir doré, de soie.

O grand Roi ! Comment les Parisiens ont-ils reconnu tant de bienfaits ? Ils ont laissé renverser, mutiler votre image (1) ; ils ont laissé couler le sang de celui de vos descendans qui vous avoit pris pour modèle.....

Ah ! combien cette idée répand d'amertume dans mon ame ! Comme il est douloureux d'acquérir sans cesse de nouvelles preuves, que celui qui croit faire des heureux, ne fait que des ingrats ! Non, il ne faut point attendre de reconnoissance de l'homme qu'égarent ses passions ; elles l'avilissent et le font descendre au-dessous même des animaux, car l'animal le plus farouche caresse la main qui le nourrit. Oui, il en est de ce noble penchant qui nous porte à nous dévouer au bonheur de nos semblables, comme des autres senti-

(1) La statue équestre de Henri IV étoit un des plus beaux monumens de la capitale, et celui qu'on se plaisoit le plus à contempler. Cette statue avoit été fondue en Italie, par Jean-de-Boulogne, excellent sculpteur. Le chevalier Pescholini l'avoit conduite en France. Les ornemens en bronze qu'on voyoit sur le piédestal, étoient de Franqueville, sculpteur françois. Le 2 juin 1613, Louis XIII, qui n'avoit alors que douze ans, posa la première pierre de ce piédestal. Le 23 avril 1614, on y éleva la statue. On a dû trouver dans le ventre du cheval, un tuyeau de plomb, dans lequel étoit un parchemin, sur lequel on avoit écrit les noms des principaux magistrats de ce tems-là, qui assistèrent à l'inauguration de sa statue.

mens généreux ; sa récompense, hélas ! n'est point ici bas.

Ce noble penchant, qui, avant Louis XVI, l'avoit mieux connu que Henri IV ? Il n'en borna pas les effets à sa ville de Paris ; le reste du royaume en éprouva l'influence. Il soulagea toutes les misères ; par-tout il créa des ressources à l'industrie ; par-tout il ouvrit des canaux à l'abondance. Dans les principales villes, comme dans la capitale, il établit des manufactures qui donnèrent une merveilleuse activité au commerce, en même tems qu'elles fournirent une occupation lucrative à une infinité de malheureux. C'est à lui encore que nous devons ce fameux canal de Briare, qui joint la Seine à la Loire ; monument éternel d'un des plus beaux règnes qu'ait vu la France.

Sans avoir eu une carrière aussi brillante que celle de son prédécesseur, Louis XIII n'en fit pas moins de grandes choses pour son pays. Je me tais sur ces guerres glorieuses, qui donnèrent tant d'éclat et de réputation aux armes françaises ; sur ces sages négociations, sur ces heureuses alliances, qui rendirent la France maîtresse des destinées de l'Europe : je ne parle que de ce que Louis XIII fit dans l'intérieur de son royaume.

Fils et père, comme le dit un historien, de deux de nos plus grands rois, il affermit le

trône encore ébranlé de Henri IV, et prépara les merveilles du règne de Louis XIV. Ce double titre suffiroit pour lui mériter une reconnoissance éternelle, et, si nous étions justes, pour nous engager à faire rejaillir cette reconnoissance sur sa postérité.

Il joignit à son royaume le Roussillon; il fonda l'académie française, l'imprimerie royale; il reconstruisit les bâtimens de la Sorbonne, avec cette magnificence qui en fait un des plus beaux monumens de la capitale.

Sous son règne, on vit s'élever les congrégations de Saint-Maur, de Sainte-Geneviève, de l'Oratoire, de Saint-Lazare, et la pieuse fondation des Madelonettes. Ces établissemens, pour avoir disparu, n'en ont pas moins été utiles aux générations qui nous ont précédés; la religion, les mœurs, les sciences, l'instruction des peuples, n'y ont pas moins trouvé de puissans secours.

Sous son règne, l'éducation de la jeunesse fut mise en une telle vigueur dans toutes les écoles, dans tous les colléges, et principalement dans celui de Clermont, qu'on appella depuis collége de Louis-le-Grand, que c'est incontestablement à cette cause que la France a dû cette foule d'hommes célèbres dans les lettres et dans les arts, qui l'illustrèrent sous le règne suivant.

Il fit élever l'aqueduc d'Arcueil ; il agrandit considérablement la capitale : elle lui doit le jardin des plantes, le superbe palais du Luxembourg, ce cours que nous appellions, il n'y a pas longtems, cours de la reine ; ce palais si fameux dans notre révolution, d'abord appellé Cardinal, ensuite Royal ; ce magnifique mausolée, chef-d'œuvre immortel du ciseau de Girardon, élevé à la gloire du célèbre Richelieu, homme vraiment extraordinaire, et qui fut grand dans tout, dans ses desseins, dans ses moyens, dans ses succès.

C'est à Louis XIII que nous devions la statue équestre du magnanime Henri IV, premier monument de ce genre érigé dans Paris, par la gratitude à la mémoire de nos rois. Il vit lui-même, de son vivant, sa propre statue équestre orner la place royale.

Sous ses auspices, le premier méridien fut fixé à l'Isle-de-Fer ; et l'on eut la première gazette, origine de tant de feuilles périodiques, qui, par l'abus empoisonné que nous en avons fait, ont plus nui, qu'elles n'ont contribué au progrès des sciences.

Ce fut lui qui créa, pour sa garde, ce régiment suisse, dont la fidélité et les services, si horriblement méconnus dans ces derniers tems, ne s'effaceront jamais de la mémoire des François reconnoissans.

Il

Il créa aussi la première compagnie de ces mousquetaires qui furent si utiles à Louis XIV, dans ses guerres, qui ajoutoient tant d'éclat à la majesté royale, et dont la suppression a été bientôt suivie de l'avilissement du trône.

On lui doit également l'institution du grade de lieutenant-général, méconnu avant lui ; institution nécessaire, parce que les armées étant devenues plus nombreuses, il falloit plus d'officiers généraux pour leurs divisions ; institution, en outre, infiniment utile, en ce que mettant un grade entre le maréchal-de-camp et le maréchal de France, comme elle mettoit celui de brigadier entre le colonel et le maréchal-de-camp, elle montroit aux officiers ces divers postes, comme autant de degrés d'honneur qui les attendoient : elle a encore cet avantage, qu'augmentant, par chacun de ces emplois, les fonctions de l'officier, celui-ci en acquiert bien mieux l'expérience du commandement.

Il me semble qu'un tel règne est assez beau pour que les descendans de Louis XIII puissent s'en glorifier. Il me semble que ce roi a assez bien mérité de la nation françoise, pour que sa mémoire doive y être éternellement en vénération. Il me semble qu'il a fait d'assez riches présens à la capitale, pour que sa statue ne fût point déplacée dans l'enceinte de ses murs ; pour qu'on ait

droit de s'affliger de ce que tant et de si excellens titres de recommandation n'ont rien pu auprès des Parisiens, en faveur de l'infortuné Louis XVI.

Je ne les ai pas tous parcourus, les titres qui, eût-il été un simple particulier, l'eussent puissamment recommandé auprès de tout peuple juste et reconnoissant. Combien j'en trouve dans le règne à jamais mémorable de Louis-le-Grand ! Je ne suis embarrassé que de ne pouvoir les nombrer.

Ne pouvant atteindre à la hauteur de ce règne, justement appellé le siècle par excellence, nous l'avons calomnié, nous avons essayé de le déprimer ; mais les efforts de l'envie ne feront pas taire la voix de la renommée. L'histoire parlera de ce prince aux hommes de tous les tems ; et quand elle garderoit le silence, il faudroit, pour que le souvenir de tous les bienfaits qu'il versa sur l'empire françois, se perdît, il faudroit que cet empire s'engloutît dans les profondeurs de la terre ; car les marques de grandeur et de prospérité que lui a imprimées la main de Louis XIV, ne seront jamais effacées par le tems ; elles éclatent de toutes parts.

Par la valeur, autant que par l'habileté de ce grand roi, je vois la France reculer au loin ses limites, s'accroître de plusieurs villes importantes, et ajouter à ses provinces, l'Alsace et

la Franche-Comté ; je la vois s'hérisser de forts, de citadelles, et présenter, sur toute l'étendue de ses frontières, un front menaçant à l'ennemi qui oseroit l'attaquer.

A la voix de Louis-le-Grand, cent cinquante places de guerre sont construites ou réparées ; les superbes ports de Toulon, de Brest, de Rochefort, celui de Cette, sont creusés ; et un canal qui sera la merveille de tous les siècles, joint l'Océan à la Méditerranée.

A sa voix, cinq arsenaux de marine sont construits ; et les puissances voisines voient, avec effroi, cent quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de guerre sortir tout-à-coup de nos ports. Le pavillon françois flotte honorablement sur toutes les mers ; celui des amiraux espagnols se baisse devant lui ; et, ce qu'on n'avoit jamais vu, il ne reconnoît plus la supériorité de celui de l'orgueilleuse Angleterre.

Tout est prodige sous ce glorieux règne. Les colonies de la Martinique, de Saint-Domingue, du Canada, jusqu'alors négligées, deviennent florissantes. Des colons peuplent la Caïenne ; d'autres sont envoyés à Madagascar ; et Pondicheri fait partie du royaume de France. Ainsi cet empire étend ses bornes de l'Occident à l'Orient. Toutes les nations deviennent tributaires de la nation françoise. Celles du Nord portent

leurs productions à Dunkerque ; et celles du Levant, leurs richesses à Marseille.

Les sages établissemens de Louis XIV pour la prospérité du commerce, versent sur ses états, des trésors, une abondance dont on a peine à se faire une idée. Il échauffe les esprits, il embrâse les cœurs. Princes et grands, magistrats et financiers, nobles et roturiers, marchands et artisans, tous brûlent du desir d'assurer l'exécution des projets qu'il médite pour porter le négoce françois au plus haut degré de splendeur ; tous contribuent à l'envi, d'une portion de leur fortune, à l'affermissement de ses travaux dans cette importante branche de l'économie politique.

Ne vous y trompez pas, François de ce siècle : c'est cet accord, c'est cette union intime du monarque et des sujets, qui soutient et fait prospérer les empires. Lorsque cette union n'existe plus, ce n'est, comme vous le voyez aujourd'hui, que malheur, que confusion, qu'anarchie.

Que d'étonnans succès produisit cette noble émulation des François à répondre aux efforts de Louis XIV, pour faire fleurir le commerce ! En peu de tems, on compte dans le royaume quarante-quatre mille deux cents métiers en laine ; des milliers de mains sont occupées aux ouvrages de dentelles ; les draps qui se fabriquent à Abbeville, le disputent aux draps fins d'Angleterre

et de Hollande ; les manufactures de Sedan, les tapisseries d'Aubusson sont rétablies ; les François s'enrichissent de cet art ingénieux, au moyen duquel les bas sont fabriqués dix fois plus promptement qu'à l'aiguille ; ils ne vont plus à Venise chercher des glaces ; ils en fournissent à l'Europe, dont la grandeur et la finesse ne sauroient être imitées.

La savonnerie donne des tapis plus riches que ceux de Turquie et de Perse ; et, dans le monde entier, on ne voit rien de comparable aux tapisseries des Gobelins.

Les manufactures de soie sont tellement perfectionnées, la culture des mûriers est tellement encouragée, qu'on n'a plus besoin de soies étrangères pour la chaîne des étoffes.

Il n'est pas, en un mot, une seule ville un peu considérable, où des milliers d'ouvriers ne soient employés à des travaux qui, en même tems qu'ils bannissent l'indigence du sein de la classe la moins fortunée, font l'admiration des étrangers qui accourent de toutes les parties du monde, et répandent sur notre sol des richesses incalculables.

Le fer-blanc, l'acier, les cuirs maroquinés, la belle faïence, les ouvrages de marqueterie ; tout, sous les mains françoises, prend des formes élégantes, et s'élève à la perfection.

La peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure, l'art de ciseler l'or et l'argent, de graver sur les métaux, sur les pierres précieuses, de jeter en fonte, d'un seul jet, des figures équestres colossales, enfantent une si prodigieuse quantité de chef-d'œuvres, que nos trésors, dans ces différens genres, semblent inépuisables.

La chirurgie fait de tels progrès, que ses succès tiennent de l'enchantement; et que des malades viennent des extrémités de l'Europe, demander eur guérison aux chirurgiens françois.

La géométrie, la physique, l'astronomie, toutes les sciences nécessaires au bonheur des sociétés, ne jettent pas moins d'éclat.

Des physiciens vont dans les Indes orientales, dérober les secrets de la nature. Tournefort moissonne dans le Levant les plantes dont il enrichit ensuite le jardin royal; Cassini découvre les satellites et l'anneau de Saturne; Huygens invente les horloges à pendule; il commence, avec Picart, cette fameuse méridienne, qui est peut-être le plus beau monument de l'astronomie: la Hire la continue vers le Nord, et Cassini la prolonge jusqu'à l'extrémité du Roussillon.

De nouveaux colléges, de nouvelles bibliothèques s'ouvrent dans Paris; celle de la rue de Richelieu s'enrichit d'environ quarante mille volumes. Quelle magnificence! Et comme tout est

possible à un roi jaloux de la gloire de son pays, quand son autorité agit librement!

Dix-neuf chaires sont fondées au collége royal; cinq académies sont créées; l'université donne gratuitement l'instruction à la jeunesse; tous ceux qui se distinguent dans les arts ou dans les sciences, sont logés dans le palais des rois.

Qui croiroit, m'écrierai-je ici, avec un de nos historiens, que Louis XIV entretenoit lui seul plus de savans, que tous les Souverains de l'Europe ensemble?

Les provinces participent à ses bienfaits; elles ont des universités, des colléges, des académies.

Des établissemens d'un genre plus digne peut-être encore de reconnoissance se multiplient: dans les moindres, villes des asyles sont ouverts à l'humanité souffrante, et dans Paris l'hôpital général, l'hôtel des invalides sont construits et richement dotés.

Si l'on quitte le séjour des villes, quel spectacle que celui de ces routes larges, fermes et bordées d'arbres! Elles sont l'ouvrage de Louis XIV, et elles l'emportent sur les chemins construits par les anciens romains, car elles sont plus spacieuses et plus belles. Les avantages innombrables qu'elles apportent au commerce, les secours dont elles sont pour les relations de province à province, es commodités qu'elles présentent aux voyageurs

sont des bienfaits de tous les jours, de tous les momens; et comment peut-on en jouir sans bénir la mémoire du grand roi à qui nous les devons?

Plus je contemple le siècle qui se glorifie de porter son nom, et plus j'y découvre de nouvelles merveilles, de nouveaux motifs de détester l'ingratitude qui a si indignement méconnu en la personne de Louis XVI, tout ce que Louis XIV procura de bien à la France.

Qu'y avoit-il de plus beau, de plus imposant que ces corps de troupes si nombreux, si bien disciplinés, si sagement organisés qu'il présenta aux ennemis de la France, qui n'avoient jamais rien vu de semblable?

Avant lui aucune nation de l'Europe avoit-elle déployé des armées aussi fortes? Il créa tout dans cette partie et encore aujourd'hui nous goûtons les fruits de ses savantes conceptions.

Ce qu'il fit à l'égard de l'artillerie atteignit tellement la perfection, que nous n'y avons rien ajouté depuis. Il en fonda des écoles à Douai, à Metz, à Strasbourg. Le régiment de ce corps se trouva rempli d'officiers qui presque tous étoient en état de conduire un siège avec succès.

Les réglemens pour le corps des ingénieurs ont été en vigueur jusqu'aux jours de notre révolution, et les écoles des gardes-marine ont fourni jusqu'à la même époque les meilleurs officiers de vaisseau.

C'est Louis XIV qui mit sur le pied où il a été jusqu'à la fin du règne de son successeur, ce magnifique corps de troupes qui composoit à lui seul une armée respectable, et qu'on appelloit la *Maison du roi.* Il est incontestable que ces troupes d'élite eussent sauvé le trône, l'eussent conservé dans toute sa splendeur, si un ministre, emporté par le délire de l'innovation, ne les eût pas réformées.

La même frénésie qui nous a portés à renverser tant d'établissemens non moins utiles que glorieux à la monarchie française, a fait supprimer l'ordre de Saint-Louis; mais cette institution n'en est pas moins honorable à son fondateur, par les actes d'héroïsme qu'elle a produits : et que pourroit-on jamais imaginer qui vaille une distinction que ceux à qui elle étoit décernée, préféroient à la fortune?

S'il est vrai aussi que l'Etat doive quelque gratitude à ceux qui l'ont bien servi, quel plus noble, quel plus touchant témoignage peut-il leur en donner que d'adopter leurs enfans? Sous ce seul point de vue, la fondation de Saint-Cyr ne suffiroit-elle pas pour mériter à Louis XIV les bénédictions de la postérité?

D'un côté, deux cent cinquante filles élevées aux frais de la nation et portant ensuite dans la société les fruits de l'heureuse éducation qu'elles avoient reçue, de l'autre, quatre mille soldats et plusieurs officiers recevant à l'hôtel des invalides

des consolations pour leur vieillesse, des secours pour tous leurs besoins, formoient autant de voix qui célébroient dignement la sollicitude paternelle de Louis-le-Grand. C'est sur le frontispice de pareils établissemens que devroit se lire l'inscription : *La patrie reconnoissante aux hommes qui l'ont bien servie.* Elle seroit là plus convenablement placée que ne l'est cette autre inscription à-peu-près semblable sur la porte d'un monument enlevé à la religion, et où l'on ne voit jusqu'à présent que les restes d'un impie (1), mêlés aux cendres d'un homme (2) méprisé de tous les partis auxquels il se vendit tour-à-tour.

Françios, vous avez eu dans le cours de trois ans et quelques mois plus de deux mille six cents législateurs ; qu'ont-ils fait de comparable à cette ordonnance civile, à ce code des eaux et forêts, à ces statuts pour les manufactures, à ces réglemens de police, à ces lois pour l'encouragement des mariages dans les campagnes, à cette ordonnance criminelle, à ce code du commerce, à celui de la marine, qui sont les plus beaux présens qu'un roi de france pût faire à ses peuples ?

---

(1) Arouet de Voltaire. L'idée d'accorder les honneurs de l'apothéose à l'auteur de la Pucelle, peint les mœurs des hommes qui traînèrent Louis XVI à l'échafaud.

(2) Riquetti, comte de Mirabeau, homme qui n'eut dans le cœur que des vices, et dans l'esprit, que des travers.

Voilà le bien immense qu'un seul législateur versa sur la nation ; ceux que vous vous êtes donnés dans ces derniers tems, ont parlé de tout réformer, et ils ont seulement tout détruit ; ils n'ont cessé de vous crier qu'ils alloient tout niveler, et ils n'ont établi l'uniformité nulle part ; Louis XIV la mit où il convenoit qu'elle fût, dans la jurisprudence des affaires criminelles, dans celle du commerce, dans la procédure.

Vos modernes législateurs se sont consumés en déclamations sur la servitude des nègres, et qu'ont-ils fait pour cette classe d'hommes ? Louis XIV établit pour eux une jurisprudence nouvelle ; il créa des lois qui adoucirent leur esclavage, qui mirent des bornes à l'autorité de leurs maîtres : c'étoit tout ce qu'il pouvoit, tout ce qu'il devoit faire.

Parisiens (1), c'est vous sur-tout qui avez contracté d'éternelles obligations envers ce monar-

(1) A Dieu ne plaise, que dans tous les reproches de cette nature, j'entende parler de l'universalité des Parisiens, ni même du plus grand nombre d'entr'eux : je ne serai pas plus injuste à leur égard, que ne l'a été Louis XVI. L'histoire fera voir que la masse des Parisiens a été plutôt la victime que l'instrument de la révolution ; et qu'il n'a pas été plus possible à la capitale qu'au reste de la France, de se préserver du torrent qui a tout englouti. Quelques boute-feux et l'écume des villes ont fait tout le mal.

que; c'est vous sur-tout que la postérité accusera d'ingratitude. Que n'imagina-t-il pas, que ne fit-il pas pour l'embellissement de votre ville, pour le bonheur de ses habitans? C'est lui qui affecta des fonds pour le nettoiement continuel des rues; pour l'entretien du pavé; pour cette illumination que forment au milieu de la nuit des milliers de reverbères; pour cette garde à pied et à cheval, qui, sous l'ancien régime, protégeoit si bien les personnes et les propriétés.

C'est lui qui, en créant un magistrat pour veiller à la police, établit, au milieu d'un peuple immense composé d'hommes de tous les pays, de tous les caractères, un ordre, une tranquillité que les étrangers ne se lassoient pas d'admirer. Les plus grandes villes de l'Europe se sont empressées de copier les réglemens que Louis-le-Grand fit à cet égard; et si elles n'ont pu parvenir à obtenir les mêmes succès, c'est que le génie de ce monarque n'a pas présidé à ces nouvelles institutions.

Ainsi, Parisiens, votre ville, en devenant le modèle qu'étudioient les législateurs des divers empires, étoit restée au-dessus de toutes les capitales de l'Europe. Les étrangers qui vous visitoient, convenoient que ce n'étoit que dans vos murs qu'ils trouvoient réunis tous les avantages de la société.

Vous en avez joui de ces avantages dans les tems heureux qui viennent de s'écouler; vous étiez

chéris, estimés de tous les peuples. Ceux d'entre vous qui voyageoient hors de leur pays, se voyoient poursuivis dans toutes les contrées de l'Univers, par la considération que Louis XIV avoit attachée au nom françois. Les hommes immortels dont il avoit en quelque sorte créé le génie par ses encouragemens, par ses largesses, par ce goût exquis qu'il eut pour les arts et les sciences, firent de votre langue, la langue universelle.

Ce sont là des biens réels infiniment au-dessus de tout ce que pourront produire vos nouveaux maîtres. Quels sentimens ces biens vous ont-ils inspirés pour la mémoire du roi à qui vous les deviez? Quel prix en avez-vous payé à l'infortuné Louis XVI?

La postérité le dira éternellement: ses ancêtres vous comblèrent de bienfaits, et lui, fut au milieu de vous, abreuvé d'humiliations, détenu dans une rigoureuse prison; et après les plus sanglans affronts, les souffrances les plus ignominieuses, livré à des bourreaux.

Je conçois qu'ayant dans le cœur une telle injustice, vous ne pouviez pas sans effroi contempler les statues de Louis XIV; il sortoit de ces bronzes une voix qui vous importunoit, qui réveilloit le remords dans vos consciences; vous entendiez les accusations qu'elle portoit contre vous à vos con-

temporains et à toutes les générations à venir ; et vous avez cru imposer silence à cette voix, en souillant les images de ce grand roi, des mêmes profanations que vous aviez exercées sur celles de Henri IV, de Louis XIII.

Mais que n'abattiez-vous donc aussi cette colonade du Louvre, ces bâtimens des places Vendôme et des Victoires, ce dôme des Invalides, ces arcs de triomphe, ce pont Royal, ce Val-de-Grace, ces quartiers de Saint-Roch et de Saint-Sulpice, qui forment comme deux nouvelles villes ajoutées à la capitale ! Que ne fesiez-vous passer la charrue sur ces Champs-Elisées, sur ce jardin des Tuileries déja si méconnoissable ! Que ne détruisiez-vous ces quais, ces ports, ces fontaines, tant de palais, tant de temples, tant de places publiques, qui sont des preuves immortelles de la munificence de Louis XIV ! Ces monumens n'ont-ils pas une voix aussi éloquente que des statues de bronze ? Et quand vous les auriez tous mutilés, tous détruits, les débris n'en parleroient-ils pas encore assez haut ?

Que si les Parisiens, pour se dispenser de la reconnoissance qu'ils doivent aux innombrables services que leur a rendus Louis XIV, et dont il seroit juste de donner quelque témoignage à ses descendans, si, dis-je, les Parisiens m'objectoient que c'est moins à lui qu'aux hommes

de son siècle, qu'ils en sont redevables, je leur répondrois, avec un homme qui ne leur sera pas suspect, car il déprima toujours plus qu'il ne loua ce qui étoit au-dessus de sa portée, je leur répondrois avec Voltaire : *On doit sans doute tout le détail, toute l'exécution aux ministres de Louis XIV, mais c'est à lui seul qu'on doit l'arrangement général. Il est certain que les magistrats n'eussent pas réformé les lois ; que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la discipline introduite dans les armées, la police générale dans le royaume ; qu'on n'eût point eu de flottes ; que les arts n'eussent point été encouragés, et tout cela de concert et en même tems, et avec persévérance et sous différens ministres, s'il ne se fût trouvé un maître qui eut en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de les remplir.*

Quand Louis XV n'eût fait que soutenir l'empire françois à ce degré de grandeur, de puissance, de prospérité où l'avoit élevé la main de son prédécesseur, c'en seroit assez pour que Louis XVI eût dû trouver encore dans ce nouveau règne des titres à la gratitude de ses sujets.

Mais Louis XV fit plus. Il ne faut pas oublier que lorsqu'il prit les rênes du gouvernement, il trouva l'Etat sur le penchant de sa ruine. Il ne faut pas oublier que les mœurs dissolues de Philippe, régent du royaume, avoient mis le liber-

tinage en honneur, que toutes les classes de la société étoient infectées du poison qui s'étoit exhalé de la cour de ce prince. Il faut se rappeler que les opérations désastreuses de Philippe sur les finances avoient dévoré la fortune publique ; que le gouvernement s'étoit entâché d'une réputation de mauvaise foi, qui inspiroit aux étrangers comme aux nationaux, une méfiance funeste qui entretenoit l'incertitude de la valeur des espèces. Il ne faut pas perdre de vue que le désordre regnoit dans toutes les parties de l'état ; que le commerce languissoit, que le crédit s'éteignoit, que la misère étoit universelle et à son comble. Enfin c'est une vérité de laquelle il reste encore des témoins oculaires, qu'en 1725 nos provinces présentoient l'image d'un pays dévasté.

Louis XV eut donc à acquitter une dette immense, à rétablir le crédit au-dedans et au-dehors, à raviver le commerce, à faire revivre et à multiplier les ressources des provinces.

Je sais bien que si l'on étudioit le règne de ce monarque, dans ces compilations informes d'anecdotes, les unes anonymes, les autres sans caractère d'authenticité, qui ont paru depuis sa mort, on prendroit de son administration une idée très-défavorable ; et il est aisé de s'appercevoir que le but en effet des auteurs de ces pamphlets, est de dispenser la France de toute obligation envers sa

mémoire ; mais il faut bien se donner de garde de juger les rois sur les écrits qui parlent seulement des défauts de la personne et se taisent sur les actions du monarque.

Les plus grands détracteurs cependant de Louis XV conviennent qu'il fit chérir et admirer des puissances de l'Europe la justice, la bonne foi, la loyauté, la modération de la France ; ainsi il rendit au nom français tout l'éclat que lui avoit donné Louis XIV, et il ajouta infiniment à la gloire, à la prospérité du royaume, à sa prépondérance parmi les nations, par la réunion des beaux duchés de Lorraine et de Bar et par l'acquisition de l'île de Corse.

Louis XV n'a donc point laissé dépérir l'héritage de la grande famille qu'il a gouvernée, il l'a au contraire agrandi, embelli ; il a fait de l'empire français l'Etat le plus puissant, le plus respectable de l'Univers, au point que les souverains qui en étudioient la force, disoient qu'il ne pouvoit se détruire que par lui-même, et nous prouvons aujourd'hui d'une manière bien déplorable, combien cette opinion étoit fondée.

N'oublions pas non plus que c'est à la brûlante émulation dont Louis XV enflamma les troupes dans les plaines de Fontenoy, par sa présence et celle de son fils unique, que notre patrie a dû de n'être point réduite à l'humiliation d'implorer la miséricorde d'une armée victorieuse. Si nous

eussions été vaincus à Fontenoy, qui peut dire quelles auroient été les suites de cette défaite ? Qui peut dire si la destinée de la France n'en auroit pas été changée, si elle n'auroit pas passé en partie sous un joug étranger ? Nous avons trop méconnu ce service, nous avons trop perdu de vue que Louis XV fut le sauveur de son pays.

Il ne laissa tomber aucun des beaux établissemens de son prédécesseur, il en créa de nouveaux. Comme lui il fonda des hôpitaux, des académies; il institua à Alfort cette école vétérinaire où l'on reçoit, pour un modique prix, des diverses provinces du royaume, et même des pays étrangers, des élèves pensionnaires. Qui peut sans admiration voir les procédés d'une école où l'animal qui nous est le plus utile, subit avec succès dans ses maladies et dans des accidens qu'on regardoit autrefois comme incurables, les mêmes opérations chirurgicales que celles qui sont pratiquées envers l'homme ?

Nous devons aussi à Louis XV la sage ordonnance des substitutions, et d'excellens réglemens, tant pour les troupes de terre que pour celles de mer. Il augmenta les fonds assignés pour l'ordre de Saint-Louis. Imitant, surpassant même la fondation de Saint-Cyr, il institua cette école où l'Etat, par une éducation gratuite, payoit à une brillante jeunesse le prix des services de ses pères. Cette école, pour avoir éprouvé tant de réformes

impolitiques, et enfin une destruction totale, n'en honore pas moins le règne de Louis XV; ce qui le prouve, c'est que cet établissement fut copié par une souveraine dont l'ame héroïque ne connoît que les entreprises grandes et utiles.

Une institution non moins admirable fut celle qui transporta en France et fit élever aux frais de l'Etat, ces jeunes Orientaux qu'on appelloit Arméniens. Au moyen de cette institution, les ministres et les voyageurs français ne furent plus exposés à l'ignorance ou à la mauvaise foi des truchemens étrangers.

En même tems que Paris voyoit dans son sein ce salutaire établissement, la France en formoit un autre non moins précieux à Constantinople même. Elle y fondoit un collége, où des professeurs qu'elle entretenoit, apprenoient notre langue à des jeunes habitans du pays, qui devenoient ensuite capables de traduire en français les meilleurs livres des contrées orientales. C'est par cette heureuse fondation que la bibliothèque de la rue de Richelieu s'est enrichie d'environ quarante mille manuscrits grecs, turcs, arabes, persans, trésor inappréciable.

Ce n'est pas là le seul avantage que Louis XV ait rendu aux lettres et aux sciences. Sa munificence éclata sur-tout au jardin qu'on appeloit du Roi, par la grande quantité de plantes, de simples, d'arbustes étrangers dont il l'augmenta, par les

bâtimens qu'il y ajouta, par les serres qu'il y fit construire. Il y institua des cours gratuits de botanique, de chymie, d'anatomie, qui ont rempli la France d'hommes versés dans ces sciences. C'est à lui que ce jardin doit les deux herbiers les plus complets qui soient en Europe, et ce superbe cabinet d'histoire naturelle que nous ne nous lassons pas d'admirer.

Jaloux de consolider les travaux entrepris par Louis XIV pour la gloire et la prospérité de la France, il porta l'embellissement et la sûreté des routes publiques, à une perfection vraiment étonnante. Un architecte, un ingénieur en chef, quatre inspecteurs généraux, un directeur, des géographes, vingt-cinq ingénieurs formèrent le bureau des ponts et chaussées. Une école d'où l'on pût tirer les jeunes gens qui desireroient se destiner à cette partie, fut créée. On y réunit l'utile, l'agréable, le commode. Vous l'éprouvez, vous qui consumez les immenses acquisitions que la France avoit faites sous le gouvernement de ses rois, vous éprouvez après avoir abattu tant de vastes forêts, que ces routes bordées d'arbres réguliers et majestueux, sont elles-mêmes de nouvelles forêts.

Les arts, le commerce, les manufactures, toutes les sciences reçurent de la protection de Louis XV, de l'encouragement et des secours. La médecine fit de nouvelles découvertes; elle perfectionna les

méthodes générales propres à la conservation de l'homme. La guérison de la petite vérole et d'autres maladies non moins graves fut simplifiée avec le plus heureux succès ; la morsure de la vipère ne fut plus un mal incurable, et ce qu'autrefois on n'auroit pas cru possible, les noyés eux-mêmes furent rappelés à la vie.

C'est à ce roi et aux soins du célèbre la Peyronnie, que Montpellier doit son magnifique amphithéâtre pour les démonstrations anatomiques. C'est Louis XV qui acheta et publia dans tout son royaume, pour le soulagement et la conservation de ses sujets, le secret de l'agaric de chêne dont la propriété est d'arrêter sans ligature les hémoragies dans les amputations.

Pour donner un aliment à l'émulation des artistes qui n'auroient pas voyagé, et mettre en même tems sous leurs yeux d'excellens modèles, il fit ouvrir au public cette riche galerie de Rubens qui orne le palais du Luxembourg. Il voulut que l'immense collection de ses tableaux fût successivement exposée dans la même galerie. Il ordonna que toutes les années impaires on soumît dans la grande salle du Louvre, aux éloges ou à la critique du public, tous les ouvrages de peinture, de sculpture et de gravure, composés par les membres de l'académie. Les prix, les secours en tout genre qu'il accorda aux élèves

entretenus à Rome, contribuèrent à conserver parmi nous l'amour et l'idée du beau.

Sous son règne, Loriol inventa l'art de fixer le pastel, et de lui donner la durée des tableaux peints à l'huile ; Picot trouva le secret important d'éterniser les chef-d'œuvres de la peinture, en transportant, sans les altérer, les couleurs d'une toile sur une autre.

Sous son règne, l'art d'appliquer l'émail sur l'or, fut porté au point de produire dans ce genre des tableaux d'histoire étendus ; la manufacture des gobelins créa des tableaux à l'aiguille dont la finesse et la vérité des couleurs trompèrent si bien les yeux, qu'on les prit pour une véritable peinture. La savonnerie perfectionna ses tapis ; la manufacture de Sève donna des vases d'une beauté si exquise, d'un travail si fini, que rien n'est comparable dans ce genre.

Sous ce règne encore on vit l'architecture pour l'élégance des formes, pour la distribution intérieure des appartemens, surpasser et l'Egypte, et la Grèce, et Rome, et la Toscane sous les Médicis. L'art des embellissemens, des ameublemens fut poussé au même degré de perfection. Le palais Bourbon, le château de Choisi offrirent dans ces divers genres de véritables merveilles ; et l'on peut dire que, graces au succès avec lesquels ces talens si utiles aux commodités de la vie furent cultivés,

un simple Bourgeois se trouve aujourd'hui logé plus agréablement que ne l'étoit le plus riche patricien de l'ancienne Rome (1).

Tous ces avantages, enfantés par le règne de Louis XV, prouvent que si sous ce règne on vit moins d'hommes de génie que sous le beau siècle de Louis XIV, Louis XV ne protégea pas les artistes et les savans avec moins de munificence que ne l'avoit fait son prédécesseur.

Mais le monde savant, l'histoire de la navigation célébreront éternellement la mission donnée par Louis XV à Maupertuis, Clairault, Camus, le Monnier, Bouguer, Godin, la Condamine, d'aller mesurer un degré du méridien sous le pole et un autre sous l'équateur. Les quatre premiers s'avancent vers le nord, traversent la Laponie, bravent le froid le plus excessif, franchissent les cataractes du fleuve Tornéa, gravissent des rochers où peut-être jamais aucun mortel n'étoit monté, vont au-delà du cercle polaire, établissent, pour former leurs triangles, des signaux sur les sommets de huit montagnes, et prennent pour base un fleuve glacé.

Leurs trois autres collègues vont au Pérou, et

(1) Cote, mort en 1753, fut le premier qui mit une glace sur une cheminée. Quel est aujourd'hui le bourgeois qui voudroit d'un appartement qui ne seroit pas orné de glaces ?

ceux-ci ont, outre les élémens, les hommes à combattre. La suite de leurs triangles s'étend sur la cime de trente-neuf montagnes, du nord de Quito au sud de Cuença, c'est-à-dire dans une étendue de quatre-vingt lieues. Chacun des trois savans répète en particulier les observations faites par ses deux collègues, et leur accord prouve leur justesse. La même exactitude couronne les observations faites sous le cercle polaire. La hardiesse, la difficulté, l'utilité de cette entreprise, en même tems qu'elles honorent les grands hommes qui l'exécutèrent, font l'éloge du monarque qui la leur confia.

Louis XV ne dégénéra pas non plus de cette munificence vraiment royale dont les rois ses prédécesseurs s'étoient plu à l'envi de donner des preuves à la capitale. Sans parler ici des superbes bâtimens de la place qui porte son nom, de l'école de droit, de l'école de chirurgie, quoi de plus somptueux que ces magnifiques temples de saint Roch, de saint Sulpice, de sainte Geneviève ! Quoi de plus majestueux que ce pont que la main hardie de Peronet jetta sur la Seine, et qui annonce si bien l'entrée d'une des premières villes du monde ! Combien, par son empressement à accueillir toutes les vues d'utilité, par ses soins, par ses libéralités, Louis XV n'a-t-il pas contribué à ne rien laisser desirer aux habitans de la capitale, ni pour la

douceur, ni pour la sûreté de la vie, ni pour la salubrité de l'air!

Et pour prix de cette sollicitude, de cette bienfaisance, la statue que la reconnoissance lui avoit érigée, a été abattue par ces mêmes hommes qui lui avoient décerné le titre de *bien aimé !* Que faut-il ici déplorer le plus, ou de la légéreté qui fait ainsi passer de l'excès de l'amour à l'excès de la haine, ou de cette détestable ingratitude qui fait déchirer l'image d'un bienfaiteur au milieu même des bienfaits qu'on tenoit de sa main!

Eh! qu'importe cette haineuse et puérile jalousie! Il est une vérité qui malgré elle retentira dans les siècles les plus reculés. Tous les hommes sauront qu'aucun peuple ne vit régner sur lui une suite de rois qu'on puisse comparer pour la bonté, pour la bienfaisance, à ceux qui regnèrent sur les Français sous le nom de Bourbon. Ils sauront que tous les rois de la branche des Bourbons furent souvent les sauveurs et toujours les pères de la patrie. Ils sauront qu'il y eut entre ces rois un plan constamment suivi et jamais abandonné, un desir bien prononcé, une résolution bien décidée de verser sur leurs sujets et sur les Parisiens en particulier, toutes les sortes de prospérités. Ils sauront que tout ce que les Français et les Parisiens en particulier ont goûté jusqu'à ces derniers jours d'orage,

de tranquillité, de bonheur, de considération, ils l'ont dû aux rois du nom de Bourbon. Ils sauront que la France présenteroit l'image la plus hideuse, si l'on pouvoit en un instant effacer toutes les traces des services que lui ont rendus les Bourbons qui ont régné sur elle.

Eh bien, ce beau nom de Bourbon, Louis XVI ne le portoit-il pas ? Si toute justice, toute morale, toute gratitude n'eussent pas été éteintes parmi nous, la seule considération des biens innombrables que ses aïeux avoient versés sur le pays que nous habitons, ne suffisoit-elle pas pour lui conquérir notre amour et notre vénération ? Depuis quand ne doit-on qu'injures, qu'oppression aux enfans de ceux qui ont bien mérité de la patrie ?

Mais Louis XVI, héritier de la couronne de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV, de Louis XV, l'étoit-il aussi de ce sentiment généreux qui porta chacun de ces rois à exécuter tant et de si grandes choses pour la gloire et la félicité de la France ? Méritoit-il par ses qualités personnelles, notre amour et notre estime, comme ses aïeux avoient mérité l'amour et l'estime des Français de leur tems ? Fut-il comme tous les rois Bourbons l'ami, le bienfaiteur, le père de ses sujets ? Est-il bien vrai, ainsi qu'on l'a remarqué avant moi,

que la bonté soit héréditaire dans la branche ainée des Bourbons, comme la bravoure dans celle de Condé, comme la soif de regner dans celle de d'Orléans ?

Que de faits notoires et honorables, indépendamment de ceux que j'ai déja cités, se présentent, même dans ces derniers tems, pour décider cette question par l'affirmative ! Quel homme fut meilleur que le dauphin, père de Louis XVI ? Que de générosité il y avoit déja dans le cœur de ce jeune duc de Bourgogne, qui aima mieux souffrir et mourir que de révéler la cause de sa maladie, parce que cette révélation eût attiré des reproches à un de ses serviteurs ! Quelle sensibilité annonçoit déja le dauphin, fils ainé de Louis XVI, qui déchiré de douleurs aigues, ne souffroit, disoit lui-même cet aimable enfant, que lorsqu'il voyoit couler les pleurs de sa mère ; qui avant d'expirer, fait couper une boucle de ses cheveux, et dit à une personne à qui il croyoit devoir de la reconnoissance, de la présenter elle-même aux auteurs de ses jours, afin qu'elle en reçoive le prix des soins qu'elle lui a accordés ! Qui peut voir cet autre fils de Louis XVI sans reconnoître dans les graces répandues sur toute sa personne, dans la loyauté de ses manières, dans l'innocente gaieté de ses jeux, dans la naïveté de sa conversation, dans

l'expression de ses caresses affectueuses, qui, dis-je, peut ne pas voir qu'il regarde déja comme la plus douce des jouissances le plaisir d'aimer et d'être aimé ? Quelle ame plus noble, plus belle, plus pure que celle de cette princesse qui, courant s'ensevelir dans le cachot où l'on traînoit Louis XVI, dit à ceux qui vouloient l'arrêter : *Eh ! qui le consolera dans ses peines, si ce n'est sa sœur ?*

Si je sondois le cœur de tous les autres membres de cette royale et infortunée famille, j'y découvrirois le même fond de bonté, la même passion pour le bonheur de nous tous. Ceux qui s'efforcent de peindre les deux frères de Louis XVI, sous d'autres couleurs, ne croient pas eux-mêmes au portrait qu'ils en tracent. L'adversité qui poursuit ces deux princes, en fixant sur eux les regards de l'Europe entière, a mis dans un plus grand jour toute la beauté de leur caractère. Généreux, magnifiques, compatissans dans la prospérité, ils ne souffrent aujourd'hui, au sein de leurs privations personnelles, que du malheur de leur pays, que de l'infortune de chacun de nous : voilà le seul sentiment qu'ils font éclater dans toutes leurs rélations, soit avec les étrangers, soit avec ceux des Français qui les ont suivis. Dignes enfans de Henri IV, ils ne savent, ils ne peuvent qu'aimer,

que plaindre, que pardonner. Comme ce prince, si la patrie leur rouvroit son sein, ils ne voudroient y voir qu'une seule famille, que des amis, que des frères; les torts, les outrages, les crimes, tout seroit oublié; la clemence ne laisseroit rien à faire à la justice.

Il est donc vrai qne le desir de procurer à la nation française la plus grande portion de bonheur dcnt puisse jouir un peuple, est pour ainsi dire la qualité caractéristique des princes de la branche royale de Bourbon. Louis XVI avoit-il aussi cette heureuse qualite? avoit-il cette même soif de notre félicité? Ah! j'ose le dire, s'il eût été jetté, en naissant, dans la foule; si la couronne eût été élective, si elle eût été accordée au plus vertueux d'entre nous, à celui d'entre-nous qui auroit eu une volonté plus réelle, plus ferme de contribuer, autant qu'il seroit en lui, au bonheur de ses concitoyens, à ce titre encore la couronne eût appartenu à Louis XVI. Cette vérité, si honorable pour sa mémoire, frappera vivement quiconque contemplera avec impartialité le tableau de sa vie: ce tableau si sublime, si touchant, je vais, Français, le mettre sous vos yeux. Que les regrets qu'il excitera dans vos ames ne soient du moins pas stériles? Je n'entends point entrer dans une discussion politique avec vos dominateurs, mais je

vous dis hardiment que quelle que soit la forme de gouvernement que vous adoptiez, que quelle que soit la famille où vous cherchiez de nouveaux maîtres, nul ne vous gouvernera avec plus de douceur et de succès qu'un légitime descendant du magnanime Henri IV, nul ne sera plus digne de régner sur vous que ne le fut Louis XVI.

---

ELOGE

# ÉLOGE

## HISTORIQUE ET FUNEBRE

## DE

# LOUIS XVIe DU NOM,

## ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

---

Il est donc arrivé ce malheur que nous regardions comme impossible ! Il a lui sur nous, ce jour de deuil qui ne sortira jamais de la mémoire des hommes ! Nous l'avons renouvelée, cette scène sacrilège que l'Angleterre repentante expie, chaque année, par un jeûne solemnel ; cette scène dont, il n'y a pas long-tems encore, nous ne lisions le récit qu'avec horreur ! Ah ! il retentira toujours à mon oreille, ce signal qui, au milieu des ombres de la nuit, vint nous avertir que l'heure fatale approchoit ! Elle est toujours devant mes yeux, cette marche silencieuse et lugubre, pendant laquelle la victime qui alloit être immolée, montroit seule un front calme comme sa conscience ! Eh ! comment pourrois-je écarter de moi cet épouvantable spectacle que nous avons

donné dans la matinée du 21 janvier? Comment pourrois-je oublier ces bourreaux, ce Roi au milieu d'eux, ce peuple impitoyable laissant tomber l'instrument de mort; ce sang, ce sang royal coulant sur un échafaud; ces Français qui en rougissoient leurs mains, qui en teignoient leurs vêtemens. . . . ?

Qu'ils sont terribles les jugemens que la justice céleste exerce sur notre malheureuse patrie! qu'ils sont au-dessus de notre foible intelligence! Vous l'avez permis, grand Dieu, ce sacrifice! Il est consommé; mais depuis que tout le sang de Louis a coulé, les liens qui nous unissoient à lui, sont-ils rompus? Non. Dans les jours de votre bonté, vous nous l'aviez donné pour Roi; et vous voulez que ceux qui lui furent fidèles pendant qu'il vécut, lui soient fidèles encore après sa mort! O Louis! obéir à cet ordre, c'est le plus cher de mes vœux. Oui, j'en fais ici le serment devant votre image; tout ce que le ciel me laissera de vie, je l'emploierai à parler de vos vertus.

*O mihi tam longè maneat pars ultima vitæ,*
*Spiritus et quantum sat erit tua dicere facta!*

Français qui partagez ma douleur, venez, réunissez-vous à moi; payons à sa mémoire un tribut d'amour et de reconnoissance. Nous avons perdu notre ami, notre bienfaiteur, notre père. Confondons nos larmes; laissons éclater nos regrets: notre perte ne sauroit être plus grande; notre affliction ne sauroit

être plus juste. La mort de Louis ne nous laisse que des maux sans remèdes, qu'une tristesse sans espoir. Hélas! par les précautions qu'ont prises ceux qui ont voulu cette effroyable calamité, il ne nous est pas même permis de mouiller de nos pleurs les cendres de l'auguste victime; il ne nous reste plus rien de Louis; un feu subtil renfermé dans la profondeur de sa tombe, a tout dévoré. Une seule consolation nous reste; c'est celle qu'on éprouve en parlant de ce qu'on aime. Ce seul bien qui nous est laissé dans la désolation générale, goûtons-le sans contrainte; rappellons à notre mémoire tout ce que Louis fit, tout ce qu'il voulut faire pour le bonheur de la France. Nous trouverons dans le contraste affligeant que présente le double tableau de ses bienfaits et de ses malheurs, cette autre consolation, d'avoir su être justes au milieu de tant d'ingrats.

Français, amis de Louis, faisons donc, s'il est possible, un effort sur notre douleur; suspendons nos gémissemens, pour ne nous entretenir aujourd'hui que des vertus de ce bon Roi; que le récit en retentisse dans l'univers entier : peignons-lui le monarque le plus digne de son admiration. J'ose être l'organe de vos sentimens et de vos regrets. Mon zèle me soutiendra dans ce triste ministère; et si je ne puis éloigner ces lamentables images toujours présentes à ma vue, l'espoir de propager, de jetter dans

toutes les ames, cet amour religieux que nous portons à Louis XVI, me donnera assez de force pour remplir la tâche que m'impose mon cœur.

Dois-je regretter qu'une voix plus éloquente que la mienne ne rende pas ce dernier devoir à Louis ? Mais pour le louer dignement, qu'est-il besoin d'art, d'effort, d'élévation de génie ? Les faits malheureusement parleront assez d'eux-mêmes ; et je n'aurai pas besoin des ressources de l'éloquence, de recourir aux mouvemens oratoires, pour faire dans les cœurs des impressions profondes et durables. Loin de moi donc tous ces prestiges du style, tous ces ornemens séducteurs dont on embellit bien plus souvent le mensonge que la vérité ; je veux me borner à suivre pas à pas Louis XVI, depuis le moment où il parut dans ce monde si peu digne de le posséder, jusqu'à cet autre moment où il nous fut enlevé sans retour. Comme il pratiqua les vertus les plus difficiles sans ostentation, comme il sçut toujours voiler d'une aimable modestie, les plus hautes qualités, il faut que son éloge soit aussi simple que sa vie.

Mais que fais-je ? Et comment obliois-je que c'est sous les yeux mêmes des persécuteurs de Louis, que j'ose élever ce monument à ses vertus ? Ceux qui ont voulu ses humiliations, ses souffrances, qui ont ordonné son martyre, ne s'offenseront-ils pas des pleurs que nous répandons ? Pourrai-je

braver impunément cette haine qui poursuit la victime au-delà du tombeau ; cette incommensurable puissance, dont le despote le plus absolu s'effrayeroit lui-même d'être investi ? Ah ! ce n'est pas la plume qui va peindre l'ame magnanime de Louis, qu'ils doivent redouter ; c'est le burin de l'histoire : il transmettra dans toutes les nuances de leur difformité, aux générations à venir, les erreurs et les crimes que je ne pourrai qu'indiquer ici en masse. Et quand ma voix d'ailleurs seroit étouffée, mille autres voix ne se feroient-elles pas entendre ? Quand la hâche auroit frappé ma tête, auroit-elle pour cela réduit au silence mille autres Français non moins généreux que moi ? Non, non ; vivant depuis quatre ans au milieu des dangers, j'ai contracté l'habitude de ne pas les craindre ; et j'ai là haut, dans la personne de Louis, un bel exemple : son courage soutiendra le mien. Que les satellites donc approchent ; qu'ils répandent tout mon sang, peu m'importe : une main plus habile que la mienne exécutera ce que j'aurai tenté. Je verrai du moins, en descendant au tombeau, je verrai avec sécurité arriver le moment où celui qui juge les juges de la terre, me confrontera à l'homme juste que nous venons de perdre. Qu'il sera au contraire effroyable ce moment, pour ceux qui ont consenti à ce que ce sang retombât sur eux !

Sans être donc arrêté par aucune considé-

ration, j'obéis au seul mouvement de ma conscience et de ma vénération pour la mémoire de Louis XVI ; et sous les auspices de l'Etre suprême, avec l'approbation des gens de bien de tous les pays et de tous les siècles, je commence l'éloge historique et funèbre de cet excellent Prince.

---

# PREMIÈRE PARTIE.

Louis, dauphin de France, fils de Louis XV et de Marie Leczinski, n'avoit eu de son mariage avec Marie-Thérèse, infante d'Espagne, qu'une princesse. Aussi long-tems que Louis et Marie-Thérèse furent unis, on ne vit pas le plus léger nuage ternir un seul instant la tendresse de ces deux époux qui sembloient n'avoir qu'un même cœur comme ils avoient la même vertu; mais un bonheur complet n'est pas plus ici bas le partage des princes, que celui du commun des hommes. La mort, l'inexorable mort dont les continuels ravages nous avertissent si bien que notre séjour n'est pas sur cette terre, vint rompre cette union, et la princesse qui en étoit le fruit, ne survécut que deux ans à sa mère.

Il n'en est pas des alliances des princes comme de celles des particuliers; si l'intérêt moins que la conformité d'humeurs, préside trop souvent à ces dernières, c'est un abus plutôt qu'une obligation, et elles peuvent, sans inconvénient pour la chose publique, être le plus doux exercice de la liberté. Celles des enfans des rois, au contraire,

sont toujours des sacrifices commandés par l'impérieuse loi de l'intérêt de l'état : si on ne pense pas même à leur tenir compte d'un tel sacrifice, il n'en est pas moins bien souvent infiniment pénible pour eux.

Il le fut pour le dauphin par les sentimens profonds et inaltérables d'estime, d'amour, de fidélité qu'il avoit voués à son épouse. On voyoit bien que s'il eût été le maître de son sort, il eût conservé dans toute leur intégrité ces sentimens jusqu'au tombeau ; on voyoit bien qu'il aimoit la douleur qui les nourrissoit, et qu'il craignoit de les affoiblir en les partageant avec une nouvelle compagne ; mais il étoit héritier présomptif de la couronne, l'amour du bien public fit taire ses répugnances; six mois après la mort de Marie-Thérèse, il unit sa destinée à celle de Marie-Josephe de Saxe, fille de Frédéric-Auguste, électeur de Saxe et roi de Pologne.

Une heureuse fécondité, qui fit la joie de la France, et qui auroit dû faire à jamais son bonheur, fut le fruit de cette nouvelle alliance, dont il reste encore dans ce moment deux princes et deux princesses (1). Louis-Joseph-Xavier, duc de Bourgogne, fut le premier prince que le ciel accorda aux deux augustes époux dont la postérité, par nos fautes et nos crimes, devoit être si

---

(1) Il ne faut point oublier que ceci a été écrit en février 1793. (Note des Éditeurs.)

malheureuse. Ils eurent pour second fils Xavier-Marie-Joseph, duc d'Aquitaine; suivant donc l'ordre de la nature, l'infortuné Louis XVI ne paroissoit pas destiné au trône. La providence qui le réservoit pour donner au monde un grand exemple, en ordonna autrement.

Le duc d'Aquitaine ne vécut que cinq mois; il mourut le 22 février 1754. Six mois après, le 23 août 1754, toute la cour étant à Choisi, la dauphine restée presque seule à Versailles, fut prise des douleurs de l'enfantement, elle donna le jour au prince dont j'écris l'éloge; il n'eut pour témoins de sa naissance, que le chancelier, le garde des sceaux, le contrôleur-général et le marquis de Puysieux; aucun des princes de la cour ne s'y trouva; ainsi la modestie qui devoit être la compagne de toutes les actions de sa vie, ombragea de son voile le berceau de l'auguste enfant.

Le fléau de la guerre désoloit alors l'Europe; les gens de lettres dans leurs écrits, les poëtes dans leurs vers, la peinture dans ses tableaux, la gravure dans ses estampes représentèrent le nouveau né comme le gage de la paix : si nous eussions été sages, il l'eût été du bonheur.

Louis XVI nâquit sous de fâcheux auspices qui jettèrent dans les esprits je ne sais quoi de triste, parce qu'ils sembloient annoncer qu'il n'étoit pas né pour le bonheur. Le courier dépêché à la cour pour annon-

cer sa naissance, mit un tel empressement à porter cette importante nouvelle, qu'il fit une chûte dont il mourut sur-le-champ; ce fut le premier malheur de Louis XVI: à peine il respiroit et déja l'infortune étoit à ses côtés.

Il reçut, en venant au monde, le titre de duc de Berri, et sur les fonds de baptême les noms Louis-Auguste. Sorti des mains des femmes, il trouva auprès de ses augustes parens et de ses instituteurs tous les secours qui pouvoient en faire un prince accompli. Il eut, ainsi que ses frères, pour précepteur l'évêque de Limoges, prélat qui réunissoit à toute la simplicité des mœurs anciennes, toute la solidité d'un esprit orné, et pour gouverneur le duc de la Vauguyon singulièrement estimé pour sa valeur, et dont la probité rappelloit celle du duc de Montausier.

C'est une justice que ce siècle a rendue au dauphin, père de Louis XVI, et à la dauphine, sa mère, qu'on ne pouvoit être plus vertueux que ces époux. Ils étoient les premiers instituteurs de leurs enfans; ils convinrent avec toutes les personnes qui devoient concourir à leur éducation, d'un plan invariable. Le dauphin confia à son épouse tout ce qui avoit rapport à la religion et à l'histoire; il se réserva pour lui la partie des langues. L'un et l'autre se livrèrent à la tâche qu'ils s'étoient imposée, avec un zèle, avec une assiduité dont, avant

cet auguste couple, on n'avoit point encore vu d'exemple dans aucune cour.

Ils ne bornèrent pas là leurs soins; deux fois la semaine à une heure réglée, ils mandoient leurs enfans, ils examinoient le travail qu'ils avoient fait sous leurs divers maîtres; ils se faisoient rendre un compte rigoureux de tout ce qui avoit fait la matière de leurs études depuis la dernière répétition.

Mais la première, ou pour mieux dire l'unique leçon, car c'est à celle-là que toutes les autres se rapportoient, étoit d'être bons, humains, justes, généreux, religieux; on ne plaça autour d'eux que des officiers, que des serviteurs de la probité desquels on avoit des garans; on ne plaça sous leurs yeux que des objets, que des images qui pussent jetter dans leurs cœurs des impressions heureuses.

Quand on se rappelle, en un mot, tout ce que le dauphin, père de Louis XVI, tout ce que la dauphine, sa mère, réunissoient de savoir et de probité, on peut dire dans toute la rigueur de cette expression, que ce prince, élevé par de tels parens, fut élevé à l'école même de la vertu; et c'est pourtant à une telle école, s'il faut vous en croire, hommes injustes et barbares qui avez calomnié le meilleur des rois, c'est à une telle école que Louis prit les mœurs d'un tyran, d'un farouche ennemi de son pays! comment avez-vous pu penser qu'on oublie-

roit quels avoient été les instituteurs de ce bon roi ! Comment a-t-il pu vous venir à la pensée que vous persuaderiez au monde qu'une ame façonnée, si je puis parler ainsi, par les mains les plus pures, n'étoit que perfidie et dureté ?

Ah ! que le jeune duc de Berri fut loin de manifester des inclinations qui pussent alarmer les auteurs de ses jours ! Doué du plus beau naturel, docile aux leçons de ses maîtres, curieux de s'instruire, compatissant pour les malheureux, plein de respect pour l'âge, pour les lumières, pour tout ce qui annonçoit à ses yeux une certaine supériorité, il laissa deviner dès ses premières années, ce qu'il seroit lorsque l'expérience auroit mûri sa raison.

Il manifesta sur-tout un goût décidé pour la simplicité, une sensibilité exquise, un besoin ardent d'aimer et d'être aimé ; mais, je ne saurois le taire, l'auguste et aimable enfant tenoit cachés les germes des plus belles inclinations dans un fond extraordinaire de timidité qui dans la suite se changea en une modestie que, pour notre malheur et le sien, il ne lui fut jamais possible de vaincre.

De sorte qu'il arriva que la foule des courtisans qui, comme le vulgaire, juge trop souvent par les seules apparences, parut méconnoître ce que vaudroit le duc de Berri ; leurs respects, leurs complaisances, leurs flatteries, leurs applaudissemens s'adres-

soient plus volontiers à son frère aîné le duc de Bourgogne, qu'on s'attendoit d'avoir un jour pour maître. Tout ce qui sortoit de la bouche du jeune prince qui devoit succéder à la couronne, étoit loué et mille fois répété avec éloge; ce n'étoit pas sans quelque raison, car jamais enfant n'avoit eu une plus belle aurore que le duc de Bourgogne; jamais prince dans son bas âge n'avoit donné d'aussi riches espérances.

Les deux autres frères du duc de Berri, le comte de Provence, le comte d'Artois sembloient aussi avoir dans l'esprit plus de gaieté, plus de vivacité; et il est vrai qu'il leur échappoit souvent des saillies d'une naïveté si ingénieuse, qu'on ne pouvoit s'empêcher d'en être étonné. Le duc de Berri concluoit des éloges qu'il entendoit sans cesse donner à ses frères, qu'il valoit infiniment moins qu'eux. Voilà peut-être la source de cette modestie que dans la suite il poussa à l'excès : grande leçon pour les instituteurs qui ne doivent jamais oublier que les impressions reçues dans un âge tendre, ont la durée même de la vie. L'enfant est semblable à l'arbre qui, sorti du sein de la terre, prend la direction que lui donne une main habile.

Cependant la sensibilité du duc de Berri l'emportoit sur sa timidité, lorsque la sorte d'abandon où les courtisans le laissoient au milieu de ses frères, lui paroissoit aller trop loin. Il la manifesta, cette sensibilité, dans

une occasion où il fit sentir vivement aux spectateurs que la préférence ne devoit jamais être injuste. Dans un cercle composé de quelques personnes de la cour, on avoit imaginé une lotterie, et on étoit convenu que celui qui gagneroit un lot, en feroit don à la personne qu'il aimeroit le plus; le duc de Bourgogne, le comte de Provence et le comte d'Artois obéirent à la convention; le tour du duc de Berri étant venu, le jeune prince ne remit son lot à personne. Le duc de la Vauguyon lui en ayant fait des reproches, et l'ayant invité à remettre, ainsi qu'il avoit été réglé, son lot à la personne présente qu'il aimoit le plus, le duc de Berri lui répondit avec humeur : *Eh! qui aimerois-je ici où personne ne m'aime?*

La princesse Adélaïde, tante du jeune prince, ne se trouvoit pas dans ce cercle, car c'eût été incontestablement à elle qu'il eût adressé le témoignage que son cœur, incapable de toute dissimulation, ne pouvoit donner qu'à l'amitié : on se feroit difficilement une idée de l'affection tendre et toute particulière que cette princesse portoit au duc de Berri; aussi l'auguste enfant disoit-il ingénuement qu'il ne se trouvoit heureux que dans les momens qu'il passoit auprès d'elle, et ces momens s'écouloient toujours trop vîte. Dès qu'il l'abordoit, elle le serroit affectueusement dans ses bras, et lui adressoit ces paroles que je rends dans toute leur simplicité : *Allons, mon pauvre*

*Berri, tu es ici à ton aise ; tu as ici lescoudées franches* ; *parle, crie, fais bien du bruit ; casse, brise tout, je te donne carte blanche.* On peut bien penser que dans un âge aussi tendre le duc de Berri usoit sans contrainte de toute l'étendue de cette permission ; et c'est sans doute ce qu'il laissoit appercevoir de la beauté de son ame, dans les épanchemens que favorisoient ces instans d'une entière liberté, qui lui avoit si singulièrement attaché la princesse. Elle pensoit avec raison, que quand le naturel d'un enfant est beau, il faut l'aider et non pas le gêner.

Les autres personnes de la famille royale, sans avoir pour lui cette prédilection que lui accordoit la princesse Adélaïde, ne lui témoignoient pas moins dans toutes les rencontres, une amitié tendre et un intérêt qui ne mettoient aucune distinction entre lui et ses frères. Les soins et l'affection des auteurs de ses jours redoublèrent après la mort de son frère aîné le duc de Bourgogne. Rapproché du trône par cette mort ; devenu l'objet des espérances d'une grande nation, il devint aussi naturellement, dès cet instant, plus cher à ses parens ; ils lui prodiguèrent, ils épuisèrent, pour ainsi dire, tous les genres d'instructions, toutes les sortes de leçons qui pouvoient un jour en faire un roi grand, juste, éclairé, digne de porter la couronne qui avoit ceint le front de Henri IV, car c'est ce bon roi

qu'ils ne cessoient de l'inviter à prendre pour modèle.

Qu'a donc prétendu la calomnie, lorsque de nos jours elle a publié, lorsqu'elle a fait répéter à la crédulité que l'éducation de Louis XVI avoit été négligée ? Qu'a-t-elle a opposer aux faits que je viens de rappeller ? Comment a-t-elle oublié que tous les partis rendent justice aux lumières, aux vertus du dauphin, de la dauphine et de toutes les personnes qui concoururent à former les premières années de Louis XVI ? A-t-on voulu dire qu'il ne répondoit pas aux soins de ses instituteurs ? Mais où auroit-il donc puisé les connoissances qu'il montra lorsqu'il fut sur le trône, et qui étonnèrent bien souvent les ministres qui passoient pour les plus habiles ?

Combien d'autres faits d'ailleurs non moins notoires attestent son aptitude ! quoiqu'enfant, il sentoit déja le prix de la science. Etonné du mérite de son auguste père, jaloux de marcher sur ses traces, il lui arriva un jour de s'écrier dans son enthousiasme : *Que je serois content de savoir quelque chose que papa ne sût point* !

Une autrefois comme on s'entretenoit devant ce tendre et vertueux père, de la rapidité avec laquelle le temps passoit, il échappa au petit duc de Berri de dire que le temps qui lui paroissoit le plus court étoit celui de l'étude. Cet aveu transporta de joie l'auguste instituteur ; il prit dans ses bras

l'aimable

l'aimable enfant, le couvrit de ses caresses; et lui dit : *Ah! mon fils, que vous me faites de plaisir! puisque le tems de l'étude passe si promptement pour vous, ce m'est une preuve que vous vous y appliquez.* — *Je dois ajouter*, répliqua naïvement le jeune prince, *que quand l'étude ne va pas bien, le tems me paroît s'écouler plus lentement.* Lorsque l'enfant se fut retiré, le père, pénétré de ce qu'il venoit d'entendre, fit éclater devant les personnes présentes, le plaisir qu'il en ressentoit.

Comment les élèves d'un instituteur si jaloux de les voir répondre à ses soins, n'auroient-ils pas fait des progrès? En même tems qu'il connoissoit admirablement l'art d'exciter et de nourrir entr'eux l'émulation, il les punissoit avec une fermeté vraiment rigoureuse, de la plus légère négligence à leurs devoirs.

Un jour ce même duc de Berri ayant laissé voir à une de ses répétitions, qu'il s'étoit négligé dans son dernier travail, son père l'en réprimanda avec chaleur, et lui ajouta qu'il ne seroit point de la chasse de Saint Hubert. Les dames de France, la reine, le roi lui même mirent tout en œuvre pour fléchir le dauphin : *Quand vous empêchez vos enfans*, lui dit Louis XV, *de se trouver à mes chasses, c'est moi-même autant qu'eux, que vous mettez en pénitence.* Le dauphin se montra inexorable; il motiva son refus avec une telle sagesse,

un tel respect, mais en même tems avec une telle fermeté, que le roi, sans en être offensé, fut obligé de céder.

Qu'on apprécie actuellement l'assertion qui veut que Louis XVI ait eu une éducation négligée. Ah! elle n'a été que trop soignée au gré de ceux qui l'ont calomnié; ils eussent mieux trouvé leur compte à ce que son enfance eût été confiée à des maîtres corrompus; les vices, les passions que la philosophie empoisonnée de ses maîtres eût fait germer dans son ame, et qu'on eût vu ensuite éclater avec l'âge, auroient au moins été des prétextes pour le peindre au peuple sous des couleurs odieuses, au lieu que c'étoit une entreprise extrêmement difficile d'exciter la haine contre un prince qui, dès ses premières années, avoit tellement contracté l'habitude de la probité, qu'il ne lui venoit pas une pensée, qu'il ne formoit pas un desir, qu'il ne faisoit pas une action qui ne portât le cachet de sa belle ame.

Cette entreprise cependant, toute impossible qu'elle paroissoit, a été conçue et exécutée, et c'est-là, si j'ose me servir de cette expression, le chef-d'œuvre de la perversité de ce siècle. Mais que l'exécution d'un tel dessein eût été bien plus facile avec un prince qui par des défauts essentiels, se seroit comme présenté de lui-même à la haine de ses sujets!

D'un autre côté, les méchans sont si bi-

sarres dans leurs conceptions; il est si difficile de sonder la corruption de leurs cœurs, et d'y lire leurs véritables projets, qu'on ne peut guère dire ce qui seroit arrivé si Louis XVI eût été en effet un méchant roi. Peut-être se fussent-ils mieux accommodé d'un tel maître; peut-être eussent-ils fait avec lui une sorte de pacte et d'alliance; et fussent-ils convenus entr'eux de ne pas opérer la révolution sous son règne. Ce qui porteroit à le croire, c'est l'affection avec laquelle les mêmes hommes qui l'ont précipité du trône, caressent et servent celui qu'il s'agit encore dans ce moment même de lui donner pour successeur; et cela, tout en convenant que cet usurpateur à venir, n'est couvert que de vices et de mépris, et n'a pas une des qualités qui conviennent au chef d'une nation.

Ce qui sembleroit encore accréditer l'opinion que je présente ici, c'est que l'infortuné Louis XVI disoit lui-même quelques jours avant sa mort, en parlant de ses sanguinaires persécuteurs: *Si j'avois été sans foi, sans loi, sans mœurs, je leur aurois mieux convenu.*

Ce qui est du moins très-vraisemblable, et à-peu-près hors de doute, c'est que la fidélité avec laquelle Louis XVI s'est tenu constamment attaché aux principes religieux qu'il avoit reçus dans son enfance, a été la principale cause qui lui a suscité tant et de si ardens ennemis.

Il est inconcevable combien, depuis l'établissement du calvinisme, la religion catholique a eu d'adversaires et de martyrs. Charles I ne mourut sur un échafaud que parce qu'il étoit soupçonné de n'avoir point pour elle assez d'aversion. La profession ouverte qu'en fit Jacques II, le fit exclure, lui et sa postérité, du trône d'Angleterre.

Si Louis XVI eût montré pour le culte de ses pères, de l'indifférence, du mépris, de l'antipathie, les calvinistes l'eussent aisément pris dans leurs filets, par les fastueuses promesses qu'ils lui auroient faites; ils n'eussent eu aucun intérêt à remuer sous un roi qui leur auroit tout accordé; ils seroient même parvenus à contenir, du moins pendant un certain tems, tous les autres sectaires qui auroient voulu lui disputer l'empire de l'opinion.

Sans doute, ce que j'avance ici pourra ne paroître qu'une hypothèse hasardée, à ceux qui n'ont donné qu'une légère attention aux évènemens de la révolution; mais moi qui en ai approfondi les causes, j'ose prédire que si l'usurpateur dont on nous parle, parvient à se saisir de la couronne, le calvinisme sera bientôt, non pas la religion dominante, mais la seule religion qu'il sera permis de professer en France.

Ce qui n'est pas une conjecture; ce qui résulte évidemment, comme on vient de le voir, de l'histoire des premières années

de Louis XVI, c'est que son éducation fut si peu négligée, qu'il semble au contraire que le ciel s'étoit plu à n'environner son enfance que d'hommes éclairés et vertueux ; à prodiguer au tour de lui tous les secours qui devoient un jour en faire le plus sage des rois, comme le meilleur des hommes.

En voyant la persévérante fidélité avec laquelle Louis a marché dans la route qui lui avoit été ouverte dès le berceau, on diroit que la providence n'a montré ce prince au monde, que pour donner le double spectacle de la plus haute vertu, d'un côté, et de la plus noire ingratitude, de l'autre.

Sans doute Louis n'a retiré parmi nous que des fruits bien amers, de sa courageuse fermeté à ne point abandonner les principes religieux qui furent, pour ainsi dire, la nourriture de son enfance ; et cette destinée seroit horrible, si l'homme mouroit tout entier. Ce seroit bien alors le cas de s'écrier, avec un romain : *A quoi sert la vertu ?* Mais cette flamme invisible qui constitue notre être, qui anime notre corps, ne s'éteint pas, lorsque la matière qui lui servoit d'enveloppe, périt. Le tems des combats, des épreuves est passé pour Louis. A quelques années écoulées dans les douleurs et les humiliations, a succédé un bonheur inaltérable et éternel : les infernales machinations de la calomnie ne lui raviront pas celui-là.

O Louis ! que tes vœux fassent aujourd'hui ce que tes vertus n'ont pu faire ! qu'ils arrêtent les succès de l'ingratitude et de l'impiété ! qu'ils ramènent la paix sur cet empire ! qu'ils rendent à la justice sa force, à la religion, son autorité !

Une autre imposture s'est glissée sourdement contre ce prince. On a prétendu qu'enfant, il n'étoit point aimé des auteurs de ses jours. Ce mensonge, qui ne seroit pas moins injurieux à la mémoire de ceux-ci qu'à la sienne, n'a pas même l'ombre de la vraisemblance. Ceux à qui Louis devoit la vie connoissoient trop bien leur devoir pour n'avoir pas en horreur l'injustice qui met une distinction entre les membres d'une même famille.

Le dauphin et son épouse portoient une tendresse égale aux gages de leur union. Quelque attentif, quelque exercé que soit l'œil des courtisans, ils ne purent jamais remarquer que ces augustes époux eussent la plus légère prédilection pour aucun de leurs enfans.

Cette uniformité de tendresse éclata d'une manière bien touchante dans une occasion solennelle. Ce fut au camp de Compiègne, au moment où alloit se faire la revue générale des troupes. Le dauphin appercevant le carrosse de ses enfans qui passoit devant les premières lignes, courut à eux. Les jeunes princes de leur côté, dès qu'ils furent à portée de leur père, se précipitèrent dans

ses bras. Il les embrassa tour-à-tour, il les serra contre son sein avec une égale affection. Ce fut un spectacle ravissant pour l'armée : Officiers et soldats, tous s'écrièrent : *Oh ! voyez comme il aime ses enfans, et comment il en est aimé !*

Le dauphin, sans aimer le duc de Berri plus que ses deux autres fréres, lui témoigna cependant, ainsi que je l'ai dit, des soins et un intérêt particulier après la mort du duc de Bourgogne ; il les lui devoit à cause de la haute destinée où l'appelloit cette mort. On lui entendit souvent dire : *J'aime tous mes enfans, personne n'a plus de tendresse que moi pour le petit duc de Berri, mais c'est pour cela même que je veux suivre de plus près son éducation, et ne négliger aucun des moyens qui peuvent contribuer à en assurer le succès.* On peut dire même que cette tendresse pour ses enfans fut la seule passion du dauphin.

On vit ce grand prince, quelques heures avant sa mort, renoncer avec un courage héroïque à la première couronne de l'Univers, mais ne pouvoir supporter l'idée d'être séparé pour toujours de ses enfans. Il eut la force de soutenir, sans se plaindre, les plus cruelles douleurs, et l'image même des apprêts de sa mort, mais il n'eut pas celle de dire un dernier adieu aux gages de son union avec la plus vertueuse des princesses. Il se borna à faire appeler leur gouverneur, et lui adresa douloureusement ces paroles : *Je vous charge*

*de dire à mes enfans que je leur souhaite toute sorte de bonheur et de bénédictions....* A ces mots son cœur se serra, des larmes s'échappèrent de ses yeux; il jetta un profond soupir, et s'adressant au ministre de la religion qui étoit à côté de son lit, il lui dit avec amertume : *Ah! monsieur, il ne m'est pas possible de poursuivre.*

O excellent prince, modèle des pères; dans ces terribles momens, le livre de l'avenir étoit-il ouvert devant vos yeux? Y lisiez-vous ces noirs désastres, ces humiliantes calamités que recueilleroit pour prix de sa docilité à vos leçons, ce duc de Berri qui avoit toute votre affection, et qui la méritoit si bien?

Si le dauphin fut le meilleur des pères, la dauphine fut également la meilleure des mères. Il y eut dans leur tendresse pour leurs enfans, le même accord qu'on vit régner dans toutes les actions de leur vie, aussi long-tems que dura leur union.

La dauphine, prête à quitter cette terre qui, comme le dit l'historien de sa vie, ne fut pour elle qu'une vallée de larmes, se montra aussi péniblement affectée de la perte de ses enfans que l'avoit été le dauphin. Ses dernières pensées furent pour eux. Quelques heures avant d'expirer, faisant un effort sur elle-même, et présumant trop de ses forces, elle dit aux personnes qui environnoient son lit : *Il me semble que j'aurois assez de*

*courage pour faire mes derniers adieux à mes enfans.*

Ils furent amenés en sa présence. Leur vue, la pâleur de leur front, les larmes qu'ils répandoient, l'innocence de leur âge, et peut-être un pressentiment des malheurs qui les attendoient, émurent ses entrailles, et la pénétrèrent d'une profonde douleur; tout son courage l'abandonna; les sanglots étouffèrent sa voix: elle ne put que lever sur eux sa main foible et tremblante, et leur donner en silence ce signe de sa dernière bénédiction.

Se tournant ensuite vers son confesseur, elle le pria de s'acquitter, en son nom, du devoir que son émotion ne lui permettoit pas de remplir. Le ministre de la religion, entrant dans ses sentimens, s'adressa aux jeunes princes, et leur présenta, en ces termes, la dernière preuve de la tendresse de leur vertueuse mère: *Madame la dauphine vous donne sa dernière bénédiction de tout son cœur, et prie le Seigneur de vous combler de toutes les siennes. Elle vous recommande de marcher devant Dieu dans la droiture de votre cœur; d'honorer le roi et la reine, de les consoler, en retraçant à leurs yeux les vertus de votre auguste père; de ne vous écarter jamais des sages avis que vous donnent les personnes qui sont chargées*

*de votre éducation, et de vous souvenir de prier Dieu pour elle.*

Eh ! les voilà pourtant ces princes vertueux, ces personnes vraiment angéliques, dont on ose dire que le duc de Berri n'étoit pas aimé ! Quelle injustice d'avoir imaginé une semblable imposture ! quelle légéreté d'avoir pu la croire ! Ah ! quel est le fils qui peut se flatter d'avoir été plus chéri de ses parens ? Quel est aussi celui qui peut se rendre le témoignage d'avoir mieux répondu aux soins de ses instituteurs ? A peine il bégayoit, à peine il avoit l'usage de la parole, et déjà on se félicitoit de ses heureuses dispositions ; déja on appercevoit en lui les mouvemens d'une ame pure, d'un esprit droit, d'un cœur bon et sensible.

Dans cet âge qui semble incapable d'un attachement durable, et où les impressions les plus vives sont presque aussitôt effacées que produites, il connoissoit tout le prix de l'amitié fraternelle. Les larmes qu'il répandit, la douleur qu'il fit éclater à la mort du duc de Bourgogne, quoiqu'il sût bien que cette mort l'approchoit du trône, surprirent et touchèrent tous ceux qui en furent témoins.

On entendit plus d'une fois le dauphin son père, se féliciter des inclinations et des sentimens qu'il voyoit se développer dans cet enfant chéri, et qui, disoit ce père tendre, faisoient sa principale consolation, parce qu'elles lui promettoient que le duc de Berri

seroit un jour l'héritier de son amour pour le peuple françois.

Si le jeune prince versa des larmes en perdant le duc de Bourgogne son frère, quelle ne fut pas sa désolation lorsqu'une mort prématurée lui enleva un père si digne en effet de tous ses regrets? Bien loin que les distinctions attachées au titre éminent de dauphin de France flattassent l'enfance du duc de Berri, qui, à cette funeste époque, n'avoit que onze ans, elles ne servirent qu'à aggraver et à prolonger sa douleur. Il fut comme effrayé du peu de distance qui se trouvoit entre lui et le trône.

On se souvient que la première fois qu'il entendit, en traversant les appartemens, crier, *place à monseigneur le dauphin*, l'image chérie de l'excellent prince qui peu de tems auparavant portoit ce titre, se retraça tout-à-coup à ses yeux; tout son corps tressaillit, ses sens se troublèrent, son cœur se souleva, et ne trouva de soulagement que dans un torrent de pleurs qui innonda ses joues.

Aimable enfant! de quels sentimens dûtes-vous pénétrer ceux qui furent témoins de cette juste sensibilité! Comme ils vous aimèrent alors! Par quelle fatalité ces sentimens n'ont-ils pas été plus durables? Que dis-je? toutes les actions du reste de sa vie ne furent-elles pas produites par le besoin qu'il avoit d'aimer et d'être aimé? Comment se fait-il

donc qu'avec une ame aussi aimable, il ait trouvé tant de cœurs de bronze.

Si parmi les personnes de la famille royale qui toutes partageoient l'attachement que portoient au duc de Berri ceux de qui il avoit reçu le jour, il faut distinguer la princesse Adélaïde sa tante, cela vient uniquement, outre la raison que j'en ai déja donnée, de ce qu'étant plus avant dans la confidence du dauphin et de la dauphine, elle avoit appris d'eux tout ce que valoit le jeune prince; voilà pourquoi, jusqu'au moment où elle se sépara de lui, il trouva dans l'amitié de cette auguste parente, des avis dans les tems difficiles, des consolations dans les chagrins que lui faisoit éprouver l'ingratitude de ses sujets.

Ah! Elle n'eut pas eu lieu cette séparation, si la princesse eût pu prévoir jusqu'où iroient les revers dont elle n'avoit vu que les commencemens; elle eût partagé avec joie les dernières souffrances de son neveu, de son roi; elle se fût ensevelie avec lui dans la même prison; elle eût versé encore quelque douceur sur la longue et douloureuse agonie qui précéda le sacrifice de la victime.

Combien le cœur de cette respectable amie, qui avoit pour Louis XVI toute la sollicitude, toute l'affection d'une mère, a dû saigner en apprenant la sacrilège injustice qui a mis fin à sa vie! combien elle a dû regretter de n'avoir pas contribué à fortifier son ame dans ces

cruels instans où il alloit répandre tout son sang sur un échafaud !

Qu'il a dû lui-même être affligé de ne pouvoir dire un dernier adieu à une princesse qu'il faisoit dépositaire de toutes ses pensées, et qu'il chérissoit comme il avoit chéri le couple auguste à qui il devoit la vie ! De toutes les privations dont il a eu à gémir, celle-là n'a pas été sans doute la moins sensible à sa belle ame.

Tel fut Louis XVI dans sa première enfance ; s'il eut l'avantage inestimable de naître de parens également vertueux et éclairés, on lui doit aussi cette justice, qu'il répondit, autant que le permettoit la foiblesse de son âge, à ce grand bienfait de la providence. Que la calomnie donc, qui n'a rien à opposer à cette vérité, se taise, et qu'elle convienne que Louis, dès son enfance, fit présager que, s'il arrivoit au trône, il ajouteroit aux services que nous tenions déja des Bourbons ses aïeux.

Et vous pères, mères de famille, voulez-vous nourrir dans le cœur de vos enfans la piété filiale ? voulez-vous que leur reconnoissance égale votre tendresse ? présentez-leur le tableau de l'enfance de Louis XVI ; fixez, fixez continuellement leurs yeux sur ce modèle, il n'en est pas qu'ils doivent étudier avec plus de soin, parce qu'il n'est pas d'étude plus propre à leur donner ces qualités solides et aimables qui font le bonheur des familles.

Je me hâte de considérer Louis sous un autre point de vue. Rapproché du trône par la mort du dauphin, il entra alors dans une carrière où il n'est pas aussi aisé qu'on le croit communément, de marcher avec prudence : je vais l'y suivre ; et ici encore que de traits intéressans vont se présenter, mais aussi que de nouveaux motifs de nous affliger ; quelle nouvelle source de larmes et de réflexions pénibles !

---

## SECONDE PARTIE.

Je n'ai certes ni l'intention ni l'envie de grossir le nombre des détracteurs de notre ancienne cour, encore moins réunirai-je ma voix à celle des calomniateurs; mais ce n'est point outrager la vérité de convenir que dans la foule des courtisans dont les trônes sont environnés, il en est plusieurs qui ne voient dans le monarque qui y est assis, que les graces qu'il peut répandre sur eux.

Ce sont ces hommes que la cupidité rend ingrats, durs, insatiables, qui montrent le plus d'empressement à flatter leur maître: Ils caressent ses foiblesses, s'irritent en eux-mêmes contre les bonnes qualités qu'ils apperçoivent en lui, et prennent tous les biais que leur suggère l'art de la séduction pour substituer dans son cœur les vices aux vertus, pour remplacer le penchant qui le porte au bien par l'attrait qui conduit à la volupté. Leur grande étude, leur travail de tous les jours, c'est de ne laisser parvenir à ses oreilles que le langage du mensonge et jamais celui de la vérité: s'il venoit à la connoître, ils seroient bientôt démasqués, et cette révélation feroit crouler tous leurs projets de fortune.

Je pourrois, si j'avois besoin de preuves pour faire croire à la fidélité de ce portrait, en trouver dans la conduite d'un ministre, qui, sous l'avant dernier règne, jetta un grand éclat. On s'étonneroit, on s'indigneroit des honteux manèges, des lâches ruses qu'il savoit employer pour empêcher son roi de s'échapper des filets dans lesquels il l'avoit enlacé ; mais je laisse à l'histoire à flétrir la mémoire de ce courtisan ambitieux, qui, pour être caressé des philosophes de son tems, prépara la plupart des maux dont la France gémit aujourd'hui.

Il n'est qu'un moyen pour ceux qui règnent, de s'affranchir de cette avilissante tutelle c'est de secouer quelquefois cette pompe, cette majesté qui les enchaînent; c'est de sortir quelquefois de ce cercle d'adulateurs assidus qui se traînent sur leurs pas; c'est d'entendre d'autres voix que les leurs, de descendre dans les différentes conditions de leurs sujets, de se mêler avec le peuple, de lire eux-mêmes les dépêches, les mémoires, les placets qui leur sont adressés; il sera impossible qu'en ouvrant ainsi tant d'issues à la vérité, elle ne se fasse pas jour jusqu'à leur trône; qu'ils n'oublient pas, en un mot, qu'ils n'exerceront bien les augustes fonctions de la royauté qu'en parcourant, qu'en interrogeant les différentes classes de la société. Qu'ils sachent que plus ils trouveront d'opposition à quitter l'enceinte où ils ne voient que les mêmes hommes, que les mêmes objets,

objets, plus ils doivent se roidir contre ces obstacles, et plus ils doivent se tenir en garde contre les vues de ceux qui les font naître.

Un autre trait caractérise les courtisans dont je parle ici. Attentifs à ne laisser introduire parmi eux aucun nouveau venu, parce qu'ils regardent la faveur du monarque comme un bien qui leur appartient exclusivement; ils fixent sur-tout leur inquiète curiosité sur son successeur; ils épient, ils étudient, ils interprètent ses goûts, ses penchans, ses moindres démarches: ces observations, ces inquiétudes redoublent lorsque le monarque est avancé en âge, par le grand intérêt qu'ils ont à ne rien perdre à un changement de règne. S'ils espèrent amener l'héritier présomptif à leur ressembler, ils se réjouissent. Dans le cas contraire, ils le desservent de toutes les manières, et auprès du peuple, et auprès du prince règnant; et comme le cœur de l'homme ambitieux est une place ouverte à l'impétuosité de toutes les passions, on ne peut dire jusqu'où peut entraîner le désespoir de n'être plus rien sous un nouveau roi.

De là vient que le prince qui doit succéder à la couronne, met toute son attention à n'être pas deviné; c'est la conduite que tint le dauphin, père de Louis XVI. Il enveloppa d'abord ses actions avec une telle prudence, qu'on fut long-tems à ne pas savoir ce qu'il valoit. Doué d'un esprit solide, porté aux

études sérieuses, il prenoit tous les dehors de la frivolité (1).

Aussi dans ces tems où il avoit le bonheur de n'être pas connu, lorsqu'on demandoit : *Qu'est-ce que M. le dauphin ?* Les courtisans qui croyoient avoir la mesure de son génie, répondoient : *C'est un bon prince.*

Lorsqu'on faisoit cette autre question : *Que fait M. le dauphin?* On répondoit : *il chante avec madame la dauphine.*

Ces sottises passoient dans le public, et le prince qui avoit peut-être plus de lumière et certainement plus de jugement qu'aucun homme de son siècle, étoit regardé comme un esprit borné.

---

(1) Je tiens d'un témoin oculaire, qu'entendant un jour approcher de son appartement une personne de la plus haute considération, au moment où il étoit occupé à tracer une carte de géographie, il se hâta de jetter son papier sous le tapis de la table, et faisant aller ses doigts comme s'il touchoit du clavessin, il se mit à fredonner un air alors fort en vogue. Le personnage à qui il vouloit dérober la connoissance de son occupation, fut si bien trompé par cette apparence de desœuvrement, que sorti de l'appartement du prince, il leva les épaules et mêla de fades plaisanteries, le récit qu'il fit aux courtisans, de la découverte qu'il croyoit avoir faite. La personne de qui je tiens cette anecdote, et qui jouissoit de toute la confiance du dauphin, restée seule avec lui, lui témoigna sa surprise de ce qu'il cherchoit à donner ainsi de lui une idée peu avantageuse ; elle en reçut cette réponse : *Eh! ne voyez-vous pas qu'au pays que j'habite, il ne me convient pas de montrer des connoissances.*

Il affectoit, autant qu'il étoit en lui, d'accréditer ce bruit, et de faire croire aux goûts frivoles qu'on lui supposoit. Un jour, au sortir d'un cercle qu'il n'avoit entretenu que de bagatelles, il dit à un de ses amis, car ce prince mérita d'en avoir: *Nos provos sont bien fades, nos conversations bien décharnées; mais que faire? il faut bien nons monter à l unisson. Comment donner notre confiance à des hommes dont les uns sont continuellement sur la défensive avec nous, et les autres ne nous écoutent que pour tirer des conséquences ridicules à l occasion d'une parole qui nous sera échappée sans dessein?*

Mais le moment vint où il ne fut plus possible au dauphin de soutenir un rôle où il étoit continuellement obligé de se montrer si différent de lui-même. Mille traits échappés dans ses conversations, et qui supposoient un savoir peu ordinaire, auroient suffi pour le déceler.

D'ailleurs, dans le rang élevé où le prince se trouvoit placé, il ne pouvoit dérober toutes ses actions au public; il en étoit même que pour l'exemple il devoit mettre au grand jour.

Ainsi il ne put laisser ignorer son respect pour les mœurs, sa soumission à la foi de ses pères, son attachement aux pratiques de la religion.

Lorsque ceux qui avoient intérêt de l'observer ne purent plus douter de ses sentiment sur ces points essentiels, ce fut alors que la

calomnie ne garda plus aucune mesure et qu'elle se déchaîna avec rage. Ceux des courtisans qui redoutoient son règne, le livrèrent à la tourbe philosophique qui les seconda au-delà de leurs espérances. Il s'éleva dans toute la France un concert d'impostures dont on n'avoit point encore vu d'exemple.

Que ne dit-on pas, que n'imprima-t on pas contre un prince généreux dont l'esprit étoit sans cesse appliqué à étudier les moyens qui pouvoient un jour le rendre digne de faire le bonheur des Français? On vit dans ce déchaînement le duc de Choiseuil se mêler à la foule des imposteurs. Il avoit coutume de dire avec une mystérieuse affectation : *Si M. le dauphin montoit sur le trône, je remettrois à l'instant même mon porte-feuille, et je me retirerois.* Il fit plus : il ne dédaigna pas d'écrire lui-même un libelle contre le fils de son roi et d'en divertir quelques courtisans, libelle où tout révolte, où tout est dégoûtant, et qui prouve que ce ministre si cher à ceux qui préparoient les malheurs actuels, s'il savoit calomnier, ne savoit pas écrire sa langue.

C'est ainsi qu'un prince sur lequel les François auroient dû fonder leurs plus chères espérances, eut à gémir pendant tout le cours de sa vie de l'injustice de la plupart d'entre eux. Il en conservoit au fond du cœur un chagrin si dévorant, qu'il est assez vraisemblable que ce fut là une des causes qui hâtèrent sa mort. Dès qu'il fut frappé de sa der-

nière maladie, la dauphine, son épouse, disoit : *Ce qui le tue, c'est de croire que le peuple ne l'aime pas.*

Lorsqu'il n'y eut plus d'espoir de le rendre à la vie, oh ! alors les choses changèrent pour lui de face. Ceux qui avoient été tourmentés de la crainte de le voir sur le trône, délivrés de cette inquiétude, se livrèrent sans contrainte à toute leur joie, et ne courant plus aucun risque d'être justes, ils le furent avec enthousiasme : on couroit, on se pressoit dans les églises, on y poussoit le peuple ; c'étoit une consternation universelle.

Comme on faisoit remarquer au dauphin mourant cet empressement, cette unanimité de vœux pour son rétablissement, il en conçut l'idée que devoit en avoir un prince qui connoissoit si bien les hommes de son siècle ; il s'écria : *Eh ! mon Dieu, il y a six mois que bien des gens me détestoient, je ne l'avois pas plus merité que l'amour qu'on me témoigne à présent.* Triste et désolante vérité, qui prouve qu'il faut aimer la vertu pour elle-même, et ne jamais chercher sa récompense dans le cœur de ceux dont on est le bienfaiteur !

A peine ce prince si cruellement affligé par la calomnie pendant qu'il vécut, eut-il été ravi à la France sans retour, que la douleur causée par sa mort, prit tout le caractère d'un véritable désespoir. Les philosophes qui se voyoient délivrés d'un ennemi redoutable, secondèrent d'autant

plus volontiers le deuil général, qu'ils espéroient que les éloges qu'on prodigueroit à sa mémoire, feroient naître des réflexions, des comparaisons peu honorables, et au prince règnant, et au successeur du prince mort.

Ainsi, par une bizarrerie qu'on ne pourroit expliquer, si l'on ne connoissoit l'esprit qui dominoit alors, les propres calomniateurs du dauphin devinrent ses panégyristes, lorsqu'il ne fut plus. Voltaire, Voltaire lui-même paya un tribut d'éloges à sa mémoire.

Les hommes de tous les partis, de toutes les sectes, de toutes les nations, le louèrent. Un anglois écrivit à notre ambassadeur à Londres : *Permettez à un étranger de mêler ses larmes aux vôtres et à celles de toute la France. Germanicus, pleuré des Romains, le fut aussi de ses voisins, des ennemis même de leur empire. Si M. le dauphin jette encore les yeux sur la terre, il n'y voit plus en ce moment que des cœurs françois.*

Eh! oui; mais la plupart de ces cœurs avoient été bien injustes, bien cruels envers le nouveau Germanicus. Et quels sont donc ces hommes, ou françois ou anglois, qui ne savent exercer leur justice que sur des cendres insensibles, qui ne répondent que par des outrages, que par des coups de poignards, au bien que vous leur faites, et qui vous pleurent lorsqu'ils vous ont égorgé?

Pouvois-je mieux peindre les difficultés et les contradictions que présentoit au duc de Berri, l'éminente place de dauphin, qu'en remettant sous les yeux la déplorable destinée de son auguste père?

A l'époque où Louis XVI perdit ce père vertueux, Louis XV avoit cinquante-cinq ans. L'âge avancé du monarque faisoit naturellement présumer que le jeune dauphin, doué d'un tempérament robuste, lui succéderoit. Ce fut un motif de le circonvenir, de saisir toutes les paroles qui sortiroient de sa bouche, de mettre au creuset toutes ses actions.

Il étoit bien difficile à un enfant de onze ans de se comporter toujours avec assez de circonspection, pour qu'on ne pût lire dans le fond de son ame. Cependant il agit d'abord, à l'exemple de son père, avec une telle sagesse; il parla des choses et des personnes avec une telle réserve, qu'on ne sut trop quel jugement en porter: mais, à mesure qu'il avançoit en âge, il lui devenoit plus difficile de contenir son horreur pour le vice.

Le premier élan de son ame, en fut un de franchise et de haine contre la flatterie. Importuné par de lâches courtisans, qui l'avoient excédé de leurs adulations, il ne put réprimer le mépris qu'ils lui inspiroient. Ces hommes lui ayant demandé quel surnom il prendroit lorsqu'il seroit sur le trône, il leur répondit brusquement : *Le Sévère.*

Hélas! que par son ame douce et binfaisante, il a été loin de mériter ce surnom! il vouloit seulement témoigner toute son antipathie pour les vils corrupteurs dont les cours n'abondent que trop souvent.

Le second mouvement qu'il fit éclater, et qui put faire deviner ce qu'il seroit un jour, fut un mouvement de justice et de respect pour les propriétés. Comme il suivoit le roi à la chasse, avec ses frères, ceux-ci, entendant sonner la mort du cerf, ordonnèrent au cocher de se hâter. Le cocher, pour obéir et abréger le chemin, imagina de traverser un champ de bled. Aussitôt que le dauphin s'en apperçut, il s'élança à la portière, et cria de prendre la route ordinaire, ajoutant : *Ce bled ne nous appartient pas; nous ne devons pas l'endommager.*

Frappé du ton pénétré avec lequel le dauphin avoit prononcé ces sages paroles, le comte d'Artois ne put, à son tour, s'empêcher de s'écrier, avec attendrissement : *Ah! que la France doit se féliciter d'avoir un prince si juste!* Combien en effet elle auroit dû s'en féliciter! Combien elle eût été heureuse, si elle eût su être aussi juste que ce prince!

Son esprit se développoit en même tems que son cœur, et le portoit sur-tout à observer tout ce qui le frappoit, et à s'en faire rendre compte. On le vit plus d'une fois, au milieu d'une promenade, quitter

tout-à-coup les officiers qui l'accompagnoient, courir après un laboureur, se faire expliquer l'usage de toutes les parties d'une charrue, et prendre plaisir à la conduire lui-même. L'agriculture est un art si noble, si utile, qu'on ne pouvoit qu'augurer très avantageusement de l'attention particulière que lui donnoit déja le jeune dauphin.

Il portoit cette attention sur d'autres arts qui, pour être moins utiles, peuvent occuper les loisirs d'un prince : il aimoit à en faire une sorte d'apprentissage, à s'en instruire par lui-même. Parmi ces arts, celui du tourneur parut d'abord lui plaire plus qu'aucun autre. Il eut un tour dans son laboratoire ; et la joie qu'il ressentit des premiers essais qu'il obtint, joie si naturelle à son âge, lui fit prendre beaucoup de goût pour cet amusement, qui étoit alors fort à la mode. Il n'y avoit guère de personne à la cour qui n'eût un tour : le roi lui-même en avoit un, et y travailloit avec succès. Quel sujet donc d'étonnement que le jeune dauphin voulût aussi étudier un métier dont il voyoit presque par-tout les instrumens?

Rien n'échappoit à ses regards, à ses questions. Tous les ouvrages d'orfévrerie, d'horlogerie, de serrurerie ; tous les meubles, pour ainsi-dire, qu'il rencontroit, étoient pour lui autant de sujets d'observation : il vouloit qu'on lui dévoilât les procédés qui avoient enfanté ces divers ouvrages.

S'il eût été le maître, il eût, comme le Czar Pierre, parcouru les ateliers, les manufactures; il se fût, pour mieux s'instruire, mêlé parmi les ouvriers; il eût partagé leurs travaux. L'expérience en effet dans les arts, comme dans toutes les sciences, est un guide plus sûr qu'une théorie étudiée dans le cabinet.

Peut-être même faudroit-il faire entrer dans l'éducation d'un prince destiné à régner, le genre de connoissances que Louis XVI, encore enfant, ambitionnoit d'acquérir. Un souverain doit protéger tous les arts qui peuvent apporter quelque avantage ou quelque gloire à la nation qu'il gouverne, et il encouragera bien plus sûrement les artistes quand il ne sera pas tout-à-fait étranger à leur profession, car alors il distinguera l'habileté de l'ignorance; il ne confondra pas la copie avec l'original, la routine qui imite, avec le génie qui invente.

L'art du tourneur ne fut pas le seul que le jeune dauphin voulut connoître par lui-même. Cet art ne demande à ceux qui s'y adonnent, qu'un mouvement uniforme dont la tranquille monotonie n'imprime point au corps cette agitation élastique et vigoureuse qui développe et fortifie tous les germes de la santé: Louis eut besoin d'un exercice plus violent. Comme il n'accordoit à son laboratoire que ses momens de récréation, il lui falloit en quittant l'attitude paisible et séden-

taire qu'exigeoit de lui son application à l'étude, un travail corporel qui pût seconder les efforts que faisoit la nature pour corroborer le tempérament robuste qu'elle lui avoit donné.

Il devoit cette vigueur au sang de Saxe mêlé à celui qui couloit dans ses veines. On sait que les princes de cette maison sont d'une force de corps peu ordinaire. Louis eut avec eux cette ressemblance, et on conçoit qu'à mesure qu'il croissoit en âge, il devoit être tourmenté du besoin de déployer cette force.

C'est ce qui fit qu'il passa une partie du tems consacré à ses amusemens, à manier, à élaborer des masses de fer. Mais dans ce pénible travail, il ne cherchoit à imiter que les ouvrages qui demandent de l'industrie et de l'invention.

D'habiles ouvriers en serrurerie lui ayant présenté un jour une serrure dont il ne paroissoit pas possible de trouver le secret, il l'indiqua sur-le-champ au grand étonnement des courtisans qui l'environnoient. La serrure s'ouvrit, et le ressort, en se détendant, laissa appercevoir un dauphin si artistement ouvragé, que c'étoit un chef-d'œuvre en ce genre, et que Louis lui-même en fut frappe.

Certes, je suis bien loin de croire que la révélation de ces détails importe à la mémoire de ce prince; mais il falloit bien que je la fisse cette révélation, puisque ce genre de récréation a été un prétexte à des calom-

niateurs pour présenter Louis sous un aspect défavorable.

Ennemi du jeu, des spectacles, de tous les divertissemens dispendieux, ne pouvoit-il pas sans crime se distraire dans son laboratoire des occupations qui le préparoient à remplir dignement les devoirs de la royauté? Hélas! non : ces hommes qui feignent de ne vouloir que des princes parfaits, censuroient les innocens amusemens de Louis. Ils regrettoient qu'il ne mît pas sur une carte la subsistance de plusieurs familles; qu'il ne dépensât pas une partie des tributs en festins, en bals, en spectacles, en fêtes; qu'il n'ouvrît pas déja son cœur aux voluptés, aux plaisirs qui rendent égoïste et insouciant sur le bonheur public.

Il s'en falloit de beaucoup que les délassemens du jeune dauphin lui fissent négliger les études utiles. Il y fit de tels progrès, que sans contredit il a été un des hommes les plus éclairés de ce siècle. Marchant sur les traces de son père, il lisoit lentement, faisoit des extraits de toutes ses lectures, et par des notes judicieusement rédigées, il se classoit si bien dans la mémoire ce qu'il avoit lu, qu'il ne l'oublioit plus.

A l'étude de la langue latine, il joignit celle de la langue angloise, et il étoit parvenu à parler cette dernière comme sa langue maternelle.

Histoire, mathématiques, belles-lettres,

politique, aucune science ne lui fut étrangère, il se rendit habile dans toutes.

La géographie eut sur-tout pour lui un attrait de prédilection : il y devint si savant, que s'il eût été simple particulier, toutes les académies se seroient empressées de l'adopter. Il n'y a rien d'exagéré dans cette assertion; elle est démontrée par des faits authentiques que rapportent divers écrits publiés dans ces derniers jours (1).

C'étoit dans le silence que le jeune dauphin amassoit ces trésors pour le tems où il règneroit. Sa prudence, que la modestie innée en lui secondoit à merveille, lui défendoit de rien laisser appercevoir au dehors des fruits qu'il recueilloit dans l'intérieur de son cabinet.

La malignité, qui ne voyoit pas les succès de son application à étudier l'art de gouverner, avoit toujours l'esprit fixé sur son laboratoire. On disoit de lui, comme on l'avoit d'abord dit de son père : *C'est un bon prince.* Mais on affectoit de le regarder comme un génie borné ; et le tems passé dans ce laboratoire fournissoit un vaste champ aux interprétations malicieuses. On répandoit avec complaisance dans le public, qu'un prince qui prenoit goût à des travaux

---

(1) Voyez notamment *Louis XVI dans son cabinet : Réponse aux réflexions de M. Necker*; *Avis à la convention nationale*; *Défense de Louis XVI*, par *M. Guillaume.*

qu'on ne manquoit pas de représenter comme fort au-dessous de son rang, par leur grossiéreté, auroit dû naître dans une condition obscure.

Louis n'ignoroit ni ces bruits ni la prévention qu'ils pouvoient faire naître à son égard. Il méprisa cet artifice des calomniateurs, et n'en continua pas moins son genre de vie, se réservant de prouver, quand il en seroit tems, qu'il ne falloit pas juger le roi sur ce qu'on avoit dit du dauphin.

Il conserva seulement dans tout le reste de sa vie, de ces premiers essais qu'il vit faire à l'imposture, un mépris profond pour ces hommes de cour, qui, en même tems qu'ils enivrent le prince de flatteries, le peignent aux yeux des peuples avec des couleurs qui peuvent affoiblir le respect qu'on lui doit.

Est-il en effet une classe d'hommes et plus vile et plus odieuse que celle de ces courtisans qui, engraissés de faveurs, veulent empoisonner la source même d'où elles découlent sur leur tête? C'est là le caractère de tous les méchans; ils s'irritent contre l'homme de bien, parce que l'homme de bien ne leur ressemble pas. Que les rois apprennent donc par tant d'exemples du mal qu'engendrent l'avidité et l'adulation, quand elles approchent du trône, à ne se laisser environner que de ceux de leurs sujets dont la probité, le désintéressement et la franchise leur sont bien connus.

Cependant Louis, lorsqu'il fut roi, apprenant que les momens qu'il passoit dans son laboratoire continuoient à alimenter la calomnie, y devint moins assidu, et il finit par se sévrer tout-à-fait d'un exercice pris avec modération et nécessaire peut-être à sa santé.

C'est ainsi que Louis donnant la plus grande partie de son tems à la culture de l'esprit, et ses momens perdus aux exercices du corps, passa dans une sorte d'obscurité, dans une sage indifférence de l'opinion qu'on se formoit de lui, les années qui s'écoulèrent depuis la mort de son père jusqu'à son mariage avec Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne d'Autriche, sœur de l'empereur Joseph II, de la reine de Naples, de la duchesse de Parme, fille de François-Etienne de Lorraine, et de cette reine de Hongrie et de Bohème, Marie-Thérèse d'Autriche, qui fut le héros de son siècle.

Quelle alliance qui devoit unir par des liens indissolubles les deux augustes maisons de Bourbon et d'Autriche dont la rivalité avoit si long-tems ébranlé l'Europe? Quel couple qui, par l'assemblage de tant de belles qualités et des mêmes sentimens, devoit ramener l'âge d'or parmi nous? Comme en quelques jours toute la politique des rois, toutes les espérances humaines ont été confondues! Comme ils ont été terribles et puissans les instrumens que dans les jours de sa

vengeance sur cet empire, il a plû à l'Etre suprême d'employer!.:..

O princesse! ô épouse! ô mère mille fois trop infortunée! quel souvenir je vous rappelle (1)! Je rouvre toutes vos plaies. Si cet écrit tombe entre vos mains, comme il sera baigné de vos larmes! Aurez-vous le courage d'en soutenir la lecture? Hélas! que votre cœur magnanime remporte encore cette victoire sur l'adversité! Lisez, lisez ces pages où l'infortuné Louis XVI respire encore. Ce sont ses traits, c'est toute son ame que je remets sous vos yeux. Contemplez cette auguste et chère image. Puisse la justice que je rends au plus fidèle, au meilleur des époux, calmer quelques instans vos douleurs! Ne craignez pas que je fasse rougir votre modestie. Mon intention n'est point de célébrer dans cet écrit votre inépuisable bienfaisance, votre inaltérable longanimité, votre héroïque attachement aux devoirs de reine, d'épouse, de mére. Si je parle des grandes et aimables qualités dont le ciel et l'éducation la plus heureuse vous ont enrichie, ce ne sera qu'autant qu'elles m'aideront à mieux peindre celles de Louis. Eh! que vous importent aujourd'hui les louanges des hommes?

(1) On ne s'attendoit guère, en écrivant ces lignes, que l'engagement contracté avec Louis XVI, au moment où il marchoit à la mort, de prendre soin de sa famille, se termineroit par un lâche et inutile assassinat.

hommes? Leur tardive justice vous rendroit-elle ce qu'ils vous ont ravi? Dans l'horrible état qu'a amené pour vous le désordre de toutes choses, je n'ai, je ne puis avoir qu'un but, qu'un dessein, c'est de mettre sous vos yeux un tableau fidèle du prince que nous pleurons avec vous. Vous parler de ses vertus, voilà le seul hommage qui puisse désormais vous plaire.

Comme on voit le soleil naissant dans un beau jour de printems épanouir les fleurs, donner plus d'éclat à l'émail des prairies, embellir toutes les richesses de la nature, telle parut à la cour de France Marie-Antoinette: tous les yeux se fixèrent sur elle, tous les cœurs s'attachèrent à ses pas.

On l'admiroit, on bénissoit le ciel d'avoir donné cet ange à la France. L'amour se confondoit avec l'admiration: l'ivresse fut générale. Tous les poëtes, tous les gens de lettres, ceux-là même qui depuis ont abreuvé son cœur du fiel de la calomnie, la chantèrent et la proposèrent à la vénération des peuples.

Simple, naïve, enjouée, ayant de la loyauté française la plus haute idée, elle crut que pour plaire à la nation, elle étoit assez parée de ses propres graces. Elle dédaigna ce faste, cette pompe qui avoient toujours accompagné les dauphines de France. Elle ne voulut être environnée que de sa seule affabilité; elle se livra sans réserve, toute entière, à l'affection d'un peuple qu'elle

croyoit le plus reconnoissant des peuples. Elle eut d'abord lieu de s'applaudir de l'idée qu'elle s'en étoit formée, car les chaires, les académies, les cercles, tout retentissoit du concert de ses louanges; c'étoit une sorte d'enchantement.

Qu'il a été de courte durée ce tems heureux! Que les jours de deuil et d'alarmes lui ont promptement succédé! Avec quelle facilité nous passons des transports de l'amour aux fureurs de la haine! Hélas! c'est avec cette cruelle mobilité que s'agite au sein des révolutions, le peuple de tous les tems, de tous les pays! Aujourd'hui, le poignard à la main, il vous contraint d'encenser l'idole qu'il s'est faite; demain il renverse, il brise, il mutile cette même idole. Vérité déplorable qui devroit bien refroidir le zèle des agitateurs, mais l'ambition met un bandeau sur les yeux et ne laisse point lire dans le passé.

Marie-Antoinette n'avoit pas atteint sa quinzième année, lorsqu'elle unit sa destinée à celle de Louis qui lui-même comptoit alors à peine son troisième lustre. Comme l'excellent cœur du jeune prince s'ouvrit aux plus douces espérances, en voyant son sort lié irrévocablement à celui d'une princesse qui jettoit déja tant d'éclat, et qui sembloit avoir conquis pour toujours l'amour de la nation française!

Hélas! il étoit écrit dans le ciel que même les cours instans de bonheur que goûteroit

ce prince seroient mêlés d'amertume. Un présage sinistre se manifesta presque au même moment où furent tissus ces beaux nœuds qui versoient tant de joie dans le cœur de Louis.

La fête que donna la ville de Paris pour témoigner son allégresse de cette auguste union, se changea en un jour lugubre, en un jour de désolation. La place où se célébra cette fête, fut teinte de sang; les rues adjacentes furent jonchées de cadavres.

Je l'ai vue cette horrible, cette sanglante image; je les ai vus ces corps défigurés que la mort avoit moissonnés; je les ai vues ces épouses, ces mères désolées chercher parmi les mourans, les objets de leur tendresse; je les ai vus ces enfans désespérés se jetter sur les restes inanimés de leurs pères. O spectacle déchirant ! quel sombre pressentiment vous fîtes naître dans mon ame!

Eh! qui ne fut pas tenté comme moi de croire que le ciel lassé des blasphêmes de l'impiété, avoit choisi cette fatale journée pour announcer aux Français qu'il alloit déployer sur eux sa justice toute entière ? Comment ensuite cette opinion ne se seroit-elle pas fortifiée, quand sous le règne du couple, objet de cette triste fête, nous avons vu tous les malheurs s'accumuler sur nous; quand plus de vingt ans après nous avons vu sur cette même place les bourreaux immoler le prince qui avoit été le sujet de cette funeste réjouissance; quand nous avons vu ce prince

teindre de son sang royal ce même pavé qui avoit été arrosé de celui de tant de Français; quand enfin nous avons vu ses restes jettés dans cette même tombe qui reçut les victimes de cette lamentable journée.

L'histoire a, comme les sciences abstraites, ses problêmes. Ce n'est point ici le lieu de résoudre celui que présente ce sanglant désastre de la place Louis XV; mais j'invite l'historien qui voudra chercher la cause de cette scène d'horreur, et en transmettre le souvenir à la postérité, à ne pas croire trop légèrement les bruits qui coururent alors.

Sans doute si la mort n'eût promené sa faulx que dans une seule rue, on pourroit imputer à la seule négligence des officiers de police tous les malheurs de cette journée; mais dans les autres rues, dans les Champs-Elysées, sur le quai des Tuileries, et jusques sur le pont Royal on compta des cadavres; et c'est un fait notoire qu'on vit dans la durée de cette calamité, des hommes, l'épée nue à la main, se jetter dans la mêlée, et frapper tous ceux qui s'opposoient à leur passage.

Nous avons vu depuis, le desir d'une révolution enfanter tant de phénomènes également bisarres et cruels, que peut-être seroit-ce conjecturer avec assez de vraisemblance, de dire que dès-lors ceux qui desiroient cette révolution, cherchèrent à faire un premier essai de leurs forces, en profitant d'un grand

rassemblement pour prolonger la masse du peuple dans un accès de désespoir.

Si tels furent les artisans de ce malheur, si telles furent leurs intentions, ils obtinrent une partie du succès qu'ils ambitionnoient, car dès ce moment de sinistres pressentimens entrèrent dans la plupart des cœurs. Des hommes même peu accessibles aux préjugés populaires, conçurent l'idée qu'un règne qui sembloit avoir la mort pour précurseur, ne pourroit procurer ni la félicité du monarque, ni celle des sujets.

C est ainsi que des événemens qui ne semblent dus qu'au hasard, contribuent souvent à changer la destinée des empires. Puisse celui-là avertir ceux qui gouvernent, qu'ils doivent apporrer tous leurs soins à prévenir les accidens propres à faire naître ces préventions fâcheuses qui disposent au mécontentement et aux murmures. Il faut, s'il est possible, que le peuple soit dans la croyance que tout réussit, que tout prospère à son prince; qu'il est de l'essence de la royauté de porter, de fixer par-tout le bonheur; ce préjugé accroîtra le respect et la confiance qui sont les sauve-gardes du trône.

Qu'on juge de l'affliction de Louis, lorsque le récit de ce qui s'étoit passé à la place Louis XV, parvint à ses oreilles; il ne se contenta pas de répandre des larmes, il fit tout ce qui dépendoit de lui pour adoucir des infortunes qui ne pouvoient lui être attribuées, mais qu'il se reprochoit presque;

il se hâta d'écrire au magistrat préposé à la police, cette lettre où se peignit si bien la pénible situation de son ame : « J'ai appris » les malheurs arrivés à mon occasion; j'en » suis pénétré. On m'apporte en ce moment » ce que le roi me donne tous les mois pour » mes menus plaisirs : je ne puis disposer » que de cela; je vous l'envoie; secourez » les plus malheureux ».

Soit que la sensibilité du dauphin crût avec l'âge, soit qu'il trouvât dans le desir de plaire à sa jeune compagne, un nouvel encouragement aux actes de bienfaisance, il est certain que depuis son mariage il fit éclater dans toute son étendue et sans réserve, le plaisir qu'il trouvoit à faire des heureux.

Combien de fois ne le vit-on pas, se conformant aux leçons de son père, entrer dans la chaumière du paysan, serrer le pauvre contre son cœur, arroser de ses larmes le pain dont l'indigent se nourrissoit, et verser ses consolations et ses largesses au sein de la misère?

Combien de fois ne le vit-on pas, s'échappant à tous les regards, monter dans des rédutis qui ne sembloient connus que de lui seul, et sécher, autant par l'onction de ses discours, que par l'abondance de ses dons, les pleurs des malheureux qui y languissoient?

Cet aimable prince, véritable ange de bonté sur cette terre qu'habitent l'infortune et le crime, donnoit à ses cousses généreuses

le nom de *bonne fortune*. C'est la touchante expression dont il se servit un jour qu'il fut surpris par quelques-uns de ses officiers, au sortir d'un de ces réduits où il avoit été porter des secours à l'indigence : *Il est bien singulier*, dit avec gaieté le jeune prince, *que je ne puisse aller en bonne fortune sans qu'on le sache.*

Qui peut dire avoir été plus compatissant que lui ? Il eût voulu soulager tous les maux ; il eût voulu connoître tous les malheureux du royaume pour les consoler tous. Il alloit les chercher au-delà même des mers : un capitaine de navire échoue non loin de la côte de Guinée, sur une des îles des Bisayes ; il tombe, ainsi que tout son équipage, au pouvoir de nègres barbares qui traitent leurs prisonniers comme des bêtes de somme. Cet officier, après avoir subi un long et dur esclavage, parvient à briser ses fers ; il revient en France ; il raconte qu'il n'a pu faire partager son bonheur à sept hommes de son équipage qui languissent toujours dans la captivité à laquelle il a échappé.

Louis l'apprend ; son cœur s'afflige du malheur de ces captifs ; il veut leur rendre la liberté ; à sa recommandation et par ses libéralités, deux bâtimens sont équipés. Le succès suit cette entreprise ; des sept prisonniers quatre sont ramenés en France, les trois autres avoient succombé sous le poids de leurs fers ; ils étoient morts.

Qu'il est beau ce trait ! qu'il est touchant

de voir un enfant imprimer le sceau de sa bienfaisance sur des climats sauvages et lointains. Ah ! comme un tel prince étoit digne de régner sur un peuple généreux ! et que nous eussions été heureux si nous eussions su seconder les mouvemens de sa bonté !

Combien d'autres traits de ce genre je pourrois rapporter de Louis encore dauphin; combien n'en est-il pas aussi que sa religieuse attention à faire le bien sans éclat, a dérobés à notre connoissance, et qu'il faut désespérer de tirer de l'oubli où sa modestie les a ensevelis?

Ce fut également depuis son mariage avec Marie-Antoinette, que Louis laissa appercevoir qu'il ne connoissoit pas de bonheur préférable à celui d'être aimé. Ce desir d'obtenir la bienveillance universelle, avoit chez lui tous les caractères d'une passion ardente; et c'est en effet le propre d'une ame généreuse, d'une ame brûlée du saint amour de ses semblables, de ne connoître d'autre volupté que celle d'être aimé de ceux qu'on aime.

Rappellez-vous, Parisiens, ce beau jour où il vint pour la première fois avec sa jeune épouse, partager vos plaisirs, ce jour où il assista à la représentation du siège de Calais. Rappellez-vous comme tous les yeux se tournèrent vers lui; comme les applaudissemens retentirent lorsqu'on entendit ces deux vers :

Le Français, dans son prince, aime à trouver un frère
Qui, né fils de l'Etat, en devienne le père.

Louis, sensiblement touché de ces épanchemens qui sembloient lui prouver que les Français le regardoient en effet comme leur frère, ne put retenir ses larmes. Jaloux de les confirmer dans cette opinion, il applaudit à son tour en s'inclinant vers les spectateurs, lorsqu'il entendit réciter cet autre vers :

Rendre heureux qui nous aime, est un si doux devoir!

Il le répéta ; il témoigna par ses gestes, par l'expression de ses yeux, qu'il étoit et qu'il seroit toujours digne d'être l'ami des Français.

Il s'établit ainsi pendant tout le cours de la pièce, à chaque vers qui pouvoit rappeller aux uns le bonheur qu'ils avoient de posséder le dauphin, et au dauphin le bonheur qu'il avoit d'être au milieu de ses amis, une sorte de colloque, une sorte de combat entre l'amour et la reconnoissance.

Qui n'eût pas été attendri de ce spectacle! qui ne l'eût pas regardé comme le présage d'un avenir où l'union des Français avec leur souverain enfanteroit des prodiges qui rendroient tous les peuples jaloux de notre bonheur! Illusion mensongère! il s'est dissipé ce beau rêve. Quel funeste réveil l'a suivi! Que nous aurons long-tems à gémir des crimes qui ont rompu cette union!

Je vous rappellerai, Parisiens, cet autre jour où Louis, accompagné de la dauphine, fit son entrée publique dans votre capitale

vos transports, à la vue de ce jeune couple, tenoient du délire; vous ne vous lassiez pas de le contempler; il ne se lassoit pas de répondre à votre empressement. Vous vous souvenez qu'excédé de fatigues, il préféra au repos le plaisir d'être au milieu de vous. Avec quelle ivresse vous le vîtes s'élancer dans les flots de cette multitude innombrable que l'immense jardin des tuileries avoit peine à contenir! avec quel tendre intérêt ces jeunes époux, pressés de toutes parts, et pouvant à peine respirer, recommandoient à leurs gardes de n'écarter personne, de veiller uniquement à ce qu'il n'arrivât aucun accident!

Qu'entendoit-on dans ces délicieux momens? D'une part : *Ah! qu'ils sont beaux, qu'ils sont aimables, qu'ils sont bons;* de l'autre : *Ah! le bon peuple! l'excellent peuple! qu'il est doux d'en être aimé!*

Succombant enfin de lassitude, les jeunes époux se virent contraints de regagner le château. Ce fut alors un cri de désespoir dans toute cette multitude, qui regarda comme un véritable malheur d'être privée de la présence de cet aimable couple. Il fut touché de cette expression de douleur : l'amour lui rendit les forces. Il se montra de nouveau; il parut sur la galerie qui domine la terrasse du château.

Le prince et la princesse étoient là comme deux divinités propices, que le peuple, les mains levées, ne se lassoit pas de bénir,

d'admirer. Le dauphin et la dauphine, de leur côté, fondoient en larmes, et adressoient aux spectateurs les remercimens les plus touchans; ils les conjuroient de leur continuer à jamais cet aimable, ce tendre intérêt. Que leurs prières ont été cruellement déçues!

De part et d'autre, on eût voulu arrêter le cours du soleil; on eût voulu prolonger cette scène ravissante. La nuit seule put y mettre fin.

De retour à Versailles, le dauphin et la dauphine sont reçus avec transport par le roi, qui n'étoit pas sans inquiétude sur les dangers qu'ils avoient pu courir, en s'abandonnant, malgré la foiblesse de leur âge, à un excès de lassitude. Il les serre dans ses bras, et leur dit : *Mes enfans, vous devez être bien fatigués de la journée que vous avez passée à Paris.* — *Non, sire,* répondirent-ils, *nous n'en avons jamais passé de si douce de notre vie.*

Aimables princes, vous ne déguisiez pas la vérité; vous ne sentiez que le bonheur d'être aimés ; vos cœurs s'enivroient des transports que votre seule présence avoit inspirés. Comme une nation si aimante, disiez-vous, saura apprécier ce que nous ferons un jour pour elle ! Hélas ! les Français vous ont aimés, quand vous n'aviez encore rien fait pour eux; et quand vous avez voulu combler tous leurs vœux, tous leurs desirs, vous êtes venus trouver dans

ce même château où ils vous avoient juré un amour sans bornes, l'opprobre et la captivité ! Voilà de quelle manière les hommes, quand les passions ont endurci leur ame, quand la religion ne parle plus à leur conscience, payent leurs bienfaiteurs.

L'union de Louis avec Marie-Antoinette fut encore l'époque où ce prince crut devoir laisser paroître dans tout leur jour, des qualités dont il n'avoit montré, étant duc de Berri, que les premières lueurs. Ainsi, dès-lors il devint plus appliqué aux études sérieuses; plus ami de l'ordre, de l'économie, de la décence; plus indifférent pour les jouissances du faste et de la vanité; plus attentif à se tenir en garde contre les piéges de la flatterie.

Mais la vertu que le dauphin se plut surtout à faire éclater, ce fut le respect pour les mœurs. Persuadé qu'elles sont la source, le lien naturel de toutes les vertus; qu'elles seules donnent de la force aux lois, et que sans elles, le souverain ne peut pas plus établir l'ordre dans son empire, qu'un père vicieux ne peut faire régner la paix et le bonheur dans sa famille, il annonça sur cet article important, des principes austères. Il veilla, avec une religieuse sollicitude, à ce que l'image, l'apparence même du vice, n'approchassent jamais ni de lui, ni de sa jeune épouse.

On lui annonce qu'un jeune gentilhomme,

de mœurs dépravées, sollicitoit une des premières places de sa maison. *S'il l'obtient*, répond le dauphin, *qu'il n'approche pas de ma personne*; *je le dispense de son service*.

Une femme toute puissante à la cour, mais qui malheureusement jouissoit de cette faveur, à un prix bien honteux, lui présente une de ses parentes. Le dauphin, qui ne savoit point dissimuler son horreur pour des déréglemens d'autant plus affligeans, qu'ils venoient d'un lieu plus élevé, continue froidement sa conversation avec les personnes qui l'environnoient, ne daigne pas jetter un regard ni sur la protectrice ni sur la protégée, et les laisse sortir l'une et l'autre, sans leur avoir adressé un seul mot.

Une autrefois, cette même femme, forte du crédit qu'on lui accordoit, sollicite et parvient à obtenir l'honneur de souper avec la dauphine. Le dauphin l'apprend. Aucune considération ne l'arrête. Il se rend chez le roi; et, avec une noble et respectueuse fermeté, il lui parle ainsi: « Sire, je suis » disposé à donner personnellement à votre » majesté, toutes les marques possibles de » tendresse, de soumission, de respect; » mais il est de mon intérêt, ainsi que de » mon devoir, de ne laisser approcher de » madame la dauphine, aucun scandale ».

Cette courageuse fermeté ne déplut point au monarque, naturellement bon, et qui

savoit rendre hommage à la vérité, quand on savoit la lui présenter. Il approuva les sages principes de son fils, et retira la permission qu'il avoit donnée.

Ce trait fit beaucoup de bruit parmi les courtisans : ils en raisonnèrent différemment. Ceux dont la conscience sympathisoit avec celle de Louis, admirèrent son zèle à défendre la cause des mœurs; ils ne doutèrent point qu'il ne les rétablît en France. Les autres s'effrayèrent de la réforme à laquelle il les condamneroit, lorsqu'il régneroit. Tous s'étonnèrent que, si jeune, il eût eu le courage de faire une démarche aussi hardie; qu'il eût mieux aimé s'exposer à perdre les bonnes graces de son aïeul, que dissimuler des sentimens que la pureté de ses principes vouloit qu'il manifestât : courage en effet bien étonnant de la part d'un jeune prince, dans un séjour où souvent les hommes les plus vertueux croient faire beaucoup en gardant un perfide silence sur des désordres dont rougiroient ceux-là mêmes qui s'en rendent coupables, s'ils vouloient calculer tout le mal qui découle du funeste exemple qu'ils donnent.

Le dauphin avoit pour le libertinage d'esprit, la même aversion que pour celui des mœurs. Il l'a bien prouvé dans la suite, puisqu'au milieu des persécutions et des outrages que lui suscitoit le fanatisme de l'impiété, on le voyoit, comme aux plus beaux tems de sa puissance, faire, en toute

rencontre, une profession ouverte du catholicisme le plus pur.

Jusqu'à la mort cependant de son aïeul, il n'eut aucune occasion de dévoiler, d'une manière remarquable, ses principes sur ces systêmes de mensonge, sur ces doctrines erronées, dont les apôtres, après avoir fait le malheur de sa vie, le calomnient aujourd'hui au-delà du tombeau.

Fidèle aux préceptes de sa religion, il en pratiqua, sans ostentation, les devoirs qui étoient à la portée de son âge; mais sa fidélité à la foi de ses pères ne put se montrer à l'extérieur, que par son assiduité aux cérémonies du culte : il étoit trop jeune, pour être asservi aux pratiques autères qui sont prescrites à tous les catholiques; telle qu'est l'observation du jeûne dans des tems réglés.

Comme donc on ne voyoit rien de lui qui s'élevât au-dessus de ce que la simple convenance sembloit exiger des personnes de la cour les moins timorées, on n'eut pas de ses opinions religieuses, cette idée qu'il fallut en concevoir peu après qu'il fut sur le trône, et qui a tant contribué à soulever contre sa personne, ceux qui haïssoient peut-être moins en lui le monarque, que l'homme religieux.

C'est au peu d'inquiétude qu'il donnoit sur l'article de la religion, qu'il faut attribuer les ménagemens qu'eut pour lui la calomnie, aussi long-tems qu'il fut dauphin.

Si dans cette portion de sa vie, il n'eut pas autant à s'en plaindre que son père, s'il n'en reçut pas autant d'outrages, c'est que sa jeunesse ne permettoit pas de faire une étude approfondie de son caractère et de ses principes.

Il n'avoit pas atteint sa vingtième année, lorsque la mort enleva son aïeul. On n'avoit donc pas eu une assez longue suite d'observations, pour juger irrévocablement de la conduite qu'il tiendroit lorsqu'il seroit sur le trône. Il y arrivoit, dans cet âge où les passions sont dans toute leur fougue. On se flattoit que leur violence, aidée des moyens faciles qu'on auroit pour l'enivrer du suprême pouvoir, le détourneroit de la route que lui avoient tracée les leçons de son père, et détacheroit de son cœur ces germes de vertu qui y avoient été jettés dans son enfance. C'est là ce qui faisoit qu'on ne s'alarmoit pas beaucoup de l'austérité de ses maximes, sur tout ce qui pouvoit altérer la pureté des mœurs.

Cependant, comme il étoit important que l'amour du dauphin pour la décence et la modestie, ne jettât pas trop d'éclat, on essaya de la ternir par des interprétations qui n'étoient pas moins absurdes que perfides. On chercha à insinuer que son aversion pour les amusemens ou dispendieux ou criminels, étoit l'effet de l'insensibilité de son caractère. On lui supposoit l'humeur farouche;

farouche; on se plaignoit de ce qu'il étoit dur, brusque, d'un difficile accès.

C'est avec ces couleurs que l'imposture peignoit le prince le plus humain, le plus doux, le plus affable, le plus accessible; le prince qui, de l'aveu de tous ceux qui l'ont connu, mettoit dans son abord, dans ses manières, dans son accent, dans tout ce qu'il disoit, la douceur qu'il avoit dans le caractère.

S'il montra quelquefois de la sévérité, ce fut pour éloigner de lui de vils flatteurs. Si son ame incapable de dissimulation, laissa quelquefois échapper des mouvemens d'impatience, ce ne fut que dans les occasions où l'on venoit l'entretenir de ces minutieuses frivolités, qui ne doivent jamais occuper un grand prince. Ainsi, dans un voyage de Fontainebleau, les comédiens françois qui y avoient été mandés, lui font passer ce qu'ils appellent leur répertoire, c'est-à-dire, une liste de pièces de théâtre, afin qu il indique celles qui doivent être jouées devant la cour. Le dauphin prend ce papier, le jette au feu, et dit : *Voilà le cas que je fais de ces sortes de choses.* Lui convenoit-il en effet de descendre à décider gravement de quelles bagatelles on amuseroit la cour? Et est-on d'un abord peu facile, pour repousser avec mépris de sottes propositions?

Quand à ce noble empressement qu'avoit Louis à devenir le bienfaiteur de tous les

malheureux, et qui contrastoit d'une manière si tranchante avec le reproche d'insensibilité, outre qu'on n'avoit garde de laisser prendre connoissance au public, de tous les actes de générosité dont le jeune prince s'honoroit chaque jour, on ne se mettoit pas beaucoup en peine de ce penchant à obliger; on le regardoit comme annonçant un caractère facile, que pourroient diriger à leur gré ceux qui sauroient masquer leurs vues du prétexte d'un grand bien, ou particulier ou public, à opérer.

Combien de fois en effet ne combattit-on pas, avec ce prétexte, sa répugnance à sanctionner des opérations dont il pressentoit la funeste issue? Ces paroles sur-tout: *Cela tournera au bien du peuple*, avoient pour lui une véritable magie, de laquelle il ne savoit jamais se défendre (1). C'est-là le piége où l'on étoit toujours sûr de le prendre; et certes, ce n'est pas au peuple françois à le blâmer de cette triste facilité. Les coupables sont ceux qui n'ont pas su ou qui n'ont pas voulu s'aider de la bienfai-

---

(1) Ce fait, si honorable pour la mémoire de Louis XVI, est attesté par plusieurs témoins encore vivans, et, en particulier, par la princesse Adélaïde. Cette princesse dit, que dès qu'on parvenoit à prouver à son neveu, que ce qu'on lui demandoit devoit contribuer au bonheur du peuple, il l'accordoit sans hésiter. Cette considération avoit pour lui une telle force, que dès qu'on la faisoit valoir, les sacrifices personnels les plus pénibles ne lui coûtoient rien.

sance de Louis, pour opérer la félicité publique.

Mais, en dépit des manèges de la perfidie et de la malignité, pour atténuer d'avance la considération dont le dauphin auroit besoin lorsqu'il seroit roi, les personnes impartiales et vertueuses admises à sa confiance, lui rendoient la justice qu'il ne démentoit pas, qu'il ne faisoit que fortifier les espérances qu'il avoit données étant duc de Berri.

Enfin le moment arrive où une troisième carrière va s'ouvrir devant lui. Un prélat, à qui sa piété et ses lumières donnoient une grande autorité, s'élève avec force, dans la tribune sacrée, en présence de toute la cour, contre le déréglement des mœurs; il semble, au milieu de son discours, lire dans l'avenir; il emprunte les paroles d'un prophète, et s'écrie, avec une sainte hardiesse: *Encore quarante jours, et Ninive sera détruite*. Le quarantième jour en effet après cette prédiction, le monarque le plus puissant de l'Europe est frappé subitement d'une maladie mortelle.

Le dauphin, enfoncé dans les méditations les plus sérieuses, entend tout-à-coup retentir à ses oreilles la nouvelle de l'évènement, dont l'appréhension tenoit toutes les facultés de son ame dans une sorte de stupeur. On lui annonce la mort de son aïeul: il est salué roi de France et de Navarre. Quel est alors son premier mouvement? Il

est comme accablé du poids de sa modestie. Il joint les mains, et, levant au ciel ses yeux mouillés de pleurs, il s'écrie : *O mon Dieu, mon Dieu, aidez mon insuffisance.* Quelle solidité de jugement dans un âge aussi tendre! La plus belle couronne de l'univers luit à ses yeux; il n'en est pas ébloui. Il ne voit aucun des avantages de la royauté; il n'en apperçoit que le triste et lourd fardeau. Les grands de la cour viennent déposer à ses pieds l'hommage de leur fidélité et de leur soumission; et cet appareil d'obéissance qui se déploie autour de lui, lui rappelle seulement qu'il devient, dès cet instant, dépositaire du bonheur de plusieurs millions d'hommes. Supposez, en une semblable circonstance, le plus sage des philosophes; supposez Socrate. Eût-il été affecté? se fût-il exprimé autrement que Louis?

Suivons-le donc dans cette nouvelle carrière; considérons-le sur ce trône d'où ses aïeux avoient versé tant de bienfaits sur la France; sur ce trône où l'appelloit le privilège de sa naissance, ainsi que la loi fondamentale de l'Etat, et dont l'innocence de son premier âge, les vertus et les études de son adolescence, le rendoient si digne. Examinons avec impartialité, mais aussi avec courage, si la manière dont ce prince trop malheureux a régné, mérite les éloges ou le blâme de la postérité.

---

## TROISIÈME PARTIE.

COMMENT se fait-il que sous le règne d'un prince bon, religieux, modeste, ami de l'ordre et de l'économie, la France ait donné au monde le spectacle de tant de crimes et de désordres? Comment est-il arrivé que sous le gouvernement d'un roi qui, plus qu'aucun de ses ancêtres, a eu soif de la félicité du peuple, le peuple soit descendu au dernier degré du malheur? Comment enfin cette antique et belle monarchie à qui tant de dissentions intestines, tant de guerres étrangères n'avoient rien pu ôter ni de son éclat, ni de sa vigueur, s'est-elle écroulée sous un monarque non moins éclairé que vertueux, non moins instruit des devoirs de la royauté, qu'ennemi de tous les vices et de tous les abus?

Parmi les diverses causes qui ont engendré ce déplorable phénomène, il en est une que je remarquerai, parce qu'elle n'a point été apperçue, et qu'il importe qu'elle soit connue, non-seulement de l'écrivain qui transmettra à nos neveux l'histoire du règne de Louis XVI, mais encore de tous ceux qui ont quelque part à l'administration des empires.

Le grand éclat que la France jetta sous le

règne glorieux de Louis XIV, en fit comme le rendez-vous de toutes les nations. Ce concours de tant d'étrangers dont plusieurs finissoient par s'y fixer, accrut considérablement sa population. Des lois, des exemptions, des récompenses pécuniaires, l'encouragèrent. Elle étoit déja favorisée par la douce temperature du climat; elle reçut de nouveaux accroissemens de l'aisance que la perfection de l'industrie répandit dans toutes les classes de la société : aussi vit-on, sous ce règne à jamais mémorable, de nouvelles villes s'élever, et étonner autant par le nombre de leurs habitans, que par la somptuosité de leurs édifices. De misérables bourgs, de méchans hameaux devinrent des cités opulentes.

Si Louis XIV n'eût eu des guerres continuelles à soutenir, si sous son règne le célibat des prêtres n'eût été constamment en honneur, on ne peut calculer jusqu'où auroient été les progrès de cette population, ni dire ce qui en seroit résulté pour la France. Ce qu'elle perdit de son activité par l'émigration des calvinistes, beaucoup trop exagérée, et déplorée avec plus d'affectation que de sincérité, pourroit à peine entrer en ligne de compte dans un semblable calcul.

Tout homme attentif put prévoir que si à Louis XIV, roi guerrier, succédoit un roi pacifique, la population de la France prendroit un accroissement prodigieux; et c'est en effet ce qui est arrivé sous le long

règne de Louis XV, de sorte qu'à l'avènement de Louis XVI au trône, le royaume se trouvoit surchargé d'habitans.

Les continuelles déclamations des écrivains modernes contre les vœux religieux et contre les ecclésiastiques en général, avoient jetté dans l'esprit des peuples de la défaveur sur l'état monastique et même sur le clergé séculier. Celui-ci devenoit tous les jours moins nombreux, et celui-là se plaignoit aussi de manquer de sujets. Des cloîtres se fermèrent, des ordres entiers disparurent. La population de la France acquéroit ainsi chaque jour de nouveaux dégrés d'activité, sans que le gouvernement se demandât jamais s'il ne conviendroit pas de lui donner des bornes.

Bien loin de là, on admit aveuglément et sans restriction cette maxime, prêchée aussi dans tous les livres du jour, qu'une grande population est la marque la plus certaine de la prospérité d'un état. Il seroit plus vrai de dire qu'une telle maxime, mise en pratique dans toute sa latitude, doit nécessairement amener la ruine de l'empire le plus florissant.

Et en effet, ce n'est pas tant à accroître le nombre de ses sujets que le souverain doit donner ses soins, son premier devoir comme sa première attention, doit être de proportionner ce nombre aux ressources que lui présente, pour leur nourriture, le sol qu'ils habitent. Qui ne voit que si les besoins

excèdent les moyens de les satisfaire, il doit s'ensuivre des maux effroyables?

Supposez dans un des déserts de l'Arabie une population de ving-cinq millions d'hommes; c'est-là sans doute une population nombreuse : direz-vous pour cela que cette société est florissante ? Il faudra bien, ou que ses membres s'entre-dévorent, ou qu'elle se déborde chez les nations voisines pour leur arracher la subsistance qu'elle ne peut trouver sur ces sables arides. Un tel peuple sera donc ou un peuple d'antropophages, ou un peuple de brigands.

Tout dans la nature a ses limites comme son équilibre. Voyez les animaux, ceux d'une même espèce deviennent la proie les uns des autres, lorsqu'ils multiplient au-delà de certaines bornes. Il en est de même de tous les genres de productions : la terre ne reprend dans son sein et ne féconde de nouveau qu'une très petite partie des germes qu'elle a produits. Dans chaque espèce, la multiplication a des limites au-delà desquelles elle devient un véritable désordre.

Cette vérité a été apperçue, même par un philosophe de ces derniers tems (1). « Cette population tant vantée, dit cet écrivain, a des limites au-delà desquelles c'est un fléau qui ôte à l'homme le tems du repos, l'entraîne

(1) Raynal, hist. ph. et polit. des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes, t. 1, l. 1, p. 245.

à des actions atroces, et détruit dans son ame l'honneur, la délicatesse, la morale et même le sentiment de l'humanité ».

Les anciens, dont nous vantons sans cesse la sagesse sans nous mettre en peine de les imiter, avoient adopté à cet égard une politique absolument contraire à la nôtre. Outre que plusieurs de leurs institutions tendoient plutôt à resserrer qu'à étendre le nombre des citoyens d'une même cité, dès qu'ils voyoient ce nombre s'accroître plus qu'il ne convenoit, ils fondoient des colonies qui, en agrandissant l'empire, sauvoient la métropole de tous les maux que lui auroit faits une trop forte population.

Le vaste empire de la Chine, qui ne veut point user de la ressource des colonies, ne trouve d'autre moyen de se débarrasser du superflu de sa population, que de tolérer, d'encourager même l'infanticide, et encore cet exécrable et cruel remède est-il insuffisant, car il n'est pas d'année où quelqu'une de ses provinces ne soit ravagée tout-à-la fois et par la famine, et par de nombreuses bandes de voleurs.

Quant à nous qui ne voulions également point de la ressource des colonies, et qui avions, avec raison, horreur de l'infanticide que les lois humaines comme la loi naturelle, comme la loi divine doivent défendre, que nous restoit-il pour empêcher que la France ne fût écrasée du poids de sa population? La guerre et le célibat des prêtres. La situation

politique de l'Europe ayant heureusement, pendant une longue suite d'années, rendu le premier de ces moyens inutile, et le second nous ayant été ôté en partie par les déclamations d'une foule d'écrivains indiscrets, la France arriva insensiblement à une situation à-peu-près semblable à celle où se trouve annuellement la Chine. Aux années 1740, 41, 52, 67, 68, 69, 75, 76, elle éprouva une famine à-peu-près générale, qui fit de tels ravages en certains cantons, qu'on y vit des hommes réduits à brouter l'herbe des champs. Si, d'un côté, le royaume étoit désolé par la disette, de l'autre il se surchargeoit de vagabonds, de fainéans, de mendians, d'hommes, ainsi que s'exprime l'historien que j'ai cité plus haut, sans honneur, sans délicatesse, sans morale, sans humanité, enclins à des actions atroces, et tout prêts, au premier signal qui leur en seroit donné, à déchirer le sein d'une patrie qui ne pouvoit pas les nourrir.

On sentoit bien, si je puis parler ainsi, le mal-aise du corps politique, mais ou l'on n'en connoissoit pas la véritable cause, ou l'on cherchoit à se la dissimuler. Soit ignorance, soit inattention, soit perfidie, on trompoit le gouvernement dans chacun des tableaux de dénombrement qui lui étoient présentés. Parmi ces tableaux, les uns portoient le nombre des habitans du royaume de quinze à seize millions, d'autres l'élevoient jusqu'à vingt-quatre, vingt-cinq et même

vingt-six millions (1). Il est inconcevable qu'il existe entre ces divers états l'énorme différérence de dix à onze millions. Dix ou onze millions d'habitans de plus ou de moins dans un pays qui n'a en surface que vingt-six mille lieues quarrées, font un tel poids dans la balance, qu'il n'est pas possible de ne pas s'appercevoir de leur addition ou de leur soustraction quand on se livre à ces sortes de calculs; sans compter que l'on jette le souverain dans une bien funeste erreur, lorsqu'on lui laisse ignorer s'il doit procurer la subsistance à vingt-six millions de sujets ou seulement à quinze. De puissantes considérations,

(1) M. Necker évaluoit, en 1785, la population de la France, à 24,676,000 habitans, après avoir toutefois averti qu'il étoit tenté de la porter à 26 millions; ce qui prouve qu'il la croyoit plus considérable qu'il ne disoit. A l'exemple de tous ceux qui l'avoient dévancé dans la rédaction de semblables états, il met beaucoup d'attention à envelopper ce travail de mystères et d'obscurité; il s'efforce de prouver qu'on ne peut arriver à un résultat, que par approximation, et que toutes les données qui serviront de bases au calcul, manqueront de justesse. Quant à lui, il a fait son évaluation par généralités. On peut assurer que s'il l'eût faite par villes, bourgs et hameaux, il eût trouvé un résultat qui eût étrangement étonné. Il m'est revenu que M. de Calonne, depuis sa retraite des affaires, disoit qu'en 1787, la population de la France étoit de 28 millions d'habitans. Ainsi, dans les tableaux qu'on présentoit au gouvernement, on erroit de 15 à 28 millions; ce qui fait une différence de 13 millions. Peut-on croire que dans un tel mécompte, il n'y avoit que de l'inattention?

que ce n'est point ici le lieu de développer, me portent à croire que le nombre des habitans de la France excède de beaucoup même le résultat qui le porte de vingt-quatre à vingt-cinq millions.

Le gouvernement donc ne prenoit nulle inquiétude de la trop grande population de la France, d'abord parce qu'on lui avoit fait adopter l'opinion indéfinie que plus un état est peuplé, et plus il est florissant, et ensuite parce que dans tous les écrits sur l'économie politique, dans toutes les opérations de finance, on vantoit avec emphase les ressources du royaume : on les appelloit infinies, inépuisables.

L'esprit d'exagération est la source d'erreurs funestes en politique comme en morale ; et cet esprit est malheureusement celui de la nation françoise, extrême quand elle loue comme quand elle déprime. Si des cantons de la France sont fertiles, d'autres le sont moins, et il en est qui ne le sont point du tout. Bien loin que les ressources de cette belle partie de l'Europe soient infinies, inépuisables, il est constant que dans les années les plus fertiles il falloit suppléer à ce qu'elle ne fournissoit pas pour la subsistance de ses habitans, par ce que l'on tiroit de l'étranger en grains et en bestiaux.

Sans doute les échanges ajoutent à ce que le sol produit ; mais ce qu'on obtient par des échanges est toujours d'un prix plus haut que ce qu'on recueille chez soi. Sans doute aussi

l'industrie offre de grands avantages à ceux qui n'ont que leur travail pour propriété, mais cette industrie a elle-même ses bornes. Si l'on a plus de bras que l'on n'en peut occuper, il faut bien que les oisifs périssent de misère ou vivent de crimes; aussi ne voyoit-on nulle part en Europe, plus qu'en France, de mendians et de fainéans.

La rareté des alimens de première nécessité, l'impossibilité où étoient tant de malheureux d'atteindre au prix des denrées, ces deux causes qui acquéroient une nouvelle activité à mesure que la population s'accroissoit, ont fait fermenter les murmures, le mécontentement, et ont disposé à cette épouvantable explosion dont toute l'Europe a été ébranlée.

Il étoit en effet bien naturel de s'attendre que, dès que l'étendart de la rebellion seroit présenté à cette multitude innombrable d'indigens, elle s'y ralliroit et feroit une guerre atroce aux propriétaires.

Aussi qui voyons-nous aujourd'hui s'agiter en France? A l'exception de quelques ecclésiastiques, de quelques nobles, de quelques bourgeois encha nés au parti dominant par l'espoir de conserver ce qu'ils ont, espoir qui les trompera, tout le reste est sorti des dernières classes de la société.

Laissez cette écume s'évaporer, se perdre; laissez la mort moissonner ces légions de fanatiques esclaves que les Jacobins envoient aux frontières; laissez la France se dégorger

de tout ce sang, se débarrasser de ce superflu de sa population, et vous la verrez, si elle revient sous le sceptre des légitimes descendans de Louis XVI, reprendre une force et un éclat qui étonneront : ainsi en arrive-t-il toujours à la fin des guerres civiles, parce qu'alors la population revient à sa juste mesure.

Le malheur donc de Louis XVI est d'être venu au moment où la grande famille, dont il étoit le chef, ne pouvoit plus nourrir tous ses enfans; de n'avoir jamais pu diminuer le prix des denrées de première nécessité ; d'avoir toujours été réduit à la triste nécessité de ne pouvoir donner à la portion malheureuse de ses sujets, que des espérances, des promesses qui ne s'effectuoient point, parce que la population et avec elle le nombre de ceux qui avoient besoin, n'ont fait que s'accroître sous son règne par la défaveur où sont tombés l'état ecclésiastique et les cloîtres, et par la paix dont on a continué à jouir ; car je ne regarde point comme une guerre celle qui s'est faite en Amérique, elle n'a fait couler le sang françois que dans les gazettes et dans les pamphlets où l'on flagornoit l'inepte marquis de la Fayette.

Le malheur encore de Louis XVI est d'avoir règné sur un peuple à qui on avoit ôté sa religion et ses mœurs, et de n'avoir eu que sa seule vertu, que la droiture de son cœur à opposer à deux ennemis domestiques qu'il faut ici accuser hardiment d'avoir fait

tomber son trône et sa tête. Ces deux ennemis sont les encyclopédistes et les économistes.

Les premiers armèrent contre lui toutes les sortes de sectes, et il faut bien croire que c'est la doctrine qu'ils ont prêchée, qui a tout perdu en France, quand Bayle, dont ils étoient les disciples et les échos, nous fait voir dans la définition qu'il donne de cette doctrine, tout le mal qu'elle doit nécessairement produire, et qu'elle a produit en effet parmi nous. « La philosophie, dit cet évrivain, est un guide qui s'égare; on peut la comparer à ces poudres si corrosives qu'après avoir consumé les chairs mortes d'une plaie, elles rongent la chair vive, carient les os, et percent jusqu'aux moëlles; elle attaque les vérités, et quand on la laisse faire, elle va si loin qu'elle ne sait plus où elle est, ni ne trouve plus où s'asseoir ».

Les économistes firent en politique ce que les premiers firent en morale. Ceux-ci, en corrompant les mœurs, en brisant tous les freins de la subordination, invitèrent, portèrent le peuple à tous les excès. Ceux-là confondirent, brouillèrent toutes les idées, toutes les notions du gouvernement. Par leurs rêveries sur l'économie politique, leur stupide opiniâtreté à y tenir, leurs manœuvres, leurs importunités auprès des administrateurs, ils accrurent beaucoup la rareté des grains; ils en augmentèrent le prix, et rendirent sa modération impossible; ils placèrent

le peuple dans un état continuel d'inquiétude, d'agitation, de mécontentement; ils donnèrent naissance à ces différentes sociétés de monopoleurs que nous avons vues en 1789, se fondre en une seule qui remplissoit les greniers étrangers du foible produit de nos moissons; qui se rendit savante dans l'art de porter par degré le peuple au dernier degré du désespoir; qui enfin causa l'insurrection du 14 juillet et celles qui la suivirent.

Qu'on suppose donc maintenant à la place de Louis XVI, tout autre roi, je demande si le corps politique ayant dans son sein tant de principes de mort, pouvoit être préservé d'une prochaine et entière dissolution.

Que si l'on veut se fixer à la cause qui a plus particuliérement amené et accéléré la révolution et tous ses désastres, on la trouvera dans la convocation des états-généraux.

Mais quel est le françois qui osera entacher la mémoire de Louis XVI, de cette convocation? Vous qui en gémissez, et vous aussi à qui elle a valu un pouvoir que ne connoît aucun despote d'Asie, seriez-vous fondés à la lui reprocher?

Il l'accorda parce qu'il eut une haute idée des lumières, de la loyauté, de la gratitude de ses sujets; et cette idée honore son cœur.

Il l'accorda, parce qu'il avoit soif du bonheur de son peuple; et cette sublime passion

laise

laisse loin derriére lui les Titus, les Marc-Auréle, les Louis XII, les Henri IV.

Il l'accorda parce que l'universalité de la nation la lui demanda; et cette condescendance paternelle est peut-être le trait qui peint le mieux la beauté de son ame.

On dit communément que les notables, que les grands corps de l'état eussent mieux fait de garder le silence, que de former un tel vœu. Sans doute ils s'en repentent aujourd'hui; mais si l'on veut remonter aux circonstances où ils le prononcèrent, si l'on veut réfléchir aux événemens qui le determinèrent, on ne trouvera de blâmables, de criminels, que ceux qui dans une ressource capable de tout régénérer, de tout améliorer, ont trouvé un moyen de tout désorganiser, de tout perdre.

Mais en ne blâmant point la nation d'avoir sollicité avec une aussi vive instance, de son chef, le rétablissement de ses états-généraux, il faut louer Louis XVI, d'avoir déféré à un desir dans l'accomplissement duquel il voyoit la félicité publique. S'il a eté cruellement trompé, ce sont nos fautes, ce sont nos crimes qu'il faut condamner, et non sa déférence à la prière de tout un peuple.

En convenant, en un mot, que la convocation des états-généraux a tout perdu, il faut pour être juste, convenir aussi qu'elle ne doit être reprochée ni à ceux qui l'ont demandée, ni au roi généreux qui l'a ac-

cordée, mais uniquement à ceux qui en ont abusé.

Si l'on disoit que sans le désordre des finances, il ne fût jamais venu à l'esprit des François, de demander cette convocation, l'on avanceroit une assertion tout au moins problématique; car depuis plus d'un demi siècle l'esprit public se dirigeoit vers ce but, et quiconque réfléchira sur l'état où Louis XVI trouva le royaume, lorsqu'il succéda à son aïeul, avouera qu'au défaut des états-généraux, on eût trouvé un autre moyen d'amener de grandes innovations.

Ce seroit d'ailleurs s'élever contre l'évidence même, d'imputer à Louis XVI, l'embarras où les finances se sont trouvées sous son règne. Jamais monarque ne fut plus économe, plus sobre des jouissances du faste et du luxe; moins prodigue des deniers publics, moins empressé à en grossir ses trésors.

A son avénement au trône, il trouve les departemens de chaque ministre, grévés d'une dette considérable; d'une dette exigible, et depuis long-tems arriérée; il trouve une somme de plus de soixante et dix-huit millions, dévorée d'avance sur les revenus de l'état. Il trouve enfin un excédent de plus de vingt-deux millions de la dépense sur la recette : les ressources de l'état sembloient épuisées; les anciens services étoient oubliés et sans récompense. Les rentiers trembloient pour leurs capitaux; le décou-

ragement régnoit par tout, au sein des villes comme à la campagne. Voilà ce qu'on oublie trop ; voilà le gouffre que Louis avoit à combler.

Il forme la généreuse résolution d'y parvenir par le seul retranchement des dépenses qui tenoient à sa seule personne. Il l'annonce solemnellement à ses peuples : il leur adresse cette touchante déclaration : « Il est des dépenses qui tiennent à notre personne et au faste de notre cour ; sur celles-là nous pouvons suivre plus promptement les mouvemens de notre cœur, et nous nous occupons déja des moyens de les réduire à des bornes convenables. De tels sacrifices ne nous coûteront rien, dès qu'ils pourront tourner au soulagement de nos sujets ; leur bonheur fera notre gloire, et le bien que nous pourrons leur procurer, sera la plus douce récompense de nos soins et de nos travaux ».

Combien de fois, lorsqu'on lui proposoit ou une acquisition, ou simplement une fête, un divertissement qui eût entraîné à quelque dépense, ne l'entendit-on pas s'écrier : « Il n'y a rien de pressé ; je ne veux rien entendre qui puisse occasionner pour moi de nouvelles dépenses ».

Un courtisan ose lui représenter qu'il pousse trop loin l'économie : *Ah !* lui répondit Louis, *que sont ces dépenses pour le bonheur ?*

Ces principes qui lui faisoient supporter

avec plaisir de véritables privations, il les avoit inspirés à sa famille. « Le roi, disoit son auguste épouse, ne se refusera point aux sacrifices qui pourront assurer le bonheur public; nos enfans penseront de même, s'ils sont sages; et s'ils ne l'étoient pas, le roi auroit rempli un devoir en leur imposant quelques gênes ».

Dans aucune circonstance de sa vie, Louis n'a démenti cet amour pour l'économie. Notre première assemblée nationale le consulte sur de nouvelles réformes qu'elle projettoit de faire dans la maison royale : « Assurez, lui répond Louis, des fonds pour le paiement des intérêts dus aux créanciers de l'état, et qui puissent suffire aux dépenses de l'ordre public et à la défense du royaume. Pour ce qui me regarde personnellement, c'est la moindre de mes inquiétudes ». Ainsi cet aimable prince s'oubliant entièrement lui-même, couroit au-devant des plus pénibles sacrifices, quand on lui faisoit entendre qu'il adouciroit la misère publique.

Dans une autre occasion où il s'agissoit encore de réforme, il écrivoit à la même assemblée : « Pourvu que la liberté et l'ordre public, ces deux sources de la prospérité de l'état, soient assurés, ce qui me manquera en jouissances personnelles, je le retrouverai, et bien au-delà, dans la satisfaction attachée au spectacle journalier de la félicité publique ».

Dans tous ses épanchemens avec nos pre-

miers représentans, il les exhortoit à ne point le ménager dans leurs projets de réformes; il sembloit craindre qu'ils ne l'épargnassent. « Je crois n'avoir pas besoin, leur écrivoit-il, de vous rappeller le peu d'importance que je mets à ce qui touche mes intérêts ou mes jouissances personnelles, et combien je les subordonne à l'intérêt public ».

Quelques jours après il revient à la charge; il presse les représentans d'oublier ce qui le touche, et pour mieux les y déterminer, il leur ouvre ainsi son cœur : « Mes plus grands intérêts sont ceux de la nation, et le soulagement des peuples, ce sont ceux-là qui me touchent le plus essentiellement, et qui me sont vraiement personnels ».

Comment des hommes qui disoient n'avoir d'autre ambition que de faire le bonheur du peuple, ont-ils manqué ce but avec un prince qui les y conduisoit si franchement, qui pour leur en faciliter la route, donnoit avec cet abandon, ses droits, ses prérogatives, ses intérêts, ses jouissances, tout ce qu'il pouvoit donner?

« Qu'importe, avoit-il coutume de dire, que mon autorité souffre, pourvu que mon peuple soit heureux ». Dans la crainte qu'on ne crût que son fils auroit à souffrir de ce qu'il sacrifioit, il ajoutoit : « J'habituerai mon fils à être heureux du bonheur des Français ».

Eh! qui peut avoir oublié tant de sacrifices que fit Louis pour établir la balance

entre la recette et l'emploi des revenus public ? Il est à peine sur le trône, qu'il révoque toutes les graces qui ne sont pas des récompenses; s'armant d'une juste sévérité, il résilie tous les traités qui blessent la nation; il réduit considérablement les gains de la finance, les bénéfices sur les entreprises.

Il ne s'en tient pas là; il jette un coup-d'œil sur la force militaire; il juge la constitution des différens corps armés trop dispendieuse. Fermant alors l'oreille aux plaintes, aux recommandations; il réforme les uns en partie, les autres en totalité.

Jusqu'où ne porta-t-il pas ce dernier genre d'économie? Il lui fit le sacrifice de l'éclat, de la force même du trône. Le solide appui que son autorité trouvoit dans la fidélité et la bravoure de ses mousquetaires, de ses gendarmes de la garde, de ses chevaux légers, de sa gendarmerie, de ses grenadiers à cheval, ne fut pas une considération assez puissante pour l'arrêter.

Je n'examine point si ses ministres n'eussent pas dû lui faire une sorte de violence pour l'engager à préférer toute autre ressource à celle qu'il pouvoit trouver dans l'anéantissement de ces braves légions. Une nation, en effet, sauroit-elle avoir trop de corps d'élite? et une bien juste expérience n'a-t-elle pas prouvé que Louis, en se privant de ceux qui l'environnoient, se mit, par cela même, à la discrétion de ses en-

nemis? Mais quelle qu'ait été l'issue de cette trop généreuse spoliation, elle n'en prouve pas moins que Louis préféroit à tout, l'ordre dans les finances.

Nous l'avons vu dans ces derniers tems réformer jusqu'au gardes de la porte, et ne plus conserver autour de son trône que ses gardes-du-corps. Nous l'avons vu éteindre jusqu'à quatre cents six charges de sa maison, faire disparoître toutes les tables des grands officiers de la couronne, réduire à moitié les personnes employées au service de sa chambre, les places d'écuyer, n'avoir plus qu'une seule écurie, qu'un petit nombre de pages, supprimer en entier la grande fauconnerie, la louveterie, le vautrait. Nous l'avons vu faire adopter à la reine, aux princesses ses tantes, cette rigide économie pour leur service personnel. Pouvoit-il faire plus? Etoit-ce trop de réserver pour la pompe d'un des premiers trônes du monde, les seuls gardes-du-corps? Seroit-ce bien un tel prince qu'on accuseroit d'avoir dérangé les finances de l'état? Si l'on osoit le frapper de cette accusation, l'on iroit plus loin que la calomnie qui a rendu hommage à son amour pour l'économie.

Quand les amis de ce prince sembloient le plaindre des privations auxquelles il se condamnoit, il répondoit qu'il ne regretteroit jamais ni la splendeur du trône, ni le faste de la cour, ni cette sorte d'aisance et de commodité qu'on croyoit résulter du-

grand nombre d'officiers qui l'environnoient ou le servoient; que ce qu'il regrettoit, que ce qui devenoit un véritable sacrifice pour son cœur, c'étoit la privation qu'éprouvoient des personnes qui avoient sa bienveillance; c'etoit l'éloignement de serviteurs dont il connoissoit le zèle et la fidélité; c'étoit la cessation du bien qu'il avoit fait aux uns et aux autres, et des graces sur la durée desquelles ils avoient eu droit de compter.

Oh! combien je vois de sagesse et de bonté dans ces paroles! oh! combien la postérité s'affligera que les François ne se soient pas empressés de venir déposer une partie de leur fortune aux pieds de ce tendre père, pour qu'il pût trouver en un instant, dans ce dévouement, le remède au mal qu'il vouloit guérir.

Il ne faut pas croire que les efforts de Louis, pour la restauration des finances, aient toujours été sans succès. Il monta sur le trône au mois de mai 1774; et dès le commencement de 1776, il avoit déja remboursé 24 millions de la dette exigible, 50 millions de la dette constituée, et 28 millions d'anticipations.

Il avoit tellement raffermi le crédit public, que le taux de l'intérêt pour le clergé, pour les états de Bourgogne, de Languedoc, de Provence, tomba à 4 pour cent; que les billets des fermes se trouvèrent au pair; que les actions des Indes, qu'il trouva à 1,540 livres, s'élevèrent à 2,055 livres; que les

rescriptions qui avoient perdu plus d'un cinquième de leur capital, furent négociées seulement à un vingtième de perte.

Ce n'est pas tout. Dès cette même année 1776, on s'étoit mis en état de pouvoir consacrer tous les ans un fonds de 25 millions, pour le remboursement de l'ancienne dette : on avoit déja un excédent de 3,600,000 livres sur la recette ; et les intérêts libres des capitaux étoient remboursés.

Jamais cependant les impositions n'avoient été perçues avec plus de modération; et l'on sait que dès que Louis régna sur les François, les contributions cessèrent d'être solidaires dans les paroisses. On sait que les denrées dont le petit peuple fait la plus grande consommation, furent affranchies de droits onéreux à leur entrée dans le royaume et dans les villes; on sait que par l'arrêt du conseil du 2 janvier 1775, les capitaux, auparavant absorbés par les villes, refluèrent dans les campagnes.

Comment donc la suite n'a-t-elle pas répondu à d'aussi heureux commencemens? Comment s'est engendré ce monstre, ce *déficit*, qui, dès qu'il parut, mit en guerre les ministres et les parlemens, indigna tous les corps de l'Etat, souleva toute la Nation, laissa, pour ainsi dire, Louis seul contre tous, donna naissance à deux assemblées de notables, et enfin à ces Etats-généraux,

qui pouvant, qui devant tout améliorer, perdirent tout?

Comment? Ah! ne le demandez pas à Louis : il fut toujours le même; toujours économe, toujours jaloux de diminuer les charges publiques.

Demandez-le à ces démagogues fougueux de la première assemblée nationale, qui, enivrés du sacrilège espoir de perdre le royaume, disoient, dans la joie de leur cœur : *Ah! gardons-nous de nous plaindre du déficit, c'est pour nous une mine d'or* (1).

Demandez-le à ce ministre astucieux et mal habile, qui, ayant fini par se prendre lui-même dans les filets qu'il avoit tendus autour du trône, fit, dans son désespoir, l'étrange et tardif aveu, que ce *déficit* étoit *un jeu d'enfans*.

Demandez-le à ces philosophes qui avoient corrompu l'opinion et glacé les cœurs; à ces économistes qui avoient répandu l'inquiétude avec l'effroi dans les campagnes; à ces libellistes qui avoient dénaturé les intentions paternelles de Louis.

Demandez à tous ces hommes si ce déficit ne seroit pas encore le résultat d'une machination ourdie pour hâter le bouleversement général. Qui soupçonnerons-nous de l'avoir engendré, si ce n'est ceux qui en ont triomphé, ceux qui y ont trouvé l'exécution

(1) Ce mot est de l'abbé Syeyes.

de leur plan, ceux qui ont avoué que c'étoit un jeu? Ne sont-ce pas là les vrais coupables?

François, vous avez toujours été dupes des agitateurs : et, ce qui est déplorable, c'est avec de grossières contradictions qu'ils vous ont égarés. En même tems qu'ils exagéroient les ressources de l'empire, qu'ils les disoient *infinies*, *inépuisables*, ils crioient que la nation étoit écrasée sous le fardeau des tributs; que l'impossibilité de les acquitter alloit changer le royaume en un désert; que si la France ne pouvoit acquitter les impositions actuelles, à plus forte raison lui devenoit-il impossible de supporter la nouvelle surcharge qu'auroit exigé l'acquit d'une dette incalculable.

Ces raisonnemens entrèrent avec leur conséquence dans tuos les esprits. De là vient que les parlemens, les notables, le clergé, la noblesse, ne virent dans un danger qu'ils croyoient si pressant, d'autre parti que d'inviter la nation à choisir elle-même les moyens qui pouvoient l'en retirer.

On les a beaucoup blâmés de cette conduite, mais s'ils eussent agi autrement, outre qu'ils devenoient singulièrement odieux à la bourgeoisie et au peuple, quelle certitude leur donnoit-on que le remède qu'on sollicitoit, suffiroit?

Si sous le roi le plus économe qu'eût eu la France, les premiers agens de son autorité n'avoient cependant pu administrer la chose

publique avec les seules impositions existantes, où étoit la raison de croire que les nouveaux tributs demandés ne seroient pas, sous un roi moins économe, encore insuffisans? Qui répondoit que dans cinq, dans dix, dans vingt années, de nouvelles demandes pécuniaires ne seroient pas formées? Et où faudroit-il donc s'arrêter?

Ces considérations qu'on laissoit sans réponse, et l'opinion générale qu'on laissoit également subsister que la masse du déficit étoit effrayante, que la somme des impositions excédoit déja de beaucoup les ressources du royaume, justifieront auprès de la postérité le refus des premiers ordres de l'Etat d'accorder de nouveaux impôts sans le consentement de la nation.

Eh bien, cette double opinion n'étoit cependant que le fruit de l'imposture. Si l'on eût dit aux François : « les ressources de l'empire ne sont pas infinies, inépuisables, parce que rien ici bas ne l'est, mais elles sont grandes. Le total des impositions qui se payent en Angleterre est le double du total des impositions qui se perçoivent en France. La dette de la Grande-Bretagne est cinq fois plus forte que celle de la France, et cependant l'Angleterre est florissante, et cependant en Angleterre l'on ne murmure point contre l'énormité des tributs. La France doit-elle se croire moins puissante que sa voisine? doit-elle se montrer moins sage? Sa dette n'est rien; le plus léger effort suffira pour l'ac-

quitter, car elle ne s'élève pas à un milliard ; et qu'est-ce qu'une pareille somme pour un empire qui a en lui-même tant de moyens d'accroître ses richesses ? »

Si, dis-je, on eût parlé ainsi aux François, ce langage conforme à la plus exacte vérité, n'eût excité aucune fermentation, mais aussi il n'eût pas répondu aux vues des perturbateurs : il leur falloit un prétexte pour jetter le trouble et l'effroi dans toutes les classes de la societé, pour aliéner toutes les têtes; et voilà pourquoi ce déficit qui, envisagé paisiblement, n'étoit qu'un épouventail propre au plus à effrayer des idiots, fut présenté sous des formes tellement hideuses que de toutes les ressources qui se présentoient pour le combler, on se vit entraîné à préférer précisément celle qu'il ne falloit pas employer.

Mais enfin un déficit existoit, et, ce qui devoit être un grand sujet d'étonnement, c'est qu'il existoit sous un prince qui soumettoit aux règles de la plus austère économie, l'emploi des tributs; sous un prince qui avoit ordonné au ministre, le premier appellé à régir les finances, de prendre pour devise, *point de banqueroute, point d'impôts, point d'emprunts*; sous un prince enfin envers qui la calomnie a tout osé, excepté de le frapper du reproche d'avoir dilapidé les deniers publics.

Comment donc expliquer l'existence de ce déficit sous un tel prince? Les rapides succès qu'il avoit obtenus en peu de tems pour la

restauration des finances, ne permettent pas de chercher dans son inhabilité la cause de ce phénomène. Je ne craindrai pas de la révéler; je ne craindrai pas d'altérer la profonde vénération due aux hautes vertus de Louis XVI, en convenant que sous son règne, il s'est fait de grandes fautes en administration.

Je ne sais pas s'il fut d'une sage politique de prendre les armes en faveur d'un peuple qui avoit secoué le joug de l'obéissance à son légitime souverain. *Mon métier,* disoit l'empereur Joseph II, *c'est d'être royaliste.*

Ce devoit être aussi celui de Louis XVI; et l'expérience n'a que trop prouvé qu'il étoit d'un funeste exemple d'autoriser dans leur insurrection, des hommes qui avoient renversé, mis en pièces et converti en instrumens de mort, la statue de Georges III, leur roi; des hommes dont les conducteurs prêchoient, que *les hommages rendus aux rois, font honte à l'humanité;* et comparoient les cours de l'Europe, à *des temples payens;* les rois, à *des idoles qui ont des yeux et ne voient point; des oreilles, et n'entendent point les prières qu'on leur adresse* (1).

Mais, d'un autre côté, lorsqu'on juge

---

(1) Ce sont là quelques-unes des expressions de la diatribe que M. Samuel Adams prononça contre les rois, au congrès américain, en 1776.

des entreprises de la politique, seulement par leur issue, on est rarement juste. L'histoire, en sondant les secrets du cabinet de Saint-James; en développant, dans toute leur étendue, les vues qu'inspiroit à l'Angleterre, à l'égard de la France et de l'Espagne, l'indépendance de l'Amérique, montrera, par l'exposition des motifs qui déterminèrent Louis XVI, que sa mémoire est encore sans reproche sur cet article.

Il n'en est pas moins vrai que c'est cette guerre d'Amérique qui a amené tous les désastres de la France. Les dépenses où elle entraîna Louis XVI, dérangèrent tous ses plans d'économie, arrêtèrent les progrès de ses améliorations, et rendirent inutiles, pour la diminution des tributs, toutes les réformes auxquelles il se dévoua.

Il fut, à l'occasion de cette même guerre, réellement contraint, par l'opinion qui régnoit alors, et qui exerçoit déja un empire menaçant, de donner sa confiance à un ministre plus agioteur qu'homme d'Etat, plus présomptueux qu'habile.

Cet homme, trouvant la nation fortement prévenue contre tout établissement d'un nouvel impôt, au lieu d'affoiblir cette antipathie, la fortifia par ses écrits, ses opérations et ses promesses.

N'osant donc et ne pouvant proposer une augmentation de tribut, pour subvenir aux frais d'une guerre d'outre-mer, il fut réduit à trouver ses ressources dans le crédit de

la France, dans l'avidité des capitalistes.

Il fit de ces deux moyens l'abus le plus affligeant. Il créa une masse exhorbitante d'emprunts combinés avec une telle incapacité, avec un tel désavantage pour le gouvernement, et peut-être aussi avec une telle perfidie, qu'il en résulta pour l'Etat une charge en paiement de rentes, mille fois plus pesante que ne l'eût été l'imposition la plus onéreuse. Il mit ainsi Louis XVI dans l'impossibilité de balancer la recette avec la dépense, et l'enfonça dans un labyrinthe dont aucun homme au monde, quelque sage, quelqu'habile qu'il fût, n'eût pu lui faire trouver l'issue.

Ce sont là les causes qui valurent à la France une dette considérable à la vérité, mais infiniment trop exagérée, et que Louis XVI, qui ne pouvoit en être responsable, fût parvenu à acquitter, sans fouler le peuple, si l'on eût secondé les mouvemens de son cœur.

Voyez comme les intentions de cet excellent prince sont toujours trompées! comme tout se change pour lui en poison! comme les malheurs de son règne viennent toujours de la corruption de son siècle.

Ayant de ses sujets la plus haute idée; ne voulant rien faire qui ne leur fût agréable, il mit toute son attention à écouter leurs vœux, à consulter ce qu'on appelle l'opinion publique. Il crut que ce guide ne l'égareroit jamais; ce fut le seul qu'il

voulut

voulut suivre dans le choix de ses ministres, dans tous les actes importans de son autorité.

Il eut d'abord lieu de se féliciter d'avoir adopté cette méthode. Ainsi le renvoi des ministres qu'il trouva en arrivant au trône, fut une opération sage, parce que la forte prévention qui s'étoit généralement allumée contre eux, les rendoit incapables de faire aucun bien. Ainsi le rappel des parlemens fut encore une opération utile et nécessaire, non seulement parce que l'universalité de la nation repoussoit les tribunaux qui les remplaçoient, mais encore parce que les corps qui rendent les oracles de la justice, et qui sont comme des barrières placées entre le despotisme et la licence, ne sauroient avoir trop de considération. Ces deux opérations d'ailleurs, ce renvoi de ministres universellement haïs, ce rappel de magistrats universellement chéris et estimés, devoient nécessairement attirer de toutes parts, au nouveau roi, un tribut de confiance et d'amour. Il ne pouvoit donc, sous ce seul point de vue, commencer son règne avec plus de prudence (1).

---

(1) Il est encore important de remarquer que Louis XVI ne pouvoit, sans injustice, laisser les anciens magistrats privés de leurs charges. En les réintégrant dans leurs fonctions, il leur rendoit leur propriété. Il annonçoit en même tems à tous les propriétaires, la protection dont ils jouiroient sous son

Qu'arrive-t-il cependant dans un siècle où les principes de morale et de justice sont effacés de presque tous les cœurs ? Des intrigans, des hommes pervers prennent de l'ascendant sur la multitude ; ils flattent ses passions, la séduisent, l'abreuvent de tous les vices, lui dictent le vœu qu'elle doit former : ce vœu retentit de tous côtés ; toutes les bouches de la renommée le répètent, et l'opinion des plus méchans hommes d'une nation, devient l'opinion publique.

Malheur alors aux princes qui la prennent pour guide ! Elle ne leur indiquera que des hommes indignes de leur confiance ; elle ne leur communiquera que des impulsions propres à accélérer l'accomplissement du système de perversité conçu par des esprits ennemis de toute dépendance.

On a dit jusqu'à présent que l'opinion publique ne trompoit jamais. Et moi, j'ose dire, dussois-je en être blâmé, que l'opinion publique chez un peuple dont la plus grande partie a perdu sa religion et ses mœurs, ne mérite aucun respect ; qu'elle trompe toujours ; qu'elle entraîne toujours à des fautes, à des désastres.

Qui sont ceux qu'un tel peuple voudroit voir à la tête des affaires ? Qui sont ceux qu'il comble de sa faveur ? Des hommes corrompus, comme lui.

---

règne ; et s'attachoit ainsi la classe la plus intéressée au bonheur de l'Etat.

Qu'elles sont belles ces paroles, quoiqu'elles soient d'Epicure ! « Jamais je n'ai voulu » plaire au peuple, car ce que je sais, n'est » pas de son goût, et ce qui est de son goût, » je ne le sais pas ».

« Peut-on être aimé du grand nombre, demandoit un philosophe (1), quand on aime la vertu? C'est par de mauvaises voies, ajoutoit-il, qu'on obtient la faveur du peuple ; il ne peut vous l'accorder, si vous n'êtes comme lui, ni vous approuver, s'il ne se reconnoît en vous. On n'acquiert l'estime des hommes corrompus, qu'à force de corruption. Si j'entendois, disoit-il à un de ses amis, frémir autour de vous les acclamations du peuple ; si votre vue excitoit le même tumulte, les mêmes applaudissemens que l'entrée d'un bateleur ; si, dans la ville entière, les femmes et les enfans s'empressoient à chanter vos louanges, j'aurois pitié de vous. Et pourquoi ? C'est que je connois la route qui mène à cette faveur ».

Ce fut en suivant cette route, que deux hommes peu dignes de la confiance de Louis, s'élevèrent sur les marches du trône, et obtinrent l'administration des finances. Louis, en les appellant auprès de lui, ne consulta que la réputation dont ils jouissoient ; il n'obéit malheureusement dans ce choix qu'à la voix du peuple, que ces hommes, qui en étoient les idoles, avoient eu l'art de faire

(1) Sénèque, lettre 8.

parler. De combien de piéges cependant n'environnèrent-ils pas leur roi, leur bienfaiteur? Combien de maux ne firent-ils pas descendre sur sa tête?

C'étoit un usage parmi nous qui remontoit aux premiers âges de la monarchie, qu'un roi, à la mort de son prédécesseur, venoit aux pieds des autels, faire hommage à la religion du sceptre et de la couronne que lui transmettoit le droit de sa naissance, et recevoit, pour prix de sa piété, cette onction sainte qui le revêtoit d'un véritable sacerdoce, qui rendoit sa personne sacrée et inviolable.

Eh bien, l'un de ces ministres osa presser Louis de dédaigner cette auguste cérémonie; il osa la lui représenter comme une inutile et humiliante dépendance des ministres de la religion. « Vous serez, lui disoit-il, bien plus agréable à vos peuples, quand vous leur annoncerez que vous ne voulez tenir votre couronne que de leur amour ».

Pour un jeune roi qui brûloit d'être chéri de ses sujets, l'artifice étoit séduisant. Si Louis cependant se fût rendu à cette perfide invitation, que fût-il arrivé? Il eût contristé tous les catholiques de son royaume; il eût affoibli le respect dû à la religion; il eût enhardi tous les sectaires de ses états; et dans ces derniers jours où l'on a eu recours à tant de moyens, pour avilir la majesté royale, l'on n'eût pas manqué de crier au peuple: « Louis est convenu lui-même

qu'il ne devoit sa couronne qu'à vous : il vous est libre de reprendre ce que vous avez donné ».

Quoique jeune, Louis ne tomba point dans ce piége ; sa sagesse l'en préserva : il fallut consentir à ce qu'à l'exemple de ses ancêtres, il fût sacré. Mais pour que la sainteté de cette cérémonie frappât moins de spectateurs, on eut soin d'insérer dans les gazettes, de répandre dans les pays les plus lointains, qu'elle n'auroit rien de remarquable, qu'elle se feroit dans la plus grande simplicité (1).

Echappé à ce premier piége, Louis a bientôt à se défendre d'un second. Tout-à-coup, une insurrection éclate ; des séditieux inondent les rues de Versailles ; ils pénètrent jusques dans le palais du roi. Il fallut recourir à la force pour les contenir.

Le ministre qui étoit à la tête des finances savoit, depuis quinze jours, que l'insurrection auroit lieu. Non seulement il ne prend aucune mesure pour la prévenir, mais au moment où elle se déploie, il s'éloigne de son maître, et vient à Paris en attendre l'issue.

---

(1) Ce qui se trouva absolument faux ; car le sacre d'aucun de nos rois ne fut aussi fastueux que celui de Louis XVI. Le public cependant étoit tellement prévenu qu'il n'auroit rien de remarquable, que plus d'un quart des billets distribués ne fut pas rempli. C'est un fait dont se souviennent fort bien ceux qui furent témoins de cette cérémonie.

On l'avertit que sous deux semaines, la capitale sera le théâtre de la même scène. Il reste encore dans l'inaction ; et quoique cette fois-ci il ait surpris au monarque un pouvoir indéfini d'empêcher le retour de ce scandale, le scandale n'en est pas moins donné à la ville de Paris. Les séditieux s'y comportent avec encore plus d'insolence qu'à Versailles. Qui peut dire tout ce qu'ils auroient tenté, s'ils n'eussent été intimidés par la présence de troupes fidèles, et surtout par la bonne contenance de cette brillante et brave Maison-du-Roi, qu'on n'avoit point encore ôtée au trône ?

Quand on se rappelle que cette insurrection eut pour but apparent, le pillage des grains ; que le ministre qui gouvernoit les finances, tenoit dans sa main la clef de tous les greniers, et qu'il avoit fait précéder cette émeute d'opérations allarmantes sur les subsistances, peut-on se refuser à croire que ce ne soit là la première tentative des novateurs ; et que s'ils se contentèrent pour lors d'essayer leurs forces, c'est qu'ils ne se trouvèrent point encouragés par la disposition des esprits, à aller plus loin ? C'est ainsi que, dès le règne de l'assemblée constituante, on s'exhortoit, dans certains comités, à retarder la chûte du trône et la perte du roi, parce que, disoit-on, l'esprit du peuple n'étoit point assez mûr pour cet attentat.

Mais voici qui décèle bien mieux encore

les intentions de ce ministre, qui avoit été désigné à Louis par la voix publique. Il eut la sacrilège audace de faire percevoir clandestinement, aux entrées des villes, sur une simple lettre de sa part, des droits que le monarque avoit solemnellement supprimés. C'étoit compromettre la bonne-foi de Louis ; c'étoit lui faire violer, d'une manière honteuse, ses engagemens, puisque, malgré ses intentions manifestées avec éclat, les peuples restoient grévés d'une charge dont il avoit voulu les soulager ; c'étoit, s'ils venoient à attribuer au roi ce déloyal manège, solliciter contre lui leur haine et leur mépris.

Louis, heureusement, fut instruit de cette manœuvre. Mortellement ennemi de toute duplicité, il retira sa confiance au ministre qui en avoit si indignement abusé, et qui, pour prix de deux années de pareils services, n'eut pas honte, malgré le désintéressement qu'il affectoit, d'accepter une pension annuelle de 20,000 livres.

Le voilà ce ministre, à qui les philosophes qui se disoient les échos, les interprètes du vœu du peuple, avoient fait une réputation si brillante, qu'un monarque de vingt ans se laissa aisément surprendre par son éclat. Si l'on pouvoit douter que l'élévation d'un tel ministre n'ait été l'ouvrage des fanatiques apôtres des plus pernicieuses innovations, il ne faudroit, pour perdre ce doute, que se rappeller les regrets qu'ils

firent éclater lorsqu'ils apprirent sa retraite. « Quel malheur, disoit le fameux d'Alembert, un de leurs chefs, que la disgrace d'un ministre qui, en si peu de tems, avoit fait un si furieux abattis dans la forêt des préjugés (1) » !

Quant à cet autre ministre dont la triple apparition au ministère fut une triple source de calamités pour la France et de chagrins pour Louis, les tems de son administration sont trop voisins de nous, pour que nous ayons pu oublier qu'il n'eût jamais géré nos finances, si cette opinion publique qui en faisoit un homme extraordinaire, un dieu, l'ami le plus ardent du peuple, ne l'eût despotiquement exigé.

Et remarquez cette conformité, qui peut éclaircir bien des mystères, entre deux hommes qui, plus qu'aucun des autres ministres de Louis, ont été couverts de la faveur populaire.

L'un étoit sorti de l'école des Economistes; l'autre étoit l'enfant gâté de la philosophie moderne. Tous les deux avoient de l'indifférence, ou plutôt de l'antipathie pour le culte catholique; tous les deux eurent, pour les inspirer dans leurs opérations, pour rédiger leurs écrits, des philosophes; tous les deux montrèrent la même ardeur

(1) On sait la réponse ingénieuse que lui fit une dame : « C'est pour cela, répondit-elle à d'Alembert, qu'il nous a donné tant de fagots ».

pour les nouveautés fondamentales ; le même mépris pour notre antique constitution ; la même aversion pour nos parlemens.

Sous l'administration du premier, les premières insurrections éclatèrent en France. Sous le régime du second, elles allèrent aussi loin qu'elles purent aller. A l'une et à l'autre époque, des manœuvres ténébreuses sur la circulation des grains, allumèrent le feu de la sédition.

Ce rapport seroit-il l'effet du simple hasard? N'y voit-on pas le dessein marqué de la part de ceux qui créoient et dirigeoient l'opinion publique, d'accélérer les embarras où l'on vouloit précipiter Louis?

Dans toutes les circonstances de sa vie, je le vois docile à obéir à cette opinion publique, et toujours égaré par ce guide infidèle. Ce fut elle, elle seule qui lui demanda les deux assemblées de notables, et ensuite la convocation des Etats-généraux, comme les moyens les plus sûrs et les plus prompts de faire le bonheur de la nation.

On ne peut pas se refuser à la conviction que dans toutes ses entreprises, il n'ait voulu se laisser conduire par la seule voix du peuple, quand on l'entend dire à un ministre qui montroit quelque répugnance à se charger du fardeau des finances : *Mon peuple le désire, et moi je vous l'ordonne.*

Il est encore bien digne de remarquer que dans cette foule de ministres qui se sont suc-

cédés sous le règne de Louis XVI, celui que le public aimoit le moins, que les philosophes détestoient le plus, celui que Louis éleva sans céder à aucune impulsion étrangère, ait été précisément celui qui ait le mieux aimé et le mieux servi son maître; car, par son intelligence et son ardeur à seconder les sages vues du roi, la France, qui n'avoit point de marine, compta, en deux années de tems, soixante-sept vaisseaux de ligne, quarante-neuf frégates, huit chebecs, seize corvettes, et soixante autres petits bâtimens.

Cette création qui tenoit du prodige, et qui rappelloit les beaux tems de Louis XIV, se fit sans qu'il en coûtât à la nation le plus léger impôt, sans qu'il fût établi le plus modique emprunt.

La marine, en outre, reçut des réglemens dont elle reconnut et bénit la sagesse, et qui redoublèrent la fidélité et l'affection des membres de ce corps pour le gouvernement (1). Tant il est vrai que si Louis, fai-

---

(1) C'est de M. de Sartines dont je parle ici. Il dut sa chûte aux philosophiques intrigues de M. Necker. Le comte de Muy servit également Louis XVI avec beaucoup de zèle et d'affection, dans le département de la guerre; il ne dut, comme M. de Sartines, son élévation à aucune sorte d'intrigues; et, comme lui encore, il fut haï des philosophes. Il étoit brave, religieux, loyal, éclairé: il avoit été le plus tendre ami du Dauphin, père de Louis XVI. Ce dernier lui confia le ministère de la guerre, parce qu'il connoissoit personnellement tout ce qu'il valoit,

sant effort contre cette généreuse inclination qui le portoit sans cesse à s'identifier avec son peuple, n'eût voulu consulter dans ses choix que ses propres lumières, ses choix eussent toujours été heureux.

Ce fut sans doute un malheur que cette rapidité avec laquelle les ministres parurent et disparurent sous le règne qui vient de finir, parce que le corps politique souffroit des secousses que lui imprimoit chaque changement, parce que l'État devoit périr par la versatilité des principes qu'on suivoit en administration ; mais ce malheur, il faut encore l'attribuer à la complaisance de Louis à exaucer le vœu de la nation.

Le public, en effet, n'avoit pas plutôt élevé une idole, qu'il vouloit lui en voir substituer une autre. Louis d'ailleurs, finissant par s'appercevoir que l'opinion publique l'avoit trompé, se voyoit contraint, pour obéir à sa conscience, de recourir à un nouveau choix.

Il vint enfin ce moment où les illusions se dissipèrent, où Louis reconnut que quand la masse d'une nation est corrompue, exaucer le vœu qui en sort, c'est augmenter la

---

et, en outre, parce qu'il étoit jaloux d'obéir aux dernières volontés du Dauphin, qui le lui avoit recommandé dans son testament. Un roi qui, dans des choix de cette importance, étoit guidé par des motifs aussi louables, auroit toujours bien choisi, s'il eût toujours choisi d'après lui-même.

contagion. Mais alors il n'étoit plus tems; le vaisseau public se trouvoit jetté au milieu des écueils, il falloit qu'il y pérît et que le pilote fût submergé.

Non, non, prince que les gens de bien de tous les siècles, chériront comme vous chérites la vertu, la postérité ne sera point injuste; elle ne demandera compte qu'aux hommes de votre siècle, des erreurs et des désastres de votre règne; elle dira : Il fut un ange de paix au milieu des méchans; *non sufficit homo justus unus tot armatis cupiditatibus*. Il jugea de tous les cœurs par le sien, ce fut là sa seule erreur; mais cette erreur elle-même montre combien son ame étoit belle.

Je cherche les autres reproches qu'on pourroit faire à la mémoire de Louis XVI, et quel souvenir pénible se réveille en moi! Je me rappelle cette scène affligeante où le temple de la justice fut assiégé comme une place qu'on veut prendre d'assaut et qui va être livrée à la discrétion du vainqueur. J'entends les murmures du peuple, le bruit des armes; je vois l'invasion des soldats; le sanctuaire de la loi est profâné; deux de ses pontifes sont arrachés à l'exercice de leurs saintes fonctions, pour être traînés dans une prison : leurs collègues poussent un cri de douleur, et la justice se couvre d'un voile funèbre.

O journée de deuil, et qui avez été le signal de tant d'autres journées désastreuses,

comment avez-vous lui dans le cours du règne de Louis XVI ? Qu'avions-nous, après la personne du roi, de plus auguste, de plus sacré que la cour des pairs, qui la représentoit si dignement ? Livrer celle-ci au mépris des peuples, n'étoit-ce pas les inviter à faire monter ce mépris encore plus haut ?

Ici, je l'avoue, je ne puis que gémir sur cette affligeante époque du règne de Louis. Comment ne voyoit-on pas que la puissance des rois, que celle des despotes eux-mêmes, a des bornes qu'elle ne doit jamais franchir; que l'effort violent et extraordinaire qu'on faisoit faire, dans cette occasion, à l'autorité royale, devoit nécessairement la briser ?

Mais lorsqu'ensuite j'étudie toutes les circonstances de ce déplorable évènement, je ne sais plus que m'indigner contre le lâche et perfide conseiller de Louis, qui surprit sa religion avec tant d'art, avec des mensonges si spécieux, qu'il ne lui laissa point appercevoir l'écueil contre lequel il le conduisoit.

Qui fut en effet le moteur, l'artisan de ce scandale ? Qui ? un prélat philosophe; un ministre que la secte des encyclopédistes avoit aussi placé à la tête des affaires; un homme aujourd'hui apostat de son ordre et de sa religion; un vil intrigant qui s'est parjuré, qui a préféré à sa conscience la conservation de sa fortune, et, ce qui éclaircit tout, qui s'est hautement glorifié de n'avoir

eu en vue, dans ses projets ministériels, que l'avancement de la révolution.

Ce mot dévoile le mystère ; il donne le secret des ruses qu'on a tant de fois employées pour amener Louis au point de ne pouvoir plus rien refuser, rien disputer aux ennemis de sa personne et de son trône ; il est une nouvelle preuve que le cours de son règne, jusqu'à l'époque de la convocation des Etats-généraux, n'a été qu'une suite de tentatives pour exécuter le plan de bouleversement qu'avoit imaginé la philosophie de son siècle.

Et comment Louis, doué d'une ame si franche, comment ce prince, à qui il étoit si pénible de croire au crime, n'auroit-il pas enfin donné dans quelques-uns des piéges sans cesse tendus à sa bonne foi? Est-il un seul instant de sa vie où il n'ait eû à lutter contre tout ce que la malice humaine a d'efforts et d'industrie? Ne comptant qu'un petit nombre d'amis vertueux comme lui qui partageoient sa sécurité, qui avoient sa droiture, qui ne soupçonnoient pas plus que lui qu'il fût possible à l'ingratitude et au desir d'innover, d'inspirer tant et de si horribles attentats, pouvoit-il ne pas succomber?

Faut-il que je parle aussi de cette noire intrigue, de cet autre détestable piége où il fallut prendre un prince de l'église, pour que le venin de la vipère qui ourdissoit cette trame pût arriver jusqu'à Louis, pour que

le scandale qu'on vouloit donner au monde pût flétrir la majesté royale ?

Qu'il fut affligeant pour la religion, de voir un de ses premiers pontifes expier dans une prison les égaremens de son ambitieuse crédulité! Qu'il fut triste pour tous les grands de l'Etat, de voir celui qui marchoit de pair avec nos princes, subir l'humiliation d'une procédure criminelle! Qu'il fut douloureux, qu'il fut terrible pour tous les François jaloux de la splendeur de la couronne, de voir le nom de la fille des Césars, de l'auguste compagne de leur roi, mêlé à une honteuse aventure, dont le fond étoit une sordide escroquerie!

Louis, dit-on, devoit épargner cet affront à la pourpre romaine! il devoit éviter cet éclat. Eh! oui, c'est ainsi qu'on raisonne après l'évènement; c'est ainsi qu'eût agi un prince ordinaire, vertueux, si l'on veut, mais doué de cette tranquille apathie qui fait voir avec une égale indifférence le crime et la probité.

Ce caractère n'étoit pas celui de Louis. Tous ceux qui l'ont connu, savent qu'il ne pouvoit jamais dissimuler les sentimens qu'on élevoit dans son ame; ce n'étoit qu'après avoir combattu avec lui-meme, qu'il parvenoit à contenir l'expression de ses pensées, lorsqu'il croyoit que la prudence exigeoit de lui cette retenue.

Le récit d'une lâcheté, d'une action vile et criminelle, faisoit frissonner tout son

corps et soulevoit toute son ame : ses mouvemens alors étoient brusques et impétueux. Malheur au coupable qui, dans le cours de cette agitation, se présentoit à lui !

Outre cette horreur naturelle et indomptable pour le vice, Louis, dans la circonstance dont il s'agit ici, sentoit impérieusement le besoin d'accorder une réparation éclatante à l'honneur de sa propre compagne indignement outragée, audacieusement calomniée. Plus le personnage qu'on lui dénonçoit étoit élevé au-dessus des autres hommes, par son nom et ses dignités, et moins il crut devoir le ménager, parce que, plus les exemples partent de haut, et plus ils ont d'influence pour la restauration des mœurs.

Voilà les considérations qui excusent Louis ; et il faut plaindre les cœurs glacés ou corrompus qui ne sentiroient pas la force de cette apologie.

Sans doute, tout autre roi à sa place n'eût peut-être pas traîné dans les tribunaux ceux qu'en lui-même il eût jugé criminels ; mais cette méthode arbitraire d'écraser dans le silence, du poids de sa colère, ceux qu'on croit coupables, étoit odieuse à Louis le plus juste des rois qu'ait eu la France. Il ne savoit pas se venger ; il ne savoit que punir, et il ne vouloit pas que les punitions fussent perdues pour l'exemple.

Si ensuite cette déplorable affaire, comme tant d'autres, est devenue pour Louis une source

source de chagrins, c'est encore aux passions de ses contemporains qu'il faut s'en prendre. Ce qui a suivi ce malheureux événement, a prouvé que celle qui y avoit joué le principal rôle, n'étoit qu'un instrument dont on vouloit se servir pour commencer à sapper par le mépris, les fondemens du trône. Cette femme, en effet, quoique toute couverte d'infamie, a trouvé des protecteurs qui l'ont arrachée des mains de la justice, qui l'ont accueillie, et qui, jusqu'au dernier moment de sa vie, lui ont fait lancer des libelles contre la compagne de Louis; et une telle docilité est d'autant plus atroce, que la malheureuse qui s'en rendoit coupable, n'avoit aucune sorte de plainte à former contre l'auguste ennemie qu'elle s'étoit choisie (1). Au reste, toute la honte de cette machination est restée à la femme dont on s'étoit servi pour la tramer; car malgré la nécessité où se sont trouvés les féroces ennemis

---

(1) Je certifie, parce que j'en ai la preuve, que la reine n'a pas vu une seule fois en sa vie, la dame de la Motte. Les personnes qui ont lu les mémoires de celle-ci, ont pu se convaincre que ces écrits n'étoient qu'un tissu de fables, car ils sont, en leur entier, destitués de toute espèce de preuves, soit écrites, soit testimoniales. Ce qui est pire, c'est que cette femme y est continuellement en contradiction avec elle-même. Le roman du second mémoire est en tout différent de celui du premier; et le roman du troisième mémoire ne ressemble en rien, ni à celui du premier, ni à celui du second.

de la compagne de Louis, de puiser dans les sources les plus impures, pour la combattre avec toutes sortes d'armes, ils n'ont jamais osé employer contr'elle celle que leur présentoit cette hideuse aventure. C'est une preuve incontestable que la reine de France n'a jamais eu aucune espèce de part à cette trop malheureuse affaire.

Je ne puis ici m'empêcher de déplorer ce concert de reproches qui s'élèvent contre Louis, même après sa mort. Ma douleur est à son comble, mes yeux se remplissent de larmes quand j'apperçois, au nombre de ceux qui l'accusent, des serviteurs, des amis même de ce prince.

Tandis que d'une part, ses ennemis ont assez peu de pudeur pour l'accuser contre l'évidence même des faits, d'avoir régné en tyran, il en est parmi ses propres amis, qui le blâment d'avoir régné avec trop de loyauté, avec trop de bonté. Des sujets se plaindre de la bonté de leur roi! Que pensera la postérité des mœurs de ce siècle, en entendant cette étrange accusation?

Il ne devoit pas, dit-on, accorder les Etats-généraux. Quoi! il ne devoit pas déférer au désir du clergé, de la noblesse, des parlemens, de la nation entière! Quand il ne l'eût pas dû, l'eût-il pu? pouvoit-il vaincre la résistance que lui faisoit l'universalité du peuple? Et vous, pourquoi lui demandiez-vous ce qu'il ne devoit pas accorder?

Cette grande assemblée nationale convo-

quée, il devoit, dit-on encore, frapper impitoyablement du glaive de la justice, ceux de ses membres qui y souffloient le feu de la révolte. Seul contre tous, le pouvoit-il? Oubliez-vous que ses propres gardes mirent un instant des bornes à leur fidélité? Ne vous souvient-il plus de l'épouvantable soulèvement qu'occasionna, dans toute l'étendue de l'empire, le renvoi d'un ministre que les séditieux regardoient comme leur protecteur? Quel tribunal eût osé livrer aux bourreaux des hommes couverts de la faveur populaire? Qu'eût dit la nation si elle eût vu tomber la tête du premier prince du sang (1)? si elle eût vu suspendre à des gibets, les Mirabeau, les Barnave, les Bailly (2)? Quoi! eût-on

---

(1) Quelqu'un disant un jour à la reine, que puisque le roi n'avoit pas pu faire condamner légalement le duc d'Orléans, il auroit dû le faire assassiner; cette princesse témoigna toute l'horreur que lui inspiroit une semblable idée. Elle ajouta: « Quand le roi le plus religieux, le plus probe des hommes, eût été capable de se déshonorer par une action aussi atroce, il en eût été détourné par l'exemple de l'assassinat du cardinal de Guise ». On ne pouvoit rien dire de plus raisonnable. L'assassinat en effet du cardinal de Guise, bien loin d'avancer les affaires de Henri III, ne servit qu'à le traîner plus promptement à sa perte. Je tiens, au reste, l'anecdote qu'on vient de lire, de la personne même qui eut cette conversation avec la reine.

(2) Bailly, en même tems qu'il a donné au monde l'exemple d'une monstrueuse ingratitude, a peut-être plus contribué à la perte de Louis XVI, qu'aucun de

dit de toute part, Louis réunit à grands frais autour de son trône les représentans du peuple, et c'est pour les égorger! c'étoit bien la peine de rendre à la France ses assemblées nationales! Pense-t-il réparer le désordre des finances, en éteignant la dette publique dans le sang de ses sujets?

Non; dès le moment où les Etats-généraux furent assemblés, Louis ne fut plus le maître; dès ce moment commença un interrègne qui s'est terminé par la dissolution de la monarchie; dès ce moment le royaume se trouva

---

ceux qui se sont insurgés contre ce prince. Bailly étoit un homme de néant, né sans patrimoine: il jouissoit cependant de 25,000 livres de rentes, qu'il tenoit uniquement des bienfaits de Louis XVI. La perfidie avec laquelle il combina la scène du jeu de paume, qui fut entièrement de son invention, fit à l'autorité royale un tort qu'il devint ensuite impossible de réparer. Il concerta à cet égard les choses avec une telle astuce et une telle malice, qu'il vint à bout de persuader à la France, et même à l'Europe, qu'on avoit chassé à coups de baïonnettes les députés du lieu de leurs séances. Rien n'étoit plus faux. Louis XVI avoit simplement fait prévenir les députés, par le marquis de Brezé, que se proposant de venir tenir parmi eux une séance, il les prioit de s'abstenir de paroître pour quelques heures dans leur salle, afin de donner aux ouvriers le tems de l'arranger d'une manière convenable à le recevoir. Les tourmens peut-être sans exemple que Bailly, à sa dernière heure, a reçus de ce même peuple qu'il avoit trompé, prouvent que la justice divine n'attend pas toujours l'autre vie, pour exercer la rigueur de ses jugemens. (*Note des Editeurs.*)

descendu à ce point de décadence où la ruine des Etats devient inévitable.

Objectera-t-on que Louis du moins ne devoit pas attendre dans son palais les assassins dont d'Orléans le remplit aux fameuses et terribles journées des 5 et 6 octobre 1789? Mais dans cette épouvantable crise où les évènemens se pressoient avec une telle rapidité, qu'ils ne laissoient pas le tems de délibérer, à quel parti lui convenoit-il de s'arrêter? Falloit-il qu'il prît la fuite? Je ne sais pas si dans aucune circonstance il est de la majesté d'un roi de fuir devant ses sujets, mais je sais qu'il est tout au moins douteux, comme le démontrera l'histoire, que Louis eût eu la liberté de fuir; je sais qu'en fuyant il combloit les vœux de ses plus ardens ennemis qui vouloient cette occasion de crier au peuple que sa retraite étoit une véritable abdication; je sais qu'en s'éloignant, il laissoit égorger, par la multitude égarée, tous ceux de ses amis qui ne l'auroient pas suivi; je sais que quelque part qu'il allât, bien loin de reculer la catastrophe où on entendoit l'amener, il l'avançoit, parce qu'avec une poignée de serviteurs, il lui devenoit impossible de vaincre les armées innombrables des insurgés. Et en effet, ce que dans la suite l'Europe entière n'a pu faire, comment Louis seul l'auroit-il pu exécuter?

Je sais enfin que son départ donnoit le signal de la guerre civile; et ne pouvant jamais désespérer de la générosité de ceux

mêmes qu'on avoit soulevés contre lui, il étoit fortement résolu de tout endurer plutôt que d'en venir à une extrémité qui est la plus grande de toutes, parce qu'on n'en peut jamais calculer les suites. L'idée de voir couler le sang des François, et d'être la cause même innocente de cette affreuse calamité, étoit pour lui une idée si pénible, qu'il n'osoit y arrêter son esprit.

Aussi, lorsque d'une part les séditieux le pressent tumultueusement de les suivre à Paris, et que d'un autre côté, un petit nombre d'amis l'invite à ne pas se livrer à eux, il rentre en lui-même ; et cette idée d'une guerre civile, venant à se présenter à son imagination, son ame se soulève, il s'écrie : *Non, non, j'irai à Paris ; il ne faut pas que plusieurs s'exposent pour le salut d'un seul ; je me livre, je me confie à mon peuple ; il fera de moi ce qu'il jugera à-propos.* Paroles si touchantes et si aimables, qu'elles ne laissent dans l'ame, de place à d'autre sentiment qu'à celui de la vénération ; et qui, après les avoir entendues, auroit assez de force pour censurer la conduite d'un monarque qui, dans les entreprises difficiles où le malheur des tems le plaçoit continuellement, se guidoit par des motifs aussi purs ?

Je ne le dissimule pas ; j'ai entendu, et j'en ai gémi, j'ai entendu des hommes attribuer à défaut de courage cette héroïque résignation qui faisoit aller Louis au-devant

de la mort, dans l'espoir d'épargner le sang de ses sujets. Quelle erreur ! et qu'il est aisé de montrer que jamais homme ne mérita moins que Louis XVI un semblable reproche !

Qu'est-ce en effet que le courage ? N'est-ce pas cette grandeur, cette force d'ame que les évènemens les plus malheureux n'étonnent ni ne troublent, et qui fait face aux revers les plus imprévus comme les moins mérités ? Est-il une seule occasion périlleuse où Louis n'ait déployé cette noble vertu ?

La capitale est soulevée : ses ennemis l'y attendent pour l'y égorger. Ses amis embrassent ses genoux, et le conjurent de ne pas se confier à une multitude ivre de sédition et de sang. Il croit que le sacrifice de sa vie appaisera tous les troubles et fera épargner ses serviteurs : il n'écoute rien. Nouveau Décius, il s'élance au milieu de ce gouffre. Il échappe miraculeusement, mais un farouche assassin n'en a point moins tenté de lui arracher la vie ; et lorsqu'il est de retour à Versailles, le sang qui ruisselle de son corps atteste les dangers qu'il a courus (1). Est-ce-là, je le demande, de la pusillanimité ? Et où trouver le courage, s'il n'est pas dans un tel dévouement ?

Eh ! qui peut avoir oublié la mémorable

(1) Lisez dans mon Histoire de la révolution, les dangers que Louis XVI courut dans la journée du 17 juillet 1789.

journée du 20 juin 1792? Des légions d'assassins emportent d'assaut le château des Tuileries : Louis leur ouvre lui-même la porte de ses appartemens. Mille glaives se croisent sur sa poitrine; un canon est traîné sur le seuil de sa porte; des hurlemens effroyables, des menaces sanguinaires retentissent à ses oreilles. Il est calme comme au milieu des hommages de ses courtisans; la sérénité de son front, l'intrépidité de son regard désarment tous ces cannibales : ils s'avouent vaincus.

Qui peut avoir oublié la mâle réponse qu'il fit dans cette terrible circonstance au maire de Paris? Ce factieux magistrat le voyant environné de mille instrumens de mort, ose l'inviter à ne rien craindre. *Moi, craindre*, s'écrie Louis, avec vivacité! *c'est à ceux qui n'ont pas le cœur pur à craindre la mort. Tiens, mon ami*, ajoute-t-il, en prenant la main d'un grenadier et la portant sur son cœur, *mets là ta main, et dis à cet homme si mon cœur palpite plus fort qu'à l'ordinaire.* De tous les héros vantés par l'antiquité, en est-il un qui, placé dans une semblable circonstance, eût déployé un plus haut courage?

Mais, dit-on, Louis, il est vrai, ne craignoit pas les dangers quand il s'y trouvoit jetté; il savoit attendre et braver la mort; il avoit cette sorte de courage. Eh bien! qu'exige-t-on de plus? On me répond : Ce courage est purement passif : ce n'est point

un courage d'activité, et c'est cette dernière qualité qui manquoit à Louis.

Je ne comprends rien, je l'avoue, à la subtilité de cette distinction (1). Si l'on entend par là que Louis n'avoit pas la valeur des guerriers, je réponds qu'il seroit injuste de le dépouiller même de cette qualité : on pourroit tout au plus se permettre, à cet

---

(1) Elle est du comte de Saint-Priest, qui, de tous les ministres de Louis XVI, s'est montré le plus jaloux de faire croire à son attachement pour la personne de ce prince. Que le comte de Saint-Priest eût une telle opinion de son roi, il en étoit bien le maître; mais lui convenoit-il de répandre au dehors une opinion qui pouvoit affoiblir la considération dont Louis XVI avoit besoin ? Que les ennemis de ce monarque l'aient calomnié, il n'est rien là d'étonnant; mais qu'il ait eu des détracteurs parmi ceux mêmes de ses ministres qui lui juroient un dévouement à toute épreuve, voilà qui est véritablement déplorable. Le comte de Saint-Priest auroit bien dû indiquer les circonstances où ce courage d'activité, qu'il avoit si heureusement imaginé, étoit nécessaire, et où Louis XVI a refusé de le déployer. Quant à moi, je ne vois dans tout le cours du règne de ce prince, aucune circonstance de ce genre; je vois qu'en toute occasion, ses ministres le laissent seul contre tous. La postérité, au reste, demandera au comte de Saint-Priest les raisons pour lesquelles il n'a pas fait montre lui-même de ce courage d'activité qu'il prisoit si fort. Que faisoit-il les 5 et 6 octobre ? Quel rôle jouoit-il lorsqu'on arrêtoit le roi à Varennes ? Où étoit-il aux journées des 20 juin et 10 août ? Dans quel lieu se tenoit-il lorsqu'on traînoit son maître dans les cachots du Temple, lorsqu'on l'immoloit sur la place Louis XV ?

égard, des conjectures, puisque Louis XVI, dans tout le cours de son règne, n'a point eu occasion de combattre en personne les ennemis de l'Etat; mais des conjectures ne sont pas des preuves.

Il seroit plus naturel et plus juste de conjecturer que ce prince n'eût pas été moins courageux à la tête des armées, qu'en présence des ennemis domestiques qui lui ont fait une guerre si longue, si cruelle, si injuste, car l'ame essentiellement courageuse, l'est dans tous les évènemens de la vie. Celui qui ne craint ni les assassins, ni les bourreaux, sait, à plus forte raison, braver une mort glorieuse.

On insiste, et l'on me demande pourquoi donc Louis XVI ne se fît-il pas jour, l'épée à la main, au travers de ceux de ses sujets qui l'arrêtèrent à Varennes? C'est encore à l'histoire à venger, sur cet article, la mémoire de Louis XVI, par un récit fidèle de ce triste évènement très-peu connu. Il me suffira de dire que ce seroit une haute injustice de le blâmer de n'avoir pas fait lui seul ce que l'armée qui étoit là pour le protéger, n'osa pas entreprendre. Il est des circonstances où l'homme le plus courageux doit subir l'empire de la nécessité, et n'attendre que de sa cause, du tems et du ciel, le succès qui lui est refusé par sa mauvaise fortune. Dans ces circonstances, la résignation est sagesse, la bravoure n'est que folie.

Je sais qu'on a prétendu que si l'armée qui devoit protéger la retraite de Louis, resta dans l'inaction, c'est qu'il le lui ordonna; mais on ne songe pas que ce fait est contre toute vraisemblance, car ceux à qui il auroit donné un tel ordre, ne l'auroient sûrement pas respecté, puisqu'ils savoient que leur première obligation étoit de sauver leur roi. Lorsque celui qui m'est cher, fût-ce l'auteur de mes jours, est en danger de sa vie, s'il me défend de l'arracher à la mort, mon devoir est de lui désobéir et de détourner le coup qui va le frapper.

Cessons de raisonner comme le vulgaire qui ne prise que les actions éclatantes, qui n'estime que les hommes heureux. Le malheur qui s'attacha constamment aux pas de Louis, ne lui ôta rien de la beauté de son ame; il ne servit, au contraire, qu'à faire ressortir tout ce qu'elle avoit d'aimable, de grand, de magnanime.

Quelqu'intérêt qu'on ait eu à le calomnier, à le dépouiller de toute considération, il restera vrai aux yeux de la postérité, qu'il régna glorieusement jusqu'à l'instant où, par notre faute, les rênes du gouvernement s'échappèrent de ses mains.

Les savans, les artistes, tous les genres de talens utiles trouvèrent en lui un protecteur. Il fut le père des pauvres, le bienfaiteur des malheureux. Il fit pour l'embellissement de la capitale et le bonheur de ses habitans, tout ce qu'il étoit possible de faire; elle lui

doit un de ses plus beaux ponts; elle lui devroit, s'il eût régné plus long-tems, au lieu de cet hôpital infect où les mourans sont entassés avec les morts, quatre asyles où l'indigence trouveroit, dans ses infirmités, toutes les sortes de secours.

Les institutions utiles de ses ancêtres furent toujours un des principaux objets de sa sollicitude. Par ses soins, de nouvelles manufactures, de nouveaux établissemens de bienfaisance s'élevèrent de toutes parts. Les grandes routes furent entretenues avec la plus constante et la plus heureuse vigilance; et les étonnans travaux de Cherbourg diront à tous les siècles qu'il étoit un digne descendant de Louis XIV. Cette vaste et hardie entreprise suffit pour donner une idée de ce qu'il eût ajouté à la gloire et à la prospérité de la France, s'il en eût eu le tems.

Tout le monde connoît sa munificence envers ceux qui cultivoient les sciences avec succès, dans quelque pays que le ciel les eût fait naître. Mais ce qu'il fit à l'égard du célèbre Léonard Euler, est trop beau pour que je ne le rappelle pas ici. Un exemplaire de l'ouvrage de cet illustre auteur sur la construction et la manœuvre des vaisseaux, étant tombé entre ses mains, il le lut avec avidité, et reçut tant de satisfaction de cette lecture, qu'après l'avoir finie, il s'écria qu'Euler méritoit la reconnoissance de tous ceux qui sont à la tête des gouvernemens. Par son ordre, cet inestimable savant reçut

un présent de 5,000 livres, qu'accompagnèrent les complimens les plus flatteurs.

Le décision de Louis éveilla en quelque sorte l'Europe sur le mérite de cet ouvrage. L'impératrice de toutes les Russies, l'auguste Catherine, qui sait si bien apprécier et récompenser les grands talens, se fit gloire d'imiter l'exemple de Louis; elle voulut que l'ouvrage qui avoit eu son approbation, fût traduit en langue russe. Elle ne s'en tint pas là; elle fit remettre 2,000 roubles à l'auteur, et 100 ducats au traducteur.

On peut même dire que dans ce genre de munificence, Louis surpassa ses prédécesseurs, car la mort même ne pouvoit mettre des bornes à sa générosité envers les hommes qui s'étoient rendus recommandables par de grands services. Personne de nous n'a oublié la singulière estime qu'il portoit au pieux et infatigable fondateur de tant d'établissemens avantageux à l'humanité souffrante; établissemens qu'il est affligeant que la révolution n'ait pas respectés. Louis jugea que ce n'étoit pas assez que le vertueux Vincent de Paul eût parmi nous des autels; il voulut encore qu'on lui érigeât une statue, sorte de récompense aussi honorable pour le grand homme qui en étoit l'objet, que pour le prince qui la décernoit.

Ce qu'il ne faut pas oublier non plus, c'est que jusqu'au jour où notre révolution éclata, Louis, par sa loyauté et sa fidélité à ses engagemens, rendit la nation françoise chère

et respectable aux divers peuples avec lesquels il traita. Il eut personnellement l'estime de tous les souverains de l'Europe ; il compta même parmi eux de tendres et sincères amis. On connoît toute l'affection que lui portoient, entr'autres, le feu roi de Suède et le roi actuellement régnant de la grande Bretagne. Le jugement de Georges III, d'un prince qui réunit à toutes les qualités du monarque, toutes les vertus de l'homme privé, nous dit d'avance quel sera celui de la postérité.

J'aurois mille prodiges à raconter de son respect, de sa compassion pour l'infortune ; mais la preuve qu'il en donna dans une des occasions les plus solemnelles de son règne, mérite d'être proposée à l'admiration de tous les hommes. Les ambassadeurs de Tipoo lui disent qu'ils sont chargés de lui demander ce que leur maître pourroit faire de plus agréable pour lui prouver son estime et son amitié. *Dites au Sultan*, répond Louis, *que rien ne me sera plus agréable de sa part, que de m'accorder la liberté des Anglois prisonniers dans ses Etats.* La vertu peut-elle monter plus haut ? N'est-ce pas le dégré le plus éminent de l'héroïsme, que cette générosité qui, lorsqu'il s'agit d'adoucir l'infortune, ne sait plus distinguer l'ennemi de l'ami, ne sait plus voir dans le malheureux que l'homme ?

Faut-il s'étonner, après de semblables traits, de la considération dont Louis jouissoit au-

près des nations étangères? Hélas! ce prince infortuné ne fut méconnu que parmi nous. Aussi un ministre du feu roi de Prusse disoit-il que Louis XVI étoit mieux connu à Berlin, qu'il ne l'etoit à Paris.

Il est peut-être juste aussi de convenir que si Louis a été méconnu d'un si grand nombre de ses sujets, il en faut princ palement chercher la cause dans cette modestie sous le voile de laquelle il cachoit, autant qu'il le pouvoit, ses bonnes actions et le fruit de ses études. Un de ses ministres s'étonne d'un travail qu'il venoit d'achever, et lui dit naïvement : *Je ne croyois pas que votre Majesté eût poussé aussi loin ses connoissances dans ce genre d'étude.* Louis lui répond, avec la plus aimable modestie : *C'est pourtant bien peu de chose.*

Il trace la route que doit tenir la Peyrouse pour tenter un passage par le Nord, dans les mers de l'Inde; il accompagne cette carte d'un mémoire qu'il rédige lui-même, et, pour qu'on en ignore l'auteur, il le fait transcrire secrètement par une main étrangère. L'ouvrage est mûrement examiné, et adopté sans aucune modification. Ce n'est que trois mois après le départ de la Peyrouse, qu'on apprend que ce travail appartient au roi. Le ministre de la marine s'étonne de ce qu'il ait laissé ignorer si long-tems ce secret. *Je ne voulois pas*, lui répond Louis, *qu'on jugeât le roi, mais la chose; et je craignois de plus que quelque évènement de mer*

*ramenant M. de la Peyrouse dans les ports où il auroit appris que j'avois fait ce travail, il n'en prît occasion d'user de complaisance dans son rapport.*

Un prince aussi modeste devoit être ennemi des flatteurs : aussi repoussoit-il, avec une véritable indignation, tout éloge qu'il croyoit n'avoir pas mérité. Les habitans de Dôle, en Franche-Comté, lui dressent une statue. Louis veut voir auparavant l'inscription qui doit l'accompagner. On lui en présente successivement deux qu'il repousse avec un égal dédain, en s'étonnant qu'on ait osé lui donner des louanges qu'il assure ne lui être point dues (1). Il fallut lui faire

---

(1) Voici ces deux inscriptions. La première n'avoit peut-être que le défaut de manquer de simplicité.

Louis, de son domaine, a banni l'esclavage;
A l'Amérique, aux mers il rend la liberté :
Ses lois sont des bienfaits; ses projets sont d'un sage;
Et la gloire le montre à l'immortalité.

La seconde étoit bien moins propre encore à plaire à un roi aussi modeste que l'étoit Louis XVI; elle étoit ainsi conçue :

Du plus auguste des rois,
Vous qui contemplez l'image,
Voyez-y tout-à-la-fois,
Un père, un héros, un sage.

Ce fut sur-tout ce mot *héros* qui déplut à Louis XVI; il ressentit une véritable honte de ce qu'on avoit pu croire qu'il accepteroit un semblable éloge.

une

une sorte de violence pour qu'il agréât qu'on gravât sur le piedestal, ces seuls mots : *A Louis XVI, âgé de vingt-six ans.*

Plus on est distingué des autres hommes par les dignités ou la naissance, plus on s'élève au-dessus d'eux par les qualités ou naturelles ou acquises, et plus la modestie est nécessaire; elle est l'ornement de toutes les vertus; mais comme elles il faut la contenir dans des bornes; son excès devient défaut, et ce défaut est le seul peut-être que la postérité découvrira dans la vie de Louis XVI. Non-seulement il méconnoissoit ce qu'il valoit, il sembloit craindre encore que les autres ne conçussent de lui une idée trop avantageuse. Cette crainte lui fit tenir dans mille occasions une conduite que ceux qui n'en connoîtroient pas la véritable cause, ne pourroient jamais expliquer. Je n'en citerai qu'un seul trait qui développera ma pensée.

Au nombre des connoissances qu'il est indispensable à un roi d'acquérir, Louis mettoit avec raison celle de l'art de la guerre. Quand la France et l'Europe entière eussent su que Louis avoit une telle opinion, qui eût pu s'en étonner ? Cependant il la tint renfermée en lui-même, comme si c'eût été là une de ces idées bisarres qui se présentent quelquefois involontairement à l'imagination, et qu'on n'ose avouer. Cependant, pressé par le besoin d'acquérir une science dont ses lectures et la réflexion lui démon-

troient tous les jours mieux la nécessité, il s'adresse au ministre de la guerre, lui parle en particulier, et en exige préalablement une promesse de ne point révéler ce qu'il va lui confier. Il lui expose ensuite le louable desir qui est entré dans son ame, et lui demande de trouver dans les armées un officier versé dans la science militaire, dont il pût recevoir les instructions; mais il exige que cet officier aït un nom inconnu aux courtisans, afin qu'il échappe mieux à leurs regards. Le ministre obéit; l'officier est trouvé (1). Louis alors veut que celui-ci vienne chaque jour à une heure réglée, qu'il arrive et qu'il se retire par un escalier dérobé, afin que chacun ignore et ces entrevues et leur objet.

Si ce fait n'étoit attesté par des témoins dignes de foi, il seroit presque incroyable; et quand on voit Louis XVI prendre ces déplorables précautions pour échapper à l'estime des hommes de son siècle, on ne peut que gémir de cet excès de modestie: on ne peut que s'affliger que ses ministres aidant le penchant de son cœur, ne l'aient pas excité à se mêler sans cesse à son peuple, car il est incontestable que s'il en eût été bien connu, il en eût été idolatré.

Quel roi en effet fut plus véritablement

---

(1) Ce fut le marquis de Pezai qui donna à Louis XVI des leçons de l'art de la guerre.

ami de son peuple ? Et quand je dis le peuple, j'entends parler uniquement de cette portion placée au-dessous de la noblesse et de la bourgeoisie. C'est au bonheur de cette classe qu'on égara si cruellement, que tendoient tous les vœux de Louis XVI. A peine est-il sur le trône qu'il l'annonce solemnellement. Dans le premier conseil qu'il tient après la mort de son aïeul, quelles sont les paroles, les premières paroles qui sortent de sa bouche ? Peuple ingrat, peuple trompé, recueillez-les ces paroles, qu'elles descendent dans vos cœurs, qu'elles les remuent, qu'elles y fassent naître enfin le remord et les regrets. Les voici ces mots mémorables : *Mon desir le plus grand est de rendre mon peuple heureux.*

Etoit-il un tyran, comme l'ont osé dire d'atroces calomniateurs, le roi, qui, dès qu'il est revêtu du suprême pouvoir, annonce avec cet empressement et cette solemnité, à ses ministres, que son plus grand desir est de rendre son peuple heureux, afin que tous tendent avec lui vers ce but?

La postérité pourroit-elle ne pas croire que l'ame de Louis étoit en effet brûlée de ce desir, quand elle lira dans nos annales que les premiers actes de son autorité furent des bienfaits pour la portion la moins fortunée de ses sujets ?

Quels étoient les passe-tems les plus doux de ce bon roi ? Quels étoient les plaisirs dont son cœur s'enivroit avec une véritable volupté Hélas ! on voyoit aisément qu'il ne

pouvoit goûter de satisfaction plus délicieuse que d'être mêlé, confondu avec son peuple.

A son entrée solemnelle dans Reims pour la cérémonie de son sacre, il s'apperçoit que, suivant l'usage des règnes précédens, on se met en devoir de tapisser les rues où il doit passer : *Non, non*, s'écrie-t-il, *point de tapisseries, je ne veux rien qui empêche le peuple et moi de nous voir.*

Tout ce que cette auguste cérémonie du sacre lui laissoit de loisir, il l'employoit à se rapprocher de ce peuple si cher à son cœur. Si ses gardes essayoient de contenir la foule qui le pressoit de toutes parts, *doucement*, leur disoit Louis, *ne vous opposez pas a l'empressement qu'ils ont de me voir.*

Dans un de ces instans d'intimité avec son peuple, le hasard veut qu'il ne soit environné que d'hommes dont la nature ou des maladies avoient défiguré tout le corps d'une manière hideuse. On craint que leur aspect ne soit pénible et même contagieux pour le monarque. *Qu'on les laisse*, s'écrie Louis, *ce sont des hommes, ils ont les mêmes droits que les autres.* Ah ! celui qui avoit au fond du cœur ce tendre amour pour ses semblables, ce saint respect pour l'infortune, n'étoit pas un tyran. Rougissez, insolens factieux qui dans votre délire, avez osé donner ce nom au roi le plus digne de régner sur des hommes vertueux.

Une autre fois à cette même cérémonie du sacre, après avoir vaqué pendant plusieurs

heures à des occupations très - fatigantes, après avoir long-tems entretenu toutes les personnes du peuple qui avoient voulu lui parler, il sent que ses forces l'abandonnent, et qu'il a besoin d'un peu de délassement pour les réparer, il rentre dans son appartement, mais y est à peine qu'il entend que le peuple desire de nouveau jouir de sa présence. Ses forces semblent renaître, il s'élance du lit où il commençoit à goûter quelque repos; il prend la main de son épouse, et seul avec elle, sans gardes, sans cortège, il se jette au milieu de la foule; il se laisse aborder par les uns, toucher par les autres; il écoute les vœux de tous et y répond avec bonté. Ses gardes, ses courtisans à la vigilance desquels il avoit échappé, le cherchent avec inquiétude de tous côtés; ils le retrouvent enfin au milieu de tout ce peuple; ils craignent qu'il ne succombe sous le poids de la fatigue. Louis qui les devine, leur dit: *Ah! messieurs, ce que je vois, ce que j'entends, me délasse.* Comme chacun alors sentit toute la vérité de cette ingénieuse inscription mise au bas de la statue de Henri IV, lorsque Louis monta sur le trône; inscription qui peignoit si bien le nouveau roi, par ce seul mot: *Resurrexit!* Eh! oui, le grand, le généreux, l'humain Henri étoit ressuscité; Louis avoit toute sa sensibilité. Mais hélas! faut-il s'étonner que les frénétiques qui ont profané, qui ont brisé l'image de l'aïeul, aient méconnu ce que valoit le petit-fils?

Dans une autre circonstance de ce genre, une femme du peuple témoignoit à un garde le desir qu'elle avoit de connoître, de voir son *bon roi*, ce furent ses expressions; la reine qui entendit le vœu qu'elle formoit, la prit avec bonté par la main, et la plaçant devant Louis, lui dit: *Le voilà, ma bonne, le voilà votre bon roi.* O épouse de Louis, reine si infortunée, combien cette vérité avoit de force dans votre bouche! Qui mieux que vous le connoissoit ce *bon roi?* Qui mieux que vous pouvoit répondre à ses sujets, de la bonté de son ame, de toute l'affection qu'il leur portoit? Vos vœux pour cette réciprocité d'amour entre Louis et les Français, ont été trompés; mais ce n'est pas lui qui a cessé d'être bon, ce sont ces mêmes hommes à qui vous présentiez ce *bon roi* qui ont cessé d'être justes.

Quel autre souvenir se réveille en moi! Quel autre lamentable exemple d'ingratitude se rappelle à ma mémoire, quand je me rappelle ce mémorable voyage de Cherbourg où Louis, le sensible Louis se livroit à des illusions qui l'enivroient de bonheur, et qui se dissipèrent si promptement et d'une manière si déplorable!

Environné de plusieurs courtisans, recherché, fêté par tous les grands de la province qu'il parcouroit, ce n'étoit point sur eux qu'il laissoit tomber ses regards; il ne voyoit, il n'accueilloit, il n'entendoit que le petit peuple des villes, que les habi-

tans des campagnes. Laissant là la pompe qui le suivoit, il se jettoit au milieu d'eux; il les abordoit, il les écoutoit, il les pressoit contre son sein, il les arrosoit de ses larmes, il leur accordoit toutes leurs demandes (1). Il s'écrioit en courant à eux : *Voilà, voilà mes enfans.*

Quel spectacle ! vit-on jamais une image plus attendrissante ? D'un côté, un peuple immense se précipitant sur les pas de Louis, et lui disant naïvement : *Nous sommes bien aises de vous voir*; de l'autre, ce prince lui répondant : *Et moi aussi, mes enfans, je suis charmé, ravi de vous voir.* D'un côté ce peuple levant les mains au ciel, le conjurant de faire descendre toutes ses bénédictions sur Louis, et faisant ensuite retentir l'air du cri : *Vive le roi, vive notre bon roi*; de l'autre, Louis, les yeux humides de pleurs, priant également le ciel d'accorder toutes ses faveurs à son peuple, agitant ensuite son chapeau, et faisant à son tour retentir l'air du cri : *Vive mon peuple, vive mon bon peuple.* Quel aimable accord ! Quelle touchante harmonie !.......

Ici, je l'avoue, la douleur brise mon ame; tout mon sang se glace; mes larmes coulent en abondance; elles detrempent ce

(1) La geolière d'une prison lui demandant la grace de trois déserteurs : *De tout mon cœur*, lui répondit Louis XVI ; *je voudrois que vous me l'eussiez demandée pour quatre.*

papier où j'essaie de tracer tout ce que valoit, tout ce que méritoit le plus généreux des hommes, le plus vertueux des monarques...... Je me demande : comment d'aussi belles, d'aussi heureuses journées se sont-elles changées en des jours de deuil, en des journées de mort ? Comment ce peuple si juste, si sensible, est-il devenu si ingrat, si impitoyable ? Comment cet enthousiasme universel que produisoient l'estime et l'amour a-t-il fait place à un concert unanime de haine, de rage, de persécution ?

Que l'infortune de Louis XVI a été grande et terrible ! Que son cœur a dû être douloureusement déchiré en voyant succéder à tant d'amour, des sentimens qu'il méritoit si peu, et qu'il ne croyoit pas qu'on pût jamais concevoir ! Qu'il a dû souffrir de cette monstrueuse ingratitude, lui le plus aimant des hommes, lui que le plus léger témoignage d'amitié combloit de joie, enflammoit de reconnoissance, lui qui dans ce même voyage de Cherbourg écrivoit à la reine son épouse : *L'amour de mon peuple a retenti jusqu'au fond de mon cœur, jugez si je ne suis pas le plus heureux roi du monde* ; lui qui disoit que quand on vouloit le consoler de ses malheurs, on l'assuroit qu'il étoit aimé de son peuple ; lui qui appelloit les plus belles journées de sa vie celles qu'il avoit passées à Reims et au milieu du peuple de la Normandie ; lui enfin qui dans les derniers jours de son règne où on l'abreuvoit de tant

de chagrins, racontoit à sa famille, comme un événement heureux, la rencontre qu'il avoit faite sur le boulevard de pauvres ouvriers qui, en l'appercevant, s'étoient écriés: *Voilà notre bon roi.*

Je ferai ici une remarque bien affligeante: Quoique Louis portât dans son cœur tous ses sujets, il étoit cependant aisé de s'appercevoir qu'il avoit une affection toute particulière pour les habitans de cette capitale où il a reçu tant et de si sanglans outrages. Il l'avoit sans doute héritée de ses ancêtres qui s'étoient toujours plu à appeller leur ville de Paris, leur *bonne ville*. Cette prédilection éclate sur-tout dans la déclaration qu'il adresse aux Français à son départ de Paris pour Montmédi. Louis XVI peut d'autant moins être soupçonné d'avoir dissimulé dans cette pièce ses véritables sentimens, qu'en l'écrivant il croyoit conquérir toute sa liberté. On voit que quelque grande que fût pour lui la satisfaction de se ressaisir d'un bien dont il avoit été si long-tems privé, il n'en éprouvoit pas moins un véritable regret de se séparer des Parisiens. Voici les paternelles expressions qu'il leur adresse dans cet acte solemnel.

« Parisiens, méfiez-vous des suggestions et des mensonges de vos faux amis; revenez à votre roi, il sera toujours votre père, votre meilleur ami : quel plaisir n'auroit-il pas à oublier toutes ses injures personnelles, et de se revoir au milieu de vous, lorsqu'une

constitution qu'il aura acceptée librement, fera que notre sainte religion sera respectée, que le gouvernement sera établi sur un pied stable, et que par son action les biens et l'état de chacun ne seront plus troublés, que les lois ne seront plus enfreintes impunément, et qu'enfin la liberté sera posée sur des bases fermes et inébranlables (1) » ?

Parisiens, dirai-je à mon tour, si tant d'entre vous ont partagé le délire universel, si quelques-uns d'entre vous se sont rangés parmi les persécuteurs de Louis, aujourd'hui que la vérité se montre à vous dans tout son éclat, aujourd'hui que vous sentez tout le poids des malheurs dont vous a environnés votre injustice, payez à la mémoire de *votre père*, de *votre meilleur ami*, le tribut de reconnoissance que vous lui refusâtes pendant sa vie; que les larmes du repentir

---

(1) On trouvera cette pièce en entier à la fin de cet ouvrage; nous l'avons crue inséparable de l'éloge de son auguste auteur, parce qu'elle est très-propre à faire connoître son génie et son ame. On y voit qu'à l'époque où il l'écrivit, il jugea la révolution et les travaux de la première assemblée nationale, comme on les a jugés depuis. On y voit encore qu'au milieu de tous les genres de souffrances dont on l'environnoit, Louis XVI étoit toujours le plus doux des hommes et le plus clément des princes. Ceux qui lui reprochent cette bonté et cette clémence, lui reprocheroient également une rigueur qui n'eût rien produit pour le bonheur public, et qui n'eût servi qu'à colorer d'un prétexte les persécutions qu'on lui suscitoit, et la fin qu'on vouloit leur donner.

effacent votre honte, vos erreurs passées; et sur-tout, que pour votre propre salut, vos regrets ne soient pas stériles ! Louis n'est plus, vous ne pouvez plus rien pour lui, mais vous pouvez encore être justes pour les héritiers de ses vertus et de ses droits.

A ce desir brûlant de faire des heureux, Louis ajoutoit une qualité qui embellissoit, si je puis parler ainsi, sa bienfaisance; il avoit comme Louis XIV, cet art heureux de rehausser le prix des graces qu'il accordoit, par des paroles flatteuses, par des manières douces et aimables : ainsi à Cherbourg, en distribuant de sa propre main la croix de Saint-Louis à plusieurs officiers de la marine, il fit à chacun d'eux le récit des belles actions dont il s'étoit honoré dans les différentes guerres où il s'étoit trouvé; il remontoit jusqu'à l'histoire de leurs aïeux, et sa mémoire lui fournissoit toujours un trait honorable pour l'officier qu'il décoroit de la croix. Tous étoient pénétrés de reconnoissance; mais je ne dois pas omettre de dire que la plus haute admiration se mêla à ce premier sentiment, lorsqu'ils l'entendirent raisonner sur l'importante science de l'hydrographie, sur le pilotage, la manœuvre des vaisseaux, les combats de mer, en un mot sur tout ce qui a rapport à la marine, dont il parloit la langue au point d'étonner ceux qui y étoient le plus versés; aussi tous ces officiers, après l'avoir entendu, disoient-ils entre eux : *S'il se fût trouvé au combat d'Ouessant, il eût*

*aussi bien commandé que d'Orvilliers et mieux obéi que d'Orléans.*

Le nombre des croix que Louis XVI distribua dans cette occasion, étoit réglé d'avance. Le ministre de la marine, présent à cette distribution, lui fit observer, lorsqu'elle fut finie, qu'il en restoit une dont il avoit sans doute oublié de décorer l'officier à qui elle étoit destinée : cet officier étoit le comte d'Orvilliers, neveu du général de ce nom. *Non, non,* répondit Louis avec vivacité, *Dieu me garde de l'oublier! mais je veux avoir le plaisir de la lui porter moi-même à son bord.* C'est avec cette grace que Louis payoit le prix des services qu'on rendoit à l'Etat.

En parlant des traits de ce genre, je n'oublierai pas la manière tout à-la-fois ingénieuse et aimable avec laquelle il annonça lui-même au brave la Clocheterie, lieutenant de vaisseau, son élévation à un grade supérieur de la marine. Cet officier avoit vaillamment soutenu l'honneur du pavillon français dans un combat que la frégate *la Belle-Poule*, qu'il commandoit, fut obligée de livrer contre une frégate anglaise. Celle-ci l'attaqua, quoiqu'il n'y eût encore aucune déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre; elle avoit en outre tout l'avantage de la position, car elle combattoit à la vue et pour ainsi dire sous la protection de son escadre. La Clocheterie se couvrit dans cette action d'une gloire immortelle. Après

trois heures de combat à la portée du pistolet, la frégate ennemie, maltraitée et en désordre, fut obligée de prendre la fuite.

Guéri de ses blessures, la Clocheterie parut à Versailles. Comme il y jouoit un jour au piquet, en présence du roi, quelqu'un s'étant écrié qu'il avoit beau jeu, *M. de la Clocheterie*, dit Louis, *a toujours beau jeu. A propos de cela*, continua ce prince en s'adressant à l'officier, *j'ai des reproches à vous faire, vous êtes un inconstant, ne cherchez pas à vous en défendre; vous êtes infidèle à* la Belle-Poule, *car il est sûr que vous la quittez pour un vaisseau de soixante-quatorze canons.* Qu'on juge et des applaudissemens des spectateurs, et de la reconnoissance de l'officier mille fois plus pénétré de cette tournure ingénieuse, de ces paroles pleines de bonté et d'aménité, que de la récompense même; et c'est là le roi que ses calomniateurs ont accusé d'être incivil, brusque, dur!

Parlerai-je de ses vertus privées? Mais que dirois-je à cet égard que l'Univers entier ne sache? Et ses ennemis eux-mêmes ne conviennent-ils pas qu'il fut le modèle des époux, le meilleur des frères, le plus tendre des pères? Dans quelles contrées n'ont-elles pas retenti ces paroles qui échappèrent de son cœur, lorsque la mort lui enleva son fils ainé? Il venoit à peine de perdre cet enfant chéri, du caractère le plus heureux, de la physionomie la plus intéressante, que des

députés de la chambre du tiers-état se présentent pour lui demander une audience. On ne donne pas à ce père infortuné le tems d'essuyer ses larmes. On revient à la charge, on le presse, on le harcelle d'accorder l'audience. *Eh! juste ciel*, s'écrie Louis dans son affliction, *il n'y a donc point de pères dans cette chambre du tiers.* Mot si touchant, si sublime, qu'il suffiroit lui seul pour faire l'apologie de ce prince, et peindre à la postérité les hommes que le malheur des tems lui donnoit à combattre.

Quels nouveaux traits ajouterai-je à ce tableau du règne de l'infortuné Louis XVI? N'en ai-je pas dit assez pour convaincre tout esprit impartial, que son gouvernement fut un gouvernement paternel, et qu'il eût fait à la France autant et peut-être plus de bien qu'aucun de ses aïeux, sans les germes d'insurrection qui se trouvoient à leur mâturité, lorsqu'il regna sur nous et dont il lui fut impossible d'empêcher l'épouvantable développement.

Bonté, clémence, compassion pour les malheureux, justice, loyauté, amour des bonnes mœurs, de l'ordre, de l'économie, zèle pour le progrès des sciences et des arts, pour tout ce qui pouvoit contribuer à rendre notre patrie glorieuse au-dehors, tranquille au-dedans, n'avoit-il pas toutes les qualités que des sujets peuvent desirer de leur roi?

Dois-je craindre pour sa mémoire qu'accusé par les uns de tyrannie, par les autres

de foiblesse, la postérité souscrive à ce double jugement? Mais d'abord il faudra bien qu'elle opte entre ces deux accusations contradictoires. Il ne lui échappera point que l'excès du despotisme ne s'allie point avec l'excès de la bonté, et que Louis n'a pu être à la fois tyran et débonnaire : elle demandera aux uns et aux autres leurs preuves; et pourra-t-elle croire à la première accusation, quand dans tout le cours du règne de Louis XVI elle ne rencontrera pas un seul acte de tyrannie, quand elle saura que toute sévérité, toute rigueur répugnoit à son cœur, que jamais prince ne fut moins jaloux de son autorité ni moins empressé à user de tous les droits que lui donnoit le suprême pouvoir (1), quand enfin elle

(1) Il lisoit à-peu-près toutes les calomnies qu'on écrivoit contre lui, et n'en témoignoit jamais aucun ressentiment. Un de ses ministres lui ayant un jour présenté un libelle, où ce vertueux prince étoit outragé avec autant d'injustice que d'indécence, et l'engageant à en punir l'auteur qu'il lui nomma : *Non, non*, lui dit Louis; *laissez dire. Mon peuple dût-il être ingrat, je veux faire son bonheur, à quelque prix que ce soit.* Il étoit si peu allarmé de cette licence, que lors de la convocation des Etats-généraux, il conçut l'étrange dessein de donner à la liberté de la presse, la plus grande latitude, afin, disoit-il, qu'aucune considération n'empêche le tiers-Etat de m'exposer ses griefs. Il faut bien croire à ce fait, si extraordinaire et quelque contradictoire qu'il soit avec ces accusations de despotisme, quand il est attesté par un homme qui, dès 1789, marcha dans le sens de

apprendra par le témoignage de l'histoire, qu'à son avènement au trône il annonça que ces lettres de cachet dont on a fait tant de bruit, étoient une arme dont il entendoit ne jamais se servir (1).

Quant à ceux qui, en convenant que Louis fut l'homme le plus vertueux de son siècle, ne veulent cependant donner à ses malheurs et à ceux de son peuple d'autre cause que sa foiblesse, que répondront-ils à la postérité, quad elle leur demandera pourquoi donc ils n'ont pas protégé sa foiblesse par la réunion de toutes leurs forces. Quelle injustice en effet de s'étonner que Louis ayant à combattre des légions innombrables d'ennemis qui et au-dehors et au-dedans conspiroient depuis plus d'un siècle contre le trône où il étoit assis, n'ait pas pu lui seul ce que

---

la révolution. Voici le témoignage du libraire Pankouke, au n°. 6 de l'*Avertisseur national :* « Louis XVI vouloit la liberté de la presse avant les Etats-généraux. Il y eut à ce sujet des conférences chez le garde-des-sceaux, où se trouvèrent Maissemy et plusieurs gens de lettres : j'eus l'honneur d'y être admis ».

(1) Il s'agissoit, devant quelques personnes que le jeune roi honoroit plus particulièrement de sa confiance, de savoir si on n'ôteroit pas au duc de la Vrillière, le ministère qui lui avoit été confié sous le dernier règne. *On ne risque rien*, répondit Louis, *de lui laisser le département des lettres de cachet, parce que je compte n'en jamais signer.* Comment a-t-on pu accuser de despotisme un prince qui avoit cette antipathie pour les actes arbitraires ?

n'ont

n'ont pas pu des millions de Français, non moins intéressés que lui à détourner la foudre qui les a écrasés, et ce que peut-être, comme on ose le prédire ici, ne pourront pas toutes les puissances ensemble de l'Europe?

Ah! sans doute, gémissons sur le bouleversement de notre patrie, mais que le sentiment de notre propre infortune ne nous rende pas injustes; gardons-nous d'en accuser le roi juste et bon, qui eût volontiers fait le sacrifice de sa vie pour garantir la France du moindre des fléaux qui la désolent. Un examen réfléchi et impartial de la manière dont il régna et des terribles obstacles qui s'opposèrent aux effets de sa bienfaisante politique, lave sa mémoire de tout reproche. Qu'il partage donc dans le cœur de tout français juste et reconnoissant, la place qu'y occupe celui de ses aïeux qu'il avoit pris pour modèle, et qui, comme lui, fut sans cesse environné de conspirateurs et d'assassins. Que dis-je? peut-être nos neveux le placeront-ils même au-dessus de ce grand roi, car il eut son génie et sa bonté, sans avoir ses foiblesses.

Quel a été le prix de tant de vertus? Comment avons-nous reconnu les services sans nombre que nous tenions de ses aïeux? De quel sentiment avons-nous payé ces qualités aimables d'une enfance et d'une jeunesse que la plus légère tache n'a pas ternies? Quelle récompense Louis a-t-il reçue pour tout le bien qu'il essaya de faire à la nation

pendant tout le cours de son règne, pour cet amour généreux et ardent qu'il portoit au peuple français, et que les dégoûts, les contradictions de toutes les sortes ne purent jamais éteindre?...... Ah! c'est ici que je sens tout ce que la tâche que je me suis imposée a de pénible : comment aurai-je la force de contempler cet effroyable amas d'infortunes, d'en tracer les affligeans détails? Et vous à qui le ciel a fait le triste présent d'un cœur sensible, pourrez-vous me suivre dans ce lamentable récit? Mais hélas! dans ces jours orageux où la mort plane sur nos têtes, quel est celui de nous qui peut dire qu'il n'aura pas aussi à lutter contre une grande adversité? Armons-nous donc de courage : entrons dans cette sombre tour du temple; pénétrons dans ce hideux cachot dont le sol a été si long-tems arrosé des larmes de Louis; et là apprenons comment, au milieu des plus grands revers, dont l'ingratitude et la calomnie puissent environner l'homme, il est possible de conserver une ame tranquille et pure?

---

# QUATRIEME PARTIE.

L'ANTIQUITÉ nous avoit donné aussi en la personne d'Agis, roi de Sparte, l'exemple d'un régicide. Ce prince doué de qualités aimables, et zèlé pour le bonheur de son pays, vit avec douleur que Lacédémone avoit dégénéré de son antique vertu. Les lois n'étoient plus en vigueur, les mœurs se perdoient; le respect pour les dieux s'affoiblissoit; les citoyens recherchoient toutes les jouissances du luxe; la modération, la pauvreté leur étoient insupportables; ils avoient en horreur la subordination, l'obéissance aux magistrats; ils devenoient mous, efféminés, lâches, égoïstes, avides de plaisirs, insoucians pour tout ce qui pouvoit contribuer à la prospérité de l'état. La république énervée au-dedans, perdoit au-dehors son éclat et son autorité.

Agis jugea qu'il devoit remédier à cette dégradation, avant que la masse entière du corps politique fût putréfiée. Eût-il été prudent, en effet, d'attendre, pour sauver la république, que la corruption eût vicié toutes ses parties? L'entreprise eût été folle et inutile, car quel remède y a-t-il contre la mort? Agis jugea donc bien, et si cette conception

eût été suivie du succès, la postérité lui eût déféré le titre glorieux de restaurateur, de sauveur de son pays.

Cette résolution prise, ce prince ne vit, pour arriver à son but, de voie plus sûre que de faire revivre les lois de Licurgue. Aussi long-tems qu'elles s'étoient maintenues en vigueur, elles avoient donné aux citoyens de grandes vertus, et à la république une vigueur extraordinaire. Le vertueux Agis en conclut que les Spartiates redeviendroient ce qu'ils avoient été, s'ils reprenoient le joug de ces lois; c'est ainsi qu'il raisonna. Il entreprit donc de faire rentrer les Lacédémoniens dans le cercle qu'avoient tracé les institutions de Licurgue.

Quelle fut l'issue de ce dessein? A peine Agis l'eut-il annoncé, que les Ephores qui devoient concourir avec lui à son exécution, bien loin de le seconder, se soulevèrent; ils vomirent contre le prince, parmi le peuple, les mensonges les plus odieux, les calomnies les plus atroces. Le roi fut accusé d'être un tyran, et comme tel condamné à mort sans avoir été entendu.

Un des hommes les plus puissans de la ville, que l'histoire appelle Démocharès, et qu'elle accuse d'avoir allumé la haine qui fit prononcer cette fatale condamnation, fut impatient de s'abreuver du sang du malheureux Agis. Il manda les officiers publics, et leur ordonna de conduire le prince en prison. Ils

furent saisis d'un saint respect en sa présence, et n'osèrent toucher à sa personne. Qu'il me seroit doux d'apprendre à la postérité, que des français ont donné l'exemple d'une semblable piété.

Aucun citoyen ne voulant seconder la sacrilège frnéésie de Démocharès, il fallut appeler des soldats étrangers. Ceux-ci à la vue d'Agis, détournèrent religieusement la tête, et s'écrièrent : « Nous ne sommes ni assez impies, ni assez injustes pour porter nos mains sur la personne sacrée du roi. » Démocharès, outré du reproche que lui faisoit cette vertueuse résistance, s'emporta contr'eux en injures, en menaces, mais il n'en put rien obtenir ; déposant alors toute pudeur ; et n'écoutant que sa férocité, il jetta son manteau autour du col d'Agis, et le misérable traîna lui-même son roi dans un cachot.

Le corps entier du peuple Lacédémonien n'étoit pas encore alors corrompu. Une partie s'ébranla, et s'assembla tumultueusement devant la porte de la prison : l'aïeule et la mère d'Agis y accoururent ; elles demandèrent que le roi des Spartiates eût au moins le privilège de se défendre, et d'être jugé devant ses concitoyens. Ce vœu et cet attroupement allarmèrent les sanguinaires ennemis du prince ; ils se hâtèrent de l'envoyer à la mort. Un des exécuteurs qui l'y traînoient, fondoit en larmes : « Mon ami, lui dit Agis, cesse de me pleurer, car péris-

sant ainsi contre les lois et la justice, je suis en meilleur état et plus digne d'envie que ceux qui m'ont condamné. » Vérité sublime et consolante qui fait presque regarder avec jalousie l'homme de bien jetté par la haine au milieu des bourreaux.

Arrivé au lieu de l'exécution, Agis tendit volontairement le cou au cordon. Agésistrate, sa mère, se jetta sur son corps, le serra étroitement dans ses bras, l'inonda de ses larmes, le couvrit de ses baisers, et s'écria : « O, mon fils! c'est l'excès de ta piété, de ta douceur, de ton humanité, qui t'a perdu, et qui nous a perdus avec toi. »

Quelle image que celle d'une mère pressant contre son sein le corps inanimé de son fils, prodigant à ces tristes restes les derniers témoignages de sa tendresse! Dans quel antre, dans quel désert, dans quelle forêt trouver un homme assez dépourvu de pitié pour contempler un tel tableau sans émotion, sans attendrissement! Où trouver un tel homme? Demandez-le à ceux qui ont les mains teintes du sang de leur roi. Que sont à leurs yeux l'amour maternel, l'amitié fraternelle, la piété filiale? Des crimes dignes de mort. Toute marque d attachement, de fidélité donnée à la victime qu'ils ont immolée, est un délit capital. Et c'est ainsi qu'un régicide est un forfait exécrable, non-seulement en lui-même; mais encore parce qu'il éteint dans l'ame de ceux qui s'en sont rendus coupables, toute morale, et jusqu'à

ces notions d'équité qu'on voit encore briller dans les sociétés que forment entr'eux les larrons et les brigands.

L'infortunée Agésistrate, pour avoir pleuré sur le cadavre de son fils, fut condamnée à mourir; elle courut avec joie au-devant de l'instrument de sa mort, en disant : « Au moins que ceci puisse être utile à Sparte! » L'aïeule d'Agis, qui avoit aussi versé des pleurs sur le corps glacé de son petit fils, subit le même sort; son âge avancé, l'impuissance de ses regrets, la foiblesse de son sexe, ne la sauvèrent pas des mains des bourreaux.

Combien d'actions atroces entraîne après lui le meurtre d'un roi! Ecoutez la doctrine pestiférée qui se prêche encore dans ce moment, elle vous dira que la politique demande tous ces assassinats. C'est de cette manière que les voleurs de grands chemins justifient aussi les assassinats qu'ils commettent. Si nous n'égorgions pas, vous disent-ils, les voyageurs après les avoir dépouillés, nous courrions le danger d'en être dénoncés aux tribunaux. Eh oui; j'entends : vous voulez dire qu'il ne faut pas être scélérat à demi. Mais ne seroit-il pas mieux de ne l'être pas du tout? Ne dérobez point, dirai-je à ces brigands, et vous serez exempts de la crainte des tribunaux, et vous n'aurez nul prétexte de souiller vos mains du sang innocent. Ne violez point, dirai-je aux régicides, la majesté de votre roi, et vous n'aurez nulle pré-

caution à prendre contre ses parens, ses amis, ses serviteurs; et vous n'aurez nul besoin de cette fausse et infernale politique qui vous commande de verser des torrens de sans, sans vous indiquer le terme où vous devrez arrêter le cours de vos assassinats.

Quelle lamentable histoire cependant, que celle de ce malheureux roi de Sparte! que de traits étonnans de conformité entre le sort d'Agis et celui de l'infortuné Louis! Tous les deux furent prévoyans, bons, justes, amis de leur pays; tous les deux ont règné sur un penple dont l'état actuel de dégradation faisoit craindre qu'il ne tombât au dernier degré de l'avilissement. Agis eût voulu plus de respect pour les dieux, plus de sévérité dans les mœurs. Louis eût voulu plus de régularité dans le haut clergé, plus de modestie parmi les courtisans, moins d'avidité dans quelques familles de la haute noblesse, plus de désintéressement dans les classes riches. Agis, pour restaurer sa nation, crut devoir marcher sur les traces de Lycurgue. Louis, pour ramener la sienne à son antique prospérité, crut devoir marcher sur les traces de Charlemagne : le premier voulut faire revivre les institutions du législateur des Spartiates; le second entreprit de rendre à la France les assemblées nationales qu'y avoit introduites le législateur de cet empire. L'un et l'autre en raisonnant avec justesse, en desirant ardemment le bien général, ont échoué dans leur entreprise; l'un

et l'autre ont été accusés de tyrannie, ont été horriblement outragés par la calomnie et la haine, et ont terminé leur vie sur un échafaud.

Et voyez jusqu'où va la conformité dans la destinée de ces deux princes : Agis, pour répéter les paroles de sa mère, se perdit par l'excès de sa piété, de sa douceur, de son humanité. Louis s'est perdu et nous a perdus en poussant à l'excès ces mêmes vertus. Si Agis eût été moins sensible à la perte des mœurs, à l'affoiblissement du culte national, il n'eût point entrepris la réforme qui servit de prétexte pour répandre son sang; s'il eût, en l'entreprenant, repoussé les formes populaires; si, au lieu d'appeller à lui les Ephores, il les eût frappés d'un sceptre de fer; si enfin il se fût revêtu d'une dictature suprême, indépendante, il n'eût peut-être pas échoué. Il en est en effet de la restauration d'un peuple, comme de sa législation. Celui que le ciel et son génie appellent à l'un ou à l'autre de ces deux ministères, doit, pour tout le tems où il dure, se revêtir d'une magistrature extraordinaire, unique; il doit être seul pour ce grand travail. Cléomène, qui succéda à Agis, comprit bien cette vérité. Ayant trouvé parmi les écrits de son prédécesseur, le plan de la réforme que ce prince avoit projetté de faire, il sentit la nécessité de mettre ce plan à exécution : faisant ensuite réflexion qu'il ne pourroit procurer ce bien à son pays, s'il n'y devenoit

seul maître; considérant encore que par la malice et l'ambition de quelques hommes, il ne pourroit se rendre utile à plusieurs contre le gré du petit nombre, il fit mettre à mort tous les Ephores, et avec eux tous ceux qui auroient pu faire obstacle à son autorité. Tout ce sang étant versé, il renouvella paisiblement et sans contrariété toutes les lois de Lycurgue. Cette réforme étoit capable de ressusciter Sparte, et devoit porter la réputation de Cléomène aussi haut que celle du premier législateur de cette république. Malheureusement la foiblesse des autres républiques grecques, et la puissance des Macédoniens qui fondirent tout-à-coup sur elles, rendirent cet ouvrage imparfait.

Louis, guidé par les mêmes motifs que le roi de Lacédémone, tenta une réforme que l'état de sa nation demandoit impérieusement, et comme Agis, jugeant du cœur de ses sujets par le sien, il s'environna de formes populaires. Mais si au lieu d'appeller les notables, les états-généraux, il se fût investi d'un pouvoire auquel rien n'eût pu résister; si, comme il le dit dans sa déclaration du 23 juin, il eût seul restauré l'empire français; s'il eût fait tomber les têtes de ceux qui calomnioient ses intentions, et soulevoient contre lui la multitude, il est vraisemblable que nous lui aurions dû notre salut, et que nous n'aurions pas vu son sang couler sur un échafaud. Ainsi nous pouvons lui dire comme Agésistrate à Agis: « O Louis! c'est

l'excès de ta piété, de ta douceur, de ton humanité qui t'a perdu, et qui nous a perdus avec toi. » Ainsi, malheureusement, la plus fidèle comme la plus affligeante conformité, se trouve entre la destinée de Louis et celle du roi des Spartiates.

Mais je me trompe; il est dans la fin déplorable de ces deux princes, une différence essentielle. L'infortuné Agis vit du moins des officiers publics, des soldats respecter la sainteté de son caractère; il entendit une partie du peuple redemander son roi; ses yeux, avant de se fermer, virent des larmes sillonner le visage d'un de ses bourreaux.

Qu'a vu Louis XVI? Partout l'injustice, la haine, l'imposture, l'insensibilité. Il a vu autour de son échafaud, des tigres altérés de son sang : il n'a pas même joui de la désolation, des pleurs de ses amis.

O épouvantable destinée de Louis! Il cède au mouvement de son cœur, au vœu de son peuple; il entoure son trône des représentans de ses provinces; il se dépouille généreusement de ses plus belles prérogatives; et plus il accorde, plus on lui demande. Quel abandon, quelle clémence d'une part! De l'autre, quelle soif du pouvoir, quelle ingratitude! Suivez cette odieuse et désastreuse gradation : de trois assemblées nationales, que, sans lui, la France n'eût jamais vues, la première le dépouille de son autorité; la seconde lui ravit la liberté; la troisième lui arrache la

vie. Quelle honte pour ce siécle, pour la nation qui a donné l'exemple horrible de ce triple attentat!

Je n'examine plus s'il fut en la puissance de Louis de conserver son autorité, ou de la recouvrer après l'avoir perdue : c'est à ceux qui ont pesé ce que j'ai dit des hommes de son siècle, des tems malheureux où il a régné, à résoudre cette question (1). Mais voici ce qu'on ne sait pas communément, c'est qu'il ne tint qu'à lui d'échapper à la tragique catastrophe qui a mis fin à ses jours. Pour rendre compte d'une manière satisfaisante, d'un fait aussi extraordinaire, je dois entrer dans quelques details qui jetteront en même tems un grand jour sur l'histoire de notre révolution.

A l'instant où Louis consentit à convoquer les Etats-généraux, les germes de folie et d'indépendance qu'une philosophie impure et anti-sociale avoit semés dans toutes les conditions, exhalèrent, en se développant, une contagion universelle. La morale publique fut entièrement corrompue ; toute idée de justice, de reconnoissance, d'humanité, s'éclipsa ; les prétentions les plus absurdes naquirent ; les principes les plus

(1) « Les accidens de la fortune, dit Montesquieu, se réparent aisément : on ne peut pas parer à des événemens qui naissent continuellement de la nature des choses ». Voilà précisément la situation où Louis XVI fut mis par la première assemblée nationale.

atroces prirent de la faveur ; et, comme l'on devoit s'y attendre, dans le conflit de toutes les passions, ainsi que de toutes les sortes d'intérêts individuels, divers partis se formèrent.

L'un de ces partis entendoit nous donner la constitution anglaise ; il ne prêchoit que deux chambres : c'est, comme l'on sait, le nom que portent les deux sections dont est composé le sénat anglais. Encore aujourd'hui, ce parti a la simplicité de tenir à cette chimère, comme si tout corps politique n'avoit pas, ainsi que tout corps humain, son tempéramment qui lui est propre. Des empyriques peuvent bien entreprendre de le changer, mais ce n'est pas la santé qu'ils procurent, c'est la mort qu'ils donnent.

Le livre de l'*Esprit des Lois* est l'évangile des hommes de ce parti, qui prirent et qui ont conservé le nom d'impartiaux. Ils ont la puérile prétention d'entendre exclusivement ce livre ; et cependant il faut croire, ou qu'ils le comprennent mal, ou qu'ils ont l'orgueil de tous les fondateurs de sectes, car il est dit en tête de ce même livre (1), qu'*il n'appartient de proposer des changemens, qu'à ceux qui sont assez heureusement nés pour pénétrer, d'un coup de génie, toute la constitution d'un état.*

(1) Voyez la préface de ce livre.

Or, que les Mounier, les Lalli-Tolendal, les Clermont-Tonnerre, membres du premier comité de constitution de la première assemblée nationale, eussent *ce coup de génie*, je le dis avec franchise, je suis loin de le croire. Jeunes, sans expérience, sans lecture, n'ayant point voyagé, écrivant à la hâte, étourdissant de leur babil, et l'assemblée générale et les comités, quand donc avoient-ils eu et le tems et l'occasion d'étudier, de méditer, d'approfondir le grand art d'instituer un peuple?

Lorsque Montesquieu manquoit aux hommes de ce parti, car Montesquieu n'a pas tout dit, il falloit bien qu'ils eussent recours à un autre oracle. Cet autre oracle, ils alloient le chercher en Angleterre : rien n'étoit bon, s'il ne venoit de là.

Ainsi, l'un d'eux voulant prouver, dans un plaidoyer qu'il se proposoit de prononcer devant l'assemblée nationale, que Louis XVI étoit inviolable, a cru l'avoir démontré invinciblement, en copiant cinq ou six passages de Blackstone : de sorte, selon lui, qu'un roi de France se trouvoit inviolable, parce que Blackstone l'avoit dit : de sorte encore, que si l'insulaire Blackstone ne fût pas venu au monde, ou qu'il n'eût pas écrit, un roi de France, en dépit de tous les sermens qui lui auroient été prêtés, en dépit des oracles formels de la religion, en dépit de la doctrine des plus sages et des plus

savans publicistes, n'eût pas été plus inviolable que le dernier de ses sujets.

On eût bien ri, je pense, à la convention nationale, si on y eût entendu un pareil argument. On n'eût pas sans doute manqué de crier à l'orateur : « Eh ! pourquoi l'autorité de votre Blackstone vaudroit-elle mieux que la nôtre ? Son livre, dites-vous, a paru en 1765. Hé bien, supposez qu'il n'a point encore paru. Que devient, dans cette supposition, votre preuve de l'inviolabilité? » Et c'est pourtant un tel homme qui avoit modestement accepté la charge de réformer un empire dont les travaux et le génie de Henri IV, de Sulli, de Richelieu, de Louis XIV, de Colbert, avoient fait le premier empire de l'Europe.

Le second parti qui se forma à la naissance des états-généraux, marcha d'abord sans ordre comme sans but. Les chefs qu'il avoit dans cette assemblée amalgamoient burlesquement ce qui s'étoit fait dans le nord de l'Amérique, avec le régime de la franc-maçonnerie; et avoient une telle jalousie de leur conception, qu'ils livroient aux assassins quiconque ne vouloit pas jurer que la constitution qui sortiroit de leurs mains, étoit la seule convenable à la France. Voilà le délire dont nous avons été témoins dans ce siècle de philosophie.

Ayant, dans le cours de plus de deux années, jetté au hasard, toujours par caprice ou par humeur, jamais par raison,

une telle quantité de décrets, que le nombre en est incalculable, ils se virent enfin contraints de présenter cette constitution si long-tems promise; mais comment la trouver dans ce nombre effrayant de volumes? Ils rappellèrent à leur mémoire ceux de ces décrets qui alloient plus directement à la destruction de l'ancien ordre de choses : ils en adoptèrent divers articles, dont la réunion ne ressembloit point mal à une table de sommaires de chapitres.

Ce fut cette ridicule compilation que ces hommes, qui reçurent dès lors le nom de constitutionnels, proposèrent impérieusement à notre adoration, nous disant que c'étoit-là notre grande chartre, notre acte constitutionnel; que c'étoit là le code des lois fondamentales de notre nouveau gouvernement. Jamais l'ineptie et la folie réunies n'enfantèrent un ouvrage plus monstrueux. Cette prétendue constitution présentoit à l'œil une machine informe, bizarrement composée d'une infinité de rouages sans relation entr'eux, sans dépendance les uns des autres. L'expérience a fait voir qu'il étoit au-dessus des forces humaines d'en mettre en jeu les grotesques ressorts. Le gouvernement de ces orgueilleux législateurs n'étoit ni monarchique, ni aristocratique, ni populaire : on pouvoit au plus regarder leur acte constitutionnel comme le projet d'une monarchie anarchique, c'est-à-dire d'une véritable chimère,

car

car la vie et la mort ne peuvent aller ensemble.

Quand ce monstre eût pu vivre, ceux qui l'engendrèrent, avoient pris eux-mêmes les précautions les plus sûres pour qu'il fût étouffé dans son propre berceau. Ils avoient ôté au royaume sa religion, ils avoient anéanti la force publique, désorganisé les corps militaires et armé les contribuables; et pour que rien ne manquât à la difformité de leur ouvrage, ils avoient eu grand soin d'abattre toutes les barrières qui pouvoient arrêter l'usurpation ou le despotisme.

Ce parti mit long-tems en question si la France auroit ou n'auroit pas un monarque; il se décida pour l'affirmative, parce qu'il pensa que l'acte constitutionnel auroit bien plus de force s'il étoit sanctionné par le roi. Cette idée est le dernier trait qui achève de caractériser les artisans de cette œuvre de folie. Quelle force pouvoient-ils attendre d'un roi dont ils avoient assassiné les gardes, débauché les troupes, aliéné les sujets?

Un troisième parti s'éleva en France avec les états-généraux. Celui ci vouloit convertir le royaume en une république; mais il n'eut garde de laisser voir le but auquel il tendoit: il se confondit durant le règne de la première assemblée nationale, avec le parti des constitutionnels, feignant de donner dans son sens, mais attendant des excès auxquels il cherchoit à pousser ces inconsidérés constitutionnels,

une occasion qui lui permît de se montrer à découvert.

L'idée de la conversion en une république, d'un pays qui a vingt-sept mille lieues quarrées de superficie, d'un pays que de sages politiques trouvoient déja bien grand pour une monarchie, devoit d'abord paroître si bisarre, qu'il ne faut pas s'étonner que ceux qui l'avoient conçue, ne la présentassent qu'avec ménagement.

On avoit bien entendu parler d'une république de Sparte, d'une république d'Athènes, d'une république de Rome, mais jamais d'une république de Grèce, d'une république d'Italie. Si l'on eût parlé de faire une république de la ville de Paris, cette idée n'eût paru qu'étonnante; mais si l'on eût annoncé qu'on vouloit métamorphoser la France entière en une république, on n'eût jamais pu se faire entendre.

On trouvoit bien dans l'histoire des anciens peuples des Etats républicains, mais ces Etats étoient si petits qu'ils ne sortoient pas de l'enceinte des murs d'une ville; et l'on se disoit libre dans ces Etats, non pas précisément parce qu'on n'y vivoit point sous le gouvernement d'un roi, mais parce qu'on y avoit des esclaves. La preuve en est que cette Lacédémone dont on fait tant de bruit, obéissoit à un roi, ainsi que l'avoit voulu Lycurgue, et n'en a pas moins cependant été toujours appellée une république.

Aux plus beaux jours d'Athènes, on comp-

toit dans ses murs vingt mille citoyens libres et quatre cent mille esclaves. Il y a loin d'une population de vingt mille hommes à une population de vingt cinq millions d'individus; je dis vingt-cinq millions pour me conformer à la croyance où l'on a été généralement jusqu'à ce jour, que le nombre des habitans de notre France n'excédoit pas ce nombre. Si vingt mille citoyens étoient libres, parce qu'ils avoient quatre cent mille esclaves, combien auroit-il fallu d'esclaves à vingt-cinq millions de citoyens? Et comment le sol de la France auroit-il pu porter cette population?

Aristote et Platon ne vouloient pas qu'on accordât le droit de cité aux artistes, aux artisans ni même aux laboureurs. Qu'auroient dit ces beaux génies, d'un Etat où ils auroient vu nos porte-faix, nos gens de peine, les exécuteurs de la justice, des hommes tout dégoûtans d'immondices par le genre fétide de leur profession, avoir droit de suffrage dans les assemblées primaires, et s'appeller citoyens (1)? Qu'auroient-ils pensé d'un semblable Etat?

Depuis l'établissement du christianisme,

---

(1) On entendoit Fabius et Scipion, lorsqu'ils disoient qu'ils étoient citoyens de Rome. Les eût-on entendu, s'ils eussent dit qu'ils étoient citoyens d'Italie? Qu'est-ce donc qu'un citoyen de France? Et peut-on bien, sans rire, dire le citoyen Samosn, le citoyen Santerre?

la servitude étant détruite dans cet ancien monde, il sembloit qu'on ne pouvoit plus organiser de ces Etats qui sont fondés sur l'esclavage : aussi que voyons-nous dans les gouvernemens chrétiens ? Des monarchies, des aristocraties, pas une république. On peut bien trouver une confédération de plusieurs petits Etats qui restent confédérés aussi long-tems que l'intérêt de chacun d'eux le comporte ; mais ni l'ensemble de ces Etats, ni aucun d'eux en particulier, n'est une république, à prendre ce mot comme l'entendent les novateurs. La Suisse n'est pas plus république que l'Allemagne ; Berne pas plus que Venise.

La première condition d'un semblable Etat étant donc d'être petit, et la seconde de fonder sa liberté sur l'esclavage, comment la France auroit-elle pu consentir tout d'un coup et sans y être préparée, à s'ériger en république ? On voit que pour annoncer ouvertement et faire goûter une telle innovation, il falloit un peu de tems et bien des menées. Mon intention au surplus n'est pas de la combattre, ce n'en seroit pas d'ailleurs ici le lieu, je veux seulement faire connoître l'esprit et le but de ceux qui l'avoient dans la tête ; je veux peindre l'ame et les pensées des divers ennemis qui conjurèrent contre Louis.

Au fond de toute cette lie qu'avoit remuée la convocation des états-généraux, il y avoit quelque chose de pire encore. Derrière

tous ces partis, des hommes profondément méchans se tenoient cachés, et ceux-ci se divisoient en deux factions : les premiers se proposoient uniquement de transporter la couronne de Louis XVI sur la tête du premier prince du sang ; ils attendoient, pour élever leur usurpateur, qu'il eût le courage de se produire ; ce courage ne lui est point encore venu au moment où j'écris ceci : il est probable qu'il ne lui viendra jamais ; il est probable encore que quand ses trésors seront épuisés, il finira par être la victime du mépris et de la haine qu'il a généralement inspirés : il sera immolé, non pas peut-être précisément par ses propres partisans, mais par ceux que les circonstances et le hasard améneront à l'emporter sur eux.

Les hommes de la seconde de ces factions, jaloux de toute supériorité, ennemis de toute vertu, n'aspiroient au bouleversement général que pour s'enfoncer avec fureur dans tous les genres de désordres, que pour se souiller impunément des forfaits les plus odieux ; monstres d'autant plus dangereux, d'autant plus exécrables, qu'ils ne savoient eux-mêmes ni où ils tendoient, ni le terme où ils s'arrêteroient.

Pour mieux distinguer ces divers partis, je nommerai quelques-uns des personnages qui en étoient regardés comme les chefs : les Bergasse, les Malouet, les Lalli-Tolendal, les Mounier, les Virieux, les Clermont-Tonnerre se faisoient remarquer parmi ceux

qui étoient attaqués de l'anglomanie, et qui se qualifièrent d'impartiaux.

On distinguoit parmi les constitutionnels, les Target, les Barnave, les Thouret, les le Chapelier, les Freteau, les Bailli, les Laval-Montmorenci, les la Fayette, les Lameth.

On comptoit parmi les républicains, les Pétion, les Manuel, les Fauchet, les Guadet, les Rabaud de Saint-Etienne, les Brissot de Varville, les Isnard, les Céruti, les Condorcet, les Gorsas, les Fabre-d'Eglantine.

Parmi les factieux qui vouloient donner le royaume au premier prince du sang, les plus remarquables étoient Mirabeau, l'abbé Syeyes, Laclos, Biron, Valence, Dumouriez, Voidel, Chabrou, Camille-Desmoulins, Danton, Santerre, Pelletier de Saint-Fargeau.

Parmi les factieux qui n'avoient d'autre vue que de couvrir la France de ruines et de sang, on voyoit en tête deux étrangers, Marat et Clooz, surnommé Anacharsis. Ceux qui après eux se firent dans la suite le plus remarquer; furent Chaumette, Hébert, surnommé le père Duchêne, Grammont le comédien, Ronsin, Jourdan, surnommé coupe-tête, Osselin, Momorot.

Ces factions et ces partis, dès que les états-généraux parurent, crièrent que nous n'avions pas de constitution. Il étoit difficile de concevoir comment une monarchie avoit subsisté pendant quatorze siècles sans consti-

tution, c'est-à-dire avoit existé sans exister, car il n'est pas possible qu'un peuple existe s'il n'est constitué d'une manière ou d'autre. Dire donc que la France, qui depuis quatorze siècles se trouvoit constituée en monarchie, n'avoit nulle constitution, c'étoit dire que depuis quatorze siècles elle réunissoit l'être et le non être.

N'importe : les uns et les autres n'en répétoient pas moins cette sottise ; et quand nous les pressions, ils nous disoient : regardez l'Angleterre, elle a une grande charte ; où est la vôtre ?

C'étoit là une bien pitoyable réponse ; car cette grande charte qui tenoit en admiration les partisans de la monarchie anglaise, remonte au règne de Jean-sans-Terre, à l'année 1215. Or, depuis son établissement, combien de fois la constitution anglaise n'a-t-elle pas varié ? Depuis son établissement y a-t-il eu en Europe un pays plus fertile que l'Angleterre en révolutions ? Et quelles révolutions que celles de Cromwel, que celle qui porta le prince d'Orange sur le trône de son beau-père ! Ce n'est donc pas la concession d'une grande charte qui fait qu'un peuple est constitué.

Nos lois fondamentales d'ailleurs valoient bien une grande charte, et il falloit qu'elles valussent encore mieux, puisque notre constitution n'avoit pas éprouvé les mêmes vicissitudes que celle de l'Angleterre En vain invoquions-nous ces lois fondamentales, on

nous répondoit que nous n'en avions point, et comment le prouvoit-on ? C'est, disoit-on, qu'elles ne sont pas écrites ; comme si indépendamment de la loi salique, les capitulaires de Charlemagne, ceux de Charles-le-Chauve, les édits, les ordonnances de nos rois, les arrêts de nos cours souveraines, enfin tous ces actes dont se compose la législation d'un peuple, comme si, dis-je, tous ces actes qui formoient véritablement notre constitution, eussent été écrits sur des feuilles de chêne que le vent avoit ensuité emportées.

Ces factions, ces partis crioient encore que jusqu'à l'époque de cette dernière convocation d'états généraux, les Français avoient été esclaves. Cette folie étoit entrée si avant dans l'esprit de ces novateurs, que ceux qui tenoient pour la monarchie anglaise, firent proclamer Louis XVI *restaurateur de la liberté française*, voulant par là donner à entendre que depuis Charlemagne, il n'y avoit pas eu de liberté en France ; que depuis ce monarque les Français avoient été ce qu'étoient les Ilotes chez les Lacédémoniens, les Périéciens chez les Crétois, les Pénetses chez les Thessaliens ; de sorte qu'à leur avis Louis IX, Louis XII, Henri IV furent des tyrans, Bayard, Crillon, Turenne, Condé, Dugay-Trouin, Jean-Bart, des esclaves. Que pouvoit-on attendre d'hommes dont la tête étoit aliénée à ce point, qu'un amas de folies ?

Enfin ces factions, ces partis soutenoient qu'il étoit contraire à une saine politique, que le clergé et la noblesse fussent des corps, et que la France eût des compagnies souveraines de magistrature.

On voit que les uns et les autres s'accordoient sur des points capitaux; on voit qu'étant d'accord sur des principes majeurs, ils devoient l'être aussi sur des conséquences non moins importantes; on voit qu'à l'exception des royalistes, tout le reste de l'assemblée constituante fut avide de nouveautés fondamentales. Cette tourbe de réformateurs fut merveilleusement secondée par tous les impies, tous les séditieux, tous les sectaires répandus sur la surface du royaume. Leurs cris, leurs déclamations étoient ce qu'on appelloit la voix du peuple.

Les impartiaux ou partisans de la constitution anglaise, les constitutionnels, les républicains, les orléanistes, ceux qui ne respiroient que le pillage et le sang, furent tous acteurs dans la scène du jeu de paume; tous favorisèrent l'insurrection du 14 juillet, tous s'en réjouirent, tous poussèrent Louis XVI à se jetter seul au milieu du peuple soulevé de sa capitale.

Les impartiaux s'arrêtèrent là: ils s'affligèrent de voir la sédition aller aussi loin; ils blâmèrent le massacre de la garnison de la Bastille, l'assassinat des Flesselle, des Bertier, des Foulon, l'incendie de tant de châteaux dans toutes les provinces, les excès,

les listes de proscription qui contraignirent un nombre considérable de riches propriétaires à fuir leur patrie ; ils détestèrent l'audace qui deux fois, dans le courant de juillet, tenta de donner un lieutenant général au royaume : tout cela fut exclusivement l'ouvrage des constitutionnels, des républicains et des autres factieux.

Après ces jours de sang qui éclairèrent le berceau de la révolution, et qui laissèrent Louis XVI dans l'impossibilité de pouvoir désormais rien tenter pour le bonheur de son peuple, les fauteurs du systême anglican se détachèrent pour toujours des autres partis, non pas pour faire cause commune avec les royalistes, mais pour s'opposer autant qu'il dépendroit d'eux, à de nouveaux attentats contre les propriétés, la vie ou la liberté des particuliers. Ils voyoient que Louis XVI n'avoit plus assez de puissance pour arrêter ceux qui auroient l'adresse de faire prévaloir leurs opinions ; ils voyoient qu'il n'avoit plus assez de force pour protéger le clergé, la noblesse, les parlemens : c'étoit tout ce qu'ils desiroient ; ils ne vouloient point aller au-delà. Mais ils n'en continuèrent pas moins, fort imprudemment, à donner leur approbation à des décrets qui, bien loin de faire cesser les désordres, devoient les perpétuer.

Lorsque le trône nagea dans le sang des gardes-du-corps ; lorsque des cannibales se nourrirent de la chair de leurs victimes ;

lorsqu'un bras homicide frappa trois fois d'un sabre le lit même de la reine; lorsqu'un scélérat, tout dégoûtant de sang, demandoit, la hache à la main, qu'on lui indiquât ceux qu'il devoit égorger; lorsque deux têtes étoient portées comme des trophées, sur deux piques, sous les yeux même de la famille royale : toutes ces atrocités, dignes des enfers, furent l'ouvrage d'une triple coalition entre les constitutionnels, les républicains, les orléanistes et les autres factieux.

Ce qui le prouve, c'est la frénésie avec laquelle ils firent, de concert, l'apologie de ces régicides attentats; c'est la solemnelle impunité dont ils les couvrirent : mais les uns et les autres s'y portèrent par des vues différentes.

Les constitutionnels vouloient tellement abaisser, tellement humilier le monarque, qu'il n'eût plus aucune résistance à opposer aux décrets qui lui seroient présentés, quelqu'avilissans qu'ils fussent pour son autorité, quelque douloureux qu'ils fussent pour la religion.

Les républicains vouloient tellement effrayer Louis, qu'il fût bien convaincu qu'il n'y avoit plus de sûreté pour lui, qu'en fuyant son peuple, qu'en commençant la guerre civile. Ils entendoient que s'il se jettoit dans cette extrémité, ils marcheroient plus promptement vers la déchéance, vers la république. Le roi en effet semblant,

à leur avis, en prenant ce parti, abandonner le gouvernail de l'Etat, sembloit aussi prononcer lui-même son abdication.

Les orléanistes et les autres factieux vouloient, au milieu du désordre de ces scènes sanglantes, frapper la tête même de Louis, les uns pour relever ensuite le trône et y élever leur usurpateur; les autres pour se baigner dans le sang que cet événement, suivant les apparences, feroit répandre; quelques-uns aussi, peut être flattés de l'idée qu'il naîtroit de cette effusion de sang une circonstance favorable aux projets d'ambition personnelle qu'ils osoient concevoir.

L'arrestation du roi à Varennes fut très-agréable aux constitutionnels, et donna de grandes espérances aux républicains ainsi qu'à tous les factieux.

Les premiers devinrent, par ce malheureux événement, maîtres absolus de la personne du roi; profitant en effet de tout l'avantage que leur donnoit sa détention, ils le placèrent, sans hésiter, dans l'alternative ou de signer aveuglément leur charte constitutionnelle, ou d'être lui, sa famille, ses amis, livrés aux plus grands malheurs. C'est ainsi que des brigands dans une forêt, proposent à un voyageur, d'opter entre sa spoliation ou la mort.

Les républicains virent dans l'événement de Varennes, l'occasion de prêcher la déchéance; aussi la prêchèrent-ils dans tous leurs pamphlets; aussi effacèrent-ils de tous

les lieux où leurs mains purent atteindre, et le mot roi, et tous les attributs de la royauté. Ils pensèrent que le moment étoit venu de réaliser leur système de républicanisme (1).

Les partisans du premier prince du sang et les autres factieux, crurent qu'ils pourroient pousser assez loin la fermentation que causoit ce même événement de Varennes, pour faire tomber le roi sous leurs coups. Les uns y voyoient un motif d'étendre le massacre sur tous ceux qu'il leur plairoit d'y envelopper, les autres ne doutoient pas que le moment ne fût venu d'établir le régime de leur usurpateur. Ils avoient d'autant plus lieu de le croire, que l'émigration de *Monsieur* offroit une occasion bien naturelle d'investir cet usurpateur de la régence.

Au moment où Louis XVI, pour sauver la France des malheurs dont on la menaçoit s'il refusoit d'accepter l'acte constitutionnel, se décida bien malgré lui à souscrire cet amas de folies, il arriva aux constitutionnels ce qui étoit arrivé aux amis de la monarchie anglaise. Ces constitutionnels firent dans l'état un parti isolé et sans liaison avec aucun autre parti; ils rompirent entièrement et pour toujours avec les républicains ainsi

---

(1) Lisez, dans les journaux, les séances de l'assemblée constituante a cette époque, vous y verrez avec quel zèle les républicains proposoient et demandoient la déchéance.

qu'avec les factieux. Par cette rupture, ils se mirent en état de guerre ouverte avec les uns et les autres.

Les premières hostilités furent sanglantes. Le marquis de la Fayette qui s'étoit rangé sous la bannière des constitutionnels, sans savoir ce que c'étoit que constitution, sans rien comprendre à celle pour laquelle il combattoit, déploya dans le Champ-de-Mars le drapeau rouge, et fit impitoyablement couler le sang des républicains et des factieux. Par cette facile victoire, il retarda l'exécution des projets des uns et des autres. Ce triomphe enfla aussi beaucoup le cœur de leurs adversaires, qui, fiers de compter le roi dans leur parti, crurent qu'ils n'avoient plus d'ennemis à craindre. Les insensés ne voyoient pas qu'ayant avili l'autorité du roi, que lui ayant ôté toute force, que lui ayant aliéné le cœur de ses sujets, il ne pouvoit pas plus les protéger, qu'il ne pouvoit se protéger lui-même.

Les constitutionnels avoient formé, comme je l'ai dit plus haut, dans la première assemblée nationale, le parti dominant, le parti qui entraînoit, qui dévoroit tout. Les républicains furent dans l'assemblée législative, ce que les premiers avoient été dans la constituante. La seconde assemblée, dès la première de ses délibérations, commença la guerre contre la royauté, et elle l'eut à peine commencée, qu'elle marcha à grands

pas vers la déchéance. Les factieux ne manquèrent pas de précipiter sa marche.

Pour arriver à cette déchéance, tout étoit bon aux républicains; ils l'ont prouvé. Un seul crime n'entroit pas dans leurs vues; un seul crime leur répugnoit : c'étoit l'assassinat du roi; on pense bien que ce ne pouvoit être par délicatesse de conscience qu'ils refusoient de répandre ce sang. Ce forfait leur paroissoit inutile pour l'accomplissement de leur dessein : ils craignoient en outre qu'il ne les rendît trop odieux.

Ne pouvant imaginer contre le roi aucune accusation plausible; ne pouvant l'entraîner à aucune fausse démarche qui pût autoriser à le frapper de la déchéance, ils se bornèrent à lui faire tant d'outrages, à lui présenter si souvent la mort, qu'enfin il se déterminât à mettre par la fuite, sa vie et celle des personnes qui lui étoient chères en sûreté. On attendoit cette fuite pour prononcer sans hésiter, la déchéance.

La hideuse insurrection du 20 juin n'eut pas d'autre objet; mais les orléanistes et tous les buveurs de sang s'étoient mêlés à cette insurrection, et ils vouloient, à leur ordinaire, la mort du roi. Il les vainquit par sa seule contenance, par la seule majesté de sa personne, par ce charme secret qui fait qu'il y a loin, comme le disoit un magistrat, du poignard d'un assassin, au cœur d'un homme de bien.

Tant de tentatives devenant inutiles, les

factieux ne se trouvant point assez de courage pour égorger Louis, les républicains point assez d'adresse pour obtenir une répétition du voyage de Montmédy; il fallut bien que les premiers se déterminassent à livrer Louis aux bourreaux, et que les seconds vinssent à s'expliquer franchement avec lui.

Pétion et Manuel, le premier maire, le second procureur de la commune de Paris, tous les deux ardens républicains, tous les deux couverts de la faveur populaire, représentèrent à Louis qu'ils ne répondoient plus de sa vie; que son sang, que celui de sa famille, que celui de ses serviteurs pouvoit à tout instant être répandu par les assassins; qu'un seul moyen de salut lui restoit; que ce seul moyen étoit de prendre la fuite. Pour qu'il s'y déterminât, non-seulement ils s'offrirent à la protéger, ils lui démontrèrent encore que les mesures qu'ils avoient prises pour qu'il fût rendu en sûreté où il jugeroit à propos d'aller, se trouvoient infaillibles dans leur succès.

L'offre étoit spécieuse, et tout autre que Louis l'eût acceptée; mais en souscrivant l'acte constitutionnel, il avoit solemnellement donné sa parole d'honneur aux députés qui lui avoient été envoyés par l'assemblée constituante, de ne point quitter la ville de Paris, que le calme et l'ordre ne fussent rétablis et dans la capitale, et dans le royaume.

Louis opposa aux instances du maire et du procureur de la commune, cet engagement; il protesta qu'il y seroit fidèle aux dépens de sa vie. C'est là ce qui explique comment il a été martyr de sa parole; comment depuis l'ouverture des états-généraux, il n'échappoit aux entreprises, aux embûches d'un parti, que pour rencontrer des ennemis plus déraisonnables encore, plus furieux; comment depuis cette époque chaque mouvement imprimé au corps politique, chaque insurrection avoit pour objet de lui ravir la couronne et la vie.

Voilà ce qu'il m'importoit d'éclaircir, afin que l'on connoisse jusqu'où Louis a porté la religion du serment, afin que l'homme impartial qui lira ces détails, sache apprécier ces reproches de foiblesse et de peu d'habileté que glissent sourdement contre la mémoire de ce roi, des gens qui n'ayant rien su faire pour lui, auroient voulu que seul il fît tout pour eux.

Je quitte maintenant les routes tortueuses par lesquelles on a conduit ce prince vertueux au dernier revers dont il a été frappé; je les quitte pour me livrer uniquement à l'histoire de cette dernière et trop mémorable catastrophe; nulle digression n'interrompra plus ce récit. Il me suffit d'avoir révélé les noires intrigues, d'avoir indiqué les principales causes qui ont amené ce sanglant dénouement, je ne reviendrai plus ni sur ces intrigues, ni sur ces causes; je les

abandonne à l'instruction de ceux qui sont appellés à gouverner les empires, à la méditation aussi de quiconque voudra bien connoître tout le mal que peuvent engendrer la philosophie du dix-huitième siècle, et le délire de l'innovation. En présentant le spectacle du prince le plus loyal, le plus humain, le plus généreux, de l'homme le plus doux, le plus juste, luttant contre tous les genres d'adversité, je n'aurai pas même besoin, hélas! de solliciter la sensibilité du lecteur; la seule simplicité d'un récit fidèle soutiendra l'intérêt de mon sujet.

Le grand sacrifice que nous avons vu consommer le 21 janvier de cette présente année, commença pour Louis le 20 juin précédent. On a dit que s'il avoit vu la mort sans effroi, il avoit du moins conservé jusqu'à son dernier soupir, l'espoir que ce peuple qu'il avoit tant aimé, l'arracheroit de l'autel où son sang a coulé : rien n'est moins vrai. Après la journée du 20 juin, Louis se regarda comme un homme qui alloit bientôt quitter ce monde, ce théâtre de misères et de crimes; il se jetta dans les bras de la divinité; il fortifia son ame de tous les secours de la religion, et fit un premier testament. Ce testament s'est trouvé sans doute dans les papiers qui ont été enlevés du château des Tuileries, et si l'on nous en a dérobé la connoissance, c'est que l'on aura cru qu'il auroit trop intéressé la nation en faveur de son infortuné monarque.

Ces précautions prises, Louis appella sa famille, et la prépara non-seulement à voir sans étonnement sa mort qu'il lui dit devoir être très-prochaine, mais encore à être enveloppée dans son dernier malheur. Jamais il n'avoit été aussi éloquent qu'il le fut dans cette triste circonstance ; et pourquoi ne croirions-nous pas que le ciel donna à ses paroles un charme surnaturel ? Il est certain du moins qu'après l'avoir entendu, son auguste épouse et la princesse, sa sœur, se résignèrent courageusement à tout ce qu'il plaîroit à l'Etre suprême de permettre. La jeune princesse, fille de Louis, a été la seule qui se soit plus fortement et plus long-tems tenue attachée à l'espérance de conserver le roi son père.

Quelques jours après ces dispositions, une place vint à vaquer dans le ministère ; Louis appella pour la remplir, Bigot de Ste-Croix ; celui-ci se défendit de l'accepter, et motiva son refus sur bien des raisons. « Eh ! monsieur, lui dit Louis, que de difficultés pour être ministre d'un roi de quinze jours » ! Tant il étoit persuadé que son heure dernière n'étoit pas éloignée. Bigot se jetta à ses genoux, lui jura un entier dévouement, et une obéissance sans bornes à ses ordres. Il fut en effet ministre quelques heures ; mais Louis voyant sa répugnance pour ſe poste qu'il lui avoit confié, craignit de l'affliger ; il lui permit de se retirer.

Tandis que Louis se préparoit ainsi à quit-

ter le trône et la vie, ses ennemis redoubloient d'efforts pour hâter le moment de sa perte. Le maire de Paris eut avec lui un dernier entretien, dont le double objet fut de faire une nouvelle tentative pour l'engager à prendre la fuite, et de lui présenter encore une fois les moyens qui devoient la protéger. Louis fut inexorable, parla de nouveau de la parole qu'il avoit donnée de ne point quitter la capitale, et finit par ces mots : « On peut commettre le plus grand des crimes ; rien ne m'étonnera, parce que je suis prêt à tout ».

Irrité et désespéré de cette inflexibilité, le maire, au sortir de ce même entretien, vole dans le sein de l'assemblée législative ; il y dénonce le monarque comme ayant rassemblé un nombre considérable de ses amis qui doivent l'enlever; *mais*, ajoute-t-il, *je dissiperai ces forces par la seule persuation, pour ne pas mettre le citoyen contre le citoyen* (1). Quelle fourberie ! Quelle perfidie !

Sorti de l'assemblée, Pétion court échauffer la commune, les sections, les clubs ; il tapisse les murailles d'impostures ; il environne le palais du roi d'antropophages qui demandent à grands cris son sang. Des pétitions mendiées, et largement payées, où l'on demande la déchéance de Louis, pleuvent de

(1) Ce sont les propres paroles de Pétion à l'assemblée.

toutes parts dans l'assemblée. On ne parle que de forces rassemblées par le roi, que de dépôts d'armes qu'il a amassées dans son château des Tuileries; on veut qu'il en ait garni le faîte de pièces d'artillerie. Il a beau sommer la municipalité et l'assemblée législative de venir se convaincre de la fausseté de ces absurdes assertions, on n'a garde de se rendre à ses desirs.

Le soulagement que le repos de la nuit apporte aux malheureux, est une douceur que Louis ne peut plus goûter : quand il succombe à l'insomnie, il se jette sur son lit sans quitter ses vêtemens. Il y est à peine, qu'amis et ennemis, ceux-là guidés par des intentions droites, ceux-ci par une feinte frayeur, accourent auprès de lui, l'avertissent que les assassins approchent, et tous l'exhortent à la fuite en lui démontrant par des raisons sans réplique, combien elle est facile; mais il en revient toujours à l'engagement qui le tient enchaîné dans la capitale.

Telle est, François, la vie que mena votre roi depuis le 20 juin jusqu'au 10 août; tels sont les tourmens qu'il eut à souffrir dans ce long espace de tems, et il les souffrit sans donner le plus léger signe d'impatience, de foiblesse ou d'inquiétude.

Sa persévérance à ne point vouloir abandonner Paris, décide enfin le maire et le procureur de la commune à terminer cette longue tragédie. Ils ont un autre motif d'ar-

river au dénouement : la question de la déchéance est mise en délibération dans l'assemblée législative, et ils craignent que la majorité soit arrêtée par le respect pour la constitution ; il se disent : « Arrachons-la cette déchéance ; donnons le signal du carnage ; jonchons de cadavres le carrouzel et le palais du roi ; nous crierons que c'est Louis qui a commis tous ces assassinats. Il faudra bien que le trône, la couronne, le sceptre viennent se perdre dans ce fleuve de sang. Mais il pourroit se faire que les François à qui il reste quelqu'humanité, revenus du premier effroi que leur donnera le spectacle de tant de victimes égorgées, voulussent s'élever contre nous, et ressusciter ou la royauté ou la constitution. Eh bien, les prisons sont à nous ; si elles ne suffisent pas, créons-en de nouvelles ; engouffrons-y indistinctement des royalistes, des constitutionnels. Quand elles en seront engorgées, livrons ces malheureux à la mort (1). Nous partage-

(1) Ceux qui voudront prendre la peine de lire le compte des séances tenues aux Jacobins, dans les derniers mois de la vie de Louis XVI, se convaincront que ce qui est mis ici dans la bouche des républicains, a été en effet dit et imprimé par eux. Ils se sont toujours attribué exclusivement l'honneur de la journée du 10 août ; ils se firent gloire aussi d'avoir imaginé et exécuté les massacres des 2 et 3 septembre ; mais lorsqu'ils virent l'horreur que ces massacres inspiroient généralement, ils prétendirent les rejetter sur les seuls orléanistes

rons leurs dépouilles avec les bourreaux qui les égorgeront. La terreur enchaînera ceux qui échapperont à nos massacres. Quelle vengeance pourront-ils en tirer?.... »

O Pétion! ô Manuel! vos noms seront exécrés de la postérité, encore plus que nous n'exécrons ceux de Ravaillac, de Damien. O Pétion! par ta place tu devois protéger le foible et l'innocent; tu devois faire règner l'ordre et la justice dans la capitale. Malheureux, qu'as-tu fait? Tu as rempli Paris de carnage; tu as donné pour aliment aux exécuteurs de ta cruauté, le sang et la chair de tes victimes. Eh bien! ils boiront ton sang; ils dévoreront ta chair. Ton supplice est commencé. Ton féroce collègue a déja reçu une partie de son châtiment : lis sur ses membres déchirés le supplice qui t'est réservé. Monstre détestable qu'on croiroit né parmi des cannibales et non parmi des françois, ton tour viendra : le ciel met un terme à l'impunité; il épuisera sa vengeance sur ta tête. Deja tu fais horreur à tous les partis. Tes propres satellites arment dans ce moment leurs bras contre toi; lâche assassin de tes concitoyens, résouds-toi à la mort; apprêtes-toi à suivre aux enfers l'ame impure de Manuel.

Enfin la nuit du 9 au 10 août s'écoule; Louis l'avoit passée dans les angoisses et dans l'attente d'un événement funeste. Le tocsin qui sonnoit dans plusieurs quartiers, et principalement à Saint-Germain-l'Auxerrois,

l'avertissoit qu'un nouvel attentat se tramoit contre lui. L'aurore en éclairant l'horison, met fin à ses incertitudes, et lui annonce une journée plus affreuse que la nuit qui vient de s'écouler. Les cohortes du maire et du procureur de la commune se précipitent vers son palais, avec un train formidable d'artillerie, et une effrayante abondance de munitions de guerre.

Louis, à la vue de cette brusque attaque, montre une intrépidité et une présence d'esprit admirable.... O vous qui lisez ces détails, pesez-les avec équité. Les ennemis de Louis et ses propres amis le citent à votre tribunal; les premiers l'accusent d'avoir tiré sur son peuple, et les seconds lui reprochent de ne l'avoir pas fait. Recueillez donc toutes les circonstances de cet événement; ne dédaignez pas de reposer votre esprit sur les plus minutieuses. Si je les passois sous silence, j'aurois à me reprocher de n'avoir point assez éclairé votre religion, de n'avoir pas tout fait pour obtenir de vous un jugement qui ne flétrisse point la mémoire de ce prince.

A la vue donc de cet appareil de guerre, de ce concours tumultueux qui laissoit à peine le tems de délibérer, Louis assemble ses ministres. Les uns sont glacés par la terreur, les autres sont d'intelligence avec ses ennemis; il ne tire d'eux aucune résolution. Il avoit auprès de lui quelques officiers supérieurs; il les consulte; ils ne savent que

résoudre. Je sais bien que l'on a prétendu qu'ils avoient adressé au roi à-peu-près ces paroles : « Sire, donnez-nous la conduite de cette affaire; nous nous mettrons à la tête de vos Suisses, et avec eux nous vous répondons d'une victoire complette ». On ajoute que Louis ne tint aucun compte de cette offre.

Voilà ce que l'on dit, et ce qui n'est pas destitué de tout fondement. Il est du moins à ma connoissance qu'un de ces officiers supérieurs avoit écrit quelques jours auparavant, qu'il étoit assuré des Suisses et de cinq ou six cents gardes nationaux. Mais ce général présumoit trop de son zèle ; il n'avoit pas de la situation actuelle des choses, l'idée qu'il devoit en avoir. La fidélité de ceux sur lesquels il comptoit; ne portoit que sur des conjectures; dans de telles circonstances, il faut une autre garantie qu'une simple parole.

En outre l'exécution devenoit impossible. Les Suisses seuls, aidés, si l'on veut, non pas de six cents, mais de trois mille gardes nationaux, ne pouvoient résister à la multitude innombrable qui environnoit le château.

Je remarquerai encore qu'il y a lieu de s'étonner que ces officiers ayant dans la tête un tel projet, se fussent contentés d'une armée d'environ quatorze cents hommes. Pourquoi n'avoient-ils pas fait venir de Courbevois tous les Suisses? D'où vient avoient-ils

oublié de rassembler au château tous les amis du roi? Pourquoi ne s'étoient-ils pas pourvus de munitions de guerre et de quelques pièces d'artillerie.

Enfin, indépendamment de ces considérations, Louis avoit un motif de ne point trop se fier à une telle offre. Depuis longtems il vivoit environné de piéges et de traîtres. Parmi les officiers qui lui parloient ainsi, il s'en trouvoit qui avoient été les apôtres et les défenseurs de la constitution. Quel cas un roi sage devoit-il faire des promesses qui lui venoient d'une telle source? Il est vrai que ces généraux constitutionnels assuroient que leur zèle pour la constitution n'avoit été qu'apparent. C'étoit une raison de plus pour Louis, ennemi de toute duplicité, de se tenir en garde contre des hommes qui faisoient eux-mêmes l'aveu de leur hypocrisie. Ces gens à deux masques, à deux religions, à deux maîtres, sont d'autant plus dangereux dans les tems de révolution, qu'ils poussent toujours aux excès le parti auquel ils feignent de s'attacher.

Il faut bien que ces généraux se rendissent à eux-mêmes le témoignage que dans cette occasion Louis avoit bien jugé; car non-seulement ils n'entreprirent point de réaliser leur offre malgré le roi, mais ils quittèrent le champ de bataille dès le commencement de l'action; ils ne furent point du nombre de ceux qui se firent jour, l'épée à la main, à travers des flots d'ennemis. On

les trouva dans le comble du château (1). S'ils n'eussent pas eu de leur offre, la même opinion que Louis, ce n'est point en un tel endroit qu'on les eût trouvés.

Louis n'ayant ni lumières ni secours à attendre de ses ministres et de ses généraux, descend du château, fait prendre les armes aux Suisses de sa garde, et leur dit qu'il attend d'eux qu'ils protégeront l'asyle de la famille royale, mais il leur défend d'attaquer : il remonte ensuite au château, et mande auprès de lui toutes les autorités constituées, afin qu'elles seules décident des mesures à prendre dans ces terribles circonstances. Pouvoit-il, au fort de la plus violente des tempêtes, agir avec plus de sagesse?

Mandat, commandant de la garde nationale, et le perfide maire accourent; Louis leur demande quelle conduite ils entendent tenir. Mandat répond sans hésiter, qu'il défendra le roi jusqu'à la dernière goutte de son sang. Pétion, de son côté, se hâte d'écrire l'ordre qui enjoint à Mandat de repous-

---

(1) Presque tous furent depuis massacrés à l'Abbaye. L'un d'eux vit de sa fenêtre le commencement du carnage. La situation où le mit cet horrible tableau, fut telle, qu'il rongea à moitié les cinq doigts de sa main gauche. Un de ses compagnons d'infortune qui étoit dans la même chambre, limoit avec les dents les barreaux de la croisée. A la conciergerie, Montmorin se jettoit sur les meubles et les brisoit. J'ai vu dans cette prison une table d'un pouce d'épaisseur, qu'il avoit mise en pièces.

ser la force par la force, de faire feu sur ceux qui voudroient forcer la garde du roi ; et il remet cet ordre au commandant de la garde nationale. Louis au même instant constitue Mandat et Pétion prisonniers dans l'enceinte du château; il les met sous une garde de laquelle il se croit sûr, et à laquelle il ordonne de ne pas les perdre un seul instant de vue.

Louis étoit si mal servi dans cette fatale journée, que cette même garde le trahit. Pétion écrivit à l'assemblée législative, pour lui marquer qu'il étoit retenu prisonnier, et pour lui demander qu'elle eût à rendre sur-le-champ un décret qui le mandât à la barre. « Je vous recommande par-dessus tout, ajoutoit-il, de ne pas manquer de mander avec moi le commandant de la garde nationale ».

Ce furent les hommes mêmes dont Pétion étoit le prisonnier, qui portèrent sa lettre à l'assemblée législative, qui lui rapportèrent la réponse, et contraignirent Mandat à le suivre à la barre. Arrivé sur la terrasse du château, Pétion donne le signal à des assassins qui le suivoient. Ils se jettent sur Mandat, et l'égorgent. Pétion se courbe sur le cadavre, et lui tire de la poche l'ordre qu'il avoit signé, et dont, par ce moyen, il ne resta plus de trace. La manière dont Pétion s'évada du château, prouve qu'il y étoit mieux servi que le roi; elle prouve encore que la trahison étoit la com-

pagne inséparable de toutes les démarches de Louis. Y pense-t-on bien, quand on s'étonne que, aidé d'un très-petit nombre d'amis, circonvenu par des légions d'assassins, il n'ait, dans cette journée du 10 août, fait aucune action énergique? Eh! peut-on agir, quand on est lié de toutes les manières?

Peu après Pétion et Mandat, on vit arriver au château quelques membres du département, ayant à leur tête Rœderer, révolutionnaire fanatique. L'assemblée législative n'eut garde de venir en corps, comme l'avoit desiré Louis : elle lui envoya des députés, ou plutôt des émissaires, qui aigrirent le mal, au lieu de le guérir. Ces membres de l'assemblée législative et ceux du département, firent à Louis de belles protestations de zèle et de fidélité, mais ce fut après avoir excité le peuple à la sédition. Louis, en effet, les ayant quittés un instant, s'assura par lui-même que la multitude se trouvoit bien autrement échauffée qu'elle ne l'étoit avant leur arrivée. Il entendit les cris de rage qui demandoient son sang et celui de sa famille; il vit cette portion de la garde nationale destinée à soutenir les Suisses, et sur laquelle on lui disoit qu'il pouvoit compter, il la vit décharcher ses canons et éteindre les mêches; il vit les Suisses immobiles : que dis-je, immobiles? il les vit mettre bas les armes;

il vit quelques-uns de leurs officiers sortir des rangs et rentrer dans le château.

Louis ne put pas douter que ces dispositions ne fussent l'ouvrage des gens que lui avoient envoyés l'assemblée législative et le département. Il rentra brusquement dans la pièce où ils étoient ; et, d'un air fort animé, leur cria : « Voilà, messieurs, comme vous me servez ». Il sortit après ce peu de paroles, redescendit du château, et trouva que les Suisses avoient repris leurs armes. C'etoit un jeune sous-lieutenant de dix-huit à dix-neuf ans, qui, par ses paroles et ses instances, les avoit engagés à reprendre cette contenance guerrière. Louis leur répéta qu'il attendoit uniquement d'eux, qu'ils se bornassent à protéger le château, et leur ordonna de ne point tirer.

Louis, revenu au château, donna le même ordre au petit nombre de serviteurs qui s'étoient réunis autour de lui, et annonça qu'il alloit, avec sa famille, se retirer au milieu des représentans de la nation. Il devoit en effet naturellement penser qu'une telle assemblée seroit pour lui et pour sa famille, un asyle sacré.

J'ignore ce que Louis projettoit de faire auprès des députés : il est seulement vraisemblable qu'il attendoit quelque succès de sa démarche ; car, en partant, il dit à Chamilly, son premier valet-de-cham-

bre (1), ces propres paroles : « Votre collègue est incommodé ; j'attends de votre amitié que vous voudrez bien continuer votre service, jusqu'à ce qu'il soit rétabli. Ne quittez point le château ; je serai de retour ; je serai à vous dans un quart-d'heure ».

Ces dernières paroles me paroissent prouver évidemment que Louis, en se retirant vers l'assemblée législative, avoit en tête un plan dont l'exécution peut-être ne manqua que par l'infidélité de ceux qui devoient y coopérer. Je pourrois appuyer cette conjecture de plus d'une probabilité, mais je laisse à l'histoire à éclaircir ce nouveau mystère.

Telle est pourtant la conduite que j'entends blâmer par quelques royalistes. Qu'ils nous disent donc, ces censeurs, ce que devoit faire Louis. *Combattre*, s'écrient-ils. Je réponds, à mon tour, que si Louis eût combattu, son courage inutile eût été mille fois plus extravagant que ne le fut celui de Charles XII, à Bender. Charles XII du moins avoit une artillerie, et, en tête, des ennemis raisonnables et humains, qui étoient bien éloignés d'en vouloir à sa vie.

Louis, en combattant, ne couroit pas seulement à une mort certaine ; il avoit encore la certitude de faire égorger sa fa-

(1) C'est de Chamilly lui-même que je tiens ce fait.

mille entière, et le peu d'amis déterminés à partager son sort. En s'immolant donc, il faisoit un sacrifice à pure perte, car il n'en pouvoit résulter aucun bien pour la chose publique. En immolant les personnes qui lui étoient chères, il faisoit un second sacrifice tout aussi inutile que le premier. Et s'il pouvoit, en sûreté de conscience, donner tout son sang à ses assassins, ne lui convenoit-il pas d'épargner celui de ses parens et de ses serviteurs?

Sans doute, il eût mieux valu pour la majesté royale, pour l'honneur de la nation françoise, que Louis eût péri dans la matinée du 10 août; mais avoit-il l'art de deviner? pouvoit-il prévoir que cinq mois après il seroit traîné sur un échafaud? Il attendoit tout de la part de ses ennemis, excepté ce dernier sacrilège. Comment Louis auroit-il pu croire à cet exécrable attentat, lorsque nous-mêmes avions peine à y croire le matin même du jour où il fut commis?

Louis ne prévoyant donc pas plus qu'aucun de nous, ce parricide, n'ayant d'ailleurs aucune force à opposer, quel parti devoit-il prendre? En se retirant dans le sein de l'assemblée législative, en défendant à sa garde de tirer, il épargnoit aux François un régicide, il sauvoit la vie à sa famille et à ses amis, il ôtoit tout prétexte de prononcer la déchéance, il gagnoit du tems, et le tems pouvoit changer pour lui la face

des

des affaires. Voilà les avantages que lui présentoit naturellement sa retraite au milieu des députés. Sa résistance aux cohortes qui bloquoient le château, ne lui présentoit que des inconvéniens et des malheurs. Pouvoit-il balancer?

Triste destinée de l'homme injustement opprimé! Malgré tant d'exemples d'infortunes inévitables, on veut toujours que l'innocent accablé par la rigueur du sort, ait mérité son adversité. Et! ne voyez-vous pas, vous qui reprochez à Louis d'avoir manqué d'énergie dans cette journée du 10 août, ne voyez-vous pas que ce reproche retombe tout entier sur vos têtes? Si vous vouliez que Louis montrât de l'énergie, que ne lui en procuriez-vous les moyens? Où étiez-vous quand ses jours étoient menacés? votre devoir ne vous appelloit-il pas auprès de sa personne? le tocsin, la générale n'étoient-ils pas pour vous, comme pour ses ennemis, le signal du combat? Sans chef, répondez-vous, sans armes, que pouvions-nous faire? Eh que pouvoit faire un chef sans soldats, sans armes? l'impuissance n'étoit-elle pas égale de part et d'autre?

Je sais encore que dans ce petit nombre de personnes que le hasard avoit réunies autour de Louis, il en est également qui lui reprochent de n'avoir pas tenu tête à l'ennemi. Et vous, dirai-je à ces personnes, d'où vient ne l'avez-vous pas combattu, cet

ennemi ? Si le reproche est fondé pour Louis, comment se feroit-il qu'il ne le seroit pas pour vous ? Le roi, répondez-vous, ayant quitté le champ de bataille, notre résistance devenoit sans objet : nous étions là pour défendre sa personne et sa famille, et non des murs et des meubles. Eh quoi ! si vous eussiez remporté l'honneur de cette journée, n'eussiez-vous pas également sauvé votre roi, sa famille et le royaume ? Quel plus puissant motif de combattre vous falloit-il donc ? Et si celui-là ne suffisoit pas, la nécessité ne devoit-elle pas prendre de place du zèle ? Comment la conservation la votre propre vie ne vous a-t-elle pas déterminés à livrer bataille ? Si elle ne l'a pu, il falloit donc que vous eussiez un sentiment bien profond de l'infériorité de vos forces ? Hé bien, c'est cette évidente et extrême infériorité de vos forces qui fait l'apologie de Louis.

Qu'on ne pense pas, au reste, que ce soit l'universalité des serviteurs et des amis de Louis qui élève ces nuages. Non, j'atteste ici à la postérité, et je l'atteste sans intérêt, que les personnes qui étoient le plus intimément dans sa confiance, qui, pendant tout le cours de la révolution, ont constamment vécu dans l'intérieur de son palais et à ses côtés, et qui enfin ont été le mieux instruites des évènemens de la matinée du 10 août ; j'atteste, dis-je, que ces personnes m'ont assuré qu'il avoit fait, dans

cette matinée, tout ce que la sagesse humaine lui avoit permis de faire.

Mais laissons-là ces affligeans détails : je me reprocherois de m'y être engagé, si le desir de venger la mémoire d'un prince encore aujourd'hui trop peu connu, ne m'en avoit imposé la loi. Réunissons aux faits qui précédèrent l'abandon que Louis fit de son château, ceux qui suivirent son départ ; et il paroîtra évident à tout esprit équitable, que sa conduite fut conforme aux règles d'une sage politique.

Ce fut vers les six heures et demie du matin que Louis quitta son château des Tuileries, pour n'y plus rentrer..... Voilà donc la postérité de Henri IV chassée, avec la fille des Césars, du palais de nos rois. Louis, son épouse et sa sœur marchoient avec calme, mais on lisoit dans leurs yeux l'affliction que leur ame recevoit du funeste pressentiment qui s'y élevoit. La reine tenoit par la main la princesse sa fille, qui tantôt baissoit les yeux vers la terre, pour dérober ses larmes, et tantôt les levoit vers le ciel, pour en implorer la protection sur les auteurs de ses jours. Un garde national portoit dans ses bras le jeune prince, rejetton de tant de rois. L'aimable enfant tendoit ses mains innocentes, tantôt vers son père, tantôt vers sa mère, qui ne pouvoient plus répondre à ses caresses que par des soupirs.

L'auguste famille suivit ainsi en silence la terrasse du château et celle qu'on appelle

des Feuillans, jusqu'à la porte qui donne entrée dans l'assemblée nationale. Là, Louis s'arrêta ; là, le petit-fils de Louis XIV fut obligé d'attendre qu'il plût à ses sujets de lui permettre de venir se placer parmi eux. Enfin il entre, et, pour la dernière fois, il paroît à côté du président. Sa famille se tient devant cette barre où il devoit, quatre mois après, comparoître en qualité d'accusé.

A la vue de Louis, un mouvement religieux, dont on ne pouvoit se défendre en sa présence, interrompt toute délibération. Le silence règne autour de lui ; il parle ainsi :

« Je suis venu ici pour éviter un grand » crime. Je me croirai toujours en sûreté, » ma famille et moi, lorsque je serai au » milieu des représentans de la nation ».

Ah ! combien il se trompoit ! Ces représentans au milieu desquels il se croyoit en sûreté, alloient lui faire un sanglant outrage ; ils alloient le charger de fers. Un nommé Merlet, qui présidoit alors, lui répond, au nom de ses collègues, que le roi est en sûreté au milieu de l'assemblée. Merlet ajoute : « Nous avons tous juré de mourir » en soutenant les droits du peuple *et les* » *autorités constituées* ». Eh ! le roi n'étoit-il pas une autorité constituée depuis quatorze siècles ? Ne falloit-il donc pas, pour être fidèle au serment qu'on venoit de prêter,

défendre sa personne contre les misérables qui assiégeoient son palais ?

La présence de ce roi infortuné, de cette famille si intéressante dans sa désolation, finit par importuner ceux qui ne vouloient plus ni de roi, ni de royauté. Louis entend qu'on va mettre en délibération s'il doit rester à côté du président. Il s'échappe précipitamment de cette place où il n'a plus reparu, et vient se réunir à sa famille.

Louis étoit encore là trop près de ses ennemis. On lui offre la loge où se réunissoient les collaborateurs du journal qui a pour titre, *le Logographe*. Cette loge est un réduit si étroit, qu'à peine il peut contenir les journalistes ; si bas, qu'on ne peut y demeurer debout : les vapeurs qui s'exhalent du sein de l'assemblée viennent s'y engouffrer, et la chaleur de la saison ajoute à toutes les incommodités qu'on y éprouve.

Voilà l'asile, le seul asile qui reste, en France, à Louis et à sa famille. Quelle chûte, grand Dieu ! Où est maintenant cette pompe royale ? où sont ces serviteurs si empressés à obéir ? que sont devenus ces courtisans si jaloux de plaire ; ces gardes, ces soldats, ces armées, qu'un geste mettoit en mouvement ? Tout a disparu : il ne reste plus à Louis que sa vertu. Les hommes l'ont abandonné : il n'y a plus entre Dieu et lui, que sa conscience. Apprenez, par cet exemple, rois de la terre, comment les méchans, lorsqu'on ne met pas de bonne heure un

frein à leurs passions, peuvent traîner un monarque juste et bon, du faîte des grandeurs, au dernier dégré de la misère.

C'est donc dans ce dégoûtant réduit que Louis vient chercher un refuge, avec sa famille. Pendant qu'il y est, de nouveaux malheurs s'amassent sur cette tête auguste. Les légions qui se sont présentées en armes sous les murs de son palais, semblent s'irriter en apprenant que la proie qu'elles vouloient dévorer, leur est échappée. Ces féroces soldats ne veulent pas être venus inutilement; il leur faut du sang et le pillage: mais quelle raison plausible d'assassiner des hommes qui n'opposent aucune défence? Pour en trouver le prétexte, ils cherchent à réduire les Suisses à la nécessité de commencer l'attaque: ils les provoquent, les menacent, les injurient. Ceux-ci considèrent qu'ils n'ont pas l'avantage du poste; que, pressés de tous côtés par une multitude innombrable, ils sont dans l'impuissance de faire aucune évolution; ils considèrent qu ils n'ont pas une seule pièce d'artillerie, et que ce seroit la plus folle témérité d'oser opposer de la résistance à ces épaisses phalanges, qui peuvent se renouveller sans cesse.

Comment en effet huit cents hommes, sans une seule bouche à feu, auroient-ils pu concevoir l'idée d'en combattre quarante, cinquante, soixante mille traînant avec eux cent pièces d'artillerie? Les Suisses d'ailleurs se rappellent qu'ils ont reçu l'ordre de ne

point tirer ; ils ne veulent point y contrevenir.

En vain les membres du département et ceux de l'assemblée législative, d'accord avec les satellites de Pétion et de Manuel, somment par trois fois les Suisses, la loi à la main, de repousser la force par la force ; ceux-ci sont sourds à cette invitation.

En vain les gardes nationales préposées comme eux à la garde du château, les pressent de faire feu, promettant sur leur honneur de les seconder : les Suisses ne veulent rien entendre. Bien loin de déférer à ces instances, ils posent pour la seconde fois leurs armes sur le pavé.

Cette inflexibilité désespère le jeune officier dont le zèle plus louable qu'éclairé, leur avoit déja une fois remis les armes à la main. Il leur fait de nouveau entendre sa voix ; il obtient le même succès. Les Suisses reprennent leurs fusils, mais ils refusent d'en faire usage ; ils restent immobiles.

L'immobilité de cette troupe lasse la patience des soldats envoyés contre le roi. Ils font une décharge qui jette sur le carreau plusieurs Suisses. Qui le croiroit ? Une partie de ces mêmes gardes nationales, qui un instant auparavant avoient promis à ceux-ci de les seconder, dirigent aussi contre eux leur feu; de sorte que ces malheureux Suisses sont enveloppés de toutes parts d'un feu de mousquéterie et d'artillerie. La confusion et l'épouvante se mettent dans leurs rangs ;

les officiers supérieurs quittent le champ de bataille, se dispersent et rentrent dans l'intérieur du château. Environ quatre cents particuliers que le hasard avoit réunis dans cette matinée auprès de Louis, mettent l'épée à la main, se rangent en bataille et cherchent à faire retraite par le jardin. A chaque pas qu'ils font, ils livrent un combat et laissent plusieurs morts : ils égorgent le poste du pont Tournant, et arrivent à la place Louis XV. Là, un peuple immense se presse autour d'eux et les cerne de tous côtés. Ils jonchent le pavé de cadavres, se font jour à travers cette multitude, entrent dans la rue Royale, gagnent celle Saint-Honoré, et arrivent enfin aux portes de l'assemblée nationale. Ils étoient quatre cents en sortant du château. Parvenus dans les salles de l'assemblée législative, ils ne sont plus qu'au nombre de cent cinquante ; tout le reste a péri.

Quant aux Suisses, quelques-uns, à l'exemple des officiers supérieurs, montent dans le château et y cherchent une retraite : d'autres vont se réfugier auprès des représentans. Ceux restés en présence de l'ennemi, mettent, pour la troisième fois, les armes bas : pour la troisième fois aussi ils les reprennent, vaincus par les exhortations du jeune sous-lieutenant (1), dont l'éloquence mar-

(1) Le nom de ce jeune héros s'est absolument effacé de ma mémoire ; mais tous les témoins de sa valeur ne sont pas morts : il en est qui ont eu le bonheur de se retirer sur une terre étrangère. Si je survis à la tempête pendant laquelle je trace cet Eloge de

tiale avoit déja remporté sur eux une double et semblable victoire.

Ils les ont à peine reprises, qu'on fait autour d'eux un feu roulant : ils sont pris de front, en queue et par les flancs. Ils voient de nouveau parmi leurs assassins, ces gardes nationales qui avoient promis de les protéger. L'indignation que leur cause ce renouvellement de perfidie, la voix du jeune officier qui les anime au combat, la nécessité de défendre leur vie, leur donne un courage surnaturel : ils oublient l'ordre qu'ils ont reçu du roi ; ils se jettent au milieu des bataillons ennemis ; ils leur enlèvent neuf pièces d'artillerie.

Hélas ! à quoi leur sert cette conquête ; ils n'ont ni poudre, ni boulets, ni même une seule mêche. Parmi ces neuf pièces, une seule se trouve chargée ; elle l'est à mitraille. Le soldat qui l'a conquise l'enjambe, bat le briquet sur la lumière. Le coup part, sans que cet homme valeureux soit blessé ; mais il est bientôt saisi par ses ennemis, qui lui font souffrir la mort la plus cruelle. « Vous m'assassinez, leur disoit-il ; mais périssant comme je péris, je vaux mieux que vous, car je me suis défendu avec honneur ». Son dernier cri fut, *vive le roi !*

Le jeune sous-lieutenant qui, dans cette journée, soutint si bien la gloire de son

---

Louis XVI, je m'empresserai de les interroger, et d'inscrire avec honneur le nom de ce guerrier, dans les fastes de notre histoire.

corps et de sa nation, subit le même sort que ce soldat. Les antropophages qui se saisirent de lui, mirent son corps en pièces, et se disputèrent les lambeaux de sa chair. Pendant le long et douloureux martyre qu'on lui fit endurer, il ne cessa de crier, *vive le roi !*

Tant de courage ne peut sauver cette brave troupe; elle étoit trop peu nombreuse, trop mal armée et trop désavantageusement postée, pour résister long-tems à des flots d'ennemis qui se renouvelloient avec la plus étonnante rapidité. Tous ces soldats, c'est-à-dire tous les Suisses, à l'exception de ceux qui étoient restés à Courbevoix, et de ceux qui avoient eu le bonheur de se réfugier auprès de l'assemblée nationale, périrent dans des tourmens où se déploya toute l'industrie de la férocité. On alluma de grands feux. Quelques-uns de ces malheureux furent présentés nuds devant les flammes ardentes, et dévorés à moitié vivant. Des femmes mêlèrent les dégoûtantes horreurs d'une sale lubricité à ces repas de cannibales.

Voilà, à l'égard de ce trop fameux combat du 10 août, l'exacte vérité; la voilà telle que, de retour dans leur patrie, l'ont attestée les Suisses échappés au carnage de leurs camarades; la voilà telle que l'ont connue les témoins occulaires de cette action.

Lecteur équitable, pesez ces circonstances, et appréciez maintenant les reproches que l'on fait à Louis. Ah! je frémis quand

je pense aux horreurs auxquelles la reine son épouse, la princesse sa sœur, la jeune princesse sa fille eussent éte exposées, s'il se fût livré avec elles à ces antropophages. De quelles infamies les corps de ces augustes personnes n'eussent-ils pas été souillés ? La retraite de Louis dans le sein de l'assemblée nationale, sauva à la France ce surcroît de honte. Sous ce seul point de vue, la conduite qu'il tint dans cette matinée, bien loin de pouvoir être blâmée, mérite nos éloges et notre reconnoissance.

Les vainqueurs accompagnèrent leur victoire de tels excès d'inhumanité, que les peuples les moins policés n'oseroient en commettre de semblables, car les hordes mêmes de sauvages connoissent un certain droit des gens. Ces farouches vainqueurs se répandirent dans le château ; ils portèrent de tous côtés le fer et la flamme ; ils massacrèrent impitoyablement tous ceux qu'ils rencontrèrent ; ils égorgèrent jusqu'aux valets employés au service des cuisines ; ils n'épargnèrent pas même les animaux.

Les meubles, les bijoux, le linge, les vêtemens du roi, tout fut mis au pillage. Des femmes du menu peuple troquoient leurs haillons contre des robes de la reine. Les papiers du monarque furent également la proie de quiconque voulût s'en s'aisir ; et qui sait si en enlevant ceux qui auroient pu faire connoître sa belle ame, on ne leur en substitua pas d'autres dont on espéroit tirer contre lui

des inductions? Les armoires furent forcées : on ne respecta rien. Le cabinet du roi, celui de la reine furent profanés ; on fouilla dans leurs secrétaires ; on enleva leurs porte-feuilles, tous leurs secrets.

Au moyen de cette dilapidation, le roi de France et de Navarre, le chef du plus bel empire de l'Europe, le prince dont les aïeux avoient couvert le royaume de tant de richesses, et l'avoient accru de tant de belles provinces, se trouva plus pauvre que le dernier de ses sujets ; il ne possédoit absolument que ce qu'il avoit sur sa personne, au point d'être dans l'impuissance de changer de linge : toute sa famille se trouvoit dans le même dénuement.

Telle étoit la déplorable situation de Louis au milieu des représentans d'un peuple qui se dit généreux et hospitalier ; il ne voyoit devant lui que des hommes insensibles, dont les moins barbares craignoient de laisser appercevoir dans leurs yeux quelque marque d'intérêt pour son sort. Les peines que souffroit son cœur étoient déchirantes : le bruit de la mousquéterie et de l'artillerie, en retentissant à ses oreilles, brisoit son ame. Il s'étoit condamné aux plus pénibles sacrifices pour épargner le sang de ses sujets ; et, par l'infernale malice de ses ennemis, ces sacrifices étoient perdus, ce sang n'en couloit pas moins.

Tandis que Louis se livroit à ces affligeantes pensées, et que cependant sa famille,

comme pour lui dire qu'il falloit encore espérer, cherchoit un sourire sur ses lèvres, des hommes se précipitent tout-à-coup à la barre : ils assurent que les Suisses ont engagé le combat, qu'ils ont tiré les premiers. Cette imposture réveille Louis de sa douloureuse rêverie ; il se lève, il crie : « Messieurs, j'ai défendu aux Suisses d'opposer aucune résistance, *et sur-tout de tirer* ». C'étoit le cri de la vérité, et personne alors n'osa démentir Louis.

Un instant après, d'autres hommes succèdent aux premiers ; ils disent que les Suisses restés à Courbevoix viennent au secours de leurs camarades. Vous qui avez voulu faire retomber sur Louis cette journée du 10 août, ne voyez-vous pas combien vous accuse cet aveu, qu'une partie du régiment des Suisses étoit restée à Courbevoix ? Louis n'avoit donc pas l'intention de livrer un combat, car il est évident que s'il l'avoit eue, il auroit ramassé autour de lui toutes ses forces ; il n'auroit pas laissé à Courbevoix des soldats de la bravoure et de la fidélité desquels il avoit la plus haute opinion.

Il étoit faux que les Suisses de Courbevoix vinssent au secours de leurs camarades, mais la chose étoit possible. Dès que Louis l'entend dire, il se hâte de prendre une plume, et trace l'ordre à ces soldats de rentrer dans leur caserne, de n'en point sortir. L'ordre est porté sur-le-champ. Et des hommes qui ont été témoins de ce mouvement, ont eu le front d'accuser Louis d'avoir été l'agresseur

dans la journée du 10 août ! Combien d'autres absurdes impostures leur bouche n'a-t-elle pas vomies ? Faut-il s'en étonner ? Peut-on perdre l'innocence autrement que par des mensonges ?

Comment cependant cette assemblée où il est venu chercher un asyle exerce-t-elle envers lui les saints droits de l'hospitalité ? J'ai honte de le dire ; elle s'occupe en sa présence même de délibérations outrageantes pour sa personne, et qui doivent abreuver son cœur d'amertume ; elle déclare que c'est la méfiance contre l'autorité de Louis qui est la cause de tous nos maux ; elle ose avancer, contre l'évidence même, que cette méfiance a provoqué de toutes les parties du royaume, le vœu de révoquer l'autorité donnée à Louis XVI par la constitution ; elle finit par le priver de sa liste civile, par le suspendre de ses fonctions. Eh ! dès que vous vouliez lui faire ces outrages, ne pouviez-vous attendre qu'il fût hors de votre présence ? Les momens étoient-ils donc si pressés ? Ne l'aviez-vous reçu parmi vous que pour percer son cœur de mille poignards ?

Pendant plus de trois jours, Louis n'eut, ainsi que sa famille, d'autre demeure que l'étroite loge dont j'ai parlé. C'est là que, durant le cours des séances, ses ennemis venoient se repaître de son infortune. La nuit, cette intéressante famille se retiroit dans une pièce attenante à la salle de

l'assemblée, où l'on avoit dressé des lits à la hâte.

Il fallut enfin chercher un autre asyle à ces augustes victimes. Le château des Tuileries n'étoit plus habitable. On proposa le palais du Luxembourg. Ce n'étoit plus un palais que devoit habiter le descendant de tant de rois. On jetta les yeux sur l'hôtel de la Chancellerie. On trouva que Louis seroit encore trop commodément logé dans l'hôtel d'un de ses ministres. Manuel, le fougueux, l'insolent Manuel (1) osa dire qu'il ne répondoit pas de la personne de Louis, si ce prince habitoit cet hôtel : il demanda impérieusement le Temple. Il fut obéi. Je répète que Louis étoit présent à ces outrageantes délibérations.

Avant de renvoyer Louis de son sein, l'assemblée législative voulut bien décréter que *le roi et sa famille étoient placés sous la sauve-garde de la loi, et leur garde confiée à la garde nationale*. Au moment du départ de ces illustres infortunés, elle répéta par un décret solemnel, que *le roi et sa famille étoient confiés à la garde et* AUX VERTUS *des citoyens de Paris*. Etoit-ce

---

(1) Manuel ne vouloit pas la mort de Louis XVI, mais il désiroit qu'on ne rendît jamais à ce prince, ni sa couronne, ni sa liberté. L'infâme Manuel s'étoit couvert de tant de forfaits, qu'il avoit le plus grand intérêt à ce que Louis ne reprît jamais l'exercice de la justice.

une dérision ? ou les citoyens de Paris ne savent-ils garder un roi malheureux qu'en laissant tomber sa tête sur un échafaud ? Etoit-ce une vertu de le livrer à des géoliers et ensuite aux bourreaux.

C'est à ce double et frivole décret que se bornèrent les égards de l'assemblée législative, pour un prince si respectable par ses seuls malheurs, pour un roi à qui elle devoit ce qu'elle étoit : elle n'eut pas même le mérite de donner quelque attention à l'entier dénuement où le mettoit le pillage du château des Tuileries; il fallut qu'il y songeât lui-même, moins pour lui que pour sa famille. Il se vit contraint d'emprunter au maire de Paris, à son plus implacable persécuteur, une misérable somme de deux mille livres. Un roi de France descendu à cet excès de pauvreté ! Un fils de Henri IV réduit à solliciter la générosité d'un homme sorti d'une condition obscure, et qu'il ne connoissoit que par les affronts qu'il en avoit reçus ! Quel trait à ajouter au tableau des révolutions des empires !

Le trajet de Louis depuis le lieu des séances de l'assemblée législative jusqu'au Temple, fut long et humiliant. Des forcenés soudoyés eurent la liberté d'approcher de sa voiture, et lui prodiguèrent, à lui et à son infortunée épouse, ces sales injures, ces dégoûtantes imprécations qui sont le langage de la vile populace. A la place Vendôme, on eut l'inhumanité de faire arrêter la voiture, pour qu'il pût

pût contempler à loisir la statue renversée de ce grand roi qui éleva si haut l'empire français, et devant lequel ceux qui ont profané son image, eussent tremblé.

Quels sentimens élevoit dans l'ame de Louis tout ce qu'il voyoit, tout ce qu'il entendoit? Hélas! toujours bon, toujours incapable de haïr ceux qui le haïssoient, il plaignoit l'égarement de son peuple; il s'affligeoit de n'en être pas aimé; il oublioit ses propres malheurs pour ne songer qu'à ceux de son royaume.

Enfin Louis arrive au terme de ce douloureux et humiliant voyage; il arrive dans ce Temple, dans cette prison où de bien plus grandes infortunes encore l'attendoient. Je ferai la description de cette hideuse prison; je dirai tous les rafinemens de cruauté de ceux qui la construisirent; je raconterai toutes les précautions de barbarie que prirent les géoliers de Louis et de sa famille.

Il m'est pénible d'écrire ces détails, mais il faut que l'Europe et la postérité les connoissent; il faut qu'elles sachent jusqu'où peuvent aller des hommes qui se donnent pour ennemis leur Dieu et leur roi; il faut que les infortunés de toutes les conditions, de tous les tems, de tous les pays, en voyant un roi qui fut couvert de gloire et de puissance, endurer avec courage des tourmens dont on fait grace aux malfaiteurs, apprennent à souffrir sans se plaindre. Que sont

hélas! les malheurs du commun des hommes auprès des malheurs de Louis XVI!

Le Temple est un quartier de peu d'étendue, situé à l'extrémité et au nord-est de Paris. Ce quartier forme une enceinte irrégulière qui n'a guère que cent toises sur sa plus grande longueur et autant sur sa plus grande largeur : il est isolé, c'est-à-dire qu'il forme comme une petite ville à part, dont les portes se ferment tous les soirs. C'est dans cette enceinte que venoient se loger les débiteurs qui vouloient se soustraire à la poursuite de leurs créanciers; aussi pour pouvoir en loger un plus grand nombre, y avoit-on construit une foule de petites rues très étroites. La nombreuse population qui se resserroit sur ce point, faisoit du Temple un quartier peu propre, mal aéré, mal sain, triste et désagréable à la vue.

Dans un des angles de cette enceinte, se trouvoit le palais du grand prieur du Temple. Je dis le palais, pour me servir d'une expression consacrée par l'usage; mais ce palais n'avoit rien, ni pour l'apparence, ni pour l'étendue, qui le distinguât de la maison d'un particulier un peu opulent. On l'avoit construit entre une cour étroite et un très-petit jardin. Parmi les bâtimens informes et gothiques qui lui étoient contigus, on distinguoit une tour élevée, de forme quarrée, et flanquée de petites tourelles.

C'est cette tour que l'on appelle la tour du Temple, et que les officiers municipaux

de Paris destinèrent à être la prison de Louis XVI et de sa famille. Il est à croire qu'ils regrettèrent qu'on eût renversé la bastille, car vraisemblablement si cette forteresse eût existé, on y eût enfermé le monarque; mais il s'en faut de beaucoup que la bastille offrît rien d'aussi épouvantable que la tour du Temple.

Les dépenses qui ont été faites pour enlaidir cette prison, sont à peine croyables. On abattit une partie du palais et tous les bâtimens qui se réunissoient à la tour, de sorte que celle-ci resta isolée. On creusa autour de son pied un large et profond fossé. La portion du jardin qui devoit servir de promenade aux augustes prisonniers, fut enfermée par une enceinte de murs excessivement élevées, de maniere que cette tour construite dans un quartier resserré où l'air circuloit avec peine, devint plus humide encore et plus mal-saine par l'extrême hauteur de ces murs.

Le rez-de-chaussée de cette tour servoit aux cuisines. Louis XVI accupoit le premier étage, et sa famille le second. On garnit toutes les croisées de barreaux de fer si monstrueusement épais, qu'ils eussent infailliblement entraîné les murs, si ces murs eussent été moins massifs et moins solidement appuyés sur leurs fondemens.

Les fenêtres en outre furent masquées en dehors par ces machines qu'on appelle soufflets, et au moyen desquelles les prisonniers

ne pouvoient voir de leur chambre ce qui se passoit au-dehors ; ils ne recevoient l'air et le jour que par l'ouverture que ces soufflets présentoient au haut des croisées. Invention détestable, qu'on ne connoît ni dans les prisons de Constantinople, ni dans celles d'Alger. Eh! où, grand Dieu ! où s'est-on avisé de calculer quelle portion de lumière et d'air suffisoit à un malheureux privé de sa liberté, pour respirer et ne pas mourir ? Dans quelle contrée assez sauvage trouveroit-on des hommes capables de condamner un de leurs semblables à ne jouir que de cette portion de lumière et d'air ? C'est pourtant à ce supplice qu'a été condamné un roi bienfaisant, qui le premier a appris à tous ceux qui gouvernent, que les prisons ne devoient être que de simples lieux de détention.

L'escalier qui conduisoit à l'appartement de Louis, étoit coupé par six guichets plus hideux encore que ceux qu'on voit dans les autres prisons. Les portes en étoient si basses et si étroites, qu'il falloit se plier en deux et se traîner sur le côté pour en franchir le seuil. Ces portes étoient de fer et garnies de verroux ; elles faisoient un bruit lugubre et épouvantable lorsqu'elles tournoient sur leurs gonds. On les tenoit fermées en tout tems. Lorsque l'on se présentoit à l'une d'elles, il falloit attendre qu'on l'eût fermée, pour que la suivante s'ouvrît.

A l'entrée de l'escalier on construisit un

septième guichet, dont la porte également de fer, étoit si épaisse qu'il fallut cinquante hommes vigoureux pour la poser sur ses gonds. La première porte de l'appartement de Louis étoit aussi de fer. Ainsi pour parvenir jusqu'à lui, il falloit se faire ouvrir huit portes. Une garde d'environ trois cents hommes veilloit nuit et jour autour de cette prison.

Telle est l'horrible séjour que Louis a habité dans les derniers mois de sa vie; telles sont les précautions que prirent, pour aggraver son esclavage, des hommes qui encore aujourd'hui versent des larmes hypocrites sur le sort des prisonniers qu'on renfermoit à la bastille. Ah! cette prison de Mansoura où Louis IX, tombé au pouvoir du sultan Eddin, fut enfermé, étoit cent fois moins horrible que celle où Louis XVI a été détenu par ses propres sujets.

On conçoit qu'il fallut du tems pour terminer cet ouvrage d'inhumanité; mais on avoit une telle impatience d'enfermer Louis dans la tour, qu'on n'attendit pas l'entière confection des fers qu'on lui forgeoit. En attendant, il habita la partie du palais qui a été conservée. Dans ses heures de promenade, ce prince malheureux voyoit creuser le tombeau où l'on alloit l'ensevelir vivant avec sa famille. Il contemploit, il calculoit les instrumens de son supplice. Il étoit témoin de l'empressement, du zèle que chacun mettoit à imaginer pour lui une nouvelle torture. Quel spectacle pour cette ame sen-

sible et aimante ! Que de cruelles réflexions devoient troubler son esprit ! Et cependant toujours d'une douceur inaltérable, il examinoit ces tableaux affreux avec une patience héroïque. Aucune plainte ne sortoit de sa bouche; seulement il lui échappa une fois de dire : « Eh ! messieurs, que de dépenses, que de précautions ! je n'ai, je vous assure, nulle envie de m'évader ».

Ce fut vers le milieu de septembre, qu'au grand contentement de ses géoliers, il vint habiter cette ténébreuse tour. En l'y faisant transférer, la municipalité autorisa les commissaires qu'elle tenoit au Temple, à lui ôter, plumes, encre, papier, crayons; à le traiter en un mot avec plus de dureté encore qu'on ne traite les malfaiteurs qui ne sont jamais privés de ces douceurs. Je n'ai pas besoin de dire que les commissaires prirent cette autorisation pour un ordre. On ne lui rendit des plumes, de l'encre et du papier, que lorsque la convention nationale le somma de comparoître à sa barre comme accusé. Pour qu'il jouît de ce léger adoucissement, il fallut un décret.

L'appartement qu'occupoit Louis ne formoit originairement qu'une seule pièce. On en fit pour lui quatre pièces; la première servoit de salle à manger; il couchoit dans la seconde, et son valet-de-chambre dans la troisième : on avoit pratiqué en outre dans une tourelle un petit cabinet où il aimoit quelquefois à se retirer. Sa chambre à cou-

cher étoit ornée d'une tenture jaune, et meublée fort proprement. On lui avoit donné pour lit celui du capitaine des gardes du comte d'Artois : ce lit fut transporté de l'appartement que ce capitaine occupoit au Temple, dans la chambre de Louis.

Sur sa cheminée on posa une pendule au bas de laquelle étoient gravés ces mots : *Le Paute, horloger du roi.* Lorsque la convention nationale eut décrété que le royaume de France étoit une république, les deux commissaires qui se trouvoient toujours auprès de sa personne, collèrent un pain à cacheter sur le mot *roi;* ils placardèrent également dans sa salle à manger, cette déclaraiion des droits, dont tous les articles ont été violés à son égard. Au bas on lisoit : *L'an premier de la république.* C'est là la seule manière dont on a signifié à Louis la métamorphose de son royaume en république. Cette nouveauté ne lui a jamais été connue officiellement.

Deux commissaires de la municipalité passoient la journée entière dans sa chambre à coucher, et le suivoient dans la pièce où il venoit prendre ses repas. Le soir, ces commissaires se retiroient dans la salle à manger, et fermoient en dehors à deux verroux, la chambre à coucher. Ils fermoient également en dedans la porte de la salle à manger, qui l'étoit de plus en dehors. Ils mettoient les clefs dans leur poche. Ils dressoient ensuite deux lits de sangle contre la porte de la

chambre à coucher, et se jettoient sur ce lit tout vêtus. Que de soucis, quel zèle pour tourmenter l'auguste victime!

Il étoit défendu au valet-de-chambre qui restoit auprès de Louis, de lui parler bas pendant la nuit. Ainsi, aux questions que faisoit le monarque, le serviteur étoit obligé de répondre de toute la force de sa voix. Il falloit pendant le jour se soumettre à la même règle : c'eût été un crime de se parler à l'oreille. Si durant les repas, il arrivoit, soit au prince, soit à son épouse, soit à sa sœur, de faire à voix basse une demande au valet-de-chambre qui servoit, les commissaires crioient : *Parlez plus haut.* Lorsque celui-ci étoit obligé de sortir de l'appartement de son auguste maître, pour quelque chose de relatif à son service, il trouvoit à la porte de la salle à manger, un troisième commissaire qui le conduisoit et le ramenoit.

Telle est la sollicitude avec laquelle Louis étoit gardé et surveillé. Cette sollicitude ne s'est jamais rallentie. Quelle vie menoit-il dans cet antre de douleur? Tout autre que lui y eût trouvé l'ennui, le découragement, peut-être le désespoir. Combien d'hommes, en effet, à qui de tels revers paroîtroient insupportables? Comment se fait-il qu'ils ne le furent pas pour Louis né sur le trône, pour un prince qui avoit fait une si longue habitude du commandement, qui pendant tant d'années, avoit vu tous ceux avec qui il par-

loit, se porter avec une respectueuse soumission à l'accomplissement de ses moindres désirs ?

Trois choses ont contribué à donner à l'ame de Louis la force de supporter cet excès de malheur : son goût pour l'ordre, son amour pour l'étude, son attachement à la religion. Il se traça un plan de conduite qui ne laissa aucun vuide dans ses douloureuses journées. On avoit eu la générosité, et il faut en savoir gré à ses géoliers, de lui accorder une collection de livres qu'il lui avoit été permis de choisir lui-même. L'ardeur avec laquelle il s'affectionnoit à la lecture, lui procuroit l'oubli de ses chagrins; et cependant, car enfin il étoit homme, si son ame ressentoit les atteintes de la tristesse, il se retiroit dans son cabinet; là il puisoit dans ses entretiens avec la divinité, ce courage qui a tant étonné ses gardiens, et qui faisoit dire à l'un d'eux en propres termes : « Louis n'a rien de commun avec nous tous; c'est un être surnaturel. Je n'y comprends rien, mais il faut bien croire qu'un roi est plus qu'un autre homme ». Un autre, et cet autre, c'est ce ci-devant chevalier Cubières qui fait gloire de professer l'athéisme, convenoit ingénuement devant la commune, en lui rendant compte de la sérénité du prisonnier, que la religion seule pouvoit opérer un tel prodige. Aveu qui ne doit point étonner, mais précieux dans la bouche d'un

prétendu sage, puisqu'il démontre toute l'insuffisance de la philosophie.

Voici comment Louis employoit sa journée. Il se levoit à six heures précises. Il donnoit ses premiers momens à la prière, qui est un devoir pour tout homme reconnoissant un être suprême, et plus particulièrement pour un catholique parce qu'il a à rendre graces de plus de lumières et de plus de bienfaits. Il lisoit ensuite le petit office que les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit sont tenus de réciter tous les jours. A ces prières il en ajoutoit d'autres prises dans le breviaire des prêtres. Comme malgré la prétendue liberté accordée à tous les cultes, on lui refusoit un ministre de sa religion, c'étoit pour lui une privation bien pénible de ne pouvoir assister au sacrifice des autels. Il y suppléoit en s'unissant d'esprit à la célébration de nos mystères, et en lisant les prières qui l'accompagnent. Ces exercices de religion ne suffisant pas à la cruelle position où il se trouvoit, il prenoit d'autres momens dans le courant de la journée pour se retirer dans son cabinet, et s'y recueillir devant l'Etre bon et juste qui seul connoissoit toute la beauté de son ame, et faisoit d'avance briller à ses yeux la couronne due à ses vertus.

Ce que je dis de la piété de Louis n'étonnera personne, et je vois qu'aujourd'hui, amis et ennemis, tous conviennent que sans les secours qu'il trouva dans la religion, il

eût été ici bas le plus à plaindre des hommes. Si ses propres persécuteurs avouent qu'elle seule lui donna ce calme, cette sérénité douce et aimable dont il n'a pas cessé un instant de jouir; s'ils sont forcés de dire qu'elle est la seule consolation des malheureux, combien donc ne doivent pas la chérir cette religion ceux qui ont le bonheur d'y croire? Ah! avec quelle générosité elle dédommage des sacrifices que lui font ceux qui savent lui rester fidèles! Sans doute personne n'a été sur ce globe plus cruellement traité par la mauvaise fortune que Louis XVI. Mais que lui fait aujourd'hui l'injustice des hommes? Que sont quelques années d'adversité pour cette éternelle immensité de bonheur dont il jouit? Souriez, philosophes; vous ne m'entendez pas; moi je vous entends trop bien pour ne pas détester une doctrine abominable qui place le crime à côté de la prospérité, le désespoir à côté de l'infortune; qui substitue des rêveries à des vérités que l'homme a apprises de l'auteur même de son être, et qu'il trouve au fond de sa conscience, chaque fois qu'il l'interroge.

La piété de Louis, au reste, n'étoit pas plus gênante pour les autres que pour lui-même. Il ne sondoit la conscience de personne. Un des jours consacrés au jeûne par l'église, on lui présenta à déjeûner, il le refusa en se contentant de dire: « C'est aujourd'hui quatre-tems, je ne déjeûne point. » On traita ce refus de sot scrupule, et comme

pour lui en faire honte, on déjeûna largement en sa présence; on mêla cette action de mauvaises plaisanteries; il ne s'en offensa point; bien loin de là, il plaisanta à son tour sur l'excellent appétit qu'on paroissoit avoir.

Je citerai un autre trait pour prouver combien sa piété étoit indulgente et peu à charge aux autres. On ne servit un vendredi sur sa table que du gras; il ne fit aucune plainte de cette indécence qu'on ne pouvoit ignorer lui déplaire. Il prit un verre de vin, trempa dedans un morceau de pain, et dit en souriant: « Voilà mon dîner ». On lui représenta qu'il ne devoit point être aussi rigide, et que dans sa situation, on pouvoit bien se passer de faire abstinence. Il répondit à ceux qui lui faisoient cette observation: « Je ne gêne point votre conscience, ne gênez point la mienne. Vous avez vos pratiques, j'ai les miennes; chacun doit se tenir à celles qu'il sait être les meilleures ». Ce n'est ni avec cette douceur ni avec cette modestie que la philosophie prêche son scepticisme.

La prière et la lecture conduisoient Louis jusqu'à neuf heures. Alors sa famille, pendant tout le tems où il eut la liberté de communiquer avec elle, se réunissoit dans la salle à manger. Il alloit l'y joindre, et la voyoit déjeûner; car il ne prenoit jamais rien avant l'heure du dîner. Le déjeûner fini, il rentroit dans sa chambre, et donnoit

à son fils une leçon de latin, ensuite une de géographie. La jeune princesse sa fille étoit de son côté, instruite par sa mère. Pendant que ces aimables enfans écoutoient et répétoient ce que leur enseignoient leurs augustes parens, la sœur de Louis s'occupoit d'un ouvrage à l'aiguille. Quel tableau que celui de cette royale et infortunée famille, s'occupant de ses devoirs dans cette ténébreuse prison, avec la même tranquillité que si elle eût été dans son palais! Et quels hommes que ces commissaires, que la réunion de l'innocence et de la vertu dans le séjour du malheur, ne convertissoit pas à la vérité, ne ramenoit pas à leur roi!

Comme tout ce qui tient à la vie que Louis a menée dans ce sombre séjour, mérite d'être recueilli, je rapporterai une anecdote que, sans cette considération, je passerois sous silence. Le jeune prince, en prenant un jour sa leçon de latin, rencontra un mot qu'il prononça mal. Son auguste instituteur ne lui en fit aucune réprimande. Cette sorte de d'indlugeance déplut à un des commissaires présens. Il la blâma assez brusquement en ces termes : « Vous devriez bien apprendre à cet enfant à mieux prononcer; car, au tems où nous sommes, il pourra lui être nécessaire plus d'une fois de parler en public ». — « Votre observation est juste, lui répondit Louis, avec douceur; mais il est bien jeune, et je crois qu'il faut

attendre que le tems et l'habitude délient sa langue ».

A midi, on donnoit une heure de récréation aux enfans. A une heure, on se réunissoit de nouveau dans la salle à manger, pour le repas. La table étoit assez abondamment servie, mais il est à croire que c'étoit moins par égard pour les prisonniers, que parce que bien des gens trouvoient leur compte à la desserte. Voici du moins ce que disoit un jour à la commune un de ses membres (1). On ne me soupçonnera pas de partialité, quand j'irai chercher là mes autorités.

« La table du Temple semble être communale. Nombre de citoyens, sans autre prétexte que celui d'avoir été commissaires, s'y présentent et s'y font servir *à manger;* de manière qu'un soir que nous ne devions être que huit, nous étions dix-neuf. Voulant remédier à cet abus, on avoit nommé une commission pour cet objet; mais elle n'alloit au Temple *que pour manger* (2). Le conseil, impatienté de voir que cette commission ne lui faisoit aucun rapport, en nomma une seconde qui, à l'exemple de la première, n'alloit aussi au Temple *que pour manger*.....

---

(1) Toulan.

(2) Quel grossier langage parlent ces maîtres de la France !

Nous finirons par nous envoyer tous au Temple *pour manger.*

Ce qui est également hors de doute, c'est que tandis que les gardiens de Louis s'engraissoient de ce qu'on servoit sur sa table, on lui envioit la nourriture qu'il prenoit. Oui, la férocité a été poussée jusques-là. Un membre de la commune osa un jour proférer devant elle ces horribles paroles. Tout mon sang se glace en les répétant : « Je propose de mettre Louis à la diette, c'est-à-dire, au pain et à l'eau, jusqu'à ce qu'on lui coupe la tête ». Le monstre ! Où avoit-il puisé cette sanguinaire dureté ? Où ? dans son apostasie. Ce monstre s'appelle Jacques Roux : il est prêtre constitutionnel.

Louis, au reste, quoique, jusqu'à son dernier moment, il n'ait point perdu l'appétit, étoit fort sobre, ainsi que le disoient, dans leur rapport, les commissaires de la commune; il sembloit ne prendre de nourriture qu'autant qu'il lui en falloit pour soutenir ses tristes jours : lui seul mêloit un peu de vin à son eau; sa famille ne buvoit que de l'eau.

Je raconterai encore ici une anecdote qui fera quelque diversion à ces lugubres détails. Pendant un de ces repas, et après la fameuse découverte que le ministre Rolland prétendit avoir faite au château des Tuileries, d'une armoire secrette, on servit sur la table une brioche. Les yeux du fils de Louis s'y portèrent avec complaisance. S'adressant ensuite

à sa mère, il lui dit « Maman, voilà une bien belle et bien bonne brioche. Il *y* a par ici une armoire dans laquelle, si vous le jugez à propos, je la mettrai, et elle sera là si bien en sûreté, que personne, je vous assure, ne pourra l'en retirer ». On se regardoit, on promenoit les yeux autour de la salle, on cherchoit l'armoire, et on n'en voyoit point. « Mon fils, dit enfin l'épouse de Louis, je ne vois point l'armoire dont vous parlez. — Maman, répondit le jeune prince, en montrant du doigt sa bouche, la voici ». Ce sont des traits de ce genre qui faisoient dire aux commissaires qu'il y avoit beaucoup d'esprit et de finesse dans la famille de Louis.

Après le repas, on donnoit encore une récréation aux enfans. Toute la famille se réunissoit ensuite autour d'une table et s'amusoit à des jeux innocens, pendant lesquels les enfans laissoient éclater toute la naïveté et toute la gaieté de leur âge. Leurs caresses, leur joie enfantine, le sourire, les tendres embressemens de leurs parens, tout cela, dans ce lieu de douleur, formoit l'image la plus attendrissante.

Tandis que dans toute la France les uns se livroient à la douleur, les autres à de nouvelles machinations, tandis que l'empire entier étoit couvert de deuil et de crimes, on eût dit que la paix, le bonheur, la vertu s'étoient réfugiés au milieu de cette famille angélique. Hé bien, que nos neveux sachent

que

que parmi les gardiens de Louis, il se trouvoit des hommes qui, bien loin d'être attendris à la vue de ce tableau, frémissoient de rage. Les misérables s'irritoient de ce que leurs victimes sembloient ne pas souffrir assez. Au lieu de cette héroïque sécurité, il eussent voulu des larmes, des plaintes, des regrets, tous les mouvemens des petites ames qui ne savent pas dompter l'adversité.

La conversation et la lecture succédoient au jeu. A neuf heures on soupoit. Après ce dernier repas, Louis prenoit congé de sa famille, bénissoit sa fille, et emmenoit avec lui son fils, du moins pendant tout le tems où il eut la liberté de le garder auprès de lui. Rentré dans sa chambre et fermé sous mille verroux, Louis fesoit dresser pour le jeune prince un lit à côté du sien, et lorsque l'auguste enfant avoit récité ses prières, il ordonnoit qu'on le couchât. Quant à lui, après avoir lu encore quelque tems, il se prosternoit devant Dieu ; il terminoit sa journée aussi religieusement qu'il l'avoit commencée, et se mettoit au lit sur les onze heures.

Tel est le genre de vie que Louis a mené dans sa prison. Si quelques-uns des détails dans lesquels je suis entré paroissent minutieux, qui ne me les pardonnera en faveur de l'intérêt qu'ils tirent de la désastreuse position où se trouvoit ce prince? Qui ne verra dans ces minuties mêmes combien sa conscience étoit pure, combien il étoit ami de

l'ordre et rigide observateur de ses devoirs? Qui ne se sentira porté à aimer et à imiter sa piété? Qui ne sera pénétré d'une haute vénération pour la mémoire de ce roi? Oui, la religion le proposera un jour pour modèle, et lorsque le tems et la vérité l'auront vengé de la calomnie, l'histoire le placera autant au-dessus des héros les plus vantés, que ceux-ci le sont au-dessus du reste des hommes.

Lorsque Louis n'eut plus la liberté de communiquer avec sa famille, il donna à la lecture les momens qu'il consacroit à converser avec elle : c'étoit là, dans son infortune, après les exercices de sa religion, le charme de sa vie. Il avoit une véritable passion pour l'étude, une soif ardente de s'instruire. Il préféroit les auteurs latins aux françois, et il ne s'est jamais couché sans avoir lu quelques pages ou de Tacite, ou de Tite-Live, ou de Sénèque, ou d'Horace, ou de Virgile, ou de Térence. Parmi les livres écrits dans sa langue, il lisoit volontiers des relations de voyage (1).

Jusqu'au mois d'octobre il lui fut permis de lire les feuilles périodiques. Le goût bien naturel qu'il avoit de connoître la nouvelle tournure que prenoient les affaires de son royaume, parut affliger ses géoliers. Ils lui retirèrent tous les journaux. Sans doute cette

---

(1) Une chose remarquable, c'est que son auguste épouse avoit le même goût pour ce genre de lecture.

soustraction eut aussi pour motif de lui laisser ignorer qu'il devoit être jugé, et on ne vouloit pas qu'il en fût instruit, afin qu'il ne se préparât point à l'interrogatoire qu'il devoit subir.

Louis se dédommagea de la privation des journaux en recourant plus souvent à sa bibliothèque. Le nombre de livres qu'il a lus dans le cours de cinq mois et sept jours qu'il a passés au Temple, est à peine croyable. Lui-même en fit le calcul la veille de sa mort ; il se trouve monter à deux cent cinquante-sept volumes.

La lecture de cette prodigieuse quantité de livres ne mettoit aucune confusion dans ses idées. Il avoit dans la mémoire le même ordre que dans sa conduite. Tout s'y trouvoit tellement classé, qu'il ne s'effaçoit plus; aussi ceux qui conversoient avec lui, convenoient qu'ils n'avoient jamais vu une réunion de tant de connoissances.

Parmi les commissaires que la municipalité lui a envoyés, il s'est trouvé des hommes de tous les états, de toutes les professions, et jusqu'à des maçons, des tailleurs de pierre. A ceux qui avoient une teinture des beaux arts, des belles lettres, il parloit des chef-d'œuvres des grands artistes, des ouvrages des bons auteurs, toutes ses observations étoient justes, lumineuses et dénotoient un goût exquis. Aux artisans, il parloit de leur métier comme s'il l'eût exercé lui-même. A celui qui n'étoit pas de Paris, il parloit des

choses remarquables qui se trouvoient dans sa province, dans sa ville, comme s'il y eût fait un long séjour. Personne n'avoit poussé aussi loin que lui l'étude de la topographie du royaume. Tous sortoient de sa conversation, étonnés, pleins d'admiration. On en a entendu plus d'un s'écrier : « Il n'est pas comme les autres hommes ; il a en lui quelque chose de surnaturel «. Non sans doute, il n'étoit pas comme les autres hommes ; sa sagesse, sa constante fidélité à pratiquer toutes les vertus, l'avoient placé à une bien grande distance du meilleur de nous.

J'avance dans mon récit. Je m'en afflige, car je n'ai plus à fixer les yeux du lecteur que sur des objets tristes ; je n'ai plus à lui parler que d'un épouvantable amas d'afflictions qui se multiplioient pour cet infortuné monarque, à mesure qu'il approchoit du terme de sa carrière. Ah ! il sera aussi, à l'exemple du divin législateur dont il a si bien connu et suivi la morale, il sera aussi appellé l'*homme de douleur*.

Dieu qu'adoroit Louis, Dieu qui lui aviez donne la force de supporter tant et de si cruelles souffrances, donnez-moi celle de les raconter.

Louis, en quittant le château des Tuileries, pour n'y plus reparoître, avoit, ainsi que je l'ai dit, prié M. de Chamilly, dont le service étoit expiré, de vouloir le lui continuer. M. de Chamilly obéit. Il échappe

miraculeusement au massacre des Tuileries. Il vole au Temple partager les fers de son auguste maître. Louis se réjouit de le voir auprès de lui, il s'étonne de goûter encore quelque consolation dans ses malheurs. Hélas! cette consolation n'est pas de longue durée. On lui arrache ce fidèle serviteur : on traîne M. de Chamilly à l'hôtel de la Force, pour y augmenter le nombre des victimes qu'on va y égorger. Il comparoît devant le sanguinaire tribunal; il est accusé d'un crime impardonnable : ce crime, c'est d'être riche. Quelle justification pouvoit faire entendre l'accusé? Le mot, *à l'Abbaye*; ce mot, signal de mort, retentit à ses oreilles. Les sabres sont levés. Le ciel fait un miracle. Des hommes dont M. de Chamilly avoit été le bienfaiteur, le serrent dans leurs bras et l'arrachent aux assassins. Remercions le ciel de ce prodige : les bienfaits ne sont donc pas toujours perdus.

M. Hue remplace M. de Chamilly auprès de Louis. Le trop malheureux monarque trouve dans le zèle et la conversation de M. Hue, un charme qui lui rend ses maux plus supportables. Hélas! ce léger adoucissement lui est bientôt ravi. La contenance de M. Hue ne semble point assez humble aux gardiens de Louis; ils s'affligent, en outre, de ce qu'il réussit trop bien à verser quelques consolations dans l'ame flétrie de son maître. Il est aussi enlevé du Temple; il est aussi traîné dans une prison, pour y

être livré à des bourreaux. Comme M. de Chamilly, il reçoit du ciel le prix de son dévouement pour Louis; il échappe à la mort.

Qui donc osera désormais aller s'ensevelir dans la prison de Louis? Qui? Ah! des milliers de François s'y fussent précipités; mais le Cerbère qui gardoit cette prison, étoit ce même maire qui faisoit arracher de leurs maisons et abandonnoit à des assassins, nos prêtres, tous ceux à qui l'on soupçonnoit de l'attachement pour le monarque si indignement traité. Il restoit encore des amis à Louis. Le sort de MM. de Chamilly et Hue ne les eût pas arrêtés; mais la demande qu'ils eussent faite de partager ses fers, eût été une preuve de l'intérêt qu'on lui conservoit, et cet intérêt étant le crime du jour, celui qui l'eût manifesté eût été, non au Temple, mais au milieu des hordes de cannibales qui buvoient le sang humain.

M. Cléry parvint cependant à obtenir de Pétion la permission de remplacer M. Hue. M. Cléry étoit peu connu de Louis; mais il avoit été au service du jeune prince, et ce titre suffisoit pour qu'il fût bien accueilli: la démarche d'ailleurs qu'il faisoit étoit, aux jours où l'on vivoit, une preuve de courage et de fidélité; et Louis étoit trop sensible pour n'en être pas reconnoissant.

Il sembla d'abord que ce nouveau compagnon d'infortune n'éprouveroit pas le sort de ceux qui l'avoient précédé. Les géoliers

du Temple ne témoignoient aucun déplaisir des soins qu'il donnoit à son malheureux maître ; mais, hélas ! la douceur que Louis trouvoit à jouir des soins de ce nouveau serviteur, fut troublée par un évènement qui remplit son ame de craintes et d'amertume. Je raconterai le fait simplement, sans en tirer aucune induction contre les gardiens de ce prince ; car là où je ne vois pas la vérité démontrée, je laisse les conjectures au lecteur.

Un jour que M. Cléry descendoit l'escalier de la prison, un homme vêtu de l'uniforme de garde nationale, s'approche de lui comme pour lui parler à l'oreille. M. Cléry recule quelques pas, et crie à ce soldat : *Parlez haut* ! Ce soldat lui prend alors la main et lui dit : « Je voulois tout simplement vous donner le bon jour ». M. Cléry poursuit son chemin, et oublie cette aventure. Vingt-quatre heures après des officiers d'un tribunal criminel entrent dans la chambre de Louis et interpellent M. Cléry de donner sa déclaration juridique sur cet événement : il la donne conforme au récit qu'on vient de lire.

Quelques jours après, pendant que Louis étoit à table avec sa famille, de nouveaux officiers de justice suivis de gendarmes, entrent dans la salle à manger, et somment M. Cléry de les suivre. Il obéit. Cette brusque apparition jette la famille de Louis dans la consternation. Elle ne doute point que ce

nouveau serviteur ne soit encore une victime que la haine qu'on porte à son maître, va immoler. Louis désespère de le revoir : il craint tout pour l'homme qu'il perd. A cette crainte se joint le chagrin qu'il ressent d'une séparation qu'une habitude de plusieurs jours rend plus cruelle. Sa solitude dans ce moment lui parut mille fois plus affreuse. Qu'on se représente un infortuné au fond d'un cachot n'y ayant d'autre adoucissement que la conservation d'un ami qui auroit consenti à s'y enterrer avec lui; qu'on se représente cet infortuné privé tout-à-coup de son ami et condamné à errer seul sous les voûtes de son tombeau. Il faut avoir éprouvé un tel revers pour se faire une idée de tout ce que Louis dut souffrir dans cette occasion.

Cependant M. Cléry est à peine dans la rue, qu'un grouppe d'hommes et de femmes poussant des hurlemens effroyables, environne sa voiture et demande sa tête. Il eût infailliblement perdu la vie à l'heure même, si un des officiers qui l'accompagnoient, n'eût pas eu recours à une feinte. Il dit à ces forcenés que M. Cléry avoit des secrets importans à révéler devant le tribunal au pied duquel on le conduisoit, et qu'il étoit en conséquence intéressant pour la chose publique, de lui laisser la vie jusqu'à ce qu'il eût donné cette révélation.

On se rendit à cette raison. M. Cléry, toujours suivi de ces hommes qui vouloient, disoient-ils, répandre le sang d'un ami de

Louis, arrive en présence du tribunal. On l'accuse d'avoir reçu une lettre mystérieuse de ce même garde nationale dont il avoit fait rencontre sur l'escalier de la prison, et d'avoir remis cette lettre à son maître. M. Cléry réfute si victorieusement ce mensonge, qu'il est absous au bruit des applaudissemens de ceux-là mêmes qui un instant auparavant, vouloient l'égorger. Ils demandent qu'il soit réintégré au Temple, et l'y conduisent en triomphe. Ainsi, à l'exemple de MM. Chamilly et Hue, il fut sauvé des assassins. Il rentra à minuit dans la chambre de son malheureux maître dont les inquiétudes furent agréablement calmées par ce retour inespéré.

Mais qui pourroit rendre tout ce que souffrit Louis, lorsqu'il apprit le carnage qui se faisoit dans les différentes prisons, de tant d'infortunés, de tant de ses fidèles sujets? Sa conscience lui rendoit le témoignage que tous les sacrifices auxquels il s'étoit condamné, n'avoient eu d'autre but que d'empêcher le sang de couler, et voilà que ce sang se répandoit avec abondance. Les féroces acteurs de ces sanglantes tragédies n'avoient qu'un regret digne de leur ame, c'étoit que Louis ne fût pas témoin de cette horrible boucherie. Ils mirent au haut d'une pique la tête d'une de leurs victimes. Eh! quelle tête, juste ciel! celle d'une princesse issue d'une des premières maisons souveraines de l'Europe; celle d'une princesse dont Louis avoit

reçu, dans tout le cours de sa vie, mille témoignages éclatans d'attachement et de fidélité; celle d'une princesse qui donnoit chaque année les deux tiers de sa fortune aux indigens.

Ces cannibales, tout souillés de sang, allèrent promener cette tête auguste, si hideusement défigurée, sous les murs du Temple. Louis à cette époque n'étoit point encore dans la tour; il pouvoit voir de sa fenêtre ce qui se passoit au-dehors. Il se promenoit dans sa chambre au moment où cette épouvantable image s'approchoit de sa prison. Un des commissaires qui le gardoient, dès qu'il apperçut ce trophee sanglant, fait briller dans ses yeux une joie farouche; il appelle Louis en lui criant : « Venez vite, venez voir un spectacle curieux ». L'autre commissaire a fixé à peine cette tête, qu'il se détourne, se place au-devant de Louis, lui met la main sur les yeux, et lui dit : « Ah! non, non, de grace, n'approchez pas, ne regardez point! Quelle horreur! Peut-on vous appeller pour vous faire voir un semblable objet? »

Louis, dans les derniers jours de sa vie, racontant cette anecdote à M. de Malesherbes, lui exprimoit, les larmes aux yeux, combien il avoit été sensible au procédé de ce second commissaire. « Ne pouvant mieux faire, ajouta-t-il, je l'ai prié de me dire son nom et son adresse. — L'avez-vous aussi demandée à l'autre, dit M. de Malesherbes?

— Oh ! l'autre, répondit Louis, je n'avois pas besoin de le connoître ». Ce trait peint son ame. Dans les diverses circonstances où il s'est trouvé placé, il cherchoit à oublier les offenses, et à nourrir son cœur du souvenir de ceux qui lui donnoient quelque marque d'intérêt.

Je laisse aux hommes sensibles à se peindre toutes les afflictions que versa dans le cœur compatissant de Louis le massacre de tant de François parmi lesquels il comptoit de véritables amis qui n'avoient, en mourant, d'autre regret que de ne pouvoir pas racheter sa liberté au prix de leur sang.

Il faut encore compter parmi les humiliations et les chagrins que ce prince a essuyés, l'extrême dénuement de toutes choses où il s'est trouvé dans sa prison. Ce dénuement a été tel, que les trois serviteurs qui ont partagé successivement sa solitude, lui ont donné des habits. L'un d'eux lui a prêté un de ces vêtemens dont la décence ne permet pas au plus pauvre des hommes de se passer.

C'est à cet excès de misère qu'a été réduit parmi nous le descendant de Louis XIV, et nous voulons faire croire à notre générosité! O Parisiens, comment vous laverez-vous de l'opprobre d'avoir laissé ainsi humilier un monarque qui avoit été mis *sous la sauvegarde de vos vertus*?

Un autre fait dont les pièces authentiques sont entre les mains de la municipalité, prou-

vera combien étoit grand le dénuement de Louis, qui, en arrivant au Temple, n'avoit pour toutes richesses que les deux mille livres que Pétion avoit bien voulu lui prêter. Cet autre fait, c'est que Louis est mort redevable de cinq cent vingt-six livres envers M. Hue, et de dix-huit cents livres envers M. Cléry. Il avoit été obligé de leur emprunter ces sommes pour se procurer du linge, des habits, des objets de première nécessité. Une de ses grandes peines dans les derniers jours de sa vie, a été de ne pouvoir rendre cet argent; de n'avoir pas la certitude que ceux qui le lui avoient prêté, en seroient remboursés, et d'être dans l'impuissance de donner aux serviteurs qui lui avoient rendu ce service, même la plus légère marque de gratitude. Il sentoit vivement cette impuissance; c'étoit elle seule qui lui rendoit sa pauvreté infiniment douloureuse.

Louis, abreuvé de tout ce fiel, n'avoit personne à qui confier ses chagrins : il lui étoit défendu d'en entretenir sa famille. Il ne pouvoit faire un geste, donner un clin-d'œil, que ces mouvemens, souvent involontaires, ne fussent interprêtés à son préjudice : on soupçonnoit qu'il vouloit établir entre son épouse, sa sœur et lui un langage muet. il ne devoit parler que sa langue maternelle, n'employer que des expressions qui ne présentassent aucun sens énigmatique. On lui prescrivoit jusqu'à la manière

dont il falloit qu'il fixât ceux qui l'approchoient, jusqu'à la contenance qu'il avoit à tenir : de sorte qu'un despotisme effrayant, inoui, s'étendoit sur toute sa personne, sur ses paroles, sur ses pensées.

Parmi les divers commissaires qui se sont succédés autour de lui, il s'est trouvé des hommes sensibles qui l'ont plaint, qui se sont attendris sur son sort (1); mais les autres l'ont accablé de tout le poids de leur injustice et de leur dureté. Ses souffrances étoient pour eux un spectacle agréable; ils ne les trouvoient point assez cruelles. Ils se plaisoient à y ajouter, tantôt par la brutalité de leurs manières, tantôt en l'apostrophant lui et son épouse, de ces épithètes grossières qu'on n'entend que dans la dernière classe du plus petit peuple; tantôt en se laissant aller en sa présence à ces insolences dégoûtantes que je ne sais comment rendre, mais qu'un rustre gorgé de vin et de viandes, se permet à peine devant son égal.

Et comme si l'injustice des hommes n'étoit pas encore assez industrieuse, le ciel voulut ajouter une épreuve à tant de tourmens. Louis avoit assez de courage pour dédaigner

(1) Il en est un sur-tout qui, par les témoignages courageux d'un tendre intérêt, a versé bien des consolations dans le cœur de l'infortuné Louis XVI. Il m'est infiniment pénible de ne pouvoir ici donner son nom; mais on conçoit que dans ces tems orageux où la fidélité, la justice, la reconnoissance, sont des crimes dignes de l'échafaud, nommer l'homme de bien, c'est le faire inscrire sur des listes de proscription.

les affronts, pour dompter sa mauvaise fortune; mais la force de son tempérament ne put résister au défaut d'exercice, à l'humidité du lieu qu'il habitoit. Il tombe malade. La même maladie frappe son épouse et sa sœur. Des signes inflammatoires, des accès de fièvre, une enflure à la tête, de la gêne dans la respiration, de l'oppression dans la poitrine, obligent ces illustres malheureux à garder le lit.

Qu'est devenu le tems où le peuple, à la plus légère indisposition qu'éprouvoit son roi, s'allarmoit, couroit dans les temples, fatiguoit le ciel de ses vœux? Ce tems n'est plus. Le peuple voit d'un œil sec les douleurs de ces personnes augustes, qui n'ont pas mérité de perdre son amour : à peine daigne-t-il s'informer de leur situation. La commune parle de leur état avec une cruelle indifférence. Les journalistes, qui obéissent servilement à la tourbe démocratique, comme ils obéissoient autrefois à la cour, parlent de la maladie de Louis et de sa famille, avec une scandaleuse légéreté.

Mais que fera donc Louis? se laissera-t-il aller au découragement? négligera-t-il les secours de l'art? ajoutera-t-il, par son imprévoyance, à l'ardeur de la fièvre qui brûle son sang? desirera-t-il que cette maladie soit le terme de ses maux? Non; toujours fort, toujours courageux, toujours résigné à n'attendre la mort, quelque terrible qu'elle puisse être, que de la volonté du ciel, il conserve toute sa présence d'esprit; il pres-

crit à son épouse, il se prescrit à lui-même le régime qu'il croit convenable.

Cependant la fièvre redouble; les symptômes deviennent inquiétans. Alors Louis, pour que sa conscience n'ait point à lui reprocher d'avoir négligé la conservation de sa vie et de celle des personnes qui lui sont si chères, demande un médecin : il prie qu'on laisse arriver jusqu'au fond de sa prison, M. le Monnier.

Cette demande devint pour la commune une affaire d'état. On délibère, on temporise, on ajourne. Pendant ces tergiversations, la maladie augmente; il se répand même que Louis est mort (1). Sur cette rumeur, des rassemblemens se forment. Oh! alors la commune, qui ne veut pas que cet infortuné monarque meure dans son lit, conçoit des allarmes. Elle arrête (ce sont ses propres expressions que je rends), qu'*il est urgent de prévenir un accident qu'on ne manqueroit pas de mettre sur le compte de la commune de Paris*. Elle permet à M. le Monnier de voir les malades.

Voulez-vous une idée de la dureté des cœurs dans ces jours de frénésie? On publie, on exalte dans tous les journaux, comme une faveur insigne, comme une marque d'humanité et de clémence, la liberté qui a été laissée une fois à M. le Monnier, de rester auprès des malades, depuis sept heures du matin, jusqu'à deux heures après midi. Qui

(1) Voyez les journaux du 21 novembre 1792.

l'eût dit, que les François descendroient un jour à ce degré d'insensibilité?

Bientôt après, la fille de Louis est atteinte elle-même d'une maladie plus allarmante encore. Il s'ouvre une plaie à l'une de ses jambes; et il faut encore faire entendre et réitérer d'humbles prières pour obtenir qu'un médecin vienne donner des secours à cette jeune princesse, qu'on n'avoit certes aucune raison de retenir dans une prison. Quelle a été effroyable la situation de Louis dans cet infernal séjour! Il y a vécu au milieu de tous les genres de souffrances. Celle-ci lui fut extraordinairement sensible, par l'attachement qu'il portoit à la jeune princesse : il eut besoin de tout son courage, pour ne pas se plaindre au ciel de lui avoir envoyé cette nouvelle affliction.

Enfin, au bout de quelques semaines, Louis vit la santé de son epouse, celle de sa sœur, la sienne rétablies: il fut rendu à la vie. A la vie! Ah! prince vertueux, plus digne que Titus, de l'amour de l univers, vous ne saviez pas que c'étoit pour la perdre par la main des bourreaux! Vous aviez fait le sacrifice de tout votre sang; mais c'étoit aux assassins que vous l'abandonniez. Eussiez-vous pu penser qu'il couleroit sur un échafaud?

J'y touche à cette catastrophe honteuse à jamais pour la nation françoise, et j'ai besoin de réunir toutes mes forces, de m'armer presque de l'insensibilité des hommes du siècle, pour conduire à sa fin mon triste récit.

# CINQUIEME PARTIE.

Les premières semaines que Louis passa au Temple, furent sans doute, pour ses fidèles amis, des semaines de deuil; mais un rayon d'espoir consoloit encore leur ame. Ils se flattoient que cette détention, si peu méritée, auroit enfin un terme, et qu'un jour viendroit où Louis et sa famille jouiroient d'un meilleur sort. Ce qui leur faisoit concevoir cette espérance, si cruellement déçue, c'est que la dernière assemblée nationale avoit semblé, après la journée du 10 août, avoir oublié ce prince; et que la nouvelle, à son exemple, paroissoit ne point s'occuper de l'auguste prisonnier.

Hélas! c'étoit le calme qui annonce la tempête: l'orage se formoit dans le silence. Il eût été imprudent de frapper brusquement le coup qui alloit abattre cette tête sacrée; il falloit se donner le tems d'arracher de toutes les ames, la vénération qu'elle inspiroit; il falloit achever de lui aliéner tous les cœurs, et contraindre au silence, par la terreur, ceux des François qui lui resteroient fidèles. De là, ces recherches, ces visites domiciliaires, ce massacre dans les prisons, ces listes de proscriptions, cette

profusion de pamphlets et de placards, où l'on demandoit le jugement de Louis ; ces estampes, où on le représentoit sous la hache, où une main écrivoit son arrêt de mort.

Ainsi l'immobilité des législateurs n'étoit qu'apparente. De fidèles agens, de zélés émissaires parcouroient la capitale, les provinces, et préparoient toutes choses pour le fatal dénouement. Tout-à-coup la Convention laisse deviner ses vues ; on ne parle que de faire le procès au roi..... Des François faire le procès à leur roi ! eh ! à quel roi encore ? A celui qui, plus qu'aucun de ses aïeux, s'étoit occupé de la prospérité de la France, du bonheur du peuple. Mais où trouver des accusateurs qui puissent découvrir une tache dans la plus belle vie ? Où trouver des témoins pour appuyer l'accusation ; des juges pour y croire ? Où ? Dans cette assemblée même qui, sans Louis, n'existeroit pas. Ses membres seront à-la-fois, accusateurs, témoins, juges : il ne leur manque que le rôle d'exécuteurs. Tel est le projet qu'ils conçoivent ; et ils ne voient pas l'Europe qui s'émeut, qui s'indigne ; ils n'entendent pas cette voix de tous les peuples, qui leur crie :

Ah ! quand il seroit vrai que l'absolu pouvoir
Eût entraîné Louis par-delà son devoir ;
Qu'il en eût trop suivi l'amorce enchanteresse ;
Quel homme est sans erreur ? et quel roi sans foiblesse ?

Est-ce à vous de prétendre au droit de le punir ;
Vous, nés tous ses sujets ; vous, faits pour obéir ?
Un fils ne s'arme point contre un coupable père ;
Il détourne les yeux, le plaint et le révère.
Les droits des souverains sont-ils moins précieux ?
Nous sommes leurs enfans ; leurs juges sont les Dieux.
Si le ciel quelquefois les donne en sa colère,
N'allez pas mériter un présent plus sévère ;
Trahir toutes les lois en voulant les venger ;
Et renverser l'Etat, au lieu de le changer.

Voilà, dans la supposition même où Louis auroit eu des torts, supposition qui est bien loin de la vérité ; voilà, dis-je, ce que l'univers entier crioit aux nouveaux législateurs, et ce qu'ils ont refusé d'entendre.

Dès que l'assemblée de ces nouveaux législateurs eut laissé entrevoir l'intention de s'occuper de cet étonnant procès, les outrages envers Louis redoublèrent : il fut regardé par ses géoliers, non comme un accusé prévenu d'un délit, mais comme un criminel déja jugé et condamné au supplice. On auroit peine à croire à la rigueur des mesures qui furent prises, si elle n'étoit attestée par des arrêtés même de la commune.

Le concierge, un porte-clefs, tous les agens, tous les sous-employés, toutes les personnes, en un mot, qui avoient charge de garder ou de servir Louis, furent constituées prisonnières dans la tour. Tous ceux qui le servoient ou l'approchoient, furent

fouillés scrupuleusement, on leur enleva tout instrument, tout outil de fer ou d'acier : on ne leur laissa pas même un couteau. Toutes les provisions de bouche ou pour quelqu'autre usage, qui entroient dans la prison, étoient visitées avec soin. On ne servit plus aucun plat sur la table, que les cuisiniers et les valets subalternes qui aidoient à la cuisine, n'y eussent goûté.

Ce n'est pas tout. Louis lui-même et sa famille subirent les plus humiliantes perquisitions. On ouvrit son secrétaire, ses armoires, ses tiroirs : on enleva tout ce qu'on jugea à propos de s'approprier. On exigea que ce prince, que son épouse, que sa sœur, que ses enfans mêmes, vuidassent leurs poches. On les dépouilla de leurs couteaux, de leurs ciseaux; on leur prit jusqu'à ces compas qui servent à rouler les cheveux. De sorte que toutes les personnes de cette royale famille, nées dans la profusion de toutes choses, et pour qui une propreté exquise, recherchée, étoit un besoin, ne purent plus remédier à la salle incommodité qui résulte de l'excroissance des ongles.

On pense bien que dans ce dépouillement général, les rasoirs de Louis ne furent pas oubliés. Le roi de France et de Navarre fut condamné à laisser croître sa barbe. Voilà comment, au milieu des Parisiens, on traitoit le monarque *confié à la sauve-garde de leurs vertus*.

A-t-il été assez humilié, ce monarque

qui, s'il eût régné sur tout autre peuple, eût été idolâtré? Quel homme a jamais éprouvé des revers plus grands et moins mérités? Qui de nous maintenant osera se plaindre de son infortune?

Louis soutint ce redoublement d'affronts, non seulement avec courage, mais encore avec une telle dignité, que ceux qui les lui fesoient dévorer, ne savoient point retenir leur dépit : la rougeur de leur front faisoit voir que l'humiliation de cette scène leur restoit toute entière.

Le prince, sommé de montrer ce que contenoient ses poches, haussa les épaules, et se contenta de dire : « On ne doit rien craindre de moi ». Il tenoit beaucoup à un petit nécessaire et à un petit couteau qu'il conservoit depuis dix ans, et qu'il avoit reçus d'une personne qui lui étoit infiniment chère. Il demande à garder ces deux meubles. Il suffisoit, pour l'en priver, du plaisir que lui donnoit la possession de ces bagatelles. Il fallut qu'il fît encore ce sacrifice, afin qu'il fût dit que le souverain le plus puissant de l'Europe, avoit été l'homme le plus pauvre de son empire.

Louis et sa famille, ne lisant point les journaux, ne pouvoient deviner quel étoit le motif de ces nouvelles tortures; mais ils n'en auguroient qu'une issue sinistre. Enfin une lumière affreuse vient dissiper leur incertitude. Il arrive ce jour où Louis parut si grand; ce jour où tous ses amis, pros-

ternés, dans leurs foyers, à deux genoux, invoquoient pour lui le Dieu de Louis IX le Dieu protecteur de l'empire françois..... Ici, je me recueille; je repasse dans ma mémoire tous les détails de cette trop mémorable journée; je n'en veux omettre aucun.

Le 11 décembre, à huit heures du matin, Louis entend battre la caisse autour de sa prison. Je remarque, en passant, que les premiers momens de sa journée étant, comme je l'ai dit, pour la prière, il n'avoit pas eu le tems de se faire coëffer. Ainsi, à la longueur de sa barbe, se joignoit le désordre de sa chevelure. Le bruit du tambour l'étonne. Il s'établit entre lui et l'officier municipal qui le garde, ce dialogue: « Pourquoi ce tambour? — Je l'ignore. — Je ne suis pas accoutumé à l'entendre à l'heure qu'il est. — Je ne sais ce que c'est. — Mais n'est-ce pas la générale? — Je l'ignore. — J'entends aussi un trépignement de chevaux dans la cour. — Je ne sais ce que c'est ».

Cette ignorance affectée, qui ne pouvoit qu'accroître les craintes de Louis, prouve avec quelle facilité ces officiers municipaux qu'on lui envoyoit, savoient prendre les manières et l'ame des géoliers les moins humains.

Louis, qui s'attendoit depuis long-tems à être égorgé par des assassins, crut que le jour étoit venu où il alloit leur être livré.

Sa sérénité n'en est pas moins la même. Il entre dans la salle à manger. Il se réunit à sa famille pour le déjeuner ; et, à son ordinaire, il ne prend aucune nourriture.

Cependant le bruit augmente; la cour de la prison se remplit d'hommes armés : il paroît régner au-dehors une agitation extrême. Louis se résoud. Le bon témoignage, le calme de sa conscience se réfléchissent sur sa phisionomie : on diroit même qu'un certain contentement rayonne dans ses yeux. Tranquille comme aux jours où il se voyoit au milieu de sa cour, où il recevoit l'hommage des grands de son royaume, il prend son fils par la main, il rentre dans sa chambre. Au lieu de donner, à son ordinaire, une leçon de géographie au jeune prince, il l'invite à jouer avec lui, et lui présente un jeu de Siam. Il croyoit sans doute que l'innocente gaiété de l'enfant lui feroit oublier ses ennuis; et l'enfant, sans le vouloir, les lui rappelle. Ne pouvant passer le nombre seize, il se dépite, et crie à son malheureux père : « Mais, mon papa, ce nombre SEIZE est donc bien malheureux ? — Ah! mon fils, mon fils, répond Louis, ce n'est pas d'aujourd'hui que je le sais »..... Que ces souvenirs sont déchirans ! Qui pourroit se les rappeller sans répandre des larmes ?

Cependant le silencieux officier municipal, d'un ton pédantesque et mystérieux, annonce à Louis qu'il va recevoir la visite du nouveau maire, et qu'il faut qu'il se sépare de son

fils. Quel instant pour ce père tendre ! La seule consolation qu'il goûtoit au milieu de ses souffrances, lui est impitoyablement ravie. « Venez, s'écrie-t-il douloureusement, venez, mon fils, embrassez-moi, et embrassez bien pour moi votre mère ».

O puissance de l'amour paternel ! Louis, que tant de coups de la fortune n'ont pu ébranler, semble comme anéanti par celui-ci. Il ne peut supporter l'idée d'être séparé de son fils. Il tombe dans un fauteuil, et s'ensevelit dans une si profonde rêverie, qu'il ne voit pas même l'officier municipal qui passe et repasse plusieurs fois devant lui, pour épier tous les mouvemens de son ame. Sorti de cette stupeur, rendu à lui-même, il fait plusieurs questions sur l'objet que peut avoir la visite du nouveau maire ; et il ne tire du brutal laconisme de son gardien, que ces seuls mots : *Je l'ignore.*

Le maire n'arrivant point, Louis entrevoit du mystère dans ce qu'on lui a dit, et s'abandonne à de nouvelles réflexions. Que tous ces momens d'incertitude ont dû être déchirans pour son ame ! Enfin il arrive ce maire (1), annoncé depuis deux heures. Il entre, suivi d'un secrétaire-greffier. Celui-ci tenoit à la main un papier, sur lequel il lut, à haute voix, ces mots qui étonnèrent étrangement l'auguste prisonnier : « Louis Capet

---

(1) Chambon, médecin.

sera conduit à la barre de la Convention nationale, mardi 11, pour répondre aux questions qui lui seront faites seulement par le président ».

Cette lecture est à peine finie, que le maire, élevant la voix, somme Louis de le suivre. Cette apparition, l'air sec et sévère de ce maire, cet appel à la barre de la Convention nationale, ce nouveau nom qu'on donnoit au petit-fils de Henri IV, tout cela fit une vive impression sur l'esprit de Louis. Il hésita; il se demanda à lui-même s'il étoit de sa dignité d'aller paroître à cette barre. Hélas! s'il n'y eût pas paru de lui-même, on l'y eût traîné : la majesté royale eût été encore plus blessée de ce scandale, que de sa condescendance.

Il se borna donc à témoigner sa surprise d'un langage qu'il n'étoit point accoutumé d'entendre, de la sommation qu'on lui faisoit, et du nom qu'on substituoit à celui qu'il portoit; et voulant qu'on comprît bien qu'il ne cédoit qu'à la force, il ajouta ces paroles remarquables : « Au reste, c'est ici une suite des traitemens que j'éprouve depuis quatre mois, *par la force*. Ce matin, on a séparé mon fils de moi : c'est une jouissance dont on m'a privé. Je vous attendois depuis deux heures ».

Par ce peu de mots, Louis apportoit en preuve de la force qui l'opprimoit, la dureté qu'on avoit eue d'arracher son fils de ses bras : il donnoit de plus clairement à en-

tendre, que ce n'étoit point à un roi à attendre son sujet. Dans la désastreuse situation où il se trouvoit, pouvoit-il se conduire avec moins de foiblesse, avec plus de dignité ?

Pour unique réponse à ces observations, le maire somme de nouveau Louis de le suivre. Il suit. Arrivé dans le jardin, son esprit ne pouvant se fixer qu'à de fatales conjectures sur le sort qui l'attendoit, il regarde cette tour qui renferme ce qu'il a de plus cher. Il lève ses yeux mouillés de larmes vers les grilles, vers la croisée de l'appartement où il laisse sa famille éplorée : il semble lui dire un éternel adieu. Lui seul étoit attendri. Officiers municipaux, soldats, tous gardent autour de lui une contenance morne : on diroit que la pitié a quitté la terre. Tous les visages que les yeux de Louis rencontrent, lui présentent un air dur et farouche.

Il monte en voiture (1). Quel cortège que celui qui l'accompagne ! Trois pièces d'artillerie, suivies de deux caissons, et escortées de plusieurs fusiliers, ouvrent cette lugubre marche. Quarante-huit cavaliers, *sachant parfaitement manœuvrer* (2), forment l'avant-garde. Six cents fantassins, armés de fusils, munis chacun de seize car-

---

(1) C'étoit le carosse du maire.

(2) Ce sont les expressions de l'arrêté de la commune, qui avoit réglé cette marche.

touches, et *sachant bien manœuvrer* (1), bordent la haie des deux côtés de la voiture, sur trois hommes de hauteur. La cavalerie de l'Ecole-Militaire forme l'arrière-garde; et la marche est fermée par trois pièces d'artillerie, suivies d'un caisson, et escortées, comme les premières, par plusieurs fusiliers.

Ces formidables mesures n'avoient pas paru suffisantes. La capitale entière sembloit craindre que son roi échappât à la destinée qui l'attendoit. Le conseil-exécutif, le conseil-général de la commune, les comités de toutes les sections, s'étoient mis en permanence *très-active*. Je lis cette expression dans un arrêté où la commune invitoit ces sections à cette permanence.

Ce n'étoit point encore assez. De nombreuses patrouilles parcouroient les rues. Un corps de troupes fut placé devant le château des Tuileries; un second, à l'extrémité du jardin, près le pont-Tournant; un troisième, dans la cour du château. Chacun de ces corps étoit pourvu de plusieurs bouches à feu et d'amples munitions de guerre.

La capitale n'étoit pas la seule qui présentât cet aspect menaçant. Toute la garde nationale du département entier avoit été mise en état de réquisition. Et contre qui

---

(1) Ce sont encore les expressions de l'arrêté de la commune.

étoit déployé cet effroyable appareil de guerre ? Contre un homme seul ; contre un roi désarmé, qui comptoit sans doute encore des amis dans cette même capitale qui le rejettoit ; mais des amis épars, plongés dans une profonde tristesse, et qu'on savoit bien devoir être fidèles à l'ordre qu'il leur avoit donné, de n'opposer que la résignation à ses persécuteurs.

Louis s'avance ainsi au travers de tous ces instrumens de mort, vers la salle du Manège. Il imite le silence de ses conducteurs ; mais arrêté devant la porte Saint-Denis, par le désordre qui se met dans la marche, il rompt enfin ce long silence. Il goûte encore quelque plaisir à contempler le superbe arc de triomphe que forme cette porte ; et déplorant le délire qui a mutilé, qui a détruit tant d'autres beaux monumens, il demande, avec intérêt, si celui-ci sera épargné. On daigne lui répondre qu'il sera possible de faire grace à ce chef-d'œuvre, en faveur du génie de l'artiste.

Que faisoit la Convention nationale en attendant l'arrivée de Louis ? Elle discutoit les questions qui lui seroient présentées ; elle cherchoit à rendre les chefs d'accusation qu'elle avoit imaginés, si non plus plausibles, du moins d'une invraisemblance moins révoltante ; elle délibéroit sur la posture que tiendroit en sa présence l'auguste accusé. On voulut bien décréter qu'il lui

seroit permis de s'asseoir dans un fauteuil, devant la barre.

Je remarquerai, comme une chose qui mérite bien en effet d'être remarquée, que parmi ces législateurs qui alloient se revêtir d'eux-mêmes de la fonction de juges, celui qui, dans cette séance, parla avec plus de modération et de sagesse, fut le fameux auteur de la feuille intitulée : l'*Ami du Peuple*. Il demanda qu'on retranchât de l'acte d'accusation tous les faits antérieurs à l'acceptation de la constitution, et à cette amnistie que l'assemblée constituante avoit décrétée pour tous les faits relatifs à la révolution. Je n'ai pas besoin de faire sentir combien cette motion étoit raisonnable. Elle l'étoit trop. On la rejetta.

Je ferai une autre remarque; et ce que je vais dire est si authentique, qu'il ne sera point nié par les membres de la Convention nationale. Cette assemblée avoit décidé d'avance que tout seroit terminé pour Louis dans la journée même. On devoit, après l'interrogatoire, le juger irrévocablement sans désemparer. On lui avoit en conséquence préparé un lit dans une des salles contigues à l'assemblée. Les ordres étoient donnés pour qu'il ne retournât point au Temple; pour qu'il reçût, le lendemain même, la mort sur la place du Carrouzel. Ainsi le 12 décembre devoit être le dernier jour de sa vie. Voilà avec quelle lente impartialité on se proposoit de le juger.

Je ne négligerai pas non plus de dire ( car ici tout est précieux à recueillir ), que celui des membres de la Convention qui avoit l'honneur d'appartenir à Louis par la naissance, que le premier prince du sang se faisoit remarquer, et se montroit le plus impatient à le juger. Il avoit pris sa place vis-à-vis la barre, pour mieux contempler la victime. Il tenoit d'une main une lorgnette; et de l'autre, tiroit sans cesse sa montre, comme pour hâter le moment où alloit commencer ce grand combat de l'innocence contre la prévention. Le tigre n'est pas plus altéré de sang, que l'étoit dans ce moment Philippe. Et c'est à ce dégré de dépravation que les passions font tomber l'homme qui se livre à elles tout entier.

Dans les tribunes, où s'amoncèlent les partisans soudoyés d'une portion de l'assemblée, on voyoit le second des fils de ce même homme, attendant, avec une impatience égale à celle de son père, que le combat s'engageât. Il va commencer. Le voici ce prince juste, ce prince clément. Quel tableau je vais tracer ! Jamais s'en présenta-t-il un semblable au burin de l'histoire ?

Le commandant de la garde nationale (1),

---

(1) Santerre, brasseur de profession, aveuglément dévoué au premier prince du sang, dès le commencement de la révolution.

digne d'être l'exécuteur de l'injustice du jour, se présente à la barre, et, d'un air satisfait, prononce ce peu de paroles : *Louis Capet est arrivé ; il attend les ordres de l'assemblée.*

Louis en effet étoit arrivé ; mais l'avilissante attitude qu'on lui supposoit, n'avoit rien de réel que l'intention de lui faire un nouvel outrage. Ce prince n'ignoroit pas que c'étoit la force seule qui l'avoit conduit jusques-là : il n'oublioit pas non plus que c'étoit aux sujets à attendre les ordres de leur roi.

Il entre ; il se présente. Sa contenance est ferme, son maintien plein de dignité. Il promène un regard assuré sur toute cette assemblée ; et on ne remarque dans ce regard, ni mépris pour elle, ni crainte de la scène qui se prépare. Il s'assied dans le fauteuil qui lui est préparé. Tous les yeux se collent sur sa personne. Ses plus fougueux ennemis sentent s'élever dans leur ame un sentiment qu'ils ne croyoient pas pouvoir éprouver : ils en ont fait l'aveu. Ses traits flétris par le malheur, n'ont rien perdu de leur majesté : le désordre même de cette chevelure, la longueur, l'épaisseur de cette barbe, répandent sur toute la phisionomie de Louis, je ne sais quoi de vénérable qui inspire tout-à-la-fois le respect et l'intérêt le plus tendre. La noble fierté de son front est si bien tempérée par la douceur qu'y répand la sérénité de son ame, que jamais

image plus belle ne s'est montrée à des hommes. Rois de la terre, ne craignez point que Louis compromette la majesté du trône : l'honneur de vos diadêmes est en sûreté. Un silence profond, et qui cette fois-ci a quelque chose de religieux, règne dans cette vaste enceinte. Chacun, en contemplant Louis, reconnoît en lui, le monarque, le descendant de soixante-six rois.

Ce prince ignoroit encore quel étoit le but de la nouvelle violence qu'on lui faisoit; il ne devinoit point à quoi aboutiroit cette translation forcée du Temple à la Convention. Il va en être instruit. Un des secrétaires, appellé *Mailhe*, d'une voix mal assurée, et que rend plus désagréable encore un accent grossier, lit ce long acte d'accusation qu'on avoit mis tant de tems à rédiger. Louis écoute attentivement cette étrange production, et on ne voit en lui ni surprise, ni indignation.

Il eût été de la justice, et les formes établies dans les nouveaux tribunaux l'exigeoient, qu'après lui avoir lu cette longue énumération de prétendus délits, on lui en remît copie, et qu'on lui laissât un tems convenable pour préparer ses réponses; mais on vouloit juger le jour même. Il faut que Louis se classe subitement dans la mémoire ce que vient de lui apprendre une lecture rapide; que, subitement, il compose son apologie; qu'à l'instant même, il donne sa réponse à quarante questions, dont quelques-

unes sont si longues, d'autres si ambigues, si obscures, qu'il faudroit les lire plus d'une fois pour les bien entendre.

Louis dédaigne de présenter aucune de ces observations : il est tout prêt à faire tomber cet échafaudage d'accusations absurdes. Il étoit alors environ quatre heures. Ce prince n'avoit rien pris de la journée; mais il semble être au-dessus des besoins mêmes de l'humanité. Jamais on ne lui vit autant d'énergie, autant de présence d'esprit, que dans cette solemnelle occasion. Il n'est pas un témoin oculaire qui n'en soit convenu.

Louis répond à tout avec franchise, avec précision, avec noblesse; il sait, lorsqu'il le faut, marier la sensibilité à la force des expressions. Ce qu'il dit est tellement ce qu'il lui convient de dire, que le président (1) qui lui fait les questions, reste comme confondu après chaque réponse, et ne trouve rien à répliquer, rien à objecter. La voix tremblante de ce président; ses sons mal articulés, dénotent assez son embarras, et font voir clairement qu'entre le juge et l'accusé, celui-là seul est dans une situation pénible.

Le triomphe de Louis est complet : tout l'honneur de cette lutte lui reste. Cet interrogatoire (2) passera à la postérité la plus

---

(1) Barrère de Vieusac.

(2) Quoiqu'il soit fort connu, cependant comme il

reculée ; il ne fera pas moins d'honneur à son esprit, à son jugement, à sa loyauté, qu'a la sagesse admirable avec laquelle il sut repousser l'imposture, non comme un accusé qui répond à un juge, mais comme un roi qui veut bien rendre compte de sa conduite à ses sujets, comme un père qui dévoile à des enfans qu'il aime, tous les efforts que sa tendresse a faits pour eux.

Avec quelle ingénieuse simplicité il réunit, sous trois époques, tout le plan de son apologie! « Avant la constitution, dit ce prince, nulle loi ne me défendoit de faire ce que j'ai fait. Sous le règne de l'acte constitutionnel, quel est l'article de cet acte auquel j'aie contrevenu? Depuis l'anéantissement de la constitution, quelle influence ai-je pu avoir, du fond de ma prison, sur l'administration du royaume? » Non, je n'aurai point avancé une assertion outrée, lorsque j'aurai dit que l'homme le plus éloquent du siècle, n'eût pas improvisé avec plus de clarté, de méthode, de précision, de choix dans les expressions, que le fit Louis dans cette circonstance où tout étoit imprévu pour lui, et après une abstinence d'environ vingt heures.

Comme elles retentirent sur-tout ces paroles : NON, MONSIEUR, CE N'EST POINT MOI QUI AI FAIT COULER LE SANG !

---

appartient à l'éloge de Louis XVI, j'ai cru devoir le placer à la fin de cet écrit.

Comme le ton avec lequel elles furent prononcées, les fit entrer dans toutes les ames! comme elles réveillèrent le remords dans la conscience des coupables! Chacun alors vit avec évidence que les auteurs des massacres des 2 et 3 septembre, étoient ceux-là mêmes qui avoient fait couler le sang dans la matinée du 10 août.

Qui pourroit peindre aussi l'impression que fit Louis sur toute l'assemblée, lorsque le président, ayant la mal-adresse de lui imputer à crimes ses propres bienfaits, ses aumônes, en reçut cette réponse : *Ah ! Monsieur, je n'ai jamais goûté de plaisir plus doux, que de donner à ceux qui avoient besoin.*

En faisant cette réponse qui partit de son cœur comme un trait, ses yeux se remplirent de larmes. Il tira son mouchoir, les essuya ; et reprenant aussi-tôt toute sa fermeté, il continua paisiblement son discours. On vit alors plus d'un visage se mouiller de pleurs ; on entendit, dans les tribunes, une femme de la lie du peuple, venue là, comme tant d'autres, pour maudire ; on l'entendit, dis-je, ne pouvant retenir ses sanglots, s'écrier à haute voix et douloureusement : *Ah ! mon Dieu, comme il me fait pleurer !*

Un homme seul ne paroissoit pas attendri. Cet homme, c'est celui dont j'ai parlé plus haut ; c'est celui que le sang unissoit à Louis. L'œil toujours colé sur sa lorgnette, il plongeoit, si je puis parler ainsi, toutes les

facultés de son ame sur la victime; il sembloit se plaindre de ne pouvoir y démêler aucun signe de douleur, aucun signe de foiblesse. Son jeune fils, confondu avec la populace des tribunes, montroit la même insensibilité, le même regret.

L'interrogatoire de Louis étant fini, on se regardoit, on sembloit se demander ce qu'il falloit résoudre. Cette incertitude dura peu. Les ennemis de Louis s'exhortèrent par des gestes à ne pas laisser échapper leur proie, à ne pas remettre à un jour éloigné le sacrifice qu'on étoit convenu de consommer le lendemain. Le signal est donné. Un député qui a nom Valazé, se charge d'une multitude de cartons; il s'avance vers Louis, prend place à côtédelui, ouvre un de ces cartons, en tire un papier, et lui demande s'il le reconnoît.

Louis devine la nouvelle attaque qu'on va lui livrer. Il se lève avec vivacité, et dit: « Je demande à examiner les pièces à loisir ». Ce mouvement, ce mot qui exprimoient si bien tout ce que le plus habile jurisconsulte eût pu dire de plus raisonnable, déconcertèrent les ennemis de ce prince. Valazé se tut. Tous les yeux se portèrent sur le président, qui vraisemblablement, pour qu'on n'eût point à lui reprocher d'avoir laissé l'objection de l'accusé sans réponse, lui dit: « On va vous présenter ces pièces successivement. »

Quelle pitoyable défaite! Louis ne de-

mandoit pas qu'on fît passer successivement devant lui cette multitude de papiers; il invoquoit un droit que la nature, que la morale de tous les peuples, que l'intérêt même de tous les hommes accordent aux accusés; il exigeoit qu'on lui laissât examiner à loisir des pieces qui servoient de base au procès qu'on lui intentoit : et parcourir successivement, n'est pas examiner à loisir.

Cependant, comme si l'observation du président eût été fort raisonnable, le député Valazé continue et dit : « Voici un mémoire de Toulon, apostillé *de la main* de Louis. » Eh! qui avoit dit au député Valazé que cette apostille étoit de la main de Louis? Le prince prend ce papier, le parcourt, et le rejette, en disant : « Je ne connois pas cela. — Reconnoissez-vous l'apostille, lui demande le président? — J'ai dit, répond Louis de ce ton qui ne permet pas de réplique, j'ai dit que je ne connoissois pas cela. »

On lui présente d'autres pièces, et sa réponse est toujours la même. Et pourquoi? Parce qu'il ne peut en dire son avis, que quand, comme il l'a demandé, il les aura examinées à loisir; parce qu'il est fondé à croire suspects des papiers qu'on dit avoir trouvés dans son palais, et que cependant on n'a point inventoriés devant lui, sur lesquels on n'a point apposé les scellés en sa présence, de sorte qu'il est censé ignorer d'où sortent ces pièces, et comment elles se trouvent là.

Mais, dirent dans le tems les journalistes, plusieurs de ces pièces étoient signées de sa main. De sa main! eh, qui vous l'a dit? Dans l'ancien régime, lorsqu'on vous montroit la signature du roi, vous demandiez si elle étoit l'ouvrage de sa main ou d'une griffe. Pourquoi, aujourd'hui qu'il s'agit de sa vie, ne faites-vous plus la même question? La supposition de l'existence des griffes en fait naître naturellement une seconde. Dans l'invasion du château des Tuileries, un des ennemis de Louis ne peut-il pas avoir trouvé une de ces griffes, et s'en être servi au bas de tel papier qu'il aura jugé à propos de choisir pour faire charge contre lui?

Mais Louis va répondre lui-même à l'objection de ces journalistes. Parmi les pièces qu'on lui fait passer ainsi en revue, il en est une sur laquelle on s'arrête avec complaisance, et on lui dit : « Ceci est l'écriture de vos frères ». Louis prend le papier, et après y avoir jetté un coup-d'œil, il répond : « Cela ressemble à l'écriture de mes frères, mais on peut la contrefaire ».

Louis ne dit pas que l'écriture est contrefaite; il veut seulement prouver sa première assertion, qu'il lui faut examiner à loisir ce volume de papiers, pour dire pertinemment ce qu'il en pense. Quand il a la conviction qu'il s'est trouvé parmi ses ennemis tant de calomniateurs, et même des assassins, pourquoi ne présumeroit-il pas qu'il a pu s'y trouver aussi des faussaires?

Non, je le répète, le jurisconsulte le plus habile, le plus versé dans les affaires, ne se fût pas, après bien des méditations, conduit avec plus de sagesse, que le fit Louis inopinément, et dans la sorte de surprise qu'on lui faisoit.

Cette sagesse cependant déplaît, à qui ? à un enfant. Le fils de cet homme qui quoique parent de Louis, siégeoit parmi ses juges, s'écrie avec une malicieuse naïveté : *Eh! mais, il nie tout......* Malheureux enfant, qu'avez-vous dit là. Quoi! si jeune, vous êtes impatient aussi de voir couler le sang! et quel sang encore, celui du chef, du bienfaiteur de votre maison! Le terrible spectacle qu'on donne dans ce moment au monde, ne vous dit-il pas que quand il plaît au ciel, l'inconstante et cruelle fortune ne respecte ni le pouvoir, ni la naissance, ni les richesses ?

Celui qui dans les tems de troubles où nous vivons, diroit qu'il sera exempt du malheur dont vous repaissez aujourd'hui vos yeux. seroit un insensé. Si votre tour d'en être frappé arrive, quel droit alors aurez-vous à la pitié des hommes? Le mot que vous avez prononcé le onze décembre, retentira dans tous les cœurs; tous les cœurs seront pour vous de bronze.

Louis, par sa persévérance à vouloir examiner à loisir les pièces jointes aux accusations qu'il venoit d'entendre, jetta dans un grand embarras ses ennemis qui auroient

desiré que ce procès se jugeât à l'instant même. Il avoit déja opposé à leur précipitation une barrière qu'ils ne s'étoient nullement attendu de rencontrer. Avant d'en venir à l'examen des pièces, le président avoit terminé toutes ses questions par celle-ci. « Avez-vous quelque chose à ajouter aux réponses que vous venez de faire? — Oui, avoit répondu Louis; je demande la faculté de choisir un conseil pour me défendre. »

Cette demande avoit déconcerté les projets de ses persécuteurs. Il falloit tout au moins la mettre à la délibération, mais alors il devenoit impossible de s'occuper de suite du jugement. On ne pouvoit plus se flatter que celui qui interviendroit seroit exécuté le lendemain; il falloit donc se résoudre à un délai. Ainsi Louis, dans cette séance du onze décembre, qui fera une époque si remarquable dans nos fastes, eut sur ses ennemis, malgré le désavantage de sa position, une supériorité qui lui est bien glorieuse: ils ne purent s'empêcher d'admirer dans ses réponses, cet esprit de modération, qui le fit s'abstenir de toute personnalité; modération, en effet, d'autant plus héroïque, qu'il voyoit parmi ceux qui l'accusoient d'avoir fait couler le sang le 10 août, les promoteurs même de ce carnage et de celui des 2 et 3 septembre.

Il fut enfin libre à Louis de quitter l'assemblée. Il se retira avec la même assurance et la même dignité qu'on avoit remarquées

en lui pendant tout le cours de cette longue séance. Le président, lorsqu'il se retira, l'ajourna à deux jours pour produire ses moyens de défenses; c'étoit une chose arrêtée d'avance. On étoit convenu que si la victime ne pouvoit pas être immolée le 12, il falloit qu'elle le fût au plus tard le 14. Ces calculs étonneront étrangement la postérité, et s'il m'est à moi-même infiniment pénible d'en rendre compte, qu'on juge de ce que dut éprouver le cœur de Louis, en se voyant poursuivi avec cet acharnement, en fixant son imagination sur tout ce que lui présentoit de sinistre et de cruel la briéveté d'un tel délai.

Louis sorti de l'assemblée, entra dans la salle qu'on appelle des députations. Il étoit alors environ six heures; il eut encore la douleur de voir que personne ne songeoit à ce que devoit lui faire souffrir une abstinence de tant d'heures : il fallut qu'il y pensât lui-même. Il représenta qu'il étoit à jeun, et demanda si on voudroit lui procurer *un morceau de pain*. Le fils de tant de rois, obligé de solliciter de la commisération de ses sujets, *un morceau de pain*!..... Mes yeux se mouillent de pleurs; mon cœur se gonfle; je ne peux supporter cette image... Le malheureux morceau de pain, qui dut lui paroître bien amer, lui fut accordé.

La délibération dans l'assemblée, s'étant engagée sur la demande d'un conseil, et les esprits se trouvant, non-seulement divisés,

mais fort échauffés, on vit bien que rien ne pourroit être terminé pour le lendemain, qu'il pourroit même se faire que l'ajournement fût prolongé. On donna donc ordre au commandant de la garde nationale, de ramener Louis dans sa prison.

Il y fut reconduit avec le même attirail de guerre qui l'avoit accompagné au manège. Mais il eut cette fois-ci un nouvel outrage à essuyer; des gens apostés dans une rue, et désespérés sans doute du délai qu'il avoit conquis, se précipitent tout-à-coup vers sa voiture, l'environnent et crient avec férocité à ses oreilles : *Vive la nation! vive la république! Louis Capet à la guillotine.* Tels sont les égards qu'on accordoit à son infortune, dans une capitale qui se glorifioit autrefois d'être l'asyle des rois malheureux.

Rentré au Temple, Louis ne se fit point illusion sur la funeste issue qu'auroit le changement survenu dans sa position; il ne se berça d'aucun espoir. Jusqu'au onze décembre il s'étoit attendu à être assassiné; dès cette nouvelle époque, il s'attendit à périr sur l'échafaud. Toutes ses pensées, toutes ses actions furent des conséquences de cette persuasion. Il témoigna beaucoup de desir d'obtenir des défenseurs, mais c'étoit pour trouver dans leur conversation un charme aux ennuis de sa solitude; c'ètoit pour leur montrer son ame à nud; c'ètoit enfin pour laisser à la postérité, au moyen de leur travail, une apologie digne de lui, mais du

reste, il n'attendoit rien, absolument rien de cette apologie auprès de la génération actuelle.

Plein de ces idées, Louis, lorsqu'il fut rentré dans sa prison, demanda avec une sorte d'inquiétude, et au maire et à ses gardiens, s'ils pensoient qu'il auroit en effet un défenseur. Il n'en reçut que des réponses brutales et désespérantes. Ne pouvant croire cependant que sa demande seroit rejettée, et prévoyant que le court délai qui lui seroit accordé, exigeroit qu'il employât tout son tems avec ses défenseurs, il desira, avant de se livrer avec eux au travail de son apologie, entretenir encore une fois sa famille, et lui communiquer ses dernières intentions; il demanda donc à la voir. On lui répondit durement qu'il ne pourroit plus communiquer avec elle, pas même avec son fils. Ce cœur qu'embrâsoit l'amour paternel, fut déchiré par cette réponse. « Quoi! s'écria-t-il avec amertume, pas même avec mon fils! Hélas! il n'a que sept ans. O, mon fils! ajouta-t-il, vous ne viendrez donc plus chez moi, et je n'irai plus chez vous! » Dieu! comme on s'est plu à tourmenter cette ame sensible.

A peine la commune sut-elle que Louis auroit la liberté de désigner les défenseurs qu'il jugeroit dignes de sa confiance, qu'elle se hâta de prendre des moyens qui pussent décourager ceux qui entreprendroient la défense de cet infortuné monarque. Elle ar-

rêta que les conseils de Louis seroient scrupuleusement visités, *fouillés jusqu'aux endroits les plus secrets*; et qu'après s'être déshabillés, ils se revêtiroient de nouveaux habits, sous la surveillance des commissaires.

Elle arrêta encore que les conseils ne pourroient parler à Louis qu'en présence de ses gardiens..... Pour soulager mon ame de tant d'horreurs, je me hâte de dire, à la gloire de la majorité de la convention nationale, qu'elle poussa un cri d'indignation en entendant lire ce barbare arrêté. Elle décréta que le prisonnier communiqueroit *librement* avec ses conseils.

Cette liberté n'eut pas une telle latitude, que les conseils, avant d'arriver jusqu'à Louis, ne fussent soumis à des questions humiliantes, et tenus de montrer ce que renfermoient leurs poches. Mais quel ami de Louis ne se fût pas dévoué à ces humiliations et à de plus pénibles encore, pour obtenir l'avantage de partager et d'adoucir, s'il étoit possible, son infortune !

Ce qui est mille fois plus déplorable, c'est que cette défense donnée à Louis, de communiquer avec sa famille, c'est que la soustraction de ses papiers, de ses crayons, de ses couteaux, de ses rasoirs, c'est que les perquisitions qu'on faisoit subir à ses conseils, dans la crainte, disoit-on, qu'ils ne lui portassent du poison ou un instrument de mort, n'étoient que des rafinemens inu-

tiles, imaginés seulement pour torturer la victime.

Quel danger y avoit-il en effet à laisser Louis communiquer avec ses enfans, qui eux-mêmes ne communiquoient avec personne du dehors? Ce danger étoit tellement chimérique, que lorsqu'on vit Louis entièrement livré avec ses conseils, à la composition de sa défense, on lui fit annoncer qu'il pourroit entretenir ses enfans aussi souvent et aussi long-tems qu'il le jugeroit à propos. On lui avoit refusé cette faveur lorsqu'il étoit tems pour lui d'en jouir, et maintenant qu'on savoit qu'il n'avoit que quelques jours pour préparer sa défense, on sembloit vouloir l'empêcher de s'occuper de ce travail en lui présentant pour appât la douceur qu'il trouvoit à vivre au milieu de ses enfans, douceur qui devoit nécessairement être pour lui un continuel sujet de distraction : c'étoit donc un piège qu'on lui tendoit; aussi répondit-il, lorsqu'on lui présenta cette tardive faveur : « Quelque plaisir que j'aie de voir mes enfans, les affaires importantes qui m'occupent dans ce moment, ne me permettent pas de me livrer à la douceur de mes sentimens pour eux. Ma fille doit rester de droit avec sa mère, et je prie qu'on laisse aussi mon fils avec eux. »

Quant à la crainte qu'on témoignoit qu'il n'attentât à ses jours, ce n'étoit également qu'un jeu d'hypocrisie, puisque les membres de la commune convenoient eux-mêmes qu'il

étoit trop courageux, trop religieux pour commettre un lâche suicide, puisque d'eux-mêmes trois jours avant qu'il parût pour la seconde et dernière fois à la convention, ils lui rendirent ses rasoirs et un couteau; mais depuis cette restitution, on n'en continua pas moins à faire la visite exacte des personnes et des choses qui lui arrivoient.

Les ennemis de Louis nous autorisent à croire que le motif de cette restitution ne fut pas un motif d'humanité. On avoit remarqué que la première fois qu'il étoit venu à la barre de la convention, les hommes les plus durs, en fixant ces traits augustes que flétrissoit la longueur de sa barbe, avoient été involontairement attendris. Il est vraisemblable que c'est de cette sorte d'intérêt qu'on vouloit dépouiller Louis.

Ce fut dans la journée du 12 décembre, que Rewbel, Thuriot, Dubois-de-Crancé et Cambacérès, membres de la convention, vinrent de la part de cette assemblée, annoncer à Louis qu'il lui étoit permis d'avoir un défenseur. Ils lui demandèrent qu'elle personne il choisissoit : depuis si long-tems on l'accoutumoit aux refus, que cette nouvelle lui fut agréable. Il répondit qu'il desiroit M. Target, à son refus M. Tronchet, ou tous les deux ensemble, ce qu'il croyoit possible, puisque aucune loi ne le défendoit.

En tout on voit briller la sagesse de ce monarque; ce choix en est une nouvelle

preuve. C'étoit suivant les lois constitutionnelles qu'il devoit être jugé. M. Target passoit pour être le principal auteur de l'acte constitutionnel; M. Tronchet avoit été aussi un des artisans de cette œuvre. Le premier s'étoit fait un nom au barreau; le second y étoit également regardé comme un jurisconsulte éclairé, et y jouissoit d'une grande réputation de probité. Il faut encore admirer dans ce choix, la délicatesse de Louis qui s'abstient de désigner aucune personne soupçonnée de royalisme, dans la crainte de la compromettre.

De ces deux jurisconsultes, le premier refusa, il prétexta sa mauvaise santé, qui cependant ne l'empêche pas d être l'orateur journalier des séances de sa section : il se couvrit de honte. Le second accepta généreusement; il s'est couvert d'une gloire immortelle.

Lorsqu'on sut dans le public la défection de M. Target, de courageux athlètes se présentèrent dans l'arène et s'offrirent de le remplacer. Leurs noms furent envoyés à Louis. Quel fut l'attendrissement du monarque en lisant parmi ces noms celui de M. de Malesherbes qui fut deux fois son ministre et toujours son ami! Ses yeux arrosèrent de larmes le nom de ce vénérable vieillard, qui à l'âge de soixante-dix-huit ans, s'arrachoit aux douceurs de sa retraite, reparoissoit dans cette capitale agitée de tant de tempêtes,

et venoit se dévouer pour son ancien et malheureux maître.

Louis n'hésita pas. Il se trouva heureux dans son infortune de rencontrer un tel défenseur, de verser dans le sein de l'amitié ses peines et ses dernières pensées; mais en acceptant le ministère de M. de Malesherbes, il sentit une véritable douleur de n'avoir que des remerciemens à donner à ceux qui lui montroient le même attachement.

Gloire vous soit à jamais rendue, hommes vertueux qui dans ces jours d'ingratitude avez offert cette preuve de fidélité à Louis. Félicitez-vous d'avoir apporté quelque soulagement à ses maux. Quand il se rappelloit votre générosité, il oublioit l'ingratitude de tant d'autres Français. Il avoit gravé vos noms dans sa mémoire : il les répétoit avec plaisir; et les derniers confidens de ses secrets, savent que prêt à quitter la vie, il s'affligeoit de ne pouvoir pas même vous rendre témoins de sa sensibilité, vous rendre témoins des sentimens que vous lui aviez inspirés. Ah! conservez à sa mémoire la vénération que vous donnoient ses vertus quand il vivoit; et chaque fois que vous contemplerez son image, dites avec assurance *Il fut mon ami.*

A peine MM. de Malesherbes et Tronchet surent-ils que Louis les avoit agréés, qu'ils s'avancèrent vers cette fatale tour où gémissoit l'auguste prisonnier. Ils s'y présentèrent dans

dans la matinée du 14. Les formalités humiliantes qu'il leur fallut subir, ne leur permirent de paroître devant Louis qu'à une heure après midi.

Quelle entrevue! Louis alloit tour-à-tour de l'un à l'autre, leur prenoit les mains, les serroit dans les siennes. Son cœur étoit oppressé. Les paroles expiroient sur ses lèvres. M. de Malesherbes ne pouvant contenir les sentimens que lui inspiroit la présence d'un prince si malheureux et si peu digne de l'être, versa un torrent de larmes. Il voulut ensuite lui adresser quelques paroles consolantes et lui faire entendre que tout espoir n'étoit pas perdu. « Mon cher Malesherbes, lui dit Louis, je sais à qui j'ai affaire (1) : je m'attends à la mort; je suis prêt à la recevoir; et ce qui vous étonnera peut-être, c'est que ma famille est préparée aussi pour cette dernière catastrophe. Vous me voyez bien tranquille; j'irai à l'échafaud avec cette même tranquillité ». Quelles paroles! quel courage dans la plus désastreuse position où l'homme puisse se trouver!

Cette journée fut perdue pour la défense de Louis: ses conseils ne purent en dresser le plan, parce qu'ils n'avoient point les

---

(1) Louis XVI n'imputoit ses malheurs qu'au seul duc d'Orléans, et il y avoit beaucoup de vérité dans cette opinion. Je développerai, dans l'histoire de la révolution, la part que Philippe a eue à la mort de son roi.

pièces qui devoient les diriger; elles arrivèrent enfin. MM. Malesherbes et Tronchet furent effrayés de leur nombre. Ils furent plus effrayés encore quand ils apprirent que la convention avoit décrété qu'elle entendroit pour la dernière fois l'accusé, le 26 du mois où l'on se trouvoit. Ses défenseurs n'ayant pu commencer leur tâche que le 15, désespérèrent de pouvoir la remplir en onze jours. Cet effort étoit en effet au-dessus des forces de tout homme, et à plus forte raison de deux vieillards, l'un sexagénaire, l'autre plus que septuagénaire.

Louis ne s'opposa pas moins à ce qu'ils demandassent aucun délai. Ils l'engagèrent alors à leur permettre de s'adjoindre M. de Seze, orateur estimé dans notre ancien barreau. M. de Seze accepta avec empressement cette honorable et périlleuse mission, et s'associa ainsi à l'immortalité de MM. de Malesherbes et Tronchet.

Les trois défenseurs et Louis passèrent jusqu'au 25 les journées et les nuits entières au travail; à peine trouvoient-ils un moment pour prendre quelque nourriture. Qu'on juge de ce que dut penser le monarque de l'offre qui lui fut faite au fort de ces occupations, de recevoir ses enfans.

Une nouvelle incommodité vint dans le cours de ce travail, se joindre à ses autres souffrances. il fut attaqué d'une fluction sur les dents qui lui causa de vives douleurs; elles devinrent si aigues, que pour les calmer

il desira recourir au secours d'un dentiste : la proposition en fut portée à la commune; un de ses membres répondit avec la rustique férocité du jour : « Qu'il ne boive plus à la glace et il n'aura plus de fluction sur les dents «. La commune prenant cette insolence pour une raison, passa à l'ordre du jour.

Louis dévora sans se plaindre cette nouvelle injustice, et la force de son mal ne lui ôta rien de son ardeur au travail. La seule signature des pièces que lui envoya l'assemblée, l'occupa une demi-journée et une nuit entière.

Sans doute la postérité jugera que Louis mit trop de précipitation à signer des pièces qui auroient exigé de lui une lecture réfléchie. Elle sera d'autant plus portée à juger ainsi, que devant la convention nationale il avoit meconnu la plupart de ces pièces.

Voici quels furent les motifs de sa précipitation : d'abord les prières et les instances de ses défenseurs qui l'assurèrent, comme il étoit vrai en effet, qu'on ne pouvoit tirer contre lui de ces pièces aucune induction. Ensuite il ressentoit une grande impatience d'arriver au 26 pour n'avoir plus à se débattre contre l'injustice. Enfin il crut que la sorte de légéreté avec laquelle il signa ces papiers, devenoit sans conséquence par les observations verbales dont il accompagna sa signature. Ces observations portoient sur la manière illégale dont on s'étoit procuré ces pièces et sur la possibilité que les écritures

qu'on lui montroit, eussent été contrefaites.

La dignité avec laquelle Louis parla aux commissaires que la convention avoit chargés de lui faire signer ces divers écrits, donna de l'humeur à ses gardiens. Ils en portèrent leurs plaintes à la commune, à laquelle ils se plaignirent également plus d'une fois de ce que, lorsqu'il recevoit ses défenseurs, il poussoit brusquement sa porte et la fermoit en dedans au loquet, afin que ses géoliers ne vinssent pas l'interrompre.

Je remarque ces minuties parce qu'elles prouvent que tout à l'égard de Louis devenoit un objet de censure de la part de ses persécuteurs. On le blâmoit de la juste fierté qu'il savoit conserver au milieu des outrages dont on l'abreuvoit; et s'il eût eu une attitude humiliante, on n'eût pas manqué de dire que c'étoit un prince sans grandeur d'ame, sans courage.

Le 24, M. de Seze se trouva en état, par une espèce de prodige, de lui faire une lecture de l'apologie qu'il avoit rédigée. Louis rendit justice à l'éloquence, à la logique, à la pureté, à la noblesse du style de l'orateur, mais il le pria avec beaucoup d'instance de vouloir lui faire le sacrifice de tous les articles qui peignoient ses vertus, ainsi que de tous les mouvemens qui sembloient appeller la commisération publique (1).

---

(1) Des royalistes se sont étonnés de ce que

M. de Seze, approuvant la modestie et la sagesse des observations de son auguste client, se rendit à sa prière. Il ne laissa plus à sa défense que cette majestueuse simplicité avec laquelle elle nous est parvenue, et qui devroit en effet être toujours la seule parure de la vérité.

Le 25, Louis, comme il l'avoit dit dans une autre occasion, croyant avoir fini avec les hommes, et persuadé que sa dernière journée n'étoit pas éloignée, voulut rester seul avec lui-même. Il se mit dans cette disposition d'esprit et de cœur où doit être tout homme qui va rendre compte à l'Etre suprême de l'emploi qu'il a fait de la vie qu'il en avoit reçue. Il fit une revue générale de sa conscience, et telle qu'il l'auroit faite aux pieds

---

Louis XVI laissa subsister les principes qui se trouvent au commencement du plaidoyer de M. de Sèze. Ces principes sont évidemment des erreurs en politique ; ils sont subversifs de tout ordre social. Leur exposition étoit inutile, puisqu'elle ne faisoit rien à la defense du prince. Enfin il y avoit une sorte d'indécence à les mettre dans la bouche d'un roi dont ce ne peut pas être le métier de prêcher la licence. Voilà une véritable tache dans le plaidoyer de M. de Sèze ; mais avant de blâmer Louis XVI de ne l'avoir pas fait disparoître, il faut se souvenir que dans sa position, il a pu être porté à pousser la condescendance plus loin qu'il n'auroit voulu. Au reste, à part cette tache, il me paroît qu'il n'y a rien à reprendre, qu'il n'y a qu'à louer dans l'écrit de M. de Sèze : il a atteint son but, puisqu'il est resté sans réplique.

d'un prêtre catholique, s'il avoit pu être aidé de son ministère.

Il composa ensuite ce beau testament (1), dans lequel on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou de son attachement à la religion, ou de sa clémence envers ses infatigables persécuteurs, ou de sa tendre gratitude envers ceux qui lui étoient restés attachés. Qui de nous a pu lire, sans être ému jusqu'au fond de l'ame, ces touchantes paroles : « J'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montrés; je les prie d'en recevoir mes remercimens. Dans la situation où sont encore les choses, je craindrois de les compromettre, si je parlois plus explicitement; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnoître ».

Quelle aimable, quelle ravissante bonté! Hélas! il nous remercioit, ce prince mille fois trop généreux, de ne l'avoir pas aussi outragé, de ne l'avoir pas aussi nourri de chagrins : Il nous savoit gré d'avoir fait notre devoir; de l'avoir respecté et chéri, quand il avoit tant de titres à notre amour. Eh ! pouvions-nous moins faire ? Et s'il est vrai que nos trop foibles efforts ont pu verser quelque consolation dans cette belle ame,

(1) Quoiqu'il soit généralement répandu, j'ai cru ne pouvoir me dispenser de le placer à la tête de cet écrit, auquel il appartient naturellement.

ah ! que nous en sommes généreusement payés !

La reconnoissance, cette vertu si chère aux cœurs bien nés, étoit la qualité dominante de Louis. Aussi souffrit-il cruellement dans cette journée du 25, lorsqu'après s'être préparé à la mort, il songea qu'il alloit quitter la vie sans avoir pu épancher sa gratitude sur ceux à qui il croyoit avoir des obligations.

Assis seul auprès du feu, avec M. de Malesherbes, tout-à-coup il paroît étranger à la conversation. Cette sérénité qui ne l'abandonnoit jamais, s'éclipse; il garde le silence; il réfléchit profondément. M. de Malesherbes s'étonne de cette rêverie ; il en demande le motif. Voici la réponse de Louis : « Je pense que j'ai de bien grandes obligations à MM. Tronchet et de Seze. Je voudrois les reconnoître ; mais vous savez l'état où je suis; vous voyez le dénuement où l'on m'a mis. Donnez-moi un bon avis ; dites-moi ce que je dois faire pour leur témoigner ma reconnoissance ». Et c'est là le prince qu'on a accusé de tyrannie ! c'est dans ce cœur sensible et aimant qu'on s'est plu à verser tout le fiel de l'ingratitude !

« Sire, répond M. de Malesherbes, attendri, je crois qu'ils seront bien contens si votre majesté veut leur dire qu'elle est reconnoissante de leurs soins ».

Au même moment, MM. Tronchet et de Seze entrent. Leur présence jette Louis

dans cet embarras que donne la timidité, quand l'on craint de ne pas rendre tout ce que l'on sent. M. de Malesherbes s'en apperçoit; il essaye de l'enhardir; il lui dit: « Sire, voilà Messieurs Tronchet et de Seze. Votre majesté avoit dit qu'elle vouloit leur témoigner sa reconnoissance...... ».

A ce mot, Louis se précipite dans leurs bras ; il les serre tour-à-tour contre sa poitrine; et, sans pouvoir proférer un seul mot, il les inonde d'un déluge de larmes. Ils comprennent ce que veut leur dire ce langage muet. Leur sensibilité se manifeste comme celle de Louis, par des pleurs; M. de Malesherbes la partage; et ces deux vieillards, cet orateur, ce monarque, confondent leurs larmes. O tableau attendrissant! ô prison ennoblie par la présence de Louis! quand les tems seront changés on ira vous visiter; on aimera à s'y retracer cette délicieuse image.

Mais rien n'est comparable au trait que je vais rapporter; et dans la vie des hommes que leur probité fait proposer à notre vénération, je ne rencontre rien d'aussi beau. Ce même jour 25 décembre, Louis, d'un air fort agité, se promenoit à grands pas dans sa chambre, tenant à la main un morceau de pain. Son valet-de-chambre (1) le considéroit attentivement, et voyoit bien qu'il se passoit quelque chose d'extraordi-

(1) M. Clery.

naire dans l'ame de son malheureux maître. Que s'y passoit-il ? Louis étoit tourmenté de l'impuissance de donner aucune marque de gratitude au serviteur qui avoit partagé sa prison : c'étoit là la cause de cette grande agitation. Tout-à-coup il s'arrête, il se tourne brusquement vers son valet-de-chambre, lui présente l'aliment qu'il tient à la main, et lui dit : « Cléry, rompez ce pain, prenez-en la moitié, afin qu'il soit dit qu'avant ma mort, j'ai au moins partagé quelque chose avec vous...... ».

Ce pain qu'un roi partage avec son serviteur, cette idée de mort, ce souvenir des derniers adieux du divin auteur de notre religion à ses disciples, tout cela fait sur mon ame une impression que je n'avois jamais connue, et il est au-dessus de mes forces de la rendre. Ah ! combien ce trait est sublime! Combien j'ai eu raison de dire que Louis étoit le plus sensible, le plus aimant, le plus reconnoissant des hommes ! et ce sont des traits de ce genre, c'est l'ensemble de la beauté de sa vie, qui me font dire qu'il a honoré l'humanité.

Au milieu des soins qu'il donnoit à son apologie, il n'oublioit point sa famille; elle lui étoit sans cesse présente. Dès qu'il se levoit, il en demandoit des nouvelles avec beaucoup de sollicitude. Le 19 décembre, après s'être informé, à son ordinaire, de la situation de cette famille si infortunée, et qui avoit toute sa tendresse, il dit, en levant

les yeux au ciel : « Aujourd'hui ma fille a quatorze ans (1) ». Il répéta ces paroles avec attendrissement, et en les répétant, ses paupières se mouillèrent de pleurs. Ah ! comme ce cœur a été déchiré, a été mutilé par les souffrances ! et quelle devoit être pure cette conscience qui lui donnoit la force de ne pas y succomber !

Sa conduite dans la journée du 26 fut si courageuse que ses conducteurs du Temple à la convention et de la convention au Temple, ne purent rendre raison de ce courage qui leur paroissoit surnaturel, qu'en disant que Louis avoit été *fanatisé* par la religion : précieux fanatisme qui, sans ôter au malheureux le sentiment de ses peines, sait lui en adoucir l'amertume ; précieux fanatisme engendré par les espérances les plus consolantes comme les plus certaines ; précieux fanatisme qui élève, agrandit l'ame et la rend digne du véritable séjour pour lequel elle a été créée.

Louis étois convaincu que sa mort suivroit de près cette journée du 26, et voilà d'où lui venoit le calme qu'on admiroit en lui ; ainsi cette mort si terrible pour le vulgaire, si désespérante pour le philosophe, n'avoit pour lui rien d'effrayant ; il ne redoutoit point, il desiroit l'avenir qu'elle alloit lui ouvrir, parce qu'il étoit rassuré et par le

(1) Cette princesse est née à Versailles le 19 décembre 1778.

témoignage qu'il se rendoit à lui-même, et par l'indulgence de l'Etre de bonté qu'il invoquoit sans cesse.

Lorsque le maire vint lui annoncer qu'il alloit le conduire à la convention, il le trouva paisible, sans agitation comme sans tristesse. Il ne témoigna de l'inquiétude que pour ses défenseurs : il demanda de quelle manière ils se rendroient à l'assemblée : il savoit que la veille ils s'étoient adressés à ce sujet à la commune pour qu'elle leur fît connoître ses intentions; mais il ignoroit que sur cette demande un membre de la commune s'étoit écrié : « Qu'ils aillent à pied ou à cheval, peu nous importe ». Il ignoroit que leur demande avoit été repoussée par l'ordre du jour. Sur le refus de la commune, ils s'étoient transportés chez le président de la convention, qui leur indiqua les moyens de se faire introduire dans la salle; et cette complaisance, qui étoit une faveur bien légère, lui fut ensuite imputée à crime par ses collègues.

Louis donc ignorant ces détails, demanda quelle décision avoit été prise par la commune à l'égard de ses défenseurs, on lui répondit séchement : « Elle a arrêté qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer ». Il n'insista point; il monta en voiture. Pendant la route, ses conducteurs voulant faire preuve de leur savoir, engagèrent la conversation sur la littérature. Louis prit part à la conversation, fit, sur les différens auteurs qu'on passa en revue, des observations critiques et judi-

cieuses. Il parla avec une telle grace, un tel charme, qu'on ne se lassoit pas de l'écouter. Le trajet parut court à ses conducteurs. Des imprécations qui le dévouoient à la mort, venoient par intervalle frapper ses oreilles : elles affligeoient sans doute son ame par le contraste qu'elles formoient avec les anciennes bénédictions de son peuple, mais il se contentoit de gémir intérieurement, et à l'extérieur il se montroit toujours doux, toujours serein, toujours aimable.

On nous parle de Socrate, de quelques philosophes de l'antiquité, qui ont reçu la mort avec fermeté; mais ces philosophes, dont on nous vante un instant de courage, étoient-ils nés au sein du pouvoir suprême? avoient-ils contracté l'habitude d'une autorité sans bornes? ces philosophes étoient-ils rois? étoient-ils tombés du trône au fond d'un cachot? s'étoient-ils vus pendant des mois entiers livrés à tous les genres d'injustice et d'opprobre?

Non, la situation de Louis ne peut être comparée à aucune autre; c'est un ami qui se voit percé de mille poignards par ceux-là mêmes qu'il chérissoit plus que lui-même; c'est un père tendre qui, après s'être dépouillé pour ses enfans, voit ceux-ci, lorsqu'il n'a plus rien à leur céder, l'abandonner, l'insulter, le traîner eux-mêmes à la mort.

Qu'une telle situation n'ait jamais aigri le cœur de Louis, que sa longanimité ne se soit jamais démentie pendant le long cours

de tant d'humiliantes tortures, voilà le grand, le sublime spectacle qu'il a donné au monde; voilà le tableau que l'innocence opprimée, car il y aura toujours des injustices parmi les hommes, aimera à contempler.

Louis, arrivé à la convention et introduit dans la salle, prit place entre MM. de Malesherbes et Tronchet. C'étoit une image bien touchante que celle de ce monarque, assisté de ces deux vénérables vieillards, et comme soutenu par eux au bord de l'abîme où il alloit entrer. M. de Seze debout, dans une contenance modeste et triste, prononça avec toute la chaleur que lui donnoit sa vénération pour l'accusé, cette apologie qui ne sauroit être plus belle, puisque c'est la vérité même qui en a dicté toutes les pages (1). Ce fut un beau mouvement quand l'orateur promenant lentement ses regards sur tous les membres de l'assemblée, s'écria avec une douloureuse surprise : « Je cherche parmi vous des juges et je ne trouve que des accusateurs «. La confusion alors couvri bien des visages; le remords entra dans bient des cœurs.

On avoit pris, dès la veille, la précaution de ne garnir les tribunes que des plus ardens ennemis de l'accusé. Ils les avoient occupées dès la veille au soir, et n'en avoient pas bougé

(1) On conçoit, d'après ce que j'ai dit plus haut, que cet éloge porte sur les faits, et non sur les principes.

de toute la nuit; de sorte que M. de Seze ne pouvoit parler à un public plus prévenu: cependant il ébranla plus d'une fois, par la force de la vérité, ceux qui l'écoutoient; mais ces impressions heureuses n'avoient qu'une courte durée, c'étoient des rayons de lumière qui alloient s'éteindre dans la fange des passions.

M. de Seze ayant terminé son discours qui dura plus de deux heures, Louis se lève, et d'une voix qui n'étoit nullement altérée par le malheur de sa position, il prononce ces paroles que je dois recueillir ici, puisqu'elles sont les dernières qu'il ait proférées en public.

« On vient de vous exposer mes moyens de défense, je ne les renouvellerai point en vous parlant *peut-être pour la dernière fois*; je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité.

» *Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement*; mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation, l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et sur-tout que les malheurs du 10 août me soient attribués.

» J'avoue que les preuves multipliées que j'avois données dans tous les tems, de mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étois toujours conduit, me paroissoient devoir prouver que je craignois peu de m'exposer pour épargner son sang et éloigner à jamais une pareille imputation ».

Tout est beau, tout est vrai dans ces paroles, mais admirons sur-tout la sagesse de ces expressions : *Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement.* Elles couvrent d'une sainte égide les droits et la diguité de la couronne : ce n'est point un interrogatoire que Louis entend avoir subi, ce n'est point une procédure judiciaire dans laquelle il entend être compliqué, ce n'est point une plaidoirie qu'il a entendu prononcer par l'organe de son défenseur, c'est un examen de sa conduite qu'il permet à ses sujets de faire, c'est un compte de ses actions qu'il ne craint pas de leur rendre, parce qu'il sait combien d'estime et de reconnoissance il doit lui valoir ; ainsi, sans protester formellement contre les humiliations qu'on lui fait subir, sans offenser l'amour-propre de ses accusateurs, il fait entendre clairement que la force, qui ne s'appuye point sur la justice, peut sans doute beaucoup, mais que son pouvoir ne va pas jusqu'à ôter à la majesté royale, ses prérogatives sacrées.

Louis, sorti de cette assemblée qu'il ne devoit plus revoir, et rentré dans la salle des députations, ne s'occupa point, comme il avoit fait la première fois, de ses propres besoins. Toute son attention se porta sur M. de Seze ; il prioit, il conjuroit qu'on lui donnât des soins. « Il a parlé plus de deux heures, disoit-il avec la plus aimable sollicitude ; voyez comme il souffre ; il est en

nage. De grace, allez à lui. Ne seroit-il pas possible de lui procurer de suite du linge » ? Hélas ! ce prince étoit destiné à ne former que des souhaits inutiles. Il quitta l'enceinte de l'assemblée sans savoir s'il seroit exaucé.

Ce n'étoit pas sans raison qu'il avoit pressenti que cette journée finiroit tout pour lui. A peine en effet fut-il sorti de l'assemblée, qu'on voulut y prononcer, sans désemparer, son arrêt de mort. On y demandoit son sang avec une telle chaleur, une telle avidité, que les journalistes eux-mêmes disent que le sanctuaire de la législation se changea en une arêne de gladiateurs. Le désordre fut tel, que le président se couvrit, et donna par-là ce signal convenu, ce signal allarmant qui indique que la chose publique est en danger.

Tout ce que purent faire ceux qui avoient horreur de la précipitation avec laquelle on creusoit le tombeau de la victime, fut d'obtenir qu'on s'occuperoit, toute affaire cessante, non pas de sa condamnation, mais de son jugement. Ce jugement demandant quelques jours de délibération, il fut décidé que Louis retourneroit au Temple. Il n'en devoit plus sortir que pour monter sur l'autel où il a été immolé.

Dans ce nouveau trajet de la Convention au Temple, et au milieu des malédictions, des cris de mort, Louis montra plus que du calme, il fit éclater une sorte de gaieté. Sa conversation

conversation fut encore plus animée, plus enjouée qu'elle ne l'avoit été le matin; et ce qui est bien digne de remarque, c'est qu'on ne lisoit, ni dans ses yeux, ni dans ses manières, ni dans sa contenance, aucune affectation, aucun de ces efforts qui semblent solliciter l'admiration : on voyoit que son ame étoit dans son assiette naturelle. Il avoit tellement l'esprit présent, qu'il s'apperçut qu'une des personnes qui l'accompagnoient, et qui, dans son premier voyage à la Convention, s'étoit tenue constamment découverte, avoit, cette fois-ci, son chapeau. Il en fit la remarque, et dit à cette personne, en souriant : « La dernière fois que vous êtes venu, vous aviez oublié votre chapeau; vous avez été plus soigneux aujourd'hui. »

Louis rentra au Temple sur les trois heures. Plus convaincu que jamais qu'il alloit bientôt quitter la vie, il se fortifia de toutes les ressources qu'il trouvoit dans la religion, dans cette religion que la philosophie calomnie, et dont la divinité se manifeste toute entière aux yeux du malheureux. Il donna plus de tems encore à la prière, et chercha ses délassemens dans la lecture. Il puisoit aussi des consolations dans la conversation de ses défenseurs, et sur-tout dans celle de M. de Malesherbes qu'il eût voulu avoir toujours auprès de lui.

Ce vertueux vieillard qui avoit été deux fois le ministre de Louis, connoissoit toute

la beauté de l'ame de ce prince, toute la sagesse de ses principes. Il lui rappelloit ces heureux principes; il lui parloit de la vie comme d'un songe pénible; il l'exhortoit à se souvenir que la fin de l'homme religieux est le commencement d'une éternelle félicité (1). Plus d'une fois, au milieu de ces entretiens si doux pour Louis, ces deux fidèles amis, confondant leurs larmes, soupirèrent après l'instant qui les réuniroit dans ce séjour où Dieu même dédommage si généreusement la vertu, de l'injustice des hommes.

Au sein de ces épanchemens dont l'ame glacée du philosophe ne goûtera jamais la volupté, Louis étoit bien loin de regretter ni la couronne ni la vie; il ne s'affligeoit plus que de la déplorable erreur des François, et des sanglantes calamités qui la suivroient. Ah! qu'on ne demande donc plus à quoi sert la religion. Borna-t-elle ses bienfaits à ceux qu'elle répand ici bas sur les

---

(1) M. de Malesherbes avoit eu quelque fréquentation avec les philosophes; il avoit même protégé les plus fameux d'entr'eux. Dès la seconde ou troisième visite qu'il fit à Louis XVI dans le Temple, il fut entièrement guéri de toutes leurs chimères. Ce changement, qui fait honneur à la droiture de son cœur, fut l'ouvrage de la sérénité qu'il vit à ce prince; elle ne lui laissa plus aucun doute sur le pouvoir et la vérité de la religion. Dès ce moment, il se livra à tous les exercices d'une piété exemplaire. Je certifie la vérité de cette anecdote.

hommes qui ne veulent prendre qu'elle pour guide de leur conduite, c'en seroit assez pour la faire bénir, pour la rendre nécessaire.

M. de Malesherbes avoit aussi la complaisance de porter à son ancien maître les différens journaux. Et qui le croiroit? Louis disoit que leur lecture étoit une autre consolation pour lui : sans doute parce que cette lecture, en l'attachant fortement, remplissoit tout le vuide de son tems. Car, du reste, comme il devoit être oppressé, déchiré en lisant ces opinions de sang, où, sans articuler aucun fait contre lui, on croyoit avoir tout démontré, quand on avoit demandé sa tête; quand on avoit demandé que sa mort ne fût pas différée d'un instant!

Que ne dût pas sur-tout éprouver son ame, lorsqu'il lut le récit de cette fatale nuit du 17 au 18 janvier, de cette nuit où cet homme même qui tenoit à lui par le sang, et qu'il avoit vu encore le 26 décembre fixer de tous ses yeux sa proie, comme s'il avoit voulu la dévorer; où cet homme, dis-je, le visage enflammé, l'œil hagard, monte à la tribune, et, se défiant de sa mémoire, lit sur un papier ces parricides paroles: « Ceux qui ont attenté et ceux qui attenteroient à la souveraineté du peuple, ont mérité la mort. Je vote pour *la mort*..... ».

La mort! Ce mot, dans une telle bouche, fit pousser un cri d'horreur à des hommes

même qu'on ne croyoit plus susceptibles d'humanité. Ils se levèrent brusquement, détournèrent la tête; et tendant les mains comme s'ils eussent voulu repousser celui qui venoit de prononcer cette parole de sang, ils s'écrièrent : *Oh ! le monstre !*

La mort ! O Philippe ! ce cri a été répété par l'univers entier ; il retentira dans la postérité la plus reculée ; il a ébranlé le ciel même : il en fera descendre sur ta tête un jugement épouvantable. Prince inhabile, assassin stupide ! et c'est par cet excès de férocité que tu prétends te frayer un chemin au suprême pouvoir ! Comme ta brutale ambition t'aveugle ! Tu viens, au contraire, d'élever entre le trône et toi, une barrière insurmontable. Ton rôle est fini dans la révolution. La haine universelle dont tu t'enveloppes en votant la mort de ton roi, de ton parent, te rend un objet d'exécration pour tes propres partisans. Chacun va hâter par ses vœux ton supplice, et quand il arrivera, chacun y applaudira.

Remarquons que cet homme qui cachoit ses vues sanguinaires sous un respect hypocrite pour la souveraineté du peuple, venoit, il n'y avoit qu'un moment, d'attenter à cette souveraineté, en votant pour que le peuple n'eût point à intervenir dans le jugement dont on s'occupoit.

O Louis ! ô prince si cruellement affligé par l'ingratitude, vous seriez-vous attendu que l'excessive indulgence dont vous aviez

toujours couvert vos ennemis, que la bonté qui vous avoit porté à rendre à la nation ses Etats-généraux, que votre persévérance à faire tout le bien qu'il étoit en votre pouvoir de faire, seroient réputés des attentats contre la souveraineté du peuple? De tous les innocens que l'injustice a opprimés, en est-il un seul qui ait été frappé d'une accusation dont l'invraisemblance fût plus manifeste?

Je détourne mes regards de ces tumultueuses et affligeantes séances, où l'on se plaignoit de ce que le sang de la victime ne couloit pas assez tôt. J'abandonne ce théâtre où l'ineptie, la précipitation, la férocité, combattoient avec acharnement. Je ne parle point de ces ruses au moyen desquelles on se procura une position insidieuse des trois questions qui devoient faire arriver à un résultat de mort. Je passe sous silence ces manœuvres qui donnèrent une majorité scandaleuse de cinq voix. Je tais les intrigues qui, pour que cette majorité fût acquise, contraignirent des ministres d'un Dieu de paix, d'une religion qui abhorre le sang, de voter aussi pour la mort.

Je ne dis point que le glaive étoit sans cesse sur la tête des votans, que la terreur environnoit leur assemblée; que pendant qu'ils délibéroient, on proposoit dans une section d'établir un juri pour juger les membres de la convention qui ne voteroient pas pour la mort de Louis; que pendant le même

tems, le président d'un club disoit : « Je suis en insurrection, moi ; j'assassine le premier Rolandiste, Brissotin, Feuillant et Girondin que je rencontre ». Ce qui vouloit dire : « J'assassine le premier député qui ne votera pas pour la mort de Louis ». On appelloit en effet indifféremment Rolandistes, Brissotins, Feuillans ou Girondins, ceux des députés qui consentoient à tout excepté à la mort de Louis.

Enfin je passe également sous silence les motifs dérisoires dont plusieurs opinans appuyoient leur vœu pour la mort. Celui-là par exemple n'outrageoit-il pas la raison de ceux qui l'écoutoient, en énonçant ainsi son opinion : « Votre république n'est qu'un château de cartes, si la tête de Louis ne tombe bientôt ». Elle est tombée cette tête sacrée, elle est tombée aussitôt que vous le désiriez. Hé bien, depuis cette sanglante catastrophe, votre république est-elle en meilleur état ? osez le dire.

Je laisse ces affreux détails; il n'est pas de mon sujet de les discuter, c'est à l'histoire à se les approprier. Il me suffit de dire que Louis les connut, tous ces affreux détails : il but jusqu'à la dernière goutte ce calice d'amertume, et il le but sans émotion, sans murmurer, sans que la paix de son ame en fût troublée (1). Ses gardiens ne pouvant

(1) La seule opinion de Pétion, qui vota aussi pour

s'empêcher d'admirer la tranquillité avec laquelle il lisoit des papiers qui eussent porté le désespoir dans tout autre cœur que le sien, en témoignèrent un jour leur étonnement à M. de Malesherbes. Ils lui dirent : « Comment pouvez-vous vous résoudre à montrer au roi des journaux qui ne peuvent que lui apprendre à quel point les esprits sont échauffés contre lui » ? — Le roi, répondit M. de Malesherbes, *a un caractère ferme*; il voit tout avec grandeur d'ame.— Mais vous, monsieur, lui dirent encore les gardiens de Louis, vous pourriez bien lui porter du poison pour se détruire, et par là vous compromettriez notre responsabilité.— Si le roi, répliqua M. de Malesherbes, étoit imbu des principes de ces philosophes chez

---

la mort, l'étonna, et cela pour des raisons qui seront également développées dans l'histoire. Mais il est une anecdote que je crois devoir placer ici. Louis XVI avoit eu occasion, avant la révolution, de connoître Hérault-de-Séchelles. Ce jeune homme lui plut ; il l'honora d'abord de ses bontés, il le combla ensuite de bienfaits, et lui dit un jour : « Hérault, je me charge de faire moi-même votre fortune ». La révolution ayant éclaté, Hérault sembla hésiter sur le rôle qu'il devoit jouer ; mais un parti bien prononcé s'étant formé contre le roi, il se jetta dans ce parti ; il chercha avec fureur et saisit avec avidité toutes les occasions de contrister son auguste bienfaiteur. Quelques jours avant le 10 août, Louis XVI confia à une personne qu'il honoroit de son amitié, que dans tout le cours de la révolution, rien ne lui avoit été plus douloureux que l'ingratitude de ce cœur pervers.

lesquels le suicide est en honneur (1), votre crainte seroit fondée; mais le roi *a l'ame forte*; il est religieux, et il sait se résigner. «

Que cet éloge est beau! qu'il m'est doux d'entendre le vertueux Malesherbes rendre cette justice à Louis XVI! Ah! puisse ce glorieux témoignage faire rougir de leur injustice ces hommes qui n'ayant jamais connu ce prince, qui n'ayant jamais voulu le juger que par les évènemens de son règne, c'est-à-dire que par les erreurs de ses sujets, ont osé dire qu'il n'avoit point *le caractère ferme*, qu'il n'avoit point *l'ame forte*!

Les commissaires préposés à la garde de Louis auroient dû être rassurés, autant par le témoignage de M. de Malesherbes, que par la fermeté inaltérable qu'ils voyoient à leur prisonnier. Cependant, dès que la convention nationale eut décidé qu'elle s'occuperoit sans relâche de son jugement, ils redoublèrent leur surveillance et la lui rendirent extraordinairement incommode. La commune leur envoya même l'ordre, lorsque le procès toucha à sa fin, de coucher dans sa chambre. Il souffrit beaucoup de cette nouvelle gêne, parce qu'elle l'empêchoit de

(1) Il est remarquable que tous les philosophes de ce siècle ont prêché le suicide avec chaleur, mais aucun ne l'a prêché d'exemple; tous sont morts naturellement et le plus tard qu'ils ont pu. Combien cependant de malheureux jeunes-gens ont été précipités au tombeau par ces charlatans!

vaquer à ses exercices de piété avec toute la liberté d'esprit qui lui étoit nécessaire.

J'ai dit plus d'une fois que ce prince ne s'étoit jamais fait illusion sur l'issue qu'auroit l'étrange procès qu'on lui avoit suscité. Je suis fâché de revenir si souvent sur cette observation ; mais je crois nécessaire d'insister sur cet article, parce que des journalistes, lâchement vendus aux persécuteurs de Louis, ont imprimé qu'il avoit conservé jusqu'au dernier instant de sa vie, l'espoir qu'il se feroit un mouvement en sa faveur. Voici un nouveau fait qui détruit cette imposture.

Dès le 14 janvier, c'est-à-dire dès le jour où l'on posa les questions qui alloient enfin décider de son sort, il vit si bien quelle tournure prendroient les opinions, il devina si bien quel en seroit le terrible résultat, qu'il se livra, pour ainsi dire, tout entier à la mort. Il ajouta à ses prières ordinaires celles des agonisans ; ainsi ce prince, dans la force de l'âge, doué d'un tempéramment robuste, plein de santé, commençoit lui-même son sacrifice. Quel homme a jamais donné l'exemple d'un pareil courage ?

Il fut enfin rendu, cet épouvantable arrêt de mort. Le président l'eut à peine prononcé, qu'il se fit dans l'assemblée entière un silence effrayant. Une sorte d'épouvante glaça tous les cœurs, comme si l'on se fût étonné d'avoir pu en venir jusques là. Les trois défenseurs de Louis attendoient dans une salle voisine.

Dès qu'ils furent instruits de ce fatal jugement, leurs forces les abandonnèrent; tous les trois s'évanouirent. M. Tronchet, revenu à lui, s'écria d'une voix lamentable : « Il faut donc que la vertu soit bien méconnue dans ce siècle! Qu'il est malheureux pour un homme de mon âge de ne la pas voir triompher! »

MM. de Malesherbes et de Seze ayant repris leurs sens, se joignirent à M. Tronchet. Tous les trois s'avancèrent en fondant en larmes vers la convention. La pâleur de leur visage, leur abattement eussent attendri des tigres. M. de Seze portant le premier la parole, parla ainsi :

« Nous venons avec douleur exercer pour la dernière fois le ministère sacré dont nous sommes chargés en faveur de Louis. Il nous a donné la mission expresse de vous faire connoître un écrit tracé de sa main et signé de lui : en voici la teneur.

» Je dois à mon honneur, à ma famille, de ne pas souscrire à un jugement qui m'inculpe d'un crime que je ne puis me reprocher. En conséquence, je déclare que j'interjette appel à la nation elle-même du jugement de ses représentans; et je charge par ces présentes la fidélité de mes défenseurs, de faire connoître à la convention cet appel, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, et de demander qu'il en soit fait mention dans le procès-verbal de ses séances. Fait à Paris, le 16 janvier 1793. *Signé* Louis ».

Après cette lecture, M. de Seze représenta que le décret qui rejettoit l'appel au peuple n'empêchoit point l'effet de la réclamation de Louis, parce que rien ne pouvoit entraver l'exercice du droit d'un accusé de réclamer contre le jugement d'un tribunal. Il représenta encore que la mort n'étant prononcée qu'à la majorité de cinq voix, le décret qui la vouloit, blessoit les principes, les lois, l'humanité; que la manière dont ce décret avoit été rendu, faisoit un devoir à l'assemblée de le soumettre à un second examen; il la conjura de peser ces réflexions avec sagesse et maturité, et de considérer ce que la justice et l'intérêt public demandoient dans des circonstances aussi difficiles.

M. Tronchet appuya ces observations. Il rappella que dans les tribunaux il falloit, pour la condamnation d'un accusé, deux tiers des voix. Il finit par demander un appel nominal pour fixer à quelle majorité le décret sur Louis seroit rendu.

M. de Malesherbes, malgré la foiblesse de son âge et le poids dont sa douleur l'accabloit, voulut faire aussi un effort en faveur de son auguste client. Il dit que depuis longtems il avoit porté ses méditations sur le nombre de suffrages nécessaires à un jugement criminel; que son âge, sa douleur, la difficulté d'improviser ne lui permettant pas de développer dans le moment ses idées sur cet objet, il supplioit qu'on lui donnât le

tems de les mettre par écrit; il offrit de les présenter dès le lendemain.

Les discours des trois orateurs furent souvent interrompus par leurs larmes et leurs sanglots. Ces larmes, les cheveux blancs des deux vieillards, la tristesse de tous les trois, leur éloquence, tout fut inutile : les cœurs ne s'amollirent point; les défenseurs de Louis n'obtinrent rien. Dès qu'ils eurent terminé leur saint ministère, ils entendirent qu'on ajournoit au lendemain la question de savoir s'il y auroit un sursis.

Sortis de ce lieu où régnoit tant d'inflexibilité, les trois défenseurs s'avancent vers le Temple pour porter à leur client la plus effroyable des nouvelles. Arrivés devant lui, leur contenance morne, les pleurs qui roulent dans leurs yeux, leurs sanglots en disent assez. M. de Malesherbes faisant enfin effort sur lui-même, rompt ce lugubre silence et laisse échapper ces mots : « Sire, vous êtes courageux..... Votre fatal jugement est porté »..... Postérité, voudrez-vous le croire? La joie brille dans les yeux de Louis. Il voit enfin le terme de ses longues tortures; il s'en réjouit; il s'écrie: « Tant mieux, tant mieux, cela me tire d'incertitude ! » S'appercevant ensuite que M. de Malesherbes s'abandonnoit à toute son affliction, il lui dit : « Si vous m'aimez, mon cher Malesherbes, pourquoi m'envier le seul asyle qui me reste? — Ah! sire, répond le vertueux vieillard, il y a encore de l'espoir : on va délibérer s'il y aura

un sursis. Le peuple est généreux ; et vous avez été un prince si bienfaisant ! — Non, non, dit Louis ; il n'y a plus d'espoir, et je suis prêt à m'immoler pour le peuple. Puisse mon sang, dont on est altéré, le sauver des horreurs que je redoute pour lui ! Au nom de Dieu ! mon cher Malesherbes, ne pleurez pas ; nous nous reverrons dans un monde plus heureux. » Quelle force ! quelle clémence ! et comme ce peuple qui l'abandonne, est toujours l'objet de son affection !

C'est Louis qui va recevoir la mort ; et ce n'est pas lui qui sent le besoin d'être fortifié, d'être consolé. C'est lui qui console ses trois défenseurs. Il emploie, pour y parvenir, toutes les ressources de cette éloquence que donne un cœur généreux et aimant ; il les conjure, par l'amitié qu'ils lui portent, de ne point s'affliger ; il leur parle avec le ton le plus affectueux ; il les remercie, avec la plus aimable sensibilité, des efforts généreux qu'ils ont faits pour conserver ses jours. Il leur adresse ensuite ces paroles qui sont les dernières que MM. Tronchet et de Sèze aient entendues sortir de sa bouche :

« Je n'aurois point écrit ma dernière lettre aux représentans de la nation, si je n'avois été convaincu qu'elle pouvoit être plus utile au peuple qu'à moi. Puisque la convention n'a pas cru devoir prendre ma demande en considération, je suis prêt à

subir mon sort. *Puisse le sacrifice de ma vie faire le bonheur du peuple* » !

Le voilà ce despote, ce tyran, ce Néron; c'est toujours le bonheur du peuple qui fait l'unique objet de ses souhaits. Son sacrifice lui paroît moins pénible, parce qu'il a l'espoir que son sang expiera les égaremens de ses persécuteurs ; qu'il désarmera le ciel, et mettra fin aux calamités de la France. Quel plus touchant, quel plus héroïque dévouement !

Louis, resté seul avec M. de Malesherbes, oublie sa propre douleur, pour ne s'occuper que de celle de son respectable ami. Il s'afflige de la tristesse dans laquelle il le voit concentré ; et cherche à y faire quelque diversion par une innocente plaisantérie. Il lui dit : « M. de Malesherbes, on m'a conté dans mon enfance, que lorsqu'il devoit mourir un roi de la maison de Bourbon, on voyoit à minuit une grande femme vêtue de blanc, se promener dans la galerie de Versailles. Comme vous venez souvent ici, n'auriez-vous point par hasard rencontré sur votre route, cette ombre »?

Cette aimable ruse qu'employoit Louis pour charmer le chagrin de son respectable ami, fit un effet tout contraire ; elle fixa l'imagination de M. de Malesherbes sur la mort prochaine de son malheureux maître. Ses sanglots redoublèrent, ses larmes coulèrent en abondance. « Ah! lui dit Louis,

je voulois simplement vous faire une plaisanterie, pour vous prouver que je suis tranquille; mais combien je me repens de vous l'avoir faite, maintenant que je vous vois si cruellement affligé »!

Dites, dites, lecteur impartial, lecteur qui vous connoissez en magnanimité, l'histoire vous a-t-elle offert un spectacle aussi noble, aussi attendrissant que celui que vous présente ici Louis? Voyez avec quelle douce candeur, à la veille de recevoir la mort la plus cruelle, il console son ami! Non, non, jamais Dieu ne s'étoit plu à mettre tant d'héroïsme dans une ame humaine.

Il fallut que Louis se séparât enfin de cet ami tendre. Il le pria avec instance, il lui fit promettre de lui rendre le lendemain une dernière visite. M. de Malesherbes le promit; mais, hélas! Louis ne devoit plus le voir! Le lendemain, la porte de sa prison fut fermée à ses défenseurs. M. de Malesherbes s'y présenta en vain; il fut repoussé. Le cœur navré de l'iniquité qui alloit se consommer, il retourna dans son ancienne retraite, pour y consacrer le reste de ses jours à pleurer son auguste ami.

Je ne sais quel démon s'étoit emparé de certaines ames; mais à mesure que l'heure fatale approchoit, elles déployoient une férocité si excessivement atroce, qu'on s'étonne que des hommes puissent en être capables. On proposoit à la commune de laisser les spectacles ouverts le jour de la mort de

Louis, et d'ordonner à tous les habitans de la capitale d'éclairer, le soir, leurs croisées. « Non, non, s'écrie ce même Jacques Roux, ce même prêtre apostat dont j'ai parlé plus haut, je ne veux pas qu'on chante et qu'on illumine avant la consommation de la tragédie de Louis XVI. Que la tête de Louis tombe et alors NOUS DANSERONS. » Puissances célestes ! et vous n'avez pas entr'ouvert les abîmes de la terre pour y engloutir l'homme qui se félicitoit avec cette joie brutale, de boire le sang de la victime !

Eh ! bien, ces infernales paroles ne sont rien encore : Voici qui est mille fois plus horrible. Un ancien serviteur du dauphin, père de Louis XVI, prie la convention nationale de permettre que le corps du fils soit déposé à côté de celui du père. Un député, boucher de profession (1), s'irrite de cette prière ; il se lève et s'écrie : « Je demande à dépecer moi-même en quatre-vingt-quatre lambeaux le corps de Louis ; je demande à en envoyer un lambeau à chaque département, et à présenter à la convention le cœur de Louis XVI comme un cadeau digne d'elle. » Les tigres montrent-ils plus d'avidité à déchirer leur proie? Et comme dans ces jours malheureux nous avons surpassé la cruauté des bêtes les plus féroces ! ce peuple stupide dans sa haine,

(1) Legendre.

qui

qui mit à mort l'auteur de notre religion, ne refusa pas son corps à l'homme juste qui le réclama, celui de Louis a été refusé à l'ancien serviteur de son père. Hélas! nous avons été plus cruels que la mort même : la haine s'est acharnée sur les restes de ce malheureux prince.

C'étoit parmi nous un combat d'inhumanité. La troupe des comédiens français, pensionnaires de Louis, voulut aussi prendre part à ce combat : elle donna, la veille de sa mort, une représentation de la tragédie de Brutus, comme pour armer les cœurs contre toute commisération (1).

Quand les passions s'agitoient avec cette fureur, quand on hâtoit avec cette barbare impatience, l'instant où la victime devoit être immolée, la proposition d'accorder un sursis pouvoit-elle être accueillie ? Elle fut rejettée : l'arrêt de mort fut porté. Je dois rapporter ici ce fatal décret. Il faut bien que nous ayons le courage de contempler toutes les humiliations que Louis a eu le courage de subir. Ah ! si de ce décret il doit sortir de la honte, ce ne sera pas sur sa tête qu'elle réjaillira.

---

(1) Je ne doute point qu'un jour viendra où tous ces gens-là diront : « Nous ne pouvions faire autrement ; nous étions sous le couteau ». Vous ne pouviez faire autrement ! Eh ! ne blâmez donc pas Louis, si, seul à combattre pour le bonheur de son pays, il n'a pu mieux faire.

Art. Ier. « La convention nationale déclare Louis Capet, dernier roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat.

II. » La convention nationale décrète que Louis Capet subira la peine de mort.

III. » La convention nationale déclare nul l'acte de Louis Capet apporté à la barre par ses conseils, qualifié d'appel à la nation du jugement contre lui rendu par la convention; défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite à peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la république.

IV. » Le conseil exécutif provisoire notifiera le présent dans le jour à Louis Capet, et prendra les mesures de police et de sûreté nécessaires pour en assurer l'exécution dans les vingt-quatre heures, à compter de la notification, et rendra compte à la convention nationale immédiatement après qu'il aura été exécuté ».

La voilà en son entier cette loi de sang: qu'elle s'avance à travers les générations, qu'elle aille jusqu'à la postérité la plus reculée instruire les hommes et ceux qui les gouvernent ! Que les peuples et les rois, en la lisant, demandent à l'histoire comment ces états-généraux que Louis XVI convoqua si loyalement, forgèrent, aiguisèrent le fer qui trancha ses jours.

Nous y voici donc arrivés au dernier acte de cette tragédie dont la première scène fut jouée à Versailles dans un jeu de paume. Suivons Louis, puisque telle est l'impénétrable volonté du ciel, sur l'autel où son sang va être répandu. Ne perdons pas une seule de ses paroles, un seul mouvement de son ame. Tout ici est grand, tout est sublime; et si sa mort est la honte de ses ennemis, le triomphe de l'ingratitude; la douceur inaltérable de son ame, l'héroïque bienfaisance de son cœur, sont la gloire de l'humanité, le triomphe de notre religion.

Ce fut le 20 janvier à deux heures après midi, que M. Garat le jeune (1), pour

(1) On l'appelloit le jeune, pour le distinguer d'un frere aîné qui avoit été comme lui membre de la première assemblée nationale. Cet aîné, devinant un peu tard les véritables motifs des novateurs, se retira de leur tourbe, et y laissa son frère. Celui-ci, avant la révolution, s'étoit attaché à une demi-douzaine de prétendus philosophes qu'il aduloit, dans l'espoir d'être porté par eux sur un des fauteuils de l'académie françoise. Pendant ce tems-là, son neveu, sorte de musicien, divertissoit la cour par ses chansons, et vivoit du produit de ce talent. Dès l'ouverture de la première assemblée nationale, M. Garat le jeune se mit aux gages des propriétaires du journal de Paris, et rédigea cette feuille où il se déclara toujours pour ceux qui crioient le plus haut. On a remarqué que tous les hommes de ce siècle qui ont fait quelque bruit, avoient chacun leur genre de folie. Celle de M. Garat le jeune consiste à se croire l'émule de Montesquieu. Ses écrits, sans force et sans couleur, le laissent au-dessous des auteurs médiocres.

lors ministre de la justice, vint annoncer à Louis qu'il falloit mourir. Admirons ce ministre de la justice d'avoir eu la force de remplir cette effroyable mission. Quelque acharnement que montrassent les ennemis de Louis, j'ose assurer qu'on en eût trouvé bien peu parmi eux qui eussent été en état d'imiter le courage de M. Garat.

Louis, après avoir entendu, avec sa tranquillité ordinaire, la lecture de cet arrêt de mort qui le dépouilloit même du nom qu'il portoit depuis tant de siècles, tira de son porte-feuille un papier où il avoit écrit ses dernières demandes; elles prouvent qu'il n'espéroit nullement sur le sursis dont lui avoit parlé M. de Malesherbes. Les voici ces derniers vœux de Louis :

« Je demande un délai de trois jours pour me préparer à paroître en présence de Dieu.

» Je demande à voir sans témoin la personne que j'indiquerai à la commune.

» Je demande à être délivré de la surveillance perpétuelle que la commune exerce auprès de moi depuis quelques jours.

» Je demande à communiquer avec ma famille librement et sans témoins.

» Je demande que la convention veuille bien s'occuper du sort de ma famille.

» Je demande qu'elle ait la liberté de se retirer où bon lui semblera.

» Je recommande à la nation les personnes qui m'étoient attachées, et dont plusieurs n'ont, pour subsister, que la pension modique que je leur faisois; ainsi que les particuliers qui avoient placé sur moi toute leur fortune.

» La personne que je désire avoir auprès de moi est M. de Fermont, numéro 283, rue du Bacq ».

Dans la matinée, Louis avoit déja remis à ses gardiens un billet conçu en ces termes :

« Je prie MM. les commissaires de la commune d'envoyer au conseil-général ma réclamation, 1°. sur l'arrêté qui ordonne que je ne serai perdu de vue ni jour ni nuit. On doit sentir que dans la position où je me trouve, il est pénible de ne pouvoir être seul et avoir la tranquillité nécessaire pour se recueillir, et que la nuit, on a besoin de repos. 2°. Sur l'arrêté qui m'interdit la faculté de voir mes conseils. Un décret de l'assemblée nationale m'avoit accordé de les voir librement, sans fixer le terme, et je ne sache pas qu'il soit révoqué ».

Ces différentes demandes de Louis font voir toutes les privations, tous les tourmens qu'il fut obligé d'endurer dans les derniers jours de sa vie. La convention répondit à la demande d'un délai de trois jours, par un refus; et le refus de cette légère faveur fut décrété, disent les journalistes, à l'una-

nimité. Elle permit d'ailleurs à Louis de communiquer librement avec sa famille. Elle lui accorda également d'appeller auprès de lui un ministre de son culte, et cette permission lui fit oublier tous ses maux. L'abbé Poupart, curé constitutionnel de Saint-Eustache, avoit eu la bonhommie de craindre que l'auguste prisonnier ne le demandât. Il connoissoit bien mal l'orthodoxie du fils aîné de l'église.

Sur les deux demandes de Louis relatives au sort de sa famille, la convention lui fit répondre que *la nation, toujours grande, toujours juste, prendroit soin d'elle.* Prions le ciel que la nation, se montrant en effet toujours grande, toujours juste, acquitte l'engagement pris en son nom par la convention, engagement que l'instant où il a été contracté, rend encore plus sacré.

Quant à ce qui regardoit ses anciens serviteurs, Louis ne reçut aucune réponse; mais il est mort avec la pleine confiance que la nation ne seroit pas moins grande, pas moins juste envers eux, qu'envers sa famille; il est mort persuadé que son sang éteindroit toutes les haines, et qu'aucun genre de persécutions n'affligeroit ceux qui lui avoient appartenu, ou par leurs services, ou par leur fidélité, ou par le sang.

Veut-on savoir maintenant combien il se montra grand dans la sinistre visite que lui fit M. Garat le jeune. J'emprunterai, pour peindre cette entrevue, le récit même de

cet Hébert, substitut du procureur de la commune, de cet auteur du pamphlet qui circule dans nos fauxbourgs, sous le titre de *Père-Duchêne*. On ne soupçonnera pas l'ame d'un tel écrivain de s'attendrir trop facilement. Voici ce récit ; tout y est digne de remarque (1).

« Je voulus être du nombre de ceux qui devoient être présens à la lecture de l'arrêt de mort de Louis. Il écouta avec un sang-froid rare la lecture de ce jugement. Lorsqu'elle fut achevée, il demanda sa famille,

(1) L'auteur, dans son *Histoire de la conjuration de d'Orléans*, a inséré de nouveau le récit qu'on va lire. C'est que sans doute il a cru que le témoignage d'un homme tel qu'Hebert avoit une telle force, qu'on ne pouvoit trop le répéter. Cette considération nous a déterminés à le laisser subsister ici. Une telle pièce est en effet du genre de celles dont on ne sauroit trop multiplier les copies. Nous remarquerons que tous les journalistes qui écrivoient dans le sens d'Hébert, ont rendu le même témoignage à la force d'ame avec laquelle Louis XVI a supporté ses dernières infortunes. On peut lire notamment le numéro 185 de Prudhomme ; on y verra qu'à travers les assertions que cet écrivain accumule, pour essayer de fermer tous les cœurs à la pitié, il laisse percer l'aveu que Louis XVI a été supérieur à son adversité, et qu'on a poussé trop loin à son égard les mauvais traitemens : il blâme même à ce sujet, avec beaucoup de force, la commune de Paris, et les prêtres constitutionnels Bernard et Roux. Hébert ayant été témoin occulaire de ce qu'il raconte, il étoit naturel que l'auteur préférât son témoignage à celui des autres journalistes. (Note des Editeurs.)

un confesseur, enfin tout ce qui pouvoit lui être de quelque soulagement à son heure dernière. Il mit tant d'onction, de dignité, de noblesse, de grandeur dans son maintien et dans ses paroles, que je ne pus y tenir. Des pleurs de rage vinrent mouiller mes paupières. Il avoit dans ses regards et dans ses manières, *quelque chose de visiblement surnaturel à l'homme.* Je me retirai, en voulant retenir des larmes qui couloient malgré moi, et bien résolu de finir là mon ministère. Je m'en ouvris à un de mes collègues qui n'avoit pas plus de fermeté que moi pour le continuer, et je lui dis, avec ma franchise ordinaire : *Mon ami, les prêtres membres de la convention, en votant pour la mort, quoique la sainteté de leur caractère le leur défendît, ont formé la majorité qui nous délivre du tyran. Eh! bien, que ce soit aussi des prêtres constitutionnels qui le conduisent à l'échafaud : des prêtres constitutionnels ont seuls assez de férocité pour remplir un tel emploi.* Nous fimes en effet décider, mon collègue et moi, que ce seroit les deux prêtres municipaux Jacques Roux et Pierre Bernard, qui conduiroient Louis à la mort; et on sait qu'ils s'acquittèrent de cette fonction avec l'insensibilité des bêtes féroces ».

Quel récit! quel aveu sur-tout que ces paroles! *Il avoit dans ses regards et dans ses manières quelque chose de visiblement surnaturel à l'homme!* Que pourrois-je

ajouter à un tel aveu, qui rendît mieux comment Louis, à l'instant où commença sa dernière agonie, s'éleva au-dessus de l'humanité, et parut presque un dieu aux yeux des personnes mêmes les plus prévenues contre lui?

Le ministre de la justice ne voulut point prendre sur lui d'accéder aux demandes de Louis; il les porta à la convention pour avoir ses ordres, et les faire passer ensuite au prisonnier. Ces formalités consumèrent une partie du tems qu'on laissoit à Louis pour se disposer à la mort. Ce ne fut qu'un peu tard qu'il put voir sa famille, et le prêtre catholique qui devoit recevoir ses dernières et plus secrettes pensées.

Il entretint sa famille dans sa salle à manger. Il n'hésita point à lui apprendre que le lendemain matin, le sacrifice seroit consommé. Toutes ces royales personnes étoient si préparées à ce dernier malheur, que cette épouvantable nouvelle les affligea, sans les étonner. L'épouse et la sœur de Louis montrèrent un courage bien au-dessus de leur sexe. L'une perdoit le plus fidèle des époux; l'autre, le plus aimable, le meilleur des frères. Toutes les deux se jettèrent sur son sein; et, ce qu'on aura peine à croire dans ce siècle, bien loin de s'abandonner à des regrets, à des plaintes inutiles, elles lui offrirent les seules consolations que sa grande ame pût goûter; elles le félicitèrent d'être enfin arrivé au terme de tant de douleurs;

d'être enfin prêt à se saisir de la récompense due à tant de vertus, à tant de sacrifices.

Princesses infortunées, ah ! sans doute ce n'étoit pas sur lui qu'il falloit pleurer; c'étoit sur les amis qu'il laissoit après lui. Dans ces instans où vous vous éleviez à la hauteur de son courage, ils partageoient vos sentimens, ils ne trouvoient que lui d'heureux : ils déploroient son sort, et cependant ils envioient son bonheur.

Le jeune prince, tendrement pressé contre le sein de son père, l'arrosoit de ses larmes, et faisoit aussi tous les efforts que lui permettoit la foiblesse de son âge, pour imiter la courageuse résignation de ses augustes parens. La jeune princesse, douée de la plus vive sensibilité, fut la seule qui ne put soutenir la déchirante idée de cette séparation. Elle se rouloit par terre, poussoit au ciel des gémissemens pitoyables, et ne vouloit entendre aucune consolation. Un long évanouissement suivit ces violens accès de douleur. Cet état de mort la sauva du malheur d'être témoin des adieux qui furent faits à son auguste père.

Quels adieux ! Qui peut dire les sentimens qu'ils élevèrent dans ces ames généreuses et sensibles ! Cependant de part et d'autre il n'éclata aucun mouvement de foiblesse. L'épouse de Louis lui demanda de consentir à ce que sa famille vint le voir encore une fois le lendemain matin. Cette demande parut l'embarrasser. Il hésita; il se remit,

et fit en souriant cette réponse ambigue : « Eh bien, je verrai cela. Au surplus, ajouta-t-il, ne vous affligez point trop, il est possible qu'il y ait un sursis. »

Tels sont les derniers mots que Louis a adressés à son infortunée famille. On m'a dit que ces royales personnes étant rentrées chez elles, la princesse, sœur de Louis, pria les commissaires qui veilloient auprès d'elle, qu'il lui fût permis d'aller parcourir les sections de Paris, afin d'y demander au peuple la vie de Louis. Cette résolution n'étonne point de la part d'une princesse qui avoit déja donné tant de preuves héroïques de sa piété fraternelle, mais on conçoit qu'il étoit au-dessus du pouvoir des commissaires, quand ils en eussent eu la volonté, d'accéder à cette généreuse demande.

Louis, rentré dans sa chambre, ne conversa plus qu'avec le prêtre qui l'y attendoit. A minuit, le ministre de la religion disposa tout pour la célébration des saints mystères. L'autel étant préparé, le pontife étant revêtu des ornemens sacerdotaux, Louis toujours serein, toujours tranquille, dit à son valet-de-chambre : « Il faut, Cléry, que vous me fassiez le plaisir de servir la messe ». Cléry lui représenta qu'il ne savoit point par cœur les prières qu'il lui falloit réciter, et qu'elles étoient les cérémonies auxquelles il devoit prendre part. Louis alors lui ouvrant un livre, et le lui remettant entre les mains, lui montra du doigt les prières que diroit le

prêtre et celles que devoit dire à son tour le répondant. « Quant aux cérémonies, ajouta-t-il, je vous les indiquerai de l'œil. »

C'est avec cette présence d'esprit et avec un recueillement vraiment angélique, que Louis assista pour la dernière fois à la célébration du plus saint, du plus auguste des mystères de notre religion. O spectacle qui ravissoit le ciel même d'admiration ! Sur l'autel un Dieu s'immoloit à son amour pour les hommes. Au pied du même autel un roi s'immoloit pour le bonheur de ses sujets.

Quel moment sur-tout que celui où le prêtre interrompant le sacrifice, présenta à Louis ce même Dieu dont il alloit bientôt voir l'éclatante majesté sans nuage ! Comme ce prince religieux hâta par ses vœux cet heureux moment ! Cléry présenta à son maître la nappe, et Louis communia avec une ferveur qui ne laissa plus rien en lui de mortel. Ce ne fut plus un homme ; ce fut un ange. Cette nourriture céleste l'enivra d'une véritable volupté : une joie céleste éclata sur son front, rayonna dans ses yeux.

Tel est le témoignage que rend le prêtre qui exerça, dans cette triste occasion, les consolantes fonctions de son ministère. Il a raconté que les saints mystères étant célébrés, il fut si frappé, en se tournant vers Louis, du changement qui s'étoit fait dans ce prince, qu'il se sentit saisi d'une religieuse vénération, et fut presque tenté d'invoquer celui qu'un instant auparavant il avoit vu à

ses pieds implorer humblement l'indulgence du juge suprême de tous les hommes. Il a raconté encore que Louis lui fit l'aveu qu'il sentoit dans tout son être une sensation délicieuse et extraordinaire dont il ne pouvoit rendre compte, mais qu'il n'avoit jamais éprouvée. Il ajouta cependant : « Mon cher abbé, je suis excédé de fatigue, depuis huit jours je ne vis que de bouillon; j'ai besoin de forces pour le voyage que j'ai à faire; je vais en chercher dans le repos; je vais me jetter sur mon lit. »

Louis en effet se déshabilla et se coucha aussi paisiblement que si le jour qui alloit l'éclairer à son reveil, eût dû être un beau jour. En se mettant au lit, il dit à Cléry : « Vous entrerez dans ma chambre à cinq heures précises (1). » A une heure un quart il s'endormit d'un sommeil profond. Ah ! ce sommeil n'étoit pas le sommeil d'un tyran ! Vous qui l'aviez condamné à la mort, vous n'en goûtâtes pas cette nuit un aussi paisible.

A cinq heures il dormoit encore. Cléry, pour obéir à l'ordre qu'il avoit reçu, fut obligé de l'éveiller : il se leva. Après avoir récité ses prières, il se fit habiller et coëffer, conversant avec sa bonté ordinaire, et montrant plutôt de la gaieté que de l'inquiétude.

A huit heures et demie, le commandant de

---

(1) Cléry feignit de s'aller coucher, mais il ne quitta point la chambre de son maître.

la garde nationale, accompagné des prêtres Jacques Roux et Pierre Bernard, officiers municipaux, se présenta devant lui, et lui annonça la funeste mission qui l'amenoit. Louis, toujours impassible, lui dit : « Je ne vous demande que trois minutes pour parler à mon confesseur. » Ce court entretien fini, il présenta un paquet au prêtre Jacques Roux, et le pria d'un air affable de vouloir bien le remettre au conseil général de la commune. Cet homme lui répondit brutalement : « Je n'ai d'autre mission que de vous conduire au supplice. » *Ah ! c'est juste,* répondit Louis sans manifester la plus légère indignation contre cette hideuse bête féroce. Il remit en même tems les papiers à une autre personne. Il chargea également son valet-de-chambre d'un petit paquet pour sa famille. « Vous lui direz, ajouta-t-il, que je lui demande pardon de ne l'avoir point fait appeller, et que j'ai cru devoir lui épargner la douleur de cette dernière séparation. »

Louis fixant ensuite le commandant de la garde nationale, lui dit d'une voix noble et ferme : *Marchons.* En quittant sa chambre, et conservant dans ces cruels instans le souvenir des personnes qui lui avoient été attachées, il adressa ces paroles aux commissaires de la municipalité : « Je vous demande de recommander à la commune les personnes qui ont été à mon service, et de la prier de vouloir bien placer Cléry auprès de la reine. »

Louis quitte enfin pour toujours cette prison où il gémissoit depuis plus de cinq mois, mais il la quitte pour aller recevoir la mort; mais en la quittant il y laisse les personnes qui lui sont les plus chères. Quel homme à sa place, en voyant s'entr'ouvrir devant lui cet effrayant abîme, n'eût pas frémi ? Louis se voyoit précipiter du plus brillant trône de l'Europe sur un échafaud, et il ne montre aucun effroi : il semble ne plus conserver aucune des affections humaines; il semble ne plus tenir à la terre; il traverse d'un pas assuré la première cour, arrive à la seconde, et monte dans le carrosse du maire. Son confesseur se place à côté de lui, et deux gendarmes sont vis-à-vis.

Louis ne voit rien de cette nombreuse force armée qui l'entraîne; il ne voit rien de ces terribles précautions qui ont été prises pour que la commisération entre inutilement dans les cœurs, pour qu'aucun cri de pitié ne se fasse entendre : il lit les prières des agonisans, et se livre tout entier aux sentimens que ces sublimes et touchantes prières font entrer dans son ame.

Les exécuteurs l'attendoient au pied de l'échafaud élevé entre le piedestal de la statue de Louis XV et les Champs-Elisées. Louis arrive au terme fatal. C'est aux pieds de l'image de son aïeul qu'il va être immolé; c'est sur cette même place où son union avec Marie-Antoinette d'Autriche fut célébrée par une fête qu'enlaidirent des présages

sinistres. La voiture arrête. Aussitôt un des maîtres du jour donne le signal : le roulement de tous les tambours fait un bruit effroyable. Louis adresse encore quelques mots à son confesseur et en reçoit une dernière bénédiction. Il descend, le ministre de la religion le suit ; le voilà le descendant de soixante-six rois ; il paroît......

> Que vois-je ? ô crime ! ô honte ! ô comble de nos maux !
> Le Roi, le Roi lui-même au milieu des bourreaux.

Les exécuteurs l'entourent ; ils se mettent en devoir de lui ôter son habit : il dit qu'on peut l'exécuter sans le soumettre à cette formalité. On lui répond qu'elle est nécessaire pour l'exécution ; il se rend et aide lui-même courageusement à se dépouiller.

Il demande qu'on lui laisse au moins la faculté de couper lui-même ses cheveux. Le matin il avoit fait dans sa prison la même demande ; et sur le refus qu'il avoit éprouvé, il avoit répondu : « Me croiroit-on assez lâche pour me détruire moi-même ? » Cette fois-ci il éprouve le même refus et se résigne sans se plaindre. Cette chevelure est coupée, et la multitude s'en empare.

On lui dit ensuite qu'il faut qu'il tende ses royales mains au fatal lien qui va les enchaîner pour toujours. Il répond avec vivacité : *Oh ! je suis sûr de moi.* On insiste ; il réplique. Pendant ce court débat, une voix sort du milieu du peuple et crie au chef des exécuteurs : *Fais ton devoir.* Une

voix

voix plus douce mais plus puissante se fait entendre à l'oreille de Louis. Le ministre de la religion qui l'accompagne lui dit : « Il ne manquoit plus à vos souffrances que cette conformité avec celles de Jésus-Christ. » Oh ! alors il n'hésite plus ; il tend avec docilité ses mains.

Pendant cette humiliation, il dit aux exécuteurs : *Mais est-ce que ces tambours battront toujours* ? ils répondent qu'ils n'en savent rien ; et après avoir rempli ce ministère, ils s'avancent avec lui vers les marches qui conduisent à l'échafaud. Son confesseur lui fait un dernier adieu, et lui adresse ces sublimes et consolantes paroles : ALLEZ, FILS DE SAINT-LOUIS, MONTEZ AU CIEL.

Français, le voilà celui qui fut votre roi, celui dont les aïeux couvrirent de bienfaits le pays que vous habitez, celui qui dès son enfance montra une ame pure, un cœur aimant ; celui qui dans son adolescence ne donna rien aux passions de son âge ; celui dont le règne malheureux sans doute, fut cependant marqué par des prodiges de bonté ; le voilà montant sur un échafaud, couvert d'un simple gilet, les cheveux coupés, les mains liées derrière le dos comme un vil criminel.......

Eh ! bien, dans cet état même dont la seule idée fait frissonner l'ame la plus forte, dans cet état même Louis parut plus grand que lorsqu'il étoit sur son trône, que lorsque son front brilloit de tout l'éclat du diadême.

Arrivé sur l'échafaud, il fit quelques pas comme pour parler au peuple; mais une voix plus éclatante que le tonnerre (1) fit retentir ces mots : *Ne le laissez pas parler.* Les exécuteurs lui représentèrent aussi qu'il ne pouvoit haranguer la multitude. Alors il se livra à eux, et s'avança vers le lieu du sacrifice. Pendant qu'on en faisoit les préparatifs, il cria d'une voix élevée et forte : *Peuple, je meurs innocent.* Se tournant ensuite vers les exécuteurs, il leur dit : *Messieurs, je meurs innocent de tout ce dont on m'inculpe.* JE SOUHAITE QUE MON SANG PUISSE CIMENTER LE BONHEUR DES FRANÇOIS.

Telles sont les dernières paroles que Louis a prononcées : tel est le dernier vœu que son cœur a formé ; ce vœu a été pour le bonheur des François. Ces paroles prononcées, la victime fut étendue sur l'autel, le glaive tomba, sépara la tête du tronc, fit jaillir ce sang issu de tant de rois; et l'ame de Louis s'envola au ciel. France, couvrez-vous d'un voile funèbre ; le sacrifice est consommé.

L'exécuteur montra au peuple cette tête sanglante. La mort n'en avoit point altéré les traits. Je ne sais quoi de tendre, d'intéressant, d'aimable, brilloit encore dans ses

(1) On a accusé Santerre de cette atrocité; il n'en est pas coupable. Ce ne fut pas lui non plus qui ordonna le roulement des tambours.

yeux. On se précipite cependant vers l'échafaud. Des soldats rougissent leurs armes du sang qui ruisselle. Ceux-là y trempent leurs mains ; ceux-ci en teignent leurs vêtemens ; d'autres veulent que leur visage en soit marqué. Des cris d'une joie bruyante et féroce retentissent dans les airs. Une danse barbare est exécutée autour de l'autel où vient de périr la victime. . . . . . (1). Mais loin, loin de nous ces affreuses images ; Louis ne les a point vues : détournons-en nos regards. Je dirai seulement que dans la foule qui se disputa les gouttes de son sang, il se mêla une personne guidée par un sentiment de vénération. Elle trempa aussi dans ce sang un linge qu'elle conserve religieusement (2).

---

(1) Un méchant barbier du village de Bièvre, nommé Heuzé, s'est vanté d'être monté sur l'échafaud, d'avoir mis au bout d'une pique l'habit de Louis XVI, et d'avoir crié au peuple : *Voilà l'habit d'un tyran*. Je n'assure pas que ce malheureux ait fait cette action, mais j'affirme que le misérable s'en est vanté.

(2) D'autres personnes, dévançant la décision de l'église, ont invoqué ce prince. Je dois dire aussi que sa mort a fait plus d'une conquête à la religion catholique, et qu'elle a affermi dans leurs principes tous ceux qui avoient le bonheur d'y croire. Des hommes même jusqu'alors peu religieux ont regardé, avec raison, comme une preuve de la divinité de cette religion, la grandeur d'ame véritablement surnaturelle que Louis a montrée dans ses longues souffrances et dans sa mort. Les philosophes de ce siecle avoient cherché à rendre, tantot méprisables, tantot odieux,

Ainsi mourut Louis seizième du nom, âgé de trente-huit ans cinq mois moins deux jours. Il ne faut point juger de l'extérieur de ce prince par les portraits qui nous en sont restés. Soit fatalité, soit suite des complots ourdis de longue main pour le rendre méprisable, presque tous sont plutôt des *charges*, pour me servir d'un terme technique, que des images fidèles.

C'étoit, comme je l'ai dit, un prince doué d'un tempérament robuste, et d'une force de corps peu ordinaire. Sa taille s'élevoit à cinq pieds cinq pouces. Sa tête, suffisamment ornée de cheveux, étoit fort belle, et il la portoit avec dignité. Il avoit le front large, tous les traits fortement dessinés; la vue un peu basse, mais solide. Ses yeux, de couleur bleue, étoient grands, bien fendus, et inspiroient, quand on les fixoit, je ne sais quel sentiment tendre et mélancolique. Voilà du moins ce que bien des personnes m'ont avoué avoir éprouvé en le regardant, même aux plus beaux jours de son règne.

---

les catholiques attachés à leur croyance, en les dénonçant, ou comme des esprits bornés, ou comme des hypocrites, ou comme des ames foibles. Les lumières, la loyauté, la force d'ame que Louis a déployées dans tout le cours de son martyre, ont fait tomber ces imputations mensongères, et ont donné le courage de les mépriser, à ceux qui avoient la simplicité d'en être affectés.

Il avoit les joues pleines, la bouche d'une juste grandeur, les dents belles, bien rangées; les lèvres un peu épaisses, comme presque tous les Bourbons; et la peau extrêmement blanche. Sur les dernières années de sa vie, sa taille s'étoit un peu épaissie, mais cet embonpoint ne lui donnoit point mauvaise grâce : sa démarche n'en étoit pas gênée; elle en recevoit de la fermeté, sans embarras comme sans nonchalence. Dans sa prison, cet embonpoint diminua visiblement; mais sa tête n'étoit nullement changée.

Lorsqu'on abordoit ce prince pour la première fois, on s'appercevoit qu'il avoit une sorte de timidité; elle prenoit sa source dans la modestie qui lui étoit naturelle. Mais lorsqu'on avoit sa confiance, on convenoit que nul homme n'étoit plus aimable. Il avoit, dans les manières, de l'affabilité; dans le regard, plus de douceur que de fierté; dans la voix, une mélodie qui alloit au cœur; et dans la conversation, de l'enjouement.

Quoiqu'il fût naturellement gai, il rioit rarement aux éclats; et ceux qui n'étoient point admis dans sa familiarité, lui trouvoient l'air sérieux et réservé. Dans les tems mêmes où il se livroit à des exercices fatigans, qui étoient pour lui un besoin, il se montra toujour sobre. Jusqu'à son avènement au trône, il n'avoit bu que de l'eau. Depuis, il y mêla du vin, mais il ne le but

jamais pur, si ce n'est que quelquefois après ses repas, il trempoit un morceau de pain dans un demi-verre de vin étranger.

Ce qu'on ne se lassoit pas d'admirer dans ce prince, c'étoit cette réunion presque miraculeuse d'une prodigieuse force de corps et d'ame, à la plus grande douceur, à la plus exquise sensibilité. Cette sensibilité fut telle, qu'il ne pouvoit entendre le récit d'un malheur, soit public, soit particulier, sans verser des larmes, ni contempler un infortuné, sans le combler de largesses.

Je n'ajouterai plus qu'un trait à ce tableau, il servira à peindre les affections intimes de Louis. Pour cela je rendrai littéralement la conversation que j'ai eue avec une personne qui avoit eu occasion de faire et qui avoit fait en effet une étude approfondie de l'ame de ce prince.

Je demandai d'abord : « Qui pensez-vous que le roi aimoit le mieux de ses deux enfans, du jeune prince ou de la jeune princesse? » On me répondit : « Lorsque j'ai vu le roi seul avec son fils, j'ai cru m'appercevoir que cet enfant inspiroit à son père un peu plus d'intérêt que sa sœur. Lorsque ensuite j'ai vu le roi seul avec sa fille, il m'a semblé qu'il avoit comme malgré lui, une prédilection plus particulière encore pour la princesse que pour le jeune prince. »

Je fis cette autre question : « Mais enfin de toutes les personnes que le roi connoissoit, dites-moi franchement quelle étoit celle, soit

parmi ses amis, soit dans sa famille, qu'il aimoit le mieux ? » On me répondit avec vivacité : « Oh ! c'est la reine. »

A la suite de cette seconde question, je portai la conversation sur la sœur de Louis XVI. Après avoir rappellé les preuves héroïques d'attachement que cette princesse avoit données à sa famille, je demandai quelle étoit la personne qu'elle aimoit le plus au monde. Il me fut répondu : « Lorsque le roi vivoit, le cœur de la princesse étoit tellement partagé entre son frère et sa belle-sœur, que je n'ai jamais pu deviner qui des deux elle aimoit le mieux. Aujourd'hui, il n'y a pas de doute ».

J'ajoutai : « Si l'on ouvroit à madame Elisabeth les portes de sa prison, si on lui laissoit la faculté de se retirer où elle jugeroit à propos d'aller, accepteroit-elle sa liberté ? » On me répondit avec feu : « Ce n'est pas une question à faire : Madame Elisabeth est inséparable de la reine, elle unira constamment sa destinée à celle de sa belle-sœur ; elle n'abandonneroit pas son amie pour la plus belle couronne de l'Univers. »

Quelle est donc cette reine si calomniée, qui peut se rendre le glorieux témoignage d'avoir occupé la première place dans les deux plus beaux cœurs que la nature ait formés ? Cette réflexion m'échappe malgré moi, et je n'aurai garde d'en dire davantage. Ceux qu'une funeste prévention n'a ni aveu-

glés, ni endurcis comprendront ce qu'il n'est pas tems encore de révéler.

J'osai faire une dernière question : « Mais vous, dis-je à celui que j'entretenois, quelle est la personne dans toute cette famille, même du vivant de son chef, que vous aimiez le plus ? » — Le jeune prince, me répondit-on avec vivacité ; la nature a pêtri son ame, son esprit, son caractère, ses traits, de tout ce qu'il y a de plus aimable, de plus intéressant. — Vous m'étonnez, répliquai-je ; et le roi ? — Ah ! le roi, reprit cette personne en versant quelques larmes et levant les yeux au ciel. Oh ! le roi, *il n'étoit pas fait comme nous.* Il étoit si fort élevé au-dessus de nous tous !...... »

Je compris à cet attendrissement, à la naïveté de cette exclamation, que la personne qui vouloit bien satisfaire ma curiosité, avoit une telle idée de la haute vertu de Louis XVI, qu'elle n'osoit, en songeant à ce prince, s'arrêter à d'autre sentiment qu'à celui d'une religieuse vénération.

J'ai dit quelle étoit la personne que Louis aimoit le mieux. Parmi ses sujets, les Parisiens furent ceux pour qui il eut toujours une affection toute particulière : il en parloit avec le plus tendre intérêt ; il ne vouloit pas qu'on leur imputât aucun de ses malheurs ; il en trouvoit la source dans les machinations qui avoient été mises en œuvre pour les tromper. Aux derniers momens encore de sa vie, il

faisoit remarquer que la mort qui alloit le frapper, ne seroit due qu'aux étrangers qu'on avoit attirés dans la capitale.

Parisiens, voilà le roi, le père, l'ami qu'une mort si cruelle a enlevé au milieu de vous, à un âge qui lui promettoit encore une longue carrière, qui lui faisoit espérer d'être encore long-tems votre bienfaiteur.

Parisiens, les Anglais virent aussi, il y a près d'un siècle et demi, leur capitale souillée d'un régicide. Comme vous la terreur les avoit enchaînés; comme vous ils furent spectateurs muets de cette sanglante tragédie. Mais hélas! combien votre silence a été plus funeste à la victime, que ne le fut celui des Anglais à Stuard ! et qu'il y a eu loin de la mort de Louis à celle de Charles ! Stuard eut un palais pour prison; il se vit environné jusqu'à son dernier moment d'une certaine pompe; il porta jusques sur l'échafaud les marques, les distinctions de la royauté; il vit autour de lui des pleurs couler; l'exécuteur, par respect pour la majesté royale, se voila le visage, et le corps de ce prince fut honorablement déposé dans la tombe de ses ancêtres.

Parisiens, Louis, l'infortuné Louis n'a été honoré, n'a été consolé d'aucun de ces égards; il n'a pas même goûté la satisfaction de vous faire ses derniers adieux; il est mort comme le plus obscur, comme le plus criminel des hommes : ses restes ont été inhumés sans

honneur (1) ; la chaux vive les a dévorés.

O Louis, nous ne pourrons donc pas arroser votre corps de nos larmes ; mais votre image, mais le souvenir de vos vertus nous restent. Notre état est aussi un état de souffrance, le glaive de la mort se promène sur la tête de vos amis, daignez du haut des demeures célestes où vous ont placé notre égarement et votre clémence, jetter sur eux un regard de bonté; que vos vœux nous aident à marcher avec prudence dans ces tems difficiles. Vous bénîtes, vous aimâtes vos persécuteurs. Comme vous nous ne voulons voir dans les hommes des divers partis qui déchirent la France, que des concitoyens, que des frères : mais fasse le ciel qu'ils comprennent enfin que le bonheur ne peut se trouver que dans la réunion de tous les membres de cette grande famille qui vous fut si chère ! Ah ! puisse-t-il arriver bientôt ce jour où nous n'aurons plus à pleurer que sur votre mort, ce jour où ces Parisiens qui furent toujours les premiers dans votre cœur, imitant le repentir des Anglais, détesteront sans contrainte le sacrilège délire qui les a privés du meilleur des rois ! Quant à moi, qui, échappé à tant de proscriptions, jouis aujourd'hui de la triste faveur de répandre ces fleurs sur votre tom-

---

(1) Non au cimetière de la Magdeleine, comme on le croit communément, mais sous l'orgue de cette église.

beau, que ne m'est-il donné de vivre assez pour présenter aux hommes dans le récit de votre vie entière, le tableau que je n'ai fait qu'ébaucher dans cet écrit ! alors vos vertus recevront le juste tribut d'amour et de reconnoissance qui leur est dû et mes vœux seront exaucés.

*O mihi tam longe maneat pars ultima vitæ,*
*Spiritus et quantum sat erit tua dicere facta !*

*FIN.*

# DÉCLARATION
# DU ROI,

*Adressée à tous les François à sa sortie de Paris.*

---

TANT que le roi a pu espérer voir renaître l'ordre et le bonheur du royaume, par les moyens employés par l'assemblée nationale et par sa résidence auprès de cette assemblée, dans la capitale du royaume, aucun sacrifice personnel ne lui a coûté; il n'auroit pas même argué de la nullité dont le défaut absolu de liberté entache toutes les démarches qu'il a faites depuis le mois d'octobre 1789, si cet espoir eût été rempli : mais aujourd'hui que la seule récompense de tant de sacrifices est de voir la destruction de la royauté, de voir tous les pouvoirs méconnus, les propriétés violées, la sûreté des personnes mise par-tout en danger, les crimes rester impunis, et une anarchie complette s'établir au-dessus des lois, sans que l'apparence d'autorité que lui donne la nouvelle constitution, soit suffisante pour réparer un seul des maux qui affligent le royaume : le roi, après avoir solemnellement protesté contre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité, croit devoir mettre sous les

yeux des François et de tout l'univers, le tableau de sa conduite, et celui du gouvernement qui s'est établi dans le royaume.

« On a vu sa majesté, au mois de juillet 1789, pour écarter tout sujet de défiance, renvoyer les troupes qu'elle n'avoit appellées auprès de sa personne, qu'après que les étincelles de révolte s'étoient déja manifestées dans Paris et dans le régiment même de ses gardes. Le roi, sûr de sa conscience et de la droiture de ses intentions, n'a pas craint de venir seul parmi les citoyens armés de la capitale.

» Au mois d'octobre de la même année, le roi, prévenu depuis long-tems des mouvemens que les factieux cherchoient à exciter, fut, dans la journée du 5, averti assez à tems pour pouvoir se retirer où il eût voulu; mais il craignit qu'on ne se servît de cette démarche pour allumer la guerre civile: et il aima mieux se sacrifier personnellement, et, ce qui étoit plus déchirant pour son cœur, mettre en danger la vie des personnes qui lui sont les plus chères. Tout le monde sait les évènemens de la nuit du 6 octobre, et l'impunité qui les couvre depuis près de deux ans: Dieu seul a empêché l'exécution des plus grands crimes, et a détourné de la nation française une tache qui auroit été ineffaçable.

» Le roi, cédant au vœu manifesté par l'armée des Parisiens, vint s'établir, avec sa famille, au château des Tuileries. Il y avoit plus de cent ans que les rois n'y avoient fait de résidence habituelle, excepté pendant la minorité de Louis XV. Rien n'étoit prêt pour recevoir le roi, et la disposition des appartemens est bien loin de procurer les commodités auxquelles sa majesté étoit accoutumée dans les autres maisons royales, et dont tout par-

ticulier qui a de l'aisance peut jouir. Malgré la contrainte qui avoit été apportée, et les incommodités de tout genre qui suivirent le changement de séjour du roi, fidèle au système de sacrifice que sa majesté s'étoit fait pour procurer la tranquillité publique, elle crut, dès le lendemain de son arrivée à Paris, devoir rassurer les provinces sur son séjour dans la capitale, et inviter l'assemblée nationale à se rapprocher de lui, en venant continuer ses travaux dans la même ville.

» Mais un sacrifice plus pénible étoit réservé au cœur de sa majesté; il fallut qu'on éloignât d'elle ses gardes-du-corps, de la fidélité desquels elle venoit d'avoir une preuve bien éclatante dans la funeste matinée du 6. Deux avoient péri victimes de leur attachement pour le roi et pour sa famille, et plusieurs encore avoient été blessés grièvement, en exécutant strictement les ordres du roi, qui leur avoit défendu de tirer sur la multitude égarée. L'art des factieux a été bien grand pour faire envisager sous des couleurs si noires une troupe aussi fidèle, et qui venoit de mettre le comble à la bonne conduite qu'elle avoit toujours tenue. Mais ce n'étoit pas tant contre les gardes-du-corps que leurs intentions étoient dirigées, que contre le roi lui-même; on vouloit l'isoler entièrement, en le privant du service de ses gardes-du-corps, dont on n'avoit pas pu égarer les esprits, comme on avoit réussi auprès de ceux du régiment des Gardes-Françaises, qui, peu de tems auparavant, étoit le modèle de l'armée.

» C'est aux soldats de ce même régiment, devenus troupe soldée par la ville de Paris, et aux gardes nationaux de cette même ville, que la garde du roi a été confiée. Ces troupes sont entièrement sous les ordres de la municipalité de Paris, dont le com-

mandement général relève ; le roi, gardé ainsi, s'est vu par-là prisonnier dans ses propres Etats ; car, comment peut-on appeller autrement l'état du roi qui ne commande que pour les choses de parade, à sa garde ; qui ne nomme à aucune des places, et qui est obligé de se voir entouré de plusieurs personnes dont il connoît les mauvaises intentions pour lui et pour sa famille ? Ce n'est pas pour inculper la garde nationale parisienne et les troupes du centre, que le roi relève ces faits, c'est pour faire connoître l'exacte vérité ; et en la faisant connoître, il a rendu justice au zèle pour le bon ordre, et à l'attachement pour sa personne qu'en général cette troupe lui a montré, lorsque les esprits ont été laissés à eux-mêmes, et qu'ils n'ont pas été égarés par les clameurs et les mensonges des factieux.

» Mais plus le roi a fait de sacrifices pour le bonheur de ses peuples, plus les factieux ont travaillé pour en faire méconnoître le prix, et présenter la royauté sous les couleurs les plus fausses et les plus odieuses.

» La convocation des états-généraux, le doublement des députés du tiers-état, les peines que le roi a prises pour applanir toutes les difficultés qui pouvoient retarder l'assemblée des états-généraux, et celles qui s'étoient élevées depuis leur ouverture, tous les retranchemens que le roi avoit faits sur sa dépense personnelle, tous les sacrifices qu'il a faits à ses peuples dans la séance du 23 juin ; enfin la réunion des ordres, opérée par la manifestation du vœu du roi, mesure que sa majesté jugea alors indispensable pour l'activité des états-généraux ; tous ses soins, toutes ses peines, toute sa générosité, tout son dévouement pour son peuple ; tout a été méconnu, tout a été dénaturé.

» Lorsque les états-généraux s'étant donné le nom d'assemblée nationale, ont commencé à s'occuper de la constitution du royaume, qu'on se rappelle les mémoires que les factieux ont eu l'adresse de faire venir de plusieurs provinces, et les mouvemens de Paris pour faire manquer les députés à une des clauses portées dans tous les cahiers, qui portoient que *la confection des lois se feroit de concert avec le roi*. Au mépris de cette clause, l'assemblée a mis le roi tout-à-fait hors de la constitution, en lui refusant le droit d'accorder ou de refuser sa sanction aux articles qu'elle regarde comme constitutionnels, en se réservant le droit de ranger dans cette classe ceux qu'elle juge à propos, et en restreignant sur ceux réputés purement législatifs la prérogative royale à un droit de suspension jusqu'à la troisième législature, droit purement illusoire, comme tant d'exemples ne le prouvent que trop.

» Que reste-t-il au roi, autre chose que le vain simulacre de la royauté ? On lui a donné vingt-cinq millions pour la dépense de sa liste civile ; mais la splendeur de la maison qu'il doit entretenir pour faire honneur à la dignité de la couronne de France, et les charges qu'on a rejettées dessus, même depuis l'époque où ces fonds ont été réglés, doivent en absorber la totalité.

» On lui a laissé l'usufruit de quelques-uns des domaines de la couronne, avec plusieurs formes gênantes pour leur jouissance. Ces domaines ne sont qu'une petite partie de ceux que les rois ont possédés de toute ancienneté, et des patrimoines des ancêtres de sa majesté qu'ils ont réunis à la couronne. On ne craint pas d'avancer que, si tous ces objets étoient réunis, ils dépasseroient de beaucoup les sommes allouées pour l'entretien du roi et de sa famille,

et

et qu'alors il n'en coûteroit rien au peuple pour cette partie.

Une remarque qui coûte à faire au roi, est l'attention qu'on a eue de séparer dans les arrangemens sur la finance et toutes les autres parties, les services rendus au roi personnellement, ou à l'Etat, comme si ces objets n'étoient pas vraiment inséparables, et que les services rendus à la personne du roi ne l'étoient pas aussi à l'Etat.

» Qu'on examine ensuite les diverses parties du gouvernement : *la justice.* Le roi n'a aucune participation à la confection des lois; il a le simple droit d'empêcher jusqu'à la troisième législature, sur les objets qui ne sont pas réputés constitutionnels, et celui de prier l'assemblée nationale de s'occuper de tels ou tels objets, sans avoir le droit d'en faire la proposition formelle. La justice se rend au nom du roi, les provisions des juges sont expédiées par lui; mais ce n'est qu'une affaire de forme, et le roi a seulement la nomination des commissaires du roi, places nouvellement créées, qui n'ont qu'une partie des attributions des anciens procureurs-généraux, et sont seulement destinées à faire maintenir l'exécution des formes; toute la partie publique est dévolue à un autre officier de justice. Ces commissaires sont à vie et non révocables, pendant que l'exercice de celles de juge ne doit durer que six années. Un des décrets de l'assemblée vient de priver le roi d'une des plus belles prérogatives attachées par-tout a la royauté, celle de faire grace et de commuer les peines. Quelque parfaites que soient les lois, il est impossible qu'elles prévoient tous les cas, et ce sera alors les jurés qui auront véritablement le droit de faire grace, en appliquant, suivant leur volonté, le sens de la loi, quoique les apparences paroissent contraires. Combien d'ail-

leurs cette disposition ne diminue-t-elle pas la majesté royale aux yeux des peuples, étant accoutumés depuis si long-tems à recourir au roi dans leurs besoins et dans leurs peines, et à voir en lui le père commun qui pouvoit soulager leurs afflictions !

» *L'administration intérieure.* Elle est toute entière dans les mains des départemens, des districts et des municipalités, ressorts trop multipliés, qui nuisent au mouvement de la machine, et souvent peuvent se croiser. Tous ces corps sont élus par le peuple, et ne ressortissent du gouvernement, d'après les décrets, que pour leur exécution ou pour ceux des ordres particuliers qui en sont la suite. Ils n'ont, d'un côté, aucune grace à attendre du gouvernement ; et de l'autre, les manières de punir ou de réprimer leurs fautes comme elles sont établies par les décrets, ont des formes si compliquées, qu'il faudroit des cas bien extraordinaires pour pouvoir s'en servir : ce qui réduit à bien peu de chose la surveillance que les ministres doivent avoir sur eux. Ces corps ont d'ailleurs acquis peu de force et de considération. Les sociétés des amis de la constitution ( dont on parlera après ) qui ne sont pas responsables, se trouvent bien plus fortes qu'eux ; et par-là, l'action du gouvernement devient nulle. Depuis leur établissement, on a vu plusieurs exemples, que quelque bonne volonté qu'ils eussent pour maintenir le bon ordre, ils n'ont pas osé se servir des moyens que la loi leur donnoit, par la crainte du peuple poussé par d'autres instigations.

» Les corps électoraux, quoiqu'ils n'aient aucune action par eux-mêmes, et soient restreints aux élections, ont une force réelle par leur masse, par leur durée biennale, et par la crainte naturelle aux

hommes, et sur-tout à ceux qui n'ont pas d'état fixe, de déplaire à ceux qui peuvent servir ou nuire.

» La disposition des forces militaires est, par les décrets, dans la main du roi. Il a été déclaré chef suprême de l'armée et de la marine ; mais tout le travail de formation de ces deux armées a été fait par les comités de l'assemblée, sans la participation du roi. Tout, jusqu'au moindre réglement de discipline, a été fait par eux ; et s'il reste au roi le tiers ou le quart des nominations, suivant les occasions, ce droit devient à-peu-près illusoire, par les obstacles et les contrariétés sans nombre que chacun se permet contre les choix du roi. On l'a vu encore obligé de refaire tout le travail des officiers-généraux de l'armée, parce que ces choix déplaisoient aux clubs. En cédant ainsi, sa majesté n'a pas voulu livrer d'honnêtes et braves militaires, et les exposer aux violences qui auroient sûrement été exercées contre eux, comme on n'en a vu que de fâcheux exemples. Les clubs et les corps administratifs se mêlent des détails intérieurs des troupes, qui doivent être absolument étrangers même à ces derniers, qui n'ont que le droit de requérir la force publique, lorsqu'ils pensent qu'il y a lieu à l'employer. Ils se sont servis de ce droit, quelquefois même pour contrarier les dispositions du gouvernement sur la distribution des troupes : de manière qu'il est arrivé plusieurs fois qu'elles ne se trouvoient pas où elles devoient être. Ce n'est qu'aux clubs que l'on doit attribuer l'esprit de révolte contre les officiers et la discipline militaire, qui se répand dans beaucoup de régimens, et qui, si on n'y met ordre efficacement, sera la destruction de l'armée. Que devient une armée quand elle n'a plus ni chefs

ni discipline ? Au lieu d'être la force et la sauvegarde d'un Etat, elle en devient alors la terreur et le fléau. Combien les soldats françois, quand ils auront les yeux désillés, ne rougiront-ils pas de leur conduite, et ne prendront-ils pas en horreur ceux qui ont perverti le bon esprit qui régnoit dans l'armée et la marine françoise ? Funestes dispositions que celles qui ont encouragé les soldats et les marins à fréquenter les clubs ! Le roi a toujours pensé que la loi doit être égale pour tous. Les officiers qui sont dans leur tort doivent être punis ; mais ils doivent l'être, comme les subalternes, suivant les dispositions établies par les lois et réglemens. Toutes les portes doivent être ouvertes pour que le mérite se montre et puisse avancer. Tout le bien-être qu'on peut donner aux soldats est juste et nécessaire ; mais il ne peut y avoir d'armée sans officiers et sans discipline, et il n'y en aura jamais, tant que les soldats se croiront en droit de juger la conduite de leurs chefs.

» *Affaires étrangères.* La nomination aux places de ministres dans les cours étrangères a été réservée au roi, ainsi que la conduite des négociations ; mais la liberté du roi pour ces choix est tout aussi nulle que pour ceux des officiers de l'armée : on en a vu l'exemple à la dernière nomination. La révision et la confirmation des traités que s'est réservées l'assemblée nationale, et la nomination d'un comité diplomatique, détruisent absolument la seconde disposition. Le droit de faire la guerre ne seroit qu'un droit illusoire, parce qu'il faudroit être insensé pour qu'un roi qui n'est ni ne veut être despote, allât, de but en blanc, attaquer un autre royaume, lorsque le vœu de sa nation s'y opposeroit, et qu'elle n'accorderoit aucun subside pour la soutenir. Mais le droit de faire la paix est d'un

tout autre genre. Le roi, qui ne fait qu'un avec toute la nation, qui ne peut avoir d'autre intérêt que le sien, connoît ses droits, connoît ses besoins et nos ressources, et ne craint pas alors de prendre les engagemens qui lui paroissent propres à assurer son bonheur et sa tranquillité; mais quand il faudra que les conventions subissent la révision et la confirmation de l'assemblée nationale, aucune puissance ne voudra prendre des engagemens qui peuvent être rompus par d'autres que par ceux avec qui elle contracte : et alors tous les pouvoirs se concentrent dans cette assemblée. D'ailleurs, quelque franchise qu'on mette dans les négociations, est il possible d'en confier le secret à une assemblée dont les délibérations sont nécessairement publiques ?

» *Finances.* Le roi avoit déclaré, bien avant la convocation des Etats-généraux, qu'il reconnoissoit dans les assemblées de la nation le droit d'accorder des subsides ; et qu'il ne vouloit plus imposer les peuples sans leur consentement. Tous les cahiers des députés aux Etats-généraux s'étoient accordés à mettre le rétablissement des finances au premier rang des objets dont cette assemblée devoit s'occuper : quelques-uns y avoient mis des restrictions pour des articles à faire décider préalablement. Le roi a levé les difficultés que ces restrictions auroient pu occasionner, en allant au-devant lui-même, et accordant, dans la séance du 23 juin, tout ce qui avoit été désiré. Le 4 février 1790, le roi a prié lui-même l'assemblée de s'occuper efficacement d'un objet si important : elle ne s'en est occupée que tard, et d'une manière qui peut paroître imparfaite. Il n'y a point encore de tableau exactement fait des recettes et des dépenses, et des ressources qui peuvent combler le déficit : on s'est

laissé aller à des calculs hypothétiques. L'assemblée s'est pressée d'abolir les impôts dont la lourdeur, à la vérité, pesoit beaucoup sur les peuples, mais qui donnoient des ressources assurées ; elle les a remplacés par un impôt presque unique, dont la levée exacte sera peut-être très-difficile. Les contributions ordinaires sont à présent très-arriérées, et la ressource extraordinaire des douze cens premiers millions d'assignats est presque consommée. Les dépenses des départemens de la guerre et de la marine, au lieu d'être diminuées, sont augmentées, sans y comprendre les dépenses que des armemens nécessaires ont occasionnées dans le cours de la dernière année, pour l'administration de ce département : les rouages en ont été fort multipliés, en confiant les recettes aux administrations de districts. Le roi, qui le premier n'avoit pas craint de rendre publics les comptes de son administration des finances, et qui avoit montré la volonté que les comptes publics fussent établis comme une règle du gouvernement, a été rendu, si cela est possible, encore plus étranger à ce département qu'aux autres ; et les préventions, les jalousies et les récriminations contre le gouvernement, ont été encore plus répandues sur cet objet. Le réglement des fonds, le recouvrement des impositions, la répartition entre les départemens, les récompenses pour les services rendus, tout a été ôté à l'inspection du roi : il ne lui reste que quelques serviles nominations, et pas même la distribution de quelques gratifications, pour secourir les indigens. Le roi connoît les difficultés de cette administration ; et s'il étoit possible que la machine du gouvernement pût aller sans sa surveillance directe sur la gestion des finances, sa majesté ne regretteroit que de ne pouvoir plus

concourir par elle-même à établir un ordre stable qui pût faire parvenir à la diminution des impositions (objet qu'on sait bien que sa majesté a toujours vivement désiré, et qu'elle eût pu effectuer sans les dépenses de la guerre d'Amérique), et de n'avoir plus la distribution des secours pour le soulagement des malheureux.

» Enfin, par les décrets, le roi a été déclaré chef suprême de l'administration du royaume. D'autres décrets subséquens ont réglé l'organisation du ministère, de manière que le roi, que cela doit regarder plus directement, ne peut pourtant y rien changer sans de nouvelles décisions de l'assemblée. Le systême des chefs du parti dominant a été si bien suivi, de jetter une telle méfiance sur tous les agens du gouvernement, qu'il devient presqu'impossible aujourd'hui de remplir les places de l'administration. Tout gouvernement ne peut pas marcher ni subsister sans une confiance réciproque entre les administrateurs et les administrés ; et les derniers réglemens proposés à l'assemblée nationale sur les peines à infliger aux ministres ou agens du pouvoir exécutif, qui seroient prévaricateurs, ou seroient jugés avoir dépassé les limites de leur puissance, doivent faire naître toutes sortes d'inquiétudes : ces dispositions pénales s'étendent même jusqu'aux subalternes ; ce qui détruit toute subordination, les inférieurs ne devant jamais juger les ordres des supérieurs, qui sont responsables de ce qu'ils commandent. Ces réglemens, pour la multiplicité des précautions et des genres de délits qui y sont indiqués, ne tendent qu'à inspirer de la méfiance, au lieu de la confiance qui seroit si nécessaire.

» Cette forme de gouvernement, si vicieuse en elle-même, le devient encore plus par les causes.

1°. L'assemblée, par le moyen de ses comités, excède à tout moment les bornes qu'elle s'est prescrites ; elle s'occupe d'affaires qui tiennent uniquement à l'administration intérieure du royaume et à celle de la justice, et cumule ainsi tous les pouvoirs ; elle exerce même par son comité des recherches un véritable despotisme plus barbare et plus insupportable qu'aucun de ceux dont l'histoire ait jamais fait mention. 2°. Il s'est établi dans presque toutes les villes et même dans plusieurs bourgs et villages du royaume, des associations connues sous le nom des Amis de la Constitution: contre la teneur des décrets, elles n'en souffrent aucune autre qui ne soit pas affiliée avec elles; ce qui forme une immense corporation plus dangereuse qu'aucune de celles qui existoient auparavant. Sans y être autorisées, mais même au mépris de tous les décrets, elles délibèrent sur toutes les parties du gouvernement, correspondent entre elles sur tous les objets, font et reçoivent des dénonciations, affichent des arrêtés, et ont pris une telle prépondérance, que tous les corps administratifs et judiciaires, sans en excepter l'assemblée nationale elle-même, obeissent presque tous à leurs ordres.

» Le roi ne pense pas qu'il soit possible de gouverner un royaume d'une si grande étendue et d'une si grande importance que la France, par les moyens établis par l'assemblée nationale, tels qu'ils existent à présent. Sa majesté, en accordant à tous les décrets indistinctement une sanction qu'elle savoit bien ne pas pouvoir refuser, y a été déterminée par le desir d'éviter toute discussion que l'expérience lui avoit appris être au moins inutile ; elle craignoit de plus qu'on ne pensât qu'elle voulût retarder ou faire manquer les travaux de l'assemblée nationale, à la réussite desquels la nation prenoit

un si grand intérêt; elle mettoit sa confiance dans les gens sages de cette assemblée, qui reconnoissoient qu'il est plus aisé de détruire un gouvernement que d'en reconstruire un sur des bases toutes différentes. Ils avoient plusieurs fois senti la nécessité, lors de la revision annoncée des décrets, de donner une force d'action et de réaction nécessaire à tout gouvernement; ils reconnoissoient aussi l'utilité d'inspirer pour ce gouvernement et pour les loix qui doivent assurer la prospérité et l'état de chacun, une confiance telle qu'elle ramenât dans le royaume tous les citoyens que le mécontentement dans quelques-uns, et dans la plupart la crainte pour leur vie ou pour leurs propriétés, ont forcé de s'expatrier.

» Mais plus on voit l'assemblée s'approcher du terme de ses travaux, plus on voit les gens sages perdre leur crédit, plus les dispositions qui ne peuvent mettre que de la difficulté, et même de l'impossibilité dans la conduite du gouvernement, et inspirer pour lui de la méfiance et de la fureur, augmentent tous les jours; les autres réglemens, au lieu de jetter un baume salutaire sur les plaies qui saignent encore dans plusieurs provinces, ne font qu'accroître les inquiétudes et aigrir les mécontentemens. L'esprit des clubs domine et envahit tout; les mille journaux et pamphlets calomniateurs, incendiaires qui se répandent journellement, ne sont que leurs échos, et préparent les esprits de la manière dont ils veulent les conduire; jamais l'assemblée nationale n'a osé remédier à cette licence: bien éloignée d'une vraie liberté, elle a perdu son crédit, et même la force dont elle auroit besoin pour revenir sur ses pas, et changer ce qui lui paroîtroit bon à être corrigé. On voit par l'esprit qui règne dans les clubs et la manière dont ils

s'emparent des nouvelles assemblées primaires, ce qu'on doit attendre d'eux ; et s'ils laissent appercevoir quelques dispositions à revenir sur quelque chose, c'est pour détruire les restes de la royauté et rétablir un gouvernement métaphysique et philosophique, impossible dans son exécution.

» Français, est-ce là ce que vous entendiez en envoyant des représentans à l'assemblée nationale ? Desiriez-vous que l'anarchie et le despotisme des clubs remplaçassent le gouvernement monarchique, sous lequel la nation a prospéré pendant quatorze cents ans ? Desiriez-vous voir votre roi comblé d'outrages et privé de sa liberté, pendant qu'il ne s'occupoit que d'établir la vôtre. ?

» L'amour pour ses rois est une des vertus des Français, et sa majesté en a reçu personnellement des marques trop touchantes pour pouvoir jamais les oublier. Les factieux sentoient bien que tant que cet amour subsisteroit, leur ouvrage ne pourroit jamais s'achever ; ils sentoient également que pour l'affoiblir, il falloit, s'il étoit possible, anéantir le respect qui l'a toujours accompagné ; et c'est la source des outrages que le roi a reçus depuis deux ans, et de tous les maux qu'il a soufferts. Sa majesté n'en retraceroit pas ici l'affligeant tableau, si elle ne vouloit faire connoître à ses fidèles sujets l'esprit de ces factieux qui déchirent le sein de leur patrie, en feignant de vouloir la régénérer.

» Ils profitèrent d'abord de l'espèce d'enthousiasme où l'on étoit pour M. Necker, pour lui procurer, sous les yeux même du roi, un triomphe d'autant plus éclatant, que dans le même instant les gens qu'ils avoient soudoyés pour cela, affectèrent de ne faire aucune attention à la présence du roi. Enhardis par ce premier essai, ils osèrent, dès

le lendemain, à Versailles, faire insulter M. l'archevêque de Paris, le poursuivre à coups de pierres, et mettre sa vie dans le plus grand danger. Lorsque l'insurrection éclata dans Paris, un courier que le roi avoit envoyé, fut arrêté publiquement, fouillé, et les lettres du roi même furent ouvertes. Pendant ce tems, l'assemblée nationale sembloit insulter à la douleur de sa majesté, en ne s'occupant qu'à combler de marques d'estime ces mêmes ministres dont le renvoi a servi de prétexte à l'insurrection, et que depuis elle n'a pas mieux traités pour cela. Le roi s'étant déterminé à aller porter de lui-même des paroles de paix dans la capitale, des gens apostés sur toute la route eurent grand soin d'empêcher ces cris de *vive le roi*, si naturels aux Français; et les harangues qu'on lui fit, loin de porter l'expression de la reconnoissance, ne furent remplies que d'une ironie amère.

» Cependant l'on accoutumoit de plus en plus le peuple au mépris de la royauté et des lois : celui de Versailles essayoit de pendre deux housards à la grille du château, arrachoit un parricide au supplice, s'opposoit à l'envoi d'un détachement de chasseurs destinés à maintenir le bon ordre, tandis qu'un énergumène faisoit publiquement au Palais-Royal la motion de venir enlever le roi et son fils, de les garder à Paris, et d'enfermer la reine dans un couvent, et que cette motion, au lieu d'être rejettée avec l'indignation qu'elle auroit dû exciter, étoit applaudie. L'assemblée, de son côté, non contente de dégrader la royauté par ses décrets, affectoit même du mépris pour la personne du roi, et recevoit d'une manière impossible de qualifier convenablement, les observations du roi sur les décrets de la nuit des 4 et 5 août.

» Enfin arrivèrent les journées des 5 et 6 octobre;

le récit en seroit superflu, et sa majesté l'épargne à ses fidèles sujets, mais elle ne peut pas s'empêcher de faire remarquer la conduite de l'assemblée pendant ces horribles scènes. Loin de songer à les prévenir ou du moins à les arrêter, elle resta tranquille, et se contenta de répondre à la motion de se transporter en corps chez le roi, que cela n'étoit pas de sa dignité.

» Depuis ce moment, presque tous les jours ont été marqués par de nouvelles scènes plus affligeantes les unes que les autres pour le roi, ou par de nouvelles insultes qui lui ont été faites. A peine le roi étoit-il aux Tuileries, qu'un innocent fut massacré et sa tête promenée dans Paris, presque sous les yeux du roi. Dans plusieurs provinces, ceux qui paroissoient attachés au roi ou à sa personne, ont été persécutés; plusieurs même ont perdu la vie, sans qu'il ait été possible au roi de faire punir les assassins, ou même d'en témoigner sa sensibilité. Dans le jardin même des Tuileries, tous les députés qui ont parlé contre la royauté ou contre la religion ( car les factieux, dans leur rage, n'ont pas plus respecté l'autel que le trône ), ont reçu les honneurs du triomphe, pendant que ceux qui pensent différemment, y sont à tout moment insultés, et leur vie même continuellement menacée.

» A la fédération du 14 juillet 1790, l'assemblée, en nommant le roi, par un décret spécial, pour en être le chef, s'est montrée par-là penser qu'elle auroit pu en nommer un autre. A cette même cérémonie, malgré la demande du roi, la famille royale a été placée dans un endroit séparé de celui qu'il occupoit : chose inouie jusqu'à présent. ( C'est pendant cette fédération que le roi a passé les momens les plus doux de son séjour à Paris. Il

s'arrête avec complaisance sur le souvenir des témoignages d'attachement et d'amour que lui ont donnés les gardes nationaux de toute la France, rassemblés pour cette cérémonie. )

» Les ministres du roi, ces mêmes ministres que l'assemblée avoit forcé le roi de rappeller, ou dont elle avoit applaudi la nomination, ont été contraints, à force d'insultes et de menaces, à quitter leurs places, excepté un.

» Mesdames, tantes du roi, et qui étoient restées constamment près de lui, déterminées par un motif de religion, ayant voulu se rendre à Rome, les factieux n'ont pas voulu leur laisser la liberté qui appartient à toute personne, et qui est établie par la déclaration des droits de l'homme. Une troupe, poussée par eux, s'est portée vers Bellevue pour arrêter Mesdames. Le coup ayant été manqué par leur prompt départ, les factieux ne se sont pas déconcertés ; ils se sont portés chez MONSIEUR, sous prétexte qu'il vouloit suivre l'exemple de Mesdames ; et quoiqu'ils n'aient recueilli de cette démarche que le plaisir de lui faire une insulte, elle n'a pas été tout-à-fait perdue pour leur systême. Cependant, n'ayant pu faire arrêter Mesdames à Bellevue, ils ont trouvé le moyen de les faire arrêter à Arnai-le-Duc ; et il a fallu des ordres de l'assemblée nationale pour leur laisser continuer leur route, ceux du roi ayant été méprisés.

» A peine la nouvelle de cette arrestation fut-elle arrivée à Paris, qu'ils ont essayé de faire approuver par l'assemblée nationale, cette violation de liberté ; mais leur coup ayant été manqué, ils ont excité un soulèvement pour contraindre le roi à faire revenir mesdames ; mais la bonne conduite de la garde nationale ( dont elle s'est empressée de lui

témoigner sa satisfaction ) ayant dissipé l'attroupement, ils eurent recours à d'autres moyens. Il ne leur avoit pas été difficile d'observer qu'au moindre mouvement qui se faisoit sentir, une grande quantité de fidèles sujets se rendoient aux tribunes des Tuileries, et formoient une espèce de bataillon capable d'en imposer aux mal-intentionnés; ils excitèrent une émeute à Vincennes, et firent courir à dessein, le bruit qu'on se serviroit de cette occasion pour se porter aux Tuileries, afin que les défenseurs du roi pussent se rassembler comme ils l'avoient déja fait, et qu'on pût dénaturer leurs intentions aux yeux de la garde nationale, en leur prêtant les projets des forfaits mêmes contre lesquels ils s'armoient. Ils réussirent si bien à aigrir les esprits, que le roi eut la douleur de voir maltraiter sous ses yeux, sans pouvoir les défendre, ceux qui lui donnoient les plus touchantes preuves de leur attachement. Ce fut en vain que sa majesté leur demanda elle-même les armes qu'on leur avoit rendu suspectes. Ce fut en vain qu'ils lui donnèrent cette dernière marque de leur dévouement; rien ne put retenir ces esprits égarés, qui poussèrent l'audace jusqu'à se faire livrer, et briser même ces armes, dont le roi s'étoit rendu dépositaire.

„ Cependant le roi, après avoir été malade, se disposoit à profiter des beaux jours du printems pour aller à Saint-Cloud, comme il y avoit été, l'année dernière, une partie de l'été et de l'automne. Comme ce voyage tomboit dans la semaine-sainte, on osa se servir de l'attachement connu du roi pour la religion de ses pères, pour animer les esprits contre lui; et dès le dimanche au soir, le club des cordeliers fit afficher un arrêté, dans lequel le roi lui-même est dénoncé comme réfractaire à la loi. Le lendemain, sa majesté monte en voiture pour

partir ; mais arrivée aux Tuileries, une foule de peuple parut vouloir s'opposer à son passage ; et c'est avec bien de la peine qu'on doit dire ici, que la garde nationale, loin de réprimer les séditieux, se joignit à eux, et arrêta elle-même les chevaux. En vain M. de la Fayette fit-il tout ce qu'il put pour faire comprendre à cette garde l'horreur de la conduite qu'elle tenoit, rien ne put réussir ; les discours les plus insolens, les motions les plus abominables retentissoient aux oreilles de sa majesté ; les personnes de sa maison qui se trouvoient là, s'empressèrent de lui faire au moins un rempart de leur corps, si les intentions qu'on ne manifestoit que trop, venoient à s'exécuter ; mais il falloit que le roi bût le calice jusqu'à la lie ; ses fidèles serviteurs lui furent encore arrachés avec violence ; enfin, après avoir enduré pendant une heure trois quarts tous ces outrages, sa majesté fut contrainte de rester et de rentrer dans sa prison ; car, après cela, on ne sauroit appeler autrement son palais. Son premier soin fut d'envoyer chercher le directoire du département, chargé par état de veiller à la tranquillité et à la sûreté publique, et de l'instruire de ce qui venoit de se passer. Le lendemain, elle se rendit elle-même à l'assemblée nationale pour lui faire sentir combien cet évènement étoit contraire même à la nouvelle constitution ; de nouvelles insultes furent tout le fruit que le roi retira de ces démarches. Il fut obligé de consentir à l'éloignement de sa chapelle et de la plupart de ses grands officiers, et d'approuver la lettre que son ministre a écrite en son nom aux cours étrangères ; enfin d'assister, le jour de pâques, à la messe du nouveau curé de St. Germain-l'Auxerrois.

» D'après tous ces motifs de l'impossibilité où le roi se trouve d'opérer le bien et d'empêcher le mal

qui se commet, est il étonnant que le roi ait cherché à recouvrer sa liberté et à se mettre en sûreté avec sa famille ?

» François, et vous sur-tout Parisiens, vous habitans d'une ville que les ancêtres de sa majesté se plaisoient à appeler la bonne ville de Paris, méfiez-vous des suggestions et des mensonges de vos faux amis ; revenez à votre roi ; il sera toujours votre père, votre meilleur ami : quel plaisir n'aura-t-il pas à oublier toutes ses injures personnelles, et de se voir au milieu de vous, lorsqu'une constitution, qu'il aura acceptée librement, fera que notre sainte religion sera respectée, que le gouvernement sera établi sur un pied stable, et que par son action, les biens et l'état de chacun ne seront plus troublés, que les lois ne seront plus enfreintes impunément, et qu'enfin la liberté sera posée sur des bases fermes et inébranlables. »

A Paris, le 20 juin 1791.

*Signé*, LOUIS.

« Le roi défend à ses ministres de signer aucun ordre en son nom, jusqu'à ce qu'ils aient reçu ses ordres ultérieurs ; il enjoint à son garde du sceau de l'état, de le lui renvoyer d'abord qu'il en sera requis de sa part. »

*Signé*, LOUIS.

A Paris, le 20 juin 1791.

# INTERROGATOIRE
## DE LOUIS XVI
*A la barre de la Convention nationale,*

Le 11 Décembre 1792.

Le Président :

Louis, la Nation françoise vous accuse. La Convention nationale a décrété, le 3 décembre, que vous seriez jugé par elle. Le 6 décembre, elle a décrété que vous seriez entendu aujourd'hui à sa barre. Vous allez entendre la lecture de l'acte énonciatif des faits. Louis, asseyez-vous.

Louis s'assied.

Un secrétaire lit l'*acte énonciatif des faits* (1). Cet acte étant lu, le président dit :

Louis, vous allez répondre aux questions que la convention me charge de vous faire.

*D.* Louis, le peuple français vous accuse d'avoir commis une multitude de crimes pour établir votre tyrannie, en détruisant la liberté.

Vous avez, le 20 juin 1789, attenté à la souveraineté du peuple, en suspendant les assemblées de ses représentans, et en les repoussant par la violence du lieu de leurs séances. La

(1) Cet acte se trouvant répété mot pour mot dans les questions du président, nous croyons inutile de le transcrire.

preuve en est dans le procès-verbal dressé au jeu de paume de Versailles par les membres de l'assemblée constituante. Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* Il n'y avoit aucunes lois dans ce tems-là, qui existassent sur cet objet.

*D.* Le 23 juin, vous avez voulu dicter des lois à la nation ; vous avez entouré de troupes ses représentans ; vous leur avez présenté deux déclarations royales éversives de toute liberté, et leur avez ordonné de se séparer. Vos déclarations et les procès-verbaux de l'assemblée constatent ces attentats. Qu'avez-vous à répondre ?

Même réponse que la précédente.

*D.* Vous avez fait marcher une armée contre les citoyens de Paris. Vos satellites ont fait couler leur sang, et vous n'avez éloigné cette armée que lorsque la prise de la Bastille et l'insurrection générale vous ont appris que le peuple étoit victorieux. Les discours que vous avez tenus les 9, 12 et 14 juillet, aux diverses députations de l'assemblée constituante, font connoître quelles étoient vos intentions ; et les massacres des Tuileries déposent contre vous. Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* J'étois le maître de faire marcher les troupes comme je le voulois dans ce tems-là ; jamais mon intention n'a été de faire répandre du sang.

*D.* Après ces événemens, et malgré les promesses que vous aviez faites le 15 dans l'assemblée constituante, et le 17 dans l'hôtel-de-ville de Paris, vous avez persisté dans vos projets contre la liberté nationale ; vous avez long-tems éludé de faire exécuter le décret du 11 août, concernant l'abolition de la servitude personnelle, du régime féodal et de la dîme. Vous avez long-tems refusé de reconnoître la déclaration des droits de l'homme ; vous avez augmenté du double le nombre de vos gardes-du-corps, et vous avez appellé le régiment de Flandres à Versailles ; vous avez permis que, dans des orgies faites

sous vos yeux, la cocarde nationale fût foulée aux pieds, la cocarde blanche arborée, et la nation blasphémée. Enfin, vous avez nécessité une nouvelle insurrection, occasionné la mort de plusieurs citoyens ; et ce n'est qu'après la défaite de vos gardes que vous avez changé de langage, et renouvellé des promesses perfides. Les preuves de ces faits sont dans vos observations du 18 septembre sur les décrets du 11 août, dans les procès-verbaux de l'assemblée constituante, dans les évènemens de Versailles des 5 et 6 octobre, et dans le discours que vous avez tenu le même jour à une députation de l'assemblée constituante, lorsque vous lui dîtes que *vous vouliez vous éclairer de ses conseils, et ne jamais vous séparer d'elle.* Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* J'ai fait les observations que j'ai pensé justes et nécessaires sur les décrets qui m'ont été présentés. Le fait est faux pour la cocarde, jamais il ne s'est passé devant moi.

*D.* Vous aviez prêté à la fédération du 14 juillet un serment que vous n'avez pas tenu. Bientôt vous avez essayé de corrompre l'esprit public à l'aide de *Talon*, qui agissoit dans Paris, et de *Mirabeau*, qui devoit imprimer un mouvement contre-révolutionnaire aux provinces. Vous avez répandu des millions pour effectuer cette corruption, et vous avez voulu faire de la popularité même un moyen d'asservir le peuple. Ces faits résultent d'un mémoire de *Talon*, que vous avez apostillé de votre main, et d'une lettre que *Laporte* vous écrivoit le 19 avril, dans laquelle, vous rapportant une conversation qu'il avoit eue avec *Rivarol*, il vous disoit que les millions qu'on vous avoit engagé à répandre n'avoient rien produit. Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* Je ne me rappelle point précisément ce qui s'est passé dans ce tems-là ; mais le tout est antérieur à l'acceptation de la constitution.

*D.* N'est-ce pas par une suite d'un projet tracé par *Talon* que vous avez été au fauxbourg Saint-Antoine, et vous avez

distribué de l'argent à de pauvres ouvriers ; que vous leur avez dit que vous ne pouviez pas mieux faire. Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* Je n'avois pas de plus-grand plaisir que de pouvoir donner à ceux qui avoient besoin : il n'y avoit rien en cela qui tînt à quelque projet.

*D.* N'est-ce pas par une suite du même projet, que vous avez feint une indisposition pour pressentir l'opinion publique sur votre retraite à Saint-Cloud ou à Rambouillet, sous prétexte du rétablissement de votre santé. Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* Cette accusation est absurde.

*D.* Dès long-tems vous aviez médité un projet de fuite. Il vous fut remis le 23 février un mémoire qui vous en indiquoit les moyens, et vous l'apostillâtes. Le 28 une multitude de nobles et de militaires se répandirent dans vos appartemens au château des Tuileries. Vous voulûtes le 18 avril quitter Paris pour vous rendre à Saint-Cloud ; mais la résistance des citoyens vous fit sentir que la défiance étoit grande. Vous cherchâtes à la dissiper, en communiquant à l'assemblée constituante une lettre que vous adressiez aux agens de la nation auprès des puissances étrangères, pour leur annoncer que vous aviez accepté librement les articles constitutionnels qui vous avoient été présentés ; et cependant, le 21 juin, vous preniez la fuite avec un faux passe-port ; vous laissiez une déclaration contre ces mêmes articles constitutionnels ; vous ordonniez aux ministres de ne signer aucun des actes émanés de l'assemblée nationale, et vous défendiez à celui de la justice de remettre les sceaux de l'Etat. L'argent du peuple étoit prodigué pour assurer le succès de cette trahison ; et la force publique devoit la protéger sous les ordres de Bouillé, qui n'aguères avoit été chargé de diriger le massacre de Nancy, et à qui vous aviez écrit à ce sujet, *de soigner sa popularité, parce qu'elle pouvoit vous être bien utile.* Ces faits sont prouvés par le mémoire du 23 février, apostillé de votre main ; par votre

déclaration du 20 juin, toute entière de votre écriture; par votre lettre du 4 septembre 1790, à Bouillé; et par une note de celui-ci, dans laquelle il vous rend compte de l'emploi des 993,000 livres données par vous, et employées en partie à la corruption des troupes qui devoient vous escorter. Qu'avez-vous à répondre?

*R.* Je n'ai aucune connoissance du mémoire du 23 février. Quant à tout ce qui concerne le voyage que j'ai fait à Varennes, je m'en rapporte aux réponses que j'ai faites à l'assemblée constituante dans ce tems-là.

*D.* Après votre arrestation à Varennes, l'exercice du pouvoir exécutif fut un moment suspendu dans vos mains, et vous conspirâtes encore. Le 17 juillet, le sang des citoyens fut versé au Champ-de-Mars. Une lettre de votre main, écrite, en 1790, à Lafayette, prouve qu'il existoit une coalition criminelle entre vous et Lafayette, à laquelle Mirabeau avoit accédé. La révision commença sous ces auspices cruels; tous les genres de corruption furent employés. Vous avez payé des libelles, des pamphlets, des journaux destinés à pervertir l'opinion publique, à discréditer les assignats, et à soutenir la cause des émigrés. Les registres de Septeuil indiquent quelles sommes énormes ont été employées à ces manœuvres liberticides.

Vous avez paru accepter la constitution le 14 septembre. Vos discours annonçoient la volonté de la maintenir, et vous travailliez à la renverser avant même qu'elle fût achevée. Qu'avez-vous à répondre?

*R.* Ce qui s'est passé le 17 juillet ne peut, en aucune manière, me regarder. Pour le reste, je n'en ai aucune connoissance.

*D.* Une convention avoit été faite à Pilnitz le 24 juillet, entre Léopold d'Autriche et Frédéric-Guillaume de Brandebourg, qui s'étoient engagés à relever en France le trône de la monarchie absolue; et vous vous êtes tu sur cette conven-

tion, jusqu'au moment où elle a été connue de l'Europe entière. Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* Je l'ai fait connoître sitôt qu'elle est venue à ma connoissance. Au reste, c'est une affaire qui regarde, par la constitution, les ministres.

*D.* Arles avoit levé l'étendard de la révolte. Vous l'aviez favorisée par l'envoi de trois commissaires civils, qui se sont occupés, non à réprimer les contre-révolutionnaires, mais à justifier leurs attentats. Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* Les instructions qu'ont eues les commissaires, doivent prouver ce dont ils ont été chargés. Je n'en connoissois aucun quand ils m'ont été présentés par les ministres.

*D.* Avignon et le Comtat-Venaissin avoient été réunis à la France. Vous n'avez fait exécuter le décret qu'après un mois; et pendant ce tems, la guerre civile a désolé ce pays. Les commissaires que vous y avez successivement envoyés, ont achevé de le dévaster. Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* Ce fait-là ne peut pas me regarder personnellement. J'ignore quel délai on a mis dans l'envoi. Au reste, ce sont ceux qui en étoient chargés, que cela regarde.

*D.* Nîmes, Montauban, Mende, Jalès, avoient éprouvé de grandes agitations dès les premiers jours de la liberté. Vous n'avez rien fait pour étouffer ce germe de contre-révolution, jusqu'au moment où la conspiration de Dusaillans a éclaté. Qu'avez vous à répondre ?

*R.* J'ai donné, sur cela, tous les ordres que les ministres m'ont proposés.

*D.* Vous avez envoyé vingt-deux bataillons contre les Marseillois qui marchoient pour réduire les contre-révolutionnaires Arlésiens. Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* Il faudroit que je visse les pièces pour pouvoir répondre juste sur cela.

*D.* Vous avez donné le commandement du midi à Wigenstein, qui vous écrivoit le 21 avril 1792, après qu'il eut

été rappellé : » Quelques instans de plus , et je rappellois à toujours , autour du trône de votre majesté , des milliers de françois , redevenus dignes des vœux qu'elle forme pour leur bonheur. » Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* Cette lettre est postérieure à son rappel. Il n'a pas été employé depuis. Je ne me souviens pas de la lettre.

*D.* Vous avez payé vos ci-devant gardes-du-corps à Coblentz ; les registres de Septeuil en font foi ; et plusieurs ordres signés de vous , constatent que vous avez fait passer des sommes considérables à Bouillé , à Rochefort , à la Vauguyon , Choiseul - Beaupré , d'Hamilton , et à la femme Polignac. Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* D'abord que j'ai su que les gardes-du-corps se formoient de l'autre côté du Rhin , j'ai défendu qu'ils reçussent aucun paiement. Je n'ai pas connoissance du reste.

*D.* Vos frères, ennemis de l'état , ont rallié les émigrés sous leurs drapeaux ; ils ont levé des régimens , fait des emprunts , et contracté des alliances en votre nom ; vous ne les avez désavoués qu'au moment où vous avez été bien certain que vous ne pouviez plus nuire à leurs projets. Votre intelligence avec eux est prouvée par un billet écrit de la main de Louis-Stanislas-Xavier, souscrit par vos deux frères, et ainsi conçu :

» Je vous ai écrit ; mais c'étoit par la poste , et je n'ai rien pu dire. Nous sommes ici deux qui n'en font qu'un ; mêmes sentimens, mêmes principes , même ardeur pour vous servir. Nous gardons le silence ; mais c'est qu'en le rompant trop tôt , nous vous compromettrions : mais nous parlerons dès que nous serons sûrs de l'appui général ; et ce moment est proche. Si l'on nous parle de la part de ces gens-là , nous n'écouterons rien ; si c'est de la vôtre , nous écouterons ; mais nous irons droit notre chemin : ainsi , si l'on veut que vous fassiez dire quelque chose , ne vous gênez pas. Soyez tranquille sur votre sûreté , nous n'existons que pour vous servir ; nous y travaillons avec ardeur , et tout va bien ; nos ennemis mêmes ont trop d'intérêt

à votre conservation pour commettre un crime inutile, et qui acheveroit de les perdre. Adieu. LOUIS-STANISLAS-XAVIER et CHARLES-PHILIPPE. » Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* J'ai désavoué toutes les démarches de mes frères aussi-tôt qu'elles sont parvenues à ma connoissance, comme la constitution me le prescrivoit. Je n'en ai aucune de ce billet.

*D.* L'armée de ligne, qui devoit être portée au pied de guerre, n'étoit forte que de cent mille hommes à la fin de décembre; vous aviez ainsi négligé de pourvoir à la sûreté de l'état. Narbonne, votre agent, avoit demandé une levée de cinquante mille hommes; mais il arrêta le recrutement à vingt-six mille, en assurant que tout étoit prêt. Rien ne l'étoit pourtant. Après lui, Servan proposa de former auprès de Paris un camp de vingt mille hommes; l'assemblée législative le décréta; vous refusâtes votre sanction. Un élan de patriotisme fit partir de tous côtés des citoyens pour Paris. Vous fîtes une proclamation qui tendoit à les arrêter dans leur marche : cependant nos armées étoient dépourvues de soldats. Dumouriez, successeur de Servan, avoit déclaré que la nation n'avoit ni armes, ni munitions, ni subsistances, et que les places étoient hors de défenses. Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* J'ai donné au ministre tous les ordres qui pouvoient accélérer l'augmentation de l'armée depuis le mois de décembre dernier. Les états en ont été remis à l'assemblée. S'ils se sont trompés, ce n'est pas ma faute.

*D.* Vous avez donné mission aux commandans des troupes de désorganiser l'armée, de pousser des régimens entiers à la désertion, et de les faire passer le Rhin pour les mettre à la disposition de vos frères et de Léopold d'Autriche : ce fait est prouvé par une lettre de Toulongeon, commandant de la Franche-Comté. Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* Il n'y a pas un mot de vrai à cette accusation.

*D.* Vous avez chargé vos agens diplomatiques de favoriser la coalition des puissances étrangères et de vos frères contre la

France, particulièrement de cimenter la paix entre la Turquie et l'Autriche, pour dispenser celle-ci de garnir ses frontières du côté de la Turquie, et lui procurer par-là un plus grand nombre de troupes contre la France. Une lettre de Choiseuil-Gouffier, ci-devant ambassadeur à Constantinople, établit ce fait. Qu'avez-vous à répondre?

*R.* M. de Choiseuil n'a pas dit la vérité : cela n'a jamais existé.

*D.* Vous avez attendu d'être pressé par une réquisition faite au ministre Lajard, à qui l'assemblée législative demandoit d'indiquer quels étoient ses moyens de pourvoir à la sûreté extérieure de l'état, pour proposer, par un message, la levée de quarante-deux bataillons.

Les Prussiens s'avançoient de nos frontières. On interpella, le 8 juillet, votre ministre de rendre compte de l'état de nos relations politiques avec la Prusse : vous repondîtes, le 10, que cinquante mille Prussiens marchoient contre nous, et que vous donniez avis au corps législatif des actes formels de ces hostilités imminentes, aux termes de la constitution. Qu'avez-vous à répondre?

*R.* Ce n'est qu'à cette époque-là que j'en ai eu connoissance; toute la correspondance diplomatique passoit par les ministres.

*D.* Vous avez confié le département de la guerre à Dabancourt, neveu de Calonne; et tel a été le succès de votre conspiration, que les places de Longwy et de Verdun ont été livrées aussitôt que les ennemis ont paru. Qu'avez vous à répondre?

*R.* J'ignorois que M. Dabancourt fût neveu de Calonne : au reste, ce n'est pas moi qui ai dégarni les places. Je ne l'aurois jamais fait.

*D.* Qui a dégarni Longwy et Verdun?

*R.* Je n'ai aucune connoissance si elles l'ont été.

*D.* Vous avez détruit notre marine : une foule d'officiers de ce corps étoient émigrés; à peine en restoit-il pour faire le service des ports : cependant Bertrand accordoit toujours des

passe-ports ; et lorsque le corps législatif vous exposa, le 8 mars, sa conduite coupable, vous répondîtes que vous étiez satisfait de ses services. Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* J'ai fait ce que j'ai pu pour retenir les Officiers. Dans ce tems-là, l'assemblée nationale ne portoit contre Bertrand d'aucun grief qui eût dû le mettre en accusation. Je n'ai pas jugé que je dusse le changer.

*D.* Vous avez favorisé dans les colonies le maintien du gouvernement absolu ; vos agens y ont par-tout fomenté le trouble et la contre-révolution qui s'y est opérée à la même époque où elle devoit s'effectuer en France : ce qui indique assez que votre main conduisoit cette trame. Qu'avez-vous à répondre ?

*D.* S'il y a des personnes qui se sont dites mes agens dans les colonies, elles n'ont pas dit vrai ; je n'ai jamais ordonné rien de ce que vous venez de me dire.

*D.* L'intérieur de l'état étoit agité par des fanatiques : vous vous en êtes déclaré leur protecteur, en manifestant l'intention évidente de recouvrer par eux votre ancienne puissance. Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* Je ne puis répondre à cela : je n'ai aucune connoissance de ce projet-là.

*D.* Le corps législatif avoit rendu, le 29 novembre un décret contre les prêtres factieux : vous en avez suspendu l'exécution. Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* La constitution me laissoit la sanction libre des décrets.

*D.* Les troubles s'étoient accrus : le ministre déclara qu'il ne connoissoit dans les lois existantes aucun moyen d'atteindre les coupables. Le corps législatif rendit un nouveau décret : vous en suspendîtes encore l'exécution. Qu'avez-vous à répondre ?

Même réponse que la précédente.

*D.* L'incivisme de la garde que la constitution vous avoit donnée en avoit nécessité le licenciement. Le lendemain vous lui avez écrit une lettre de satisfaction ; vous avez continué de la solder. Ce fait est prouvé par les comptes du trésorier de la liste civile. Qu'avez-vous à répondre ?

*R*. Je n'ai continué que jusqu'à ce qu'elle pût être recréée, comme le décret le portoit.

*D*. Vous avez retenu auprès de vous les Gardes-Suisses : la constitution vous le défendoit, et l'assemblée législative en avoit expressément ordonné le départ. Qu'avez-vous à répondre ?

*R*. J'ai suivi le décret qui avoit été rendu sur cet objet.

*D*. Vous avez eu dans Paris des compagnies particulières, chargées d'y opérer des mouvemens utiles à vos projets de contre-révolution. D'Angremont et Gilles étoient deux de vos agens ; ils étoient salariés par la liste civile. Les quittances de Gilles, chargé de l'organisation d'une compagnie de soixante hommes, vous seront présentées. Qu'avez-vous à répondre ?

*R*. Je n'ai aucune connoissance des projets qu'on me prête : jamais idée de contre-révolution n'est entrée dans ma tête.

*D*. Vous avez voulu, par des sommes considérables, suborner plusieurs membres des assemblées constituante et législative. Des lettres de Dufresne-Saint-Léon et plusieurs autres qui vous seront présentées, établissent ce fait. Qu'avez-vous à répondre ?

*R*. J'ai eu plusieurs personnes qui se sont présentées avec des projets pareils : je les ai éloignées.

*D*. Quels sont les membres des assemblées constituante et législative que vous avez corrompus ?

*R*. Je n'ai point cherché à en corrompre ; je n'en connois aucun.

*D*. Quelles sont les personnes qui vous ont présenté des projets ?

*R*. Cela étoit si vague, que je ne m'en rappelle pas.

*D*. Quels sont ceux à qui vous avez promis de l'argent ?

*R*. Aucun.

*D*. Vous avez laissé avilir la Nation françoise en Allemagne, en Italie, en Espagne, puisque vous n'avez rien fait pour exiger la réparation des mauvais traitemens que les

François ont éprouvés dans ces pays. Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* La correspondance diplomatique doit prouver le contraire. Au reste, ça regarde les ministres.

*D.* Vous avez fait, le 10 août, la revue des Suisses à cinq heures du matin, et les Suisses ont tiré les premiers sur les citoyens. Qu'avez-vous à repondre ?

*R.* J'ai été voir toutes les troupes qui étoient rassemblées chez moi ce jour-là. Les autorités constituées y étoient, le département, le maire de Paris : j'avois même fait demander à l'assemblée de m'envoyer une députation de ses membres, pour me conseiller ce que je devois faire ; et je vins moi-même, avec ma famille, au milieu d'elle.

*D.* Pourquoi avez-vous fait doubler la garde des Suisses dans les premiers jours du mois d'août ?

*R.* Toutes les autorités constituées l'ont su ; et parce que le château étoit menacé d'être attaqué, j'étois une autorité constituée, je devois le défendre.

*D.* Pourquoi, dans la nuit du 9 au 10 août, avez-vous fait mander le maire de Paris ?

*R.* Sur les bruits qui se répandoient.

*D.* Vous avez fait couler le sang des François. Qu'avez-vous à répondre ?

*R.* Non, Monsieur ; ce n'est pas moi.

*D.* N'avez-vous pas autorisé Septeuil à entreprendre un commerce en grains, sucres et cafés, à Hambourg et dans d'autres villes ? Ce fait est prouvé par les lettres de Septeuil.

*R.* Je n'ai aucune connoissance de ce que vous dites-là.

*D.* Pourquoi avez-vous mis votre *veto* sur le décret concernant la formation du camp sous Paris ?

*R.* La constitution me laissoit la libre sanction ; et, dans ce tems-là, j'ai demandé un camp plus près des frontières, à Soissons.

*D.* Louis, avez-vous autre chose à ajouter ?

*R.* Je demande copie de l'acte d'accusation, et la communication des pièces, et qu'il me soit accordé un conseil pour suivre mon affaire.

Le président lui dit : LOUIS, on va vous présenter les pièces qui servent à votre accusation.

On présente à Louis un mémoire de Talon, apostillé; et l'ayant interpelé s'il reconnoît l'apostille de son écriture, répond ne pas la reconnoîtré.

Il déclare de même ne pas reconnoître un mémoire de Laporte qu'on lui présente.

On lui présente une lettre de son écriture. Il dit qu'il croit qu'elle est de son écriture, et qu'il se réserve de s'expliquer sur son contenu. On en fait lecture. Lou s dit que ce n'est qu'un projet; qu'elle n'a pas été envoyée, et qu'elle n'a aucun rapport à la contre-révolution.

Une lettre de Laporte qu'on lui dit datée de sa main, à lui Louis. Il dit ne reconnoître ni la lettre ni la date.

Une autre du même, apostillée de la main de Louis, 3 mars 1791. Il dit ne reconnoître ni la lettre ni l'apostille.

Une autre du même, apostillée de la main de Louis, 3 avril 1791. Louis dit ne pas la reconnoître plus que les précédentes.

Une autre du même. Louis fait même réponse.

Un projet de constitution signé Lafayette, suivi de neuf lignes de l'écriture de Louis. Il répond que si ces choses-là ont existé, elles ont été effacées par la constitution, et qu'il ne reconnoît ni la pièce ni son apostille.

Une lettre de Laporte, du 19 avril, apostillée de Louis. Il répond ne reconnoître ni la lettre ni l'apostille.

Une autre du même, du 16 avril après-midi, apostillée de Louis. Il déclare ne pas la reconnoître plus que les autres.

Une autre du même, du 25 février 1791, apostillée de Louis. Il déclare ne pas la reconnoître.

Une pièce sans signature, contenant un état de dépense. Avant d'interpeller Louis sur cette pièce, le président lui fait la question suivante :

*D.* Avez-vous fait construire dans une des murailles du château des Tuileries, une armoire fermée d'une porte de fer, et y avez-vous renfermé des papiers ?

*R.* Je n'en ai aucune connoissance, ni de la pièce sans signature.

Une autre pièce de la même nature, apostillée de la main de Louis, Talon et Sainte-Foy. Il déclare ne pas la reconnoître.

Une troisième pièce de même nature. Il déclare ne pas la reconnoître davantage.

Un registre ou journal de la main de Louis, intitulé: *pensions ou gratifications accordées sur la cassette.*

*R.* Je reconnois celui-ci, ce sont des charités que j'ai faites.

Un état de la compagnie écossaise des gardes-du-corps.

Louis reconnoît cette pièce, et déclare que c'est avant qu'il eût défendu de continuer leur traitement, et que ceux qui étoient absens, ne le touchoient pas.

Un état de la compagnie de Noailles, pour servir au paiement des traitemens conservés, signé Louis et Laporte. Louis déclare que c'est la même pièce que la précédente.

Un état de la compagnie de Grammont. Louis déclare que c'est la même chose que le précédent.

Un état de la compagnie de Luxembourg. Louis déclare que c'est la même que les trois autres.

*D.* Où avez-vous déposé ces pièces que vous reconnoissez ?

*R.* Ces pièces doivent être chez mon trésorier.

Une pièce concernant les Cent-Suisses. Louis déclare ne pas la reconnoître.

Une pièce signée Nion, greffier. Louis déclare ne pas la reconnoître.

Un mémoire signé Convay. Louis déclare n'en avoir aucune connoissance.

Une copie certifiée d'un original déposé au département de l'Ardèche, le 14 juillet 1792. Louis déclare n'en avoir aucune connoissance.

Une copie certifiée d'un original déposé au même département. Louis déclare n'en avoir aucune connoissance.

Une lettre relative au camp de Jalès. Louis déclare n'en avoir aucune connoissance.

Copie certifiée d'une pièce déposée au département de l'Ardèche. Louis déclare n'en avoir aucune connoissance.

Lettre sans adresse relative au camp de Jalès. Louis déclare n'en avoir aucune connoissance.

Une copie conforme à l'original déposé au département de l'Ardèche. Louis déclare n'en avoir aucune connoissance.

Une copie conforme à l'original des pouvoirs donnés à Dusaillans. Louis déclare n'en avoir aucune connoissance.

Une copie d'instructions et pouvoirs donnés à M. Convay par les frères du roi. Louis déclare n'en avoir aucune connoissance.

Autre copie d'original déposé. Louis déclare n'en avoir aucune connoissance.

Une lettre de Bouillé, portant compte de 900,000 l. reçues de Louis. Il déclare n'en pas avoir connoissance.

Une liasse contenant cinq pièces trouvées dans le portefeuille de Septeuil, deux portant des bons signés *Louis*, et des reçus de Bonnières, et les autres étant des billets. Louis déclare n'en pas avoir connoissance.

Une liasse de huit pièces, mandats signés *Louis*, au profit de Rochefort. Louis déclare n'en pas avoir connoissance.

Un billet de Laporte, sans signature. Louis déclare n'en pas avoir connoissance.

Une liasse contenant deux pièces relatives à un don fait à madame Polignac, à M. Lavauguyon. Louis déclare n'en pas avoir connoissance.

Un billet signé des frères du Roi. Louis déclare ne pas le reconnoître, ni l'écriture, ni les signatures.

Une lettre de Toulongeon aux frères du Roi. Il déclare n'en avoir aucune connoissance.

Une liasse relative à Choiseul-Gouffier et à ses agences. Louis déclare n'en avoir aucune connoissance.

Une lettre de Louis à l'évêque de Clermont. Il déclare ne pas la reconnoître, ni la signature, ni l'écriture, et que bien des gens avoient des cachets aux armes de France.

Une copie signée *Desniés*. Louis déclare ne pas la reconnaître.

Un bordereau de paiement de la garde du Roi, signé *Desniés*, commissaire. Louis déclare ne pas le reconnoître.

Une liasse contenant les sommes payées à Gilles, pour une compagnie de soixante hommes. Louis déclare n'en reconnoître aucune pièce.

Une pièce relative aux pensions. Louis déclare ne pas la reconnoître.

Une lettre de Dufresne-Saint-Léon. Louis déclare ne pas la reconnoître.

Un imprimé contre les Jacobins. Louis déclare n'en avoir aucune connoissance.

Le président lui dit :

Louis, la Convention nationale vous permet de vous retirer.

TESTAMENT

# TESTAMENT

## DE LOUIS XVI,

*Tel qu'il a été envoyé par la commune au Conseil exécutif.*

Au nom de la très-sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, aujourd'hui, vingt-cinquième jour de décembre 1792, moi, Louis XVI du nom, roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille, dans la tour du Temple de Paris, par ceux qui étoient mes sujets, et privé de toutes communications quelconques, même depuis le 10 du courant, avec ma famille; de plus, impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue, à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen dans aucune loi existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, et auquel je puisse m'adresser.

Je déclare ici en sa présence mes dernières volontés et mes sentimens.

Je laisse mon ame à Dieu mon créateur; je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de notre seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu son père, pour nous autres hommes, quelqu'endurcis que nous fussions, et moi le premier.

Je meurs dans l'union de notre sainte mère l'église catholique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs par une succession non interrompue de S. Pierre, auquel Jésus-Christ les a confiés; je crois fermement, et je confesse tout ce qui est contenu dans le symbole et les commandemens de Dieu et de l'Eglise, les sacremens et les mystères, tels que l'église catholique les enseigne et les a toujours enseignés; je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'église de Jésus-Christ; mais je m'en suis rapporté et je m'en rapporterai toujours, si Dieu m'accorde la vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte église catholique, donnent et donneront conformément à la discipline de l'église, suivie depuis Jésus-Christ.

Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur, mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne, et je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés ; j'ai cherché à les connoître scrupuleusement, à les détester et à m'humilier en sa présence ; ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, et sur-tout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'église catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde la vie, de me servir aussitôt que je le pourrai, du ministère d'un prêtre catholique, pour m'accuser de tous mes péchés et recevoir le sacrement de pénitence.

Je prie tous ceux que je pourrois avoir offensés par inadvertance, (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne) ou ceux à qui j'aurois pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait.

Je prie tous ceux qui ont de la charité, d'unir leurs prières aux miennes, pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont fait mes ennemis, sans que je leur en aye donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même que ceux qui, par un faux zèle ou par un zèle mal-entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande à Dieu, ma femme et mes enfans, ma sœur, mes tantes, mes frères et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang ou par quelque autre manière que ce puisse être ; je prie Dieu particulièrement de jetter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfans et ma sœur, qui souffrent depuis long-tems avec moi ; de les soutenir par sa grace, s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

Je recommande mes enfans à ma femme, je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux ; je lui recommande sur-tout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci, (s'ils sont condamnés à les éprouver) que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité ; je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes

enfans, et de leur tenir lieu de mère, s'ils avoient le malheur de perdre la leur.

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, les chagrins que je pourrois lui avoir donnés dans le cours de notre union ; comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyoit avoir quelque chose à se reprocher.

Je recommande bien vivement à mes enfans, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissans à leur mère, et reconnoissans de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

Je recommande à mon fils, s'il avoit le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens ; qu'il doit oublier toutes haines et tous ressentimens, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve ; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois ; mais en même tems qu'un roi ne peut se faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement étant lié dans ses opérations, et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étoient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés ; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfans ou les parens de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi. Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui me sont attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devoient et qui ont même montré de l'ingratitude ; mais je leur pardonne, ( souvent dans les momens de trouble et d'effervescence, on n'est pas le maître de soi ) et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

Je voudrois pouvoir témoigner ici ma reconnoissance à ceux qui m'ont montré un veritable attachement et désintéressement ; d'un coté, si j'étois sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de ceux à qui je n'avois jamais témoigné que des bontés à eux, à leurs parens ou amis ; de l'autre, j'ai eu la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montrés. Je les prie de recevoir mes remercîmens.

Dans la situation où sont encore les choses, je craindrois de les compromettre si je parlois plus explicitement ; mais

je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnoître.

Je croirois calomnier cependant les sentimens de la nation, si je ne recommandois ouvertement à mon fils, MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avoit porté à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry, dès soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi; comme c'est lui qui est resté ave moi jusqu'à la fin, je prie MM. de la commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la commune.

Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardoient, les mauvais traitemens et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques ames sensibles et compatissantes; que celles-là jouissent dans leur cœur, de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et de Sèze, de recevoir ici tous mes remercîmens et l'expression de ma sensibilité pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paroître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

Fait double à la tour du Temple, le 25 décembre 1792.

*Signé*, LOUIS.

Montjoie, Christophe Félix
Louis Ventre de la Touloubre
Éloge historique et funèbre
de Louis XVIe du nom, roi de
France et de Navarre